

WESTON

GEORGE WESTON LIMITÉE

CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION

GEORGE WESTON LIMITÉE
ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

LE 10 MAI 2022

LE PRÉSENT DOCUMENT CONTIENT :
L'AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES
LA CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION

WESTON

GEORGE WESTON LIMITÉE

Le 25 mars 2022

Cher actionnaire,

Je suis heureux de vous inviter, au nom du conseil et de la direction, à l'assemblée annuelle des actionnaires qui aura lieu le mardi 10 mai 2022 à 11 h (heure avancée de l'Est) au Conservatoire Royal de Musique, salle Koerner Hall, TELUS Centre for performance and Learning, 273 Bloor Street West, Toronto (Ontario) Canada. Les actionnaires qui ne peuvent pas assister à l'assemblée en personne pourront écouter l'assemblée et y participer et voter en temps réel au moyen d'une plateforme Web à l'adresse <https://web.lumiagm.com/209646589>.

Vous trouverez ci-joint l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et les documents y afférents.

La présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction présente les questions qui seront abordées à l'assemblée. Elle contient également des renseignements sur nos pratiques de gouvernance ainsi que notre approche en matière de rémunération des hauts dirigeants. À l'assemblée, les actionnaires se prononceront sur des questions importantes et nous espérons que vous prendrez le temps d'examiner les documents relatifs à l'assemblée et d'exercer votre droit de vote. Il vous sera possible d'exercer votre droit de vote en personne à l'assemblée, en assistant à l'assemblée virtuelle ou par l'intermédiaire d'un fondé de pouvoir en retournant le formulaire de procuration dûment rempli. Veuillez vous reporter aux documents ci-joints, car ils contiennent des renseignements pertinents sur les questions à trancher à l'assemblée.

Il s'agit d'une belle occasion d'écouter les personnes qui sont responsables du rendement de George Weston limitée, et de leur poser des questions et nous espérons que vous serez des nôtres. Vous trouverez ci-joint des renseignements supplémentaires sur la façon d'assister virtuellement à l'assemblée et, après l'assemblée, la diffusion Web sera archivée sur notre site Web.

Nous vous remercions pour le soutien continu que vous accordez à George Weston limitée et espérons que vous assisterez à l'assemblée de cette année.

Salutations distinguées,

Le président du conseil et chef de la direction,



Galen G. Weston

CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION

Table des matières

1

Assemblée

| | |
|--|----|
| Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires | |
| Information sur le vote..... | 3 |
| À propos de la présente circulaire et des documents reliés aux procurations | 3 |
| Procédures de notification et d'accès..... | 3 |
| Questions et réponses sur la façon d'assister et de voter au moyen de la plateforme Web | 3 |
| Questions et réponses sur le processus de vote | 4 |
| Information générale..... | 7 |
| Capital-actions et actionnaire principal..... | 7 |
| Questions à l'ordre du jour de l'assemblée..... | 8 |
| Réception des états financiers | 8 |
| Élection du conseil d'administration | 8 |
| Présence aux réunions | 17 |
| Rémunération des administrateurs..... | 17 |
| Nomination de l'auditeur..... | 20 |
| Résolution consultative concernant l'approche en matière de rémunération de la haute direction | 21 |

2

Rapports des comités

| | |
|--|----|
| Rapport du comité d'audit à l'intention des actionnaires | 22 |
| Rapport du comité de retraite à l'intention des actionnaires | 25 |
| Rapport du comité de gouvernance à l'intention des actionnaires..... | 29 |
| Comité de Weston Foods..... | 31 |

3

Énoncé des pratiques de gouvernance

| | |
|--|----|
| Énoncé des pratiques de gouvernance..... | 32 |
| Questions liées à la gouvernance | 36 |

4

Analyse de la rémunération

| | |
|--|-----|
| Analyse de la rémunération | |
| Introduction | 48 |
| Approche en matière de rémunération des hauts dirigeants..... | 48 |
| Rémunération des hauts dirigeants et gestion des risques..... | 49 |
| Rôle de la direction dans le processus de rémunération et d'évaluation..... | 50 |
| Composantes de la rémunération | 53 |
| Composantes de la rémunération des hauts dirigeants pour 2021..... | 56 |
| Décisions concernant la rémunération versée aux membres de la haute direction visés en 2021 | 84 |
| Prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle | 86 |
| Décisions concernant la rémunération versée en 2022..... | 91 |
| Représentation graphique du rendement | 94 |
| Tableau sommaire de la rémunération..... | 95 |
| Attributions aux termes d'un régime incitatif | 97 |
| Ententes à l'égard des régimes de retraite et de la rémunération des hauts dirigeants pour longue durée de service | 99 |
| Prêts consentis aux administrateurs, aux hauts dirigeants et aux employés..... | 100 |

Autre information

| | |
|---|-----|
| Assurance de responsabilité civile à l'intention des administrateurs et des membres de la direction | 101 |
| Offre publique de rachat dans le cours normal des activités..... | 101 |
| Mesures financières non conformes aux PCGR | 101 |
| Renseignements complémentaires..... | 101 |
| Propositions des actionnaires | 101 |
| Communications avec le conseil d'administration | 101 |
| Approbation du conseil | 102 |

Annexe A

| | |
|---|-----|
| Mandat du conseil d'administration..... | A-1 |
|---|-----|

Annexe B

| | |
|----------------------------|-----|
| Changement d'auditeur..... | B-1 |
|----------------------------|-----|

Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires

L'assemblée annuelle des actionnaires 2022 de George Weston limitée (l'« assemblée ») aura lieu le mardi 10 mai 2022 à 11 h (heure avancée de l'Est) au Conservatoire Royal de Musique, salle Koerner Hall, TELUS Centre for performance and Learning, 273 Bloor Street West, Toronto (Ontario) Canada, aux fins suivantes :

1. recevoir les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le rapport de l'auditeur y afférent;
2. élire les administrateurs (se reporter à la rubrique « Élection du conseil d'administration » dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction (la « circulaire ») pour obtenir d'autres renseignements);
3. nommer un auditeur et autoriser les administrateurs à fixer sa rémunération (se reporter à la rubrique « Nomination de l'auditeur » dans la circulaire pour en savoir plus);
4. voter sur la résolution consultative concernant l'approche en matière de rémunération de la haute direction;
5. traiter les autres questions pouvant être dûment soumises à l'assemblée ou à une reprise ou un report de celle-ci.

Seuls les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 14 mars 2022 auront le droit de voter à l'assemblée.

Si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée en personne, vous pouvez y assister en vous joignant à la plateforme Web en direct au <https://web.lumiagm.com/209646589>. Il vous faudra les dernières versions de Chrome, de Safari, de Microsoft Edge ou de Firefox. **Veillez ne pas utiliser Internet Explorer puisqu'il ne s'agit pas d'un navigateur pris en charge pour l'assemblée.** Vous devriez prévoir suffisamment de temps pour vous joindre à l'assemblée afin de vérifier la compatibilité et d'effectuer les procédures connexes. Se reporter à la rubrique « Comment puis-je assister et participer virtuellement à l'assemblée? » de la circulaire pour des instructions détaillées sur la façon de voter et d'assister à l'assemblée.

Procédures de notification et d'accès

George Weston limitée (la « Société ») a recours à la procédure de notification et d'accès adoptée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour la livraison de la circulaire et des états financiers consolidés annuels et du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (le « rapport annuel »). Selon les procédures de notification et d'accès, vous avez le droit de recevoir un formulaire de procuration (ou un formulaire d'instruction de vote) vous permettant d'exercer un droit de vote à l'assemblée. Cependant, au lieu de recevoir la circulaire et/ou le rapport annuel en version papier, vous recevez le présent avis de convocation qui contient des renseignements sur la façon d'accéder à la circulaire et/ou au rapport annuel par voie électronique. La procédure de notification et d'accès a pour principal avantage de réduire les coûts et de minimiser les incidences environnementales qui découlent de la production et de la transmission d'un grand nombre de documents en version papier. Les actionnaires qui ont accepté de recevoir la version électronique des documents reçoivent le présent avis de convocation en format électronique.

La circulaire et le formulaire de procuration (ou le formulaire d'instructions de vote) se rattachant aux actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires ») contiennent des renseignements supplémentaires sur les questions qui seront abordées à l'assemblée. **Vous êtes priés de consulter et d'examiner toute l'information figurant dans la circulaire avant d'exercer votre droit de vote.**

Les actionnaires qui ont des questions sur la procédure de notification et d'accès peuvent communiquer avec Services aux investisseurs Computershare inc. (« Computershare ») au numéro sans frais en composant le 1-866-964-0492 ou en visitant le www.computershare.com/noticeandaccess.

Sites Web où sont publiés la circulaire et/ou le rapport annuel

La circulaire et/ou le rapport annuel peuvent être consultés sur le site Web de la Société, à l'adresse www.weston.ca, ou sous le profil de George Weston limitée sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Actionnaires inscrits et non inscrits

Si vous souhaitez recevoir la circulaire et/ou le rapport annuel en format papier, vous devez d'abord établir si vous êtes (i) un actionnaire non inscrit ou (ii) un actionnaire inscrit.

- Vous êtes un actionnaire non inscrit (également connu sous le nom d'actionnaire véritable) si vous avez la propriété indirecte d'actions ordinaires et que vos actions ordinaires sont immatriculées au nom d'une banque, d'une société de fiducie, d'un courtier ou d'un autre intermédiaire. Par exemple, vous êtes un actionnaire non inscrit si vos actions ordinaires sont détenues dans un compte de courtage de quelque sorte.

- Vous êtes un actionnaire inscrit si vous détenez un ou des certificats attestant vos actions en format papier ou une attestation délivrée au moyen d'un système d'inscription directe et que votre nom figure directement sur le ou les certificats, ou l'attestation.

Comment obtenir la circulaire et/ou le rapport annuel en format papier

Tous les actionnaires pourront faire une demande afin de recevoir par la poste sans frais la circulaire et/ou le rapport annuel en format papier jusqu'à un an après la date du dépôt de la circulaire sur SEDAR.

Si vous êtes un actionnaire non inscrit, vous pouvez faire une demande en vous rendant à l'adresse www.proxyvote.com, en y inscrivant le numéro de contrôle à 16 chiffres figurant sur votre formulaire d'instructions de vote et en suivant les directives. Sinon, vous pouvez faire une demande en communiquant avec Broadridge Investor Communications Corporation (« Broadridge ») au numéro 1-877-907-7643 ou, si vous vous trouvez à l'extérieur du Canada ou des États-Unis, au 305-562-9306 (en français) et au 305-562-9305 (en anglais). Si vous souhaitez recevoir la circulaire et/ou le rapport annuel en format papier avant la date limite pour l'exercice du vote et la date de l'assemblée, votre demande doit être reçue avant le 27 avril 2022 (au moins sept jours ouvrables avant la date limite pour voter indiquée sur votre formulaire d'instructions de vote).

Si vous détenez un ou des certificats d'actions en format papier sur lesquels votre nom figure directement et que vous souhaitez obtenir la circulaire et/ou le rapport annuel : (i) avant la date limite pour voter et la date de l'assemblée, faites-en la demande auprès de Computershare, au 1-866-962-0498; ou (ii) après la date d'assemblée, dans l'année suivant le dépôt de la circulaire sur SEDAR, faites-en la demande auprès de Computershare, au 1-800-564-6253. Si vous souhaitez recevoir la circulaire et/ou le rapport annuel avant la date limite pour l'exercice du vote et la date de l'assemblée, votre demande doit être reçue avant le 27 avril 2022 (au moins sept jours ouvrables avant la date limite pour voter indiquée sur votre formulaire de procuration).

Exercice du droit de vote

Actionnaires non inscrits

Les actionnaires non inscrits ont le droit de voter par l'entremise de Broadridge ou de leur intermédiaire, selon le cas, ou pendant l'assemblée au moyen d'un bulletin de vote remis en ligne par l'intermédiaire de la plateforme Web en direct. Pour voter, les actionnaires non inscrits doivent suivre les consignes de Broadridge ou de leur intermédiaire, selon le cas, comme il est précisé dans le formulaire d'instructions de vote. Les formulaires d'instructions de vote seront fournis par Broadridge ou votre intermédiaire. Les formulaires d'instructions de vote peuvent être retournés comme suit :

INTERNET : www.proxyvote.com

TÉLÉPHONE : 1-800-474-7501 (en français) ou 1-800-474-7493 (en anglais)

COURRIER : Data Processing Centre, P.O. Box 3700, STN. Industrial Park, Markham (Ontario) L3R 9Z9

Broadridge ou votre intermédiaire, selon le cas, doit recevoir vos instructions de vote au moins un jour ouvrable avant la date de dépôt de la procuration qui est précisée dans le formulaire d'instructions de vote. Si vous êtes un actionnaire non inscrit et que vous souhaitez assister à l'assemblée (ou vous faire représenter par une autre personne qui votera en votre nom), vous devez remplir le formulaire d'instructions de vote conformément aux consignes qui y figurent. Ces instructions comprennent l'étape supplémentaire d'inscrire la personne que vous avez désignée pour assister à l'assemblée (vous-même ou la personne que vous aurez désignée pour assister en votre nom) auprès de notre agent des transferts, Computershare, après avoir soumis le formulaire d'instructions de vote. Si vous n'inscrivez pas le fondé de pouvoir que vous avez désigné pour assister à l'assemblée auprès de Computershare, ce dernier ne recevra pas de numéro de contrôle pour participer à l'assemblée et il pourrait assister à l'assemblée uniquement en tant qu'invité. Les invités pourront écouter l'assemblée mais ils ne pourront pas poser de questions ni voter.

Actionnaires inscrits

Les actionnaires inscrits ont le droit de voter par l'intermédiaire d'un fondé de pouvoir ou pendant l'assemblée au moyen d'un bulletin de vote remis en ligne par l'intermédiaire de la plateforme Web en direct. Les actionnaires inscrits qui ne sont pas en mesure d'assister à l'assemblée pourront exercer leur droit de vote en retournant le formulaire de procuration dûment signé ou en votant à l'avance par Internet, conformément aux consignes figurant sur le formulaire. Computershare doit recevoir les formulaires de procuration dûment remplis avant 17 h (heure avancée de l'Est), le 6 mai 2022 ou, si l'assemblée est ajournée ou reportée, 48 heures (à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés) avant la date de la reprise de l'assemblée.

SUR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Le vice-président, chef du contentieux et secrétaire,



Andrew Bunston

25 mars 2022
Toronto (Ontario)

INFORMATION SUR LE VOTE

À PROPOS DE LA PRÉSENTE CIRCULAIRE ET DES DOCUMENTS RELIÉS AUX PROCURATIONS

George Weston limitée (la « Société » ou « Weston ») vous transmet la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction (la présente « circulaire ») et les autres documents concernant l'assemblée annuelle des actionnaires 2022 (l'« assemblée ») de la Société, qui aura lieu le mardi 10 mai 2022 à 11 h (heure avancée de l'Est) au Conservatoire Royal de Musique, salle Koerner Hall, TELUS Centre for performance and Learning, 273 Bloor Street West, Toronto (Ontario) Canada. Les actionnaires qui ne peuvent pas assister à l'assemblée en personne pourront écouter l'assemblée et y participer et voter en temps réel au moyen d'une plateforme Web accessible à l'adresse <https://web.lumiagm.com/209646589>.

La présente circulaire présente les questions qui seront soumises à un vote à l'assemblée ainsi que le processus de vote, et contient des renseignements sur la rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants, les pratiques de gouvernance de la Société et d'autres questions pertinentes.

Veuillez vous reporter à la rubrique « Questions et réponses sur le processus de vote » ci-dessous pour savoir comment exercer votre droit de vote à l'égard des questions qui seront soumises à l'assemblée, que vous décidiez ou non d'y assister.

Sauf indication contraire, l'information figurant dans la présente circulaire est donnée en date du 14 mars 2022, et tous les montants en argent sont en dollars canadiens.

PROCÉDURES DE NOTIFICATION ET D'ACCÈS

La Société a recours à la procédure de notification et d'accès, qui lui permet de transmettre les documents reliés aux procurations, ce qui comprend les états financiers consolidés annuels et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (le « rapport annuel de 2021 »), par Internet, plutôt que d'envoyer une version papier par courrier aux actionnaires. Aux termes des procédures de notification et d'accès, la Société transmettra les documents reliés aux procurations : (i) en publiant la présente circulaire, le rapport annuel de 2021 (et tous les autres documents reliés aux procurations) sur un site Web autre que celui de SEDAR, en l'occurrence le www.weston.ca; et (ii) en envoyant aux détenteurs d'actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires ») un avis de convocation les informant que la présente circulaire, le rapport annuel de 2021 et les documents reliés aux procurations ont été publiés sur le site Web de la Société et leur expliquant comment les consulter. Le 4 avril 2022, ou vers cette date, la Société fera parvenir aux actionnaires l'avis de convocation accompagné du document de vote pertinent (un formulaire d'instructions de vote ou un formulaire de procuration). L'avis de convocation contient des renseignements généraux sur l'assemblée, les questions qui seront soumises au vote, des directives pour avoir accès aux documents relatifs aux procurations et des explications sur la façon d'obtenir la présente circulaire et/ou le rapport annuel de 2021 en format papier.

QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LA FAÇON D'ASSISTER ET DE VOTER AU MOYEN DE LA PLATEFORME WEB

Q : Qui peut assister et voter à l'assemblée au moyen de la plateforme Web?

R : Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment désignés qui se connectent à l'assemblée en ligne pourront écouter l'assemblée, y poser des questions et voter en toute sécurité au moyen d'une plateforme Web, pourvu qu'ils soient connectés à Internet et suivent les instructions énoncées dans la présente circulaire. Les actionnaires qui souhaitent désigner un fondé de pouvoir pour les représenter à l'assemblée (y compris les actionnaires non inscrits qui souhaitent se désigner eux-mêmes comme fondé de pouvoir pour assister à l'assemblée, y participer et voter) doivent soumettre leur formulaire de procuration ou leur formulaire d'instructions de vote dûment rempli ET inscrire le fondé de pouvoir auprès de l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts de la Société, Services aux investisseurs Computershare inc. (« Computershare »), tel qu'il est décrit ci-après. Si vous n'inscrivez pas le fondé de pouvoir (la personne que vous avez désignée pour qu'elle assiste à l'assemblée, soit vous-même, soit une autre personne) auprès de Computershare, ce dernier ne recevra pas de numéro de contrôle pour participer à l'assemblée et pourrait assister à l'assemblée uniquement en tant qu'invité.

Les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment désignés à titre de fondé de pouvoir pourront assister à l'assemblée en tant qu'invités, pourvu qu'ils soient connectés à Internet. Les invités pourront écouter l'assemblée mais ne pourront pas poser de questions ni voter.

Q : Comment puis-je assister et participer virtuellement à l'assemblée?

R : Votre façon de voter change selon que vous êtes un actionnaire inscrit ou un actionnaire non inscrit. Veuillez lire les instructions de vote ci-après qui s'appliquent à vous.

Afin d'assister à l'assemblée, les actionnaires inscrits, les fondés de pouvoir dûment désignés (y compris les actionnaires non inscrits qui se sont dûment désignés à titre de fondé de pouvoir) et les invités (y compris les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment désignés à titre de fondé de pouvoir) doivent se connecter de la manière indiquée ci-après.

- Étape 1: Connectez-vous au <https://web.lumiagm.com/209646589>. Il vous faudra les dernières versions de Chrome, de Safari, de Microsoft Edge ou de Firefox. **Veuillez ne pas utiliser Internet Explorer puisqu'il ne s'agit pas d'un navigateur pris en charge pour l'assemblée.** Vous devriez prévoir suffisamment de temps pour vous joindre à l'assemblée afin de vérifier la compatibilité et d'effectuer les procédures connexes.

- Étape 2 : Suivez les instructions ci-après :

Actionnaires inscrits : Cliquez sur « Se connecter » et entrez ensuite votre numéro de contrôle et le mot de passe « **george2022** » (il faut respecter les minuscules et majuscules). Le numéro de contrôle qui se trouve sur le formulaire de procuration ou dans le courriel de notification que vous avez reçu de Computershare constitue votre numéro de contrôle. Si vous utilisez votre numéro de contrôle pour vous connecter à l'assemblée, tout droit de vote que vous exercez à l'assemblée viendra révoquer toute procuration que vous avez soumise précédemment. Si vous ne souhaitez pas révoquer une procuration que vous avez soumise précédemment, vous ne devriez pas voter à l'assemblée.

Fondés de pouvoir dûment désignés : Cliquez sur « Se connecter » et entrez ensuite votre numéro de contrôle et le mot de passe « **george2022** » (il faut respecter les minuscules et majuscules). Les fondés de pouvoir qui ont été dûment désignés et inscrits auprès de Computershare, tel qu'il est précisé dans la présente circulaire, recevront un numéro de contrôle par courriel de la part de Computershare après l'échéance de la date limite du vote par procuration.

Invités : Cliquez sur « Invité » et remplissez le formulaire en ligne.

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment désignés peuvent poser des questions à l'assemblée et voter en remplissant un bulletin de vote en ligne pendant l'assemblée. Si vous prévoyez voter à l'assemblée, il est important que vous soyez en tout temps connecté à Internet pendant l'assemblée pour que vous puissiez voter au moment où le vote commence. Il vous incombe de garantir la connectivité à Internet pendant toute la durée de l'assemblée. Vous devriez prévoir suffisamment de temps pour vous connecter à l'assemblée en ligne et suivre les étapes de démarche d'inscription.

Les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment désignés à titre de fondés de pouvoir peuvent écouter l'assemblée en tant qu'invités. Les invités ne seront pas autorisés à poser des questions à l'assemblée ni à y voter.

QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LE PROCESSUS DE VOTE

Q : Sur quelles questions est-ce que je vote?

R : Vous serez appelé à voter sur :

- l'élection des administrateurs;
- la nomination de l'auditeur et l'autorisation aux administrateurs de fixer sa rémunération;
- la résolution consultative concernant l'approche en matière de rémunération de la haute direction.

Q : Suis-je habilité à voter?

R : Vous avez le droit de voter si vous étiez un détenteur d'actions ordinaires à la fermeture des bureaux le 14 mars 2022, soit la date de clôture des registres de l'assemblée. Chaque action ordinaire donne droit à un vote.

Q : Comment puis-je voter?

R : La façon de voter dépend de votre statut : actionnaire inscrit ou non inscrit. Veuillez lire les instructions de vote ci-dessous qui s'appliquent à vous.

Q : Suis-je un actionnaire inscrit?

R : Vous êtes un actionnaire inscrit si vous détenez des actions ordinaires en votre nom propre, et avez un certificat d'action ou une attestation délivrée au moyen d'un système d'inscription directe (SID). En tant qu'actionnaire inscrit, votre nom figure à titre d'actionnaire dans le registre des actions tenu par Computershare.

Q : Suis-je un actionnaire non inscrit ou véritable?

R : La plupart des actionnaires sont des actionnaires non inscrits. Vous êtes un actionnaire non inscrit si vos actions ordinaires sont détenues dans un compte au nom d'un intermédiaire, comme une banque, un courtier ou une société de fiducie. En tant qu'actionnaire non inscrit, vos actions ne sont pas inscrites à votre nom, mais votre titre de propriété dans les actions ordinaires est consigné dans un système électronique. Ainsi, vous n'êtes pas inscrit en qualité d'actionnaire dans le registre des actions tenu par Computershare. C'est plutôt le nom de l'intermédiaire ou du dépositaire par l'entremise duquel vous détenez vos actions ordinaires qui est inscrit dans le registre des actions ordinaires de la Société en tant que détenteur de vos actions ordinaires.

La Société distribue des exemplaires des documents reliés aux procurations dans le cadre de l'assemblée aux intermédiaires pour qu'ils puissent transmettre les documents aux actionnaires non inscrits. Les intermédiaires font souvent parvenir les documents aux actionnaires non inscrits par l'entremise d'une société de services (comme Broadridge Investor Communications Corporation). La Société retient les services d'un intermédiaire pour remettre les documents reliés aux procurations à tous les actionnaires non inscrits.

Q : Comment puis-je voter si je suis un actionnaire inscrit?

R : Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous assistez à l'assemblée en personne, vous pouvez exercer les droits de vote se rattachant à vos actions ordinaires par procuration ou à l'assemblée. Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous assistez à l'assemblée virtuelle, vous pourrez exercer le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires par l'intermédiaire d'un fondé de pouvoir ou pendant l'assemblée au moyen d'un vote en ligne par l'intermédiaire de la plateforme Web en direct.

1. Exercice du droit de vote à l'assemblée

Si vous souhaitez exercer le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires en personne à l'assemblée, il n'est pas nécessaire de remplir ou de retourner le formulaire de procuration qui vous a été envoyé. Veuillez vous inscrire auprès de Computershare à votre arrivée à l'assemblée.

Si vous souhaitez exercer le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires à l'assemblée virtuellement, il n'est pas nécessaire de remplir ou de retourner le formulaire de procuration qui vous a été envoyé. Votre vote sera pris en compte à l'assemblée par l'intermédiaire de la plateforme Web en direct.

2. Exercice du vote par procuration

Vous pouvez exercer votre droit de vote par procuration que vous assistiez ou non à l'assemblée. Pour exercer un droit de vote par procuration, il faut remplir le formulaire de procuration ci-joint (qui se trouve également au www.investorvote.com) et le retourner par l'un ou l'autre des moyens suivants :

- par courrier, par messagerie ou par livraison en main propre à Computershare, à l'adresse indiquée ci-dessous;
- en ligne, au www.investorvote.com.

Vous pouvez autoriser les représentants de la direction désignés dans le formulaire de procuration ci-joint à exercer le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires, ou **nommer une autre personne comme fondé de pouvoir**. Les personnes désignées dans le formulaire de procuration sont Galen G. Weston, président du conseil et chef de la direction, et Andrew Bunston, vice-président, chef du contentieux et secrétaire de la Société. À moins que vous nommiez une autre personne ou société pour agir comme fondé de pouvoir, vous accordez aux personnes nommées ci-dessus le pouvoir d'exercer le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires à l'assemblée.

Pour nommer une autre personne ou société comme fondé de pouvoir, vous devez inscrire le nom de cette personne ou de cette société dans l'espace laissé en blanc à cette fin. La personne ou le représentant de la société en question doit assister à l'assemblée pour exercer le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires en personne ou au moyen d'un vote en ligne par l'intermédiaire de la plateforme Web en direct. Si vous n'inscrivez aucun nom dans l'espace laissé en blanc, les représentants de la direction susmentionnés seront nommés pour agir comme votre fondé de pouvoir. Vous pourriez également utiliser un autre formulaire de procuration que celui qui est compris dans les documents qui vous ont été envoyés.

Si vous souhaitez désigner une autre personne ou entreprise comme votre fondé de pouvoir et que vous désirez assister à l'assemblée virtuelle par l'intermédiaire de la plateforme Web en direct, vous devez réaliser l'étape supplémentaire d'inscrire ce fondé de pouvoir auprès de Computershare au www.computershare.com/GeorgeWestonLimited après avoir soumis votre formulaire de procuration. Si le fondé de pouvoir n'est pas inscrit auprès de Computershare, il ne recevra pas de numéro de contrôle pour participer à l'assemblée et il pourrait assister à l'assemblée uniquement en tant qu'invité.

Pour que votre vote soit comptabilisé, n'oubliez pas que votre formulaire de procuration doit être reçu par Computershare, au 100, University Avenue, 8th Floor, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, ou en ligne, avant 17 h (heure avancée de l'Est) le 6 mai 2022, ou deux jours ouvrables avant la reprise d'une assemblée ajournée ou reportée.

Q : Comment le droit de vote se rattachant à mes actions ordinaires sera-t-il exercé?

R : Vous pouvez indiquer sur le formulaire de procuration la façon dont le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires doit être exercé, ou laisser votre fondé de pouvoir décider pour vous. Si vous avez précisé sur le formulaire de procuration la façon dont le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires doit être exercé à l'égard d'une question donnée (en indiquant POUR, CONTRE ou ABSTENTION, selon le cas), alors votre fondé de pouvoir doit s'y conformer. Si vous n'avez rien précisé sur le formulaire de procuration quant à la façon dont le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires doit être exercé à l'égard d'une question donnée, alors votre fondé de pouvoir pourra voter comme il ou elle le juge approprié.

Sauf indication contraire, les droits de vote rattachés à des actions ordinaires dont les procurations désignent les représentants de la direction en tant que fondé de pouvoir seront exercés comme suit :

- **POUR l'élection des administrateurs;**
- **POUR la nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (« PWC ») comme auditeur de la Société et l'autorisation pour les administrateurs de fixer sa rémunération;**
- **POUR la résolution consultative concernant l'approche en matière de rémunération de la haute direction.**

Q : Comment puis-je voter si je suis un actionnaire non inscrit?

R : Si vous êtes un actionnaire non inscrit, vous pourrez exercer le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires d'une des façons suivantes :

1. Au moyen d'un intermédiaire

Un formulaire d'instructions de vote accompagnera les documents qui vous seront envoyés. Ce formulaire sert à informer votre intermédiaire sur la façon d'exercer le droit de vote pour votre compte. Veuillez suivre les directives figurant sur le formulaire d'instructions de vote.

2. En assistant à l'assemblée

Si vous souhaitez exercer le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires à l'assemblée, veuillez suivre les étapes suivantes :

- Inscrivez votre nom dans l'espace laissé en blanc à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote transmis par votre intermédiaire, le signer et le retourner conformément aux consignes fournies. Vous donnez ainsi à votre intermédiaire la directive de vous nommer comme fondé de pouvoir.
- Ne pas remplir le reste du formulaire, puisque vous exercerez vos droits de vote à l'assemblée.
- Vous inscrire auprès de Computershare à votre arrivée à l'assemblée.

Si vous souhaitez exercer le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires à l'assemblée au moyen d'un vote en ligne par l'intermédiaire de la plateforme Web en direct, veuillez suivre les étapes suivantes :

- **Étape 1 :** Inscrivez votre nom dans l'espace laissé en blanc à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote transmis par votre intermédiaire, le signer et le retourner conformément aux consignes fournies. Vous donnez ainsi à votre intermédiaire la directive de vous nommer comme fondé de pouvoir. Ne pas remplir le reste du formulaire, puisque vous exercerez vos droits de vote à l'assemblée.
- **Étape 2 :** Inscrivez-vous à titre de fondé de pouvoir auprès de Computershare au www.computershare.com/GeorgeWestonLimited au plus tard à 17 h (heure avancée de l'Est) le 6 mai 2022 ou deux jours ouvrables avant la reprise d'une assemblée ajournée ou reportée. Si vous ne vous inscrivez pas auprès de Computershare, vous ne recevrez pas de numéro de contrôle pour participer à l'assemblée et vous pourriez assister à l'assemblée uniquement en tant qu'invité.

3. En désignant une autre personne comme fondé de pouvoir

Vous pouvez désigner une autre personne (y compris une personne qui n'est pas un actionnaire de la Société) pour voter en votre nom comme fondé de pouvoir.

Si vous souhaitez que votre fondé de pouvoir exerce les droits de vote se rattachant à vos actions ordinaires en personne à l'assemblée, il doit être présent à l'assemblée pour voter en votre nom. Si vous souhaitez nommer un fondé de pouvoir, vous devez inscrire le nom de cette personne dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote qui vous a été fourni par votre intermédiaire et le signer et le retourner conformément aux instructions fournies. Ce faisant, vous donnez instruction à votre intermédiaire de nommer cette personne comme fondé de pouvoir. Ne remplissez pas par ailleurs le formulaire, car votre fondé de pouvoir votera à l'assemblée. Lorsque votre fondé de pouvoir arrivera à l'assemblée, il devra s'inscrire auprès de Computershare.

Si vous souhaitez que votre fondé de pouvoir exerce les droits de vote se rattachant à vos actions ordinaires au cours de l'assemblée au moyen d'un vote en ligne par l'intermédiaire de la plateforme Web en direct, il doit assister à l'assemblée pour exercer votre droit de vote. Si vous souhaitez nommer un fondé de pouvoir, vous devez inscrire son nom dans l'espace laissé en blanc à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote transmis par votre intermédiaire, le signer et le retourner conformément aux consignes qui y figurent. Vous donnez ainsi à votre intermédiaire la directive de nommer cette personne comme fondé de pouvoir. Ne pas remplir le reste du formulaire, puisque votre fondé de pouvoir exercera le droit de vote à l'assemblée. Vous devez également vous inscrire à titre de fondé de pouvoir auprès de Computershare au www.computershare.com/GeorgeWestonLimited au plus tard à 17 h (heure avancée de l'Est) le 6 mai 2022 ou deux jours ouvrables avant la reprise d'une assemblée ajournée ou reportée. Si vous n'inscrivez pas auprès de Computershare le fondé de pouvoir que vous avez désigné pour assister virtuellement à l'assemblée en votre nom, il ne recevra pas de numéro de contrôle pour participer à l'assemblée et il pourrait assister à l'assemblée uniquement en tant qu'invité.

Porteurs véritables américains : Pour assister à l'assemblée virtuelle et y voter, vous devez d'abord obtenir une procuration légale valide de la part de votre courtier, banque ou autre mandataire, puis vous inscrire à l'avance pour pouvoir assister à l'assemblée. Suivez les instructions données par votre courtier ou banque qui font partie des présents documents de procuration ou communiquez avec votre courtier ou banque pour obtenir un formulaire de procuration légale. Après avoir obtenu d'abord un formulaire de procuration légale valide de votre courtier, banque ou autre mandataire pour ensuite pouvoir vous inscrire pour assister à l'assemblée, vous devez d'abord soumettre une copie de votre procuration légale à Computershare. Les demandes d'inscription devraient être adressées à Computershare, 100 University Avenue, 8th Floor, Toronto (Ontario) M5J 2Y1 ou par courriel au uslegalproxy@computershare.com.

Q : Puis-je révoquer ma procuration ou mes instructions de vote?

R : Si vous êtes un **actionnaire inscrit**, vous pourrez révoquer la procuration d'une des façons suivantes :

- vous pourrez soumettre un nouveau formulaire de procuration à Computershare avant 17 h (heure avancée de l'Est) le 6 mai 2022, ou deux jours ouvrables avant la reprise d'une assemblée ajournée ou reportée;
- vous (ou votre avocat s'il est autorisé par écrit à le faire) pourrez signer un avis de révocation écrit adressé au secrétaire de la Société et le déposer au siège social de Computershare à tout moment avant le dernier jour ouvrable précédant le jour de l'assemblée ou d'une reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, au cours de laquelle la procuration doit être utilisée;
- vous (ou votre avocat s'il est autorisé par écrit à le faire) pourrez signer un avis de révocation écrit et le remettre au président de l'assemblée le jour de l'assemblée ou d'une reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, au cours de laquelle la procuration doit être utilisée;
- vous pouvez voter pendant l'assemblée, en personne ou en soumettant un vote en ligne par l'intermédiaire de la plateforme Web en direct, ce qui révoquera votre procuration précédemment soumise.

Si vous êtes un **actionnaire non inscrit**, vous devriez communiquer avec votre intermédiaire par l'entremise duquel vous détenez des actions ordinaires et obtenir des directives concernant la marche à suivre pour révoquer les instructions de vote ou les instructions au fondé de pouvoir que vous aviez précédemment transmises à votre intermédiaire.

Q : Qu'arrive-t-il si des modifications sont apportées aux questions ou si d'autres questions sont soumises à l'assemblée?

R : Votre fondé de pouvoir a le pouvoir discrétionnaire de voter à l'égard des modifications qui sont apportées aux questions énoncées dans l'avis de convocation de l'assemblée et des autres questions pouvant être dûment soumises à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report. À la date de la présente circulaire, la direction de la Société n'a connaissance d'aucune modification de la sorte ni d'autres questions devant être soumises à l'assemblée; cependant, si une telle question était soumise, les droits de vote se rattachant à vos actions ordinaires seront exercés selon le bon jugement du fondé de pouvoir désigné dans le formulaire. Si vous avez omis de nommer une personne comme fondé de pouvoir, un représentant de la direction dont le nom figure dans le formulaire de procuration ci-joint sera votre fondé de pouvoir, et le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires sera exercé selon le bon jugement de ce représentant.

INFORMATION GÉNÉRALE

Q : Combien d'actions confèrent le droit de voter?

R : En date du 14 mars 2022, il y avait 146 923 973 actions ordinaires en circulation. Chaque action ordinaire donne droit à un vote sur chacune des questions soumises à un vote à l'assemblée.

Q : Qui compte les votes?

R : Les voix exprimées à l'avance au moyen d'une procuration ainsi que toutes les voix exprimées à l'assemblée (en personne et par l'intermédiaire de la plateforme Web en direct) seront comptées par les représentants de Computershare qui seront nommés comme scrutateurs à l'assemblée.

Q : Qui sollicite ma procuration?

R : La direction de la Société sollicite votre procuration. La sollicitation des procurations se fera essentiellement par courrier, mais les employés et les mandataires de la Société pourraient également avoir recours à des moyens électroniques. Les intermédiaires se verront rembourser les frais et dépenses raisonnables engagés pour la transmission des documents reliés aux procurations aux actionnaires non inscrits.

La Société assumera le coût de toutes les sollicitations de procurations pour le compte de la direction de la Société.

Q : Puis-je accéder aux documents d'information annuels par voie électronique?

R : Le rapport annuel de la Société, qui comprend ses états financiers annuels et les notes y afférentes, la présente circulaire et la notice annuelle, peuvent être consultés sur le site Web de la Société à l'adresse www.weston.ca ou sous le profil de la Société sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Q : Avec qui puis-je communiquer si j'ai des questions?

R : Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec Computershare au 1-800-564-6253 pour obtenir d'autres renseignements.

CAPITAL-ACTIONS ET ACTIONNAIRE PRINCIPAL

En date du 14 mars 2022, date de clôture des registres pour l'assemblée, il y avait 146 923 973 actions ordinaires en circulation. À cette date, M. Galen G. Weston détenait en propriété véritable, directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'entités sur lesquelles il exerce un contrôle, notamment Wittington Investments, Limited (« Wittington »), un total de 78 650 662 actions ordinaires, ce qui représente environ 53,5 % des actions ordinaires en circulation. À la connaissance de la Société, aucune autre personne ne détient en propriété véritable, directement ou indirectement, 10 % ou plus des actions ordinaires en circulation, ni n'exerce un contrôle ou une emprise sur un tel pourcentage.

QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

Les questions suivantes seront à l'ordre du jour de l'assemblée :

1. RÉCEPTION DES ÉTATS FINANCIERS

La direction présentera les états financiers annuels consolidés et audités à l'assemblée, et les actionnaires et les fondés de pouvoir auront l'occasion de discuter des résultats financiers avec la direction.

2. ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sept candidats à un poste d'administrateur se présentent pour élection au conseil d'administration de la Société (le « conseil »). Les actionnaires ou leurs fondés de pouvoir exerceront leur droit de vote pour élire les administrateurs.

3. NOMINATION DE L'AUDITEUR

Le conseil, sur l'avis du comité d'audit, recommande de nommer PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. comme auditeur de la Société. Les actionnaires et leurs fondés de pouvoir se prononceront sur la nomination de l'auditeur et l'autorisation donnée au conseil de fixer sa rémunération.

4. VOTE SUR LA MÉTHODE ADOPTÉE À L'ÉGARD DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Les actionnaires ou les fondés de pouvoir se prononceront sur la résolution consultative concernant l'approche de la Société en matière de rémunération de la haute direction, laquelle est plus amplement décrite à la rubrique « Résolution consultative concernant l'approche en matière de rémunération de la haute direction » de la présente circulaire.

RÉCEPTION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers annuels consolidés et audités de la Société et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, accompagnés du rapport de l'auditeur, seront mis à la disposition des actionnaires à l'assemblée. Ces documents sont compris dans le rapport annuel 2021 de la Société. Il est possible de se procurer des exemplaires des versions anglaise et française du rapport annuel 2021 sur demande auprès du secrétaire de la Société. Le rapport annuel 2021 en versions française et anglaise peut également être consulté sous le profil de la Société sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com, et sur le site Web de la Société, à l'adresse www.weston.ca.

ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil a déterminé que sept candidats à un poste d'administrateur seront élus à l'assemblée. Cinq des sept candidats sont actuellement administrateurs de la Société, et tous ont démontré qu'ils sont aptes et prêts à remplir leurs fonctions au sein du conseil jusqu'à la prochaine assemblée annuelle. De l'avis de la direction, aucun des candidats à l'élection ne sera dans l'incapacité d'agir comme administrateur, mais si une telle situation devait se produire pour une quelconque raison avant l'assemblée, un fondé de pouvoir pourra voter pour un autre candidat, selon son bon jugement. À l'assemblée, les candidats à un poste d'administrateur seront élus individuellement et, conformément aux lois sur les valeurs mobilières pertinentes au Canada, les résultats du vote pour chaque candidat seront dévoilés publiquement. Les personnes désignées dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention de voter en faveur de l'élection des candidats. Chaque administrateur sera élu pour occuper un poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que le poste devienne vacant.

Le profil des candidats à un poste d'administrateur, à partir de la page 11, fait état de l'expérience de chaque candidat à un poste administrateur et d'autres renseignements importants à son sujet, dont la participation du candidat dans les capitaux propres de la Société ainsi les autres conseils de sociétés ouvertes auxquels il ou elle siège. Les candidats à un poste d'administrateur ont été choisis pour leur grand sens du leadership, leur excellente réputation professionnelle et leur capacité collective à traiter d'un large éventail de questions relevant du conseil dans le cadre de sa surveillance des affaires et des activités de la Société. En tant que groupe, les candidats à un poste d'administrateur se complètent sur le plan des compétences, de l'expérience et de la diversité des points de vue.

Indépendance

Parmi les sept candidats, cinq sont indépendants. Aucun de ces administrateurs indépendants n'a auparavant été membre de la direction de la Société ou d'une de ses filiales, ou n'a eu avec la Société une relation susceptible de nuire à l'exercice de son jugement indépendant.

Compétences

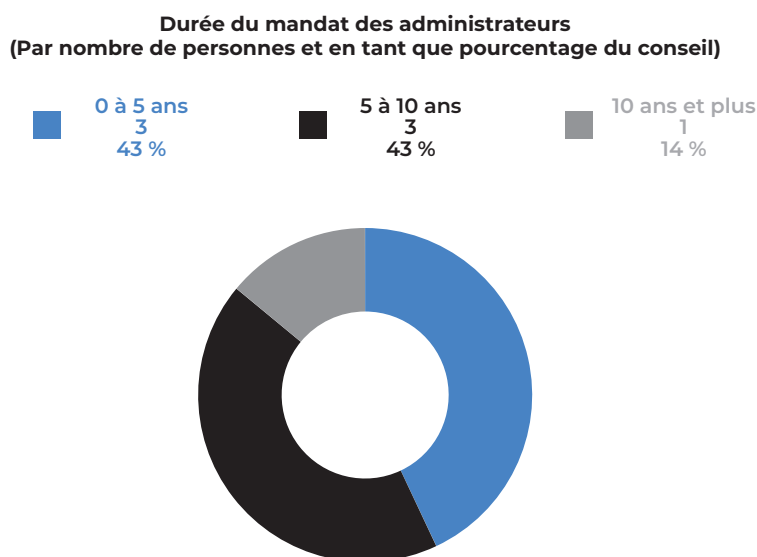
Chaque candidat à un poste d'administrateur possède une vaste expérience en leadership, en gouvernance et en planification stratégique, et les administrateurs possèdent, collectivement, les compétences et l'expertise permettant au conseil de s'acquitter de ses responsabilités. La grille de compétences ci-après sert à évaluer les forces globales du conseil et à faciliter son processus de renouvellement continu, lequel vise à trouver l'équilibre entre l'expérience et la connaissance nécessaires des activités de la Société, et l'avantage que représentent le renouvellement et la diversité du conseil. Bien que les candidats à un poste d'administrateur possèdent une vaste expérience dans bon nombre de domaines, la grille des compétences répertorie neuf compétences essentielles établies par le conseil et souligne cinq compétences clés propres à chacun des candidats à un poste d'administrateur. La grille ne se veut pas une liste exhaustive des compétences de chaque candidat à un poste d'administrateur.

| Compétences | Harris | Lockhart | Marwah | Nixon | Stymiest | G. Weston | Wright |
|--|--------|----------|--------|-------|----------|-----------|--------|
| Leadership des hauts dirigeants/planification stratégique | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Expertise financière / Comptabilité et communication de l'information financière | ✓ | | ✓ | | ✓ | | |
| Gestion des risques/conformité | | ✓ | | | ✓ | ✓ | ✓ |
| RH/rémunération | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Gouvernance | ✓ | | ✓ | ✓ | | | ✓ |
| Questions environnementales et sociales | ✓ | | | ✓ | | | ✓ |
| Détail/clientèle/marketing | | ✓ | | | | ✓ | |
| Numérique/technologie | | | ✓ | | ✓ | | |
| Immobilier | | ✓ | | ✓ | | ✓ | |

Chaque candidat à un poste d'administrateur a été choisi comme candidat en grande partie en raison de ses qualités clés en matière de leadership. Les candidats à un poste d'administrateur ont fait preuve d'un jugement éclairé, d'une bonne connaissance des enjeux importants touchant les activités de la Société et d'un engagement envers l'excellence opérationnelle. On s'attend à ce que chaque administrateur agisse de manière éthique et intègre. Les administrateurs doivent comprendre les objectifs stratégiques de la Société et véhiculer ses valeurs. On s'attend à ce que les administrateurs se préparent pour les réunions du conseil et des comités et y participent activement. Ils doivent bien comprendre les politiques et les pratiques de gouvernance de la Société et respecter son code de conduite (le « code »).

Durée du mandat et diversité

Le conseil dispose d'une politique sur la diversité et de lignes directrices sur la durée du mandat. Les lignes directrices sur la durée du mandat prévoient la réalisation d'une évaluation par le président du conseil et le comité de gouvernance, des ressources humaines, des mises en candidature et de rémunération (le « comité de gouvernance ») concernant la participation continue d'un administrateur du conseil qui atteint l'âge de 75 ans, et annuellement par la suite, ou qui change de fonction principale. La durée moyenne des mandats des candidats à un poste d'administrateur est de 5,1 ans. Le diagramme suivant illustre la durée du mandat des administrateurs par période :



Le conseil estime que ces statistiques sur la durée des mandats et le haut calibre des candidats qui veulent renouveler un mandat à un poste d'administrateur démontrent que le processus de renouvellement du conseil est efficace.

La politique sur la diversité du conseil comprend une cible selon laquelle les personnes qui s'identifient comme étant des femmes représentent au moins 30 % des administrateurs du conseil et que les personnes qui s'identifient comme faisant partie d'une minorité visible représentent au moins 20 % des administrateurs du conseil, ce pourcentage devant s'établir à 25 % à la fin de 2024. Cette année, 43 % des candidats au conseil s'identifient comme étant des femmes et 29 % des candidats s'identifient comme faisant partie d'une minorité visible. De plus amples renseignements sur les lignes directrices sur la durée du mandat et la politique sur la diversité de la Société se trouvent respectivement aux pages 29 et 41 de la présente circulaire.

Vote à la majorité

Les administrateurs sont élus chaque année par les actionnaires. La Société a établi une politique sur le vote à la majorité. Conformément à cette politique, le comité de gouvernance examine et étudie les résultats du vote pour chaque candidat à un poste d'administrateur après l'assemblée. Tout candidat proposé pour élection à un poste d'administrateur dans une élection sans opposition qui reçoit un nombre d'abstentions supérieur au nombre de voix reçues en faveur de son élection doit remettre sa démission sans attendre au président du conseil. Dans un tel cas, le comité de gouvernance examinera promptement cette démission de l'administrateur et (à moins de circonstances exceptionnelles) recommandera au conseil d'accepter la démission. Le conseil aura 90 jours à compter de la date de l'assemblée pour rendre sa décision définitive et l'annoncera sans tarder (y compris, s'il y a lieu, les motifs du rejet de la démission) par voie d'un communiqué. Une telle

démission prendra effet au moment de son acceptation par le conseil. Un administrateur qui remet sa démission ne participera pas à une réunion du conseil ou d'un comité du conseil au cours duquel la démission est examinée. Cette politique s'applique seulement à une élection sans opposition des administrateurs lorsque le nombre de candidats à un poste d'administrateur est égal au nombre de postes à combler.

Résultats du vote de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2021

En 2021, chaque administrateur qui s'est présenté pour élection à l'assemblée annuelle a obtenu au moins 97 % du total des voix exprimées. Voici les résultats du vote de l'élection des administrateurs de l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société, qui s'est tenue le 11 mai 2021 :

| Nom | Votes pour | | Abstentions | |
|--------------------------------------|-------------|---------|-------------|--------|
| Paviter S. Binning ⁽¹⁾ | 134 771 994 | 99,53 % | 633 221 | 0,47 % |
| Andrew A. Ferrier ⁽¹⁾ | 135 039 464 | 99,73 % | 365 751 | 0,27 % |
| Nancy H.O. Lockhart | 135 170 076 | 99,83 % | 235 139 | 0,17 % |
| Sarabjit S. Marwah | 135 154 543 | 99,81 % | 250 672 | 0,19 % |
| Gordon M. Nixon | 134 999 005 | 99,70 % | 406 210 | 0,30 % |
| J. Robert S. Prichard ⁽¹⁾ | 132 208 132 | 97,64 % | 3 197 083 | 2,36 % |
| Christi Strauss ⁽¹⁾ | 135 353 583 | 99,96 % | 51 632 | 0,04 % |
| Barbara Stymiest | 134 012 012 | 98,97 % | 1 393 203 | 1,03 % |
| Galen G. Weston | 131 930 674 | 97,43 % | 3 474 541 | 2,57 % |

(1) MM. Binning, Ferrier et Prichard et Mme Strauss ne se représentent pas à l'élection à l'assemblée.

Politique sur l'appartenance commune des administrateurs à d'autres conseils

Le conseil a établi une politique sur l'appartenance commune des administrateurs à d'autres conseils dans le but d'éviter que de tels liens nuisent à l'exercice d'un jugement indépendant des administrateurs concernés. Le conseil juge qu'une « appartenance commune interdite » survient lorsque plus de deux membres du conseil siègent ensemble au conseil d'une autre entité ouverte. La politique sur l'appartenance commune des administrateurs à d'autres conseils interdit une telle appartenance commune, sauf sur approbation du comité de gouvernance. Le comité de gouvernance examine chaque appartenance commune à un conseil et établit si cette appartenance commune nuit à la capacité des administrateurs concernés à exercer un jugement indépendant. La politique ne s'applique pas au président du conseil ni aux hauts dirigeants. Il n'y a actuellement aucune appartenance commune interdite parmi les administrateurs ou parmi les candidats à un poste d'administrateur.

Profils des administrateurs

Le texte qui suit est un sommaire des renseignements pertinents de nature biographique et des renseignements sur la rémunération pour chaque candidat à un poste d'administrateur, ce qui comprend une description de ses antécédents et de son expérience; l'année de son élection ou de sa nomination comme administrateur; son âge; sa présence aux réunions; les autres conseils dont il ou elle est membre; l'appartenance commune à des conseils avec les autres candidats à un poste d'administrateur; et les honoraires reçus comme administrateur. Les « honoraires d'administrateur reçus » comprennent la rémunération à titre d'administrateur de la Société et de ses filiales. Est également précisée la participation en capitaux propres de 2021 et de 2020 de chaque candidat à un poste d'administrateur dans la Société, en date du 14 mars 2022 et du 15 mars 2021 respectivement, c'est-à-dire ses actions ordinaires et ses unités d'actions différées (« UAD »). La « valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD » des administrateurs qui ne font pas partie de la direction est calculée pour 2021 en fonction du cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto (la « TSX ») le 14 mars 2022, qui s'établissait à 157,26 \$, et pour 2020 en fonction du cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 15 mars 2021, qui s'établissait à 100,55 \$.

Les représentants de la Société nommés dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention de voter **POUR** l'élection des candidats ci-dessous :



Marianne M. Harris
Toronto (Ontario) Canada

Âge : 64 ans

Détails sur son siège
au conseil de Weston :
Candidate à un poste
d'administratrice
Indépendante

M^{me} Harris est administratrice de sociétés. En plus de siéger au conseil d'administration des sociétés ouvertes indiquées ci-dessous, M^{me} Harris est une administratrice au conseil d'administration de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, une société de la Couronne, depuis décembre 2020. Avant 2013, elle était présidente et directrice générale des services bancaires d'investissement et aux entreprises auprès de Merrill Lynch Canada Inc. (« Merrill Lynch ») et directrice du groupe institutions financières, Amériques, de Merrill Lynch Pierce Fenner & Smith. De 1984 à 2000, avant de travailler pour Merrill Lynch, elle a occupé plusieurs postes dans les services de banque d'investissement de RBC Marchés des Capitaux.

Elle est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la Schulich School of Business, un diplôme J.D. (Juris Doctor) de Osgoode Hall Law School et un baccalauréat en sciences (avec distinction) de l'Université Queen's.

M^{me} Harris est également membre du conseil consultatif du doyen de la Schulich School of Business et du conseil consultatif du Hennick Centre for Business and Law. M^{me} Harris est une ancienne présidente du conseil d'administration de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

| MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS | | | Présence aux réunions | | Présence aux réunions (total) | | Honoraires d'administrateur reçus | |
|--|--------------------|-----|---|--|-------------------------------|--|---|---------|
| | | | N ^{bre} | % | N ^{bre} | % | Exercice | Montant |
| — | | | — | — | — | — % | 2021 | — \$ |
| PARTICIPATION DANS LES CAPITAUX PROPRES | | | | | | | | |
| Exercice | Actions ordinaires | UAD | Total des actions ordinaires et des UAD | Valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD ⁽¹⁾ | | Exigence de participation minimale dans les capitaux propres | En voie de satisfaire/satisfait à la politique en matière d'actionariat | |
| | | | | \$ | \$ | | | |
| 2021 | | | | 2 539 008 | \$ | 960 000 | \$ | Oui |
| MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES | | | | Appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes ⁽²⁾ | | | | |
| | | | | Administrateurs | | Conseils | | |
| Les Compagnies Loblaw limitée | | | 2016 à ce jour | — | | — | | |
| La Financière Sun Life inc. | | | 2013 à ce jour | | | | | |
| MEMBRE PASSÉ DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES) | | | | | | | | |
| Hydro One Limited/Hydro One Inc. | | | 2015 à 2018 | | | | | |

(1) Conformément à la politique en matière d'actionariat des administrateurs, les avoirs en actions de M^{me} Harris dans Loblaw, si elle est élue, seront pris en compte à l'égard de l'exigence de participation minimale dans les capitaux propres de la Société. M^{me} Harris détenait 22 167 actions ordinaires et des unités d'actions différées de Loblaw qui sont évaluées à 2 539 008 \$ d'après le cours des actions ordinaires de Loblaw à la cote de la TSX le 14 mars 2022, qui était de 114,54 \$.

(2) M^{me} Harris, M. Weston et M. Wright sont tous trois candidats à l'élection comme administrateurs à l'assemblée annuelle des actionnaires de Loblaw le 5 mai 2022. M^{me} Harris et M^{me} Stymiest sont toutes deux candidates à l'élection à l'assemblée annuelle des actionnaires de La Financière Sun Life inc. le 11 mai 2022. Si M^{me} Harris, M. Weston et M. Wright sont chacun élus à la fois à la présente assemblée et à l'assemblée annuelle des actionnaires de Loblaw, ils seront dans une situation d'appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes les uns avec les autres. Si M^{me} Harris et M^{me} Stymiest sont toutes deux élues à la fois à la présente assemblée et à l'assemblée annuelle des actionnaires de La Financière Sun Life inc., M^{me} Harris sera dans une situation d'appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes avec M^{me} Stymiest. La politique sur l'appartenance commune des administrateurs à d'autres conseils ne s'applique pas à M. Weston. Veuillez vous reporter à la page 10 pour obtenir plus de renseignements sur la politique relative à l'appartenance commune des administrateurs à d'autres conseils.



**Nancy H.O. Lockhart,
O. Ont.**

Toronto (Ontario) Canada

Âge : 67 ans

Détails sur son siège
au conseil de Weston :
Administratrice depuis 2019
Indépendante

M^{me} Lockhart est administratrice de sociétés, est l'ancienne chef de l'administration de Frum Development Group et une ancienne vice-présidente de Shoppers Drug Mart Corporation.

En plus des conseils de sociétés ouvertes ci-après, M^{me} Lockhart est administratrice du Conservatoire royal de musique. M^{me} Lockhart est également présidente du conseil émérite de la Crow's Theatre Company et présidente du conseil d'Alignvest Student Housing. Elle est une ancienne présidente du conseil du Centre des sciences de l'Ontario, ancienne présidente du Canadian Club of Toronto et ancienne présidente du conseil du Canadian Film Centre. M^{me} Lockhart est en outre une ancienne administratrice de la Société d'assurance-dépôts du Canada, du Centre for Addiction and Mental Health Foundation et de la Loran Scholars Foundation.

M^{me} Lockhart détient le titre d'IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

| MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS | | | | Présence aux réunions | | Présence aux réunions (total) | | Honoraires d'administrateur reçus | |
|--|--------------------|-------|---|--|--|-------------------------------|---|-----------------------------------|--|
| | | | | N ^{bre} | | % | | Exercice | |
| | | | | | | | | Montant | |
| Conseil | | | | 9/9 | | N ^{bre} | | Exercice | |
| Comité de gouvernance | | | | 5/5 | | 18/18 | | 2021 | |
| Comité de retraite | | | | 4/4 | | 100 % | | 2020 | |
| PARTICIPATION DANS LES CAPITAUX PROPRES | | | | | | | | | |
| Exercice | Actions ordinaires | UAD | Total des actions ordinaires et des UAD | Valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD ⁽¹⁾ | Exigence de participation minimale dans les capitaux propres | | En voie de satisfaire/satisfait à la politique en matière d'actionariat | | |
| | | | | | 960 000 \$ | | Oui | | |
| 2021 | 1 961 | 5 940 | 7 901 | 8 504 003 \$ | | | | | |
| 2020 | 1 961 | 3 941 | 5 902 | 4 787 792 \$ | | | | | |
| MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES | | | | Appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes ⁽²⁾ | | | | | |
| | | | | Administrateurs | | Conseils | | | |
| Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix | | | | 2019 à ce jour | | — | | — | |
| Atrium Mortgage Investment Corporation | | | | 2013 à ce jour | | | | | |
| MEMBRE PASSÉ DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES) | | | | | | | | | |
| Les Compagnies Loblaw limitée | | | | 2005 à 2019 | | | | | |
| Gluskin Sheff & Associates Inc. | | | | 2013 à 2019 | | | | | |
| Société aurifère Barrick | | | | 2014 à 2018 | | | | | |

- (1) Conformément à la politique en matière d'actionariat des administrateurs, les avoirs en actions de M^{me} Lockhart dans Loblaw au moment de son élection au conseil de la Société le 7 mai 2019 seront pris en compte à l'égard de l'exigence de participation minimale dans les capitaux propres de la Société. En date du 7 mai 2019, M^{me} Lockhart détenait 63 397 actions ordinaires et des unités d'actions différées de Loblaw qui sont évaluées 4 194 346 \$ d'après le cours des actions ordinaires de Loblaw à la cote de la TSX le 15 mars 2021, qui était de 66,16 \$, et qui sont évaluées à 7 261 492 \$ d'après le cours de clôture des actions ordinaires de Loblaw le 14 mars 2022, qui était de 114,54 \$.
- (2) M^{me} Lockhart et M. Wright sont tous deux candidats à l'élection comme fiduciaires à l'assemblée annuelle des porteurs de parts de la Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix ») le 28 avril 2022. Si M^{me} Lockhart et M. Wright sont tous deux élus à la fois à la présente assemblée et à l'assemblée annuelle des porteurs de parts de Propriétés de Choix, M^{me} Lockhart sera dans une situation d'appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes avec M. Wright. Veuillez vous reporter à la page 10 pour obtenir des détails sur la politique relative à l'appartenance commune des administrateurs à d'autres conseils.



Sarabjit S. Marwah
Toronto (Ontario) Canada

Âge : 70 ans

Détails sur son siège
au conseil de Weston :
Administrateur depuis 2013
Indépendant

M. Marwah est membre du Sénat du Canada et est l'ancien vice-président du conseil et chef des opérations de la Banque de la Nouvelle-Écosse.

M. Marwah est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Californie, à Los Angeles, en plus d'être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en économie de l'Université de Calcutta et d'une maîtrise en économie de l'Université de Delhi.

En plus d'être membre du conseil des sociétés ouvertes énumérées ci-dessous, M. Marwah a été président du conseil et fiduciaire du Hospital for Sick Children. Il est ancien président du conseil de l'hôpital régional Humber River et un ancien membre des conseils de l'institut C.D. Howe et du Festival international du film de Toronto.

| MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS | | | | Présence aux réunions | | Présence aux réunions (total) | | Honoraires d'administrateur reçus | |
|--|--|--|--|---|--|---|--|---|--|
| | | | | | | | | | |
| | | | | N ^{bre} | | % | | Exercice | |
| | | | | | | | | Montant | |
| Conseil | | | | 9/9 | | | | 2021 | |
| Comité d'audit | | | | 5/5 | | 19/19 | | 241 500 \$ | |
| Comité de gouvernance | | | | 5/5 | | 100 % | | 2020 | |
| | | | | | | | | 241 500 \$ | |
| PARTICIPATION DANS LES CAPITAUX PROPRES | | | | | | | | | |
| | | | | Total des actions ordinaires et des UAD | | Valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD | | Exigence de participation minimale dans les capitaux propres | |
| Exercice | | | | Actions ordinaires UAD | | | | En voie de satisfaire/satisfait à la politique en matière d'actionariat | |
| 2021 | | | | 3 500 18 110 | | 21 610 | | 3 398 389 \$ | |
| 2020 | | | | 3 500 15 881 | | 19 381 | | 1 948 760 \$ | |
| | | | | | | | | 960 000 \$ | |
| | | | | | | | | Oui | |
| MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES | | | | | | Appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes | | | |
| | | | | | | Administrateurs | | Conseils | |
| Cineplex Inc. 2009 à ce jour | | | | | | — | | — | |
| MEMBRE PASSÉ DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES) | | | | | | | | | |
| TELUS Corporation 2015 à 2019 | | | | | | | | | |



Gordon M. Nixon, C.M., O. Ont.
Toronto (Ontario) Canada

Âge : 65 ans

Détails sur son siège
au conseil de Weston :
Administrateur depuis 2014
Indépendant
Administrateur principal

M. Nixon est président du conseil de BCE Inc. et ancien président et chef de la direction de la Banque Royale du Canada, poste qu'il a occupé d'août 2001 à août 2014. M. Nixon a initialement joint les rangs de RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. en 1979, au sein de laquelle il a occupé de nombreux postes de cadre, dont le poste de chef de la direction.

M. Nixon est titulaire d'un baccalauréat en commerce (avec spécialisation) de l'Université Queen's et de doctorats honorifiques en droit de l'Université Queen's et de l'Université Dalhousie. Il est membre de l'Ordre du Canada et de l'Ordre de l'Ontario.

En plus d'être membre du conseil des sociétés ouvertes énumérées ci-dessous, M. Nixon siège au conseil consultatif de KingSett Fonds de revenu immobilier canadien et est fiduciaire du Musée des beaux-arts de l'Ontario.

| MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS | | | | Présence aux réunions | | Présence aux réunions (total) | | Honoraires d'administrateur reçus | |
|--|--|--|--|---|--|---|--|---|--|
| | | | | | | | | | |
| | | | | N ^{bre} | | % | | Exercice | |
| | | | | | | | | Montant | |
| Conseil | | | | 9/9 | | | | 2021 | |
| Comité de gouvernance | | | | 5/5 | | 14/14 | | 283 950 \$ | |
| | | | | | | | | 2020 | |
| | | | | | | | | 239 000 \$ | |
| PARTICIPATION DANS LES CAPITAUX PROPRES | | | | | | | | | |
| | | | | Total des actions ordinaires et des UAD | | Valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD | | Exigence de participation minimale dans les capitaux propres | |
| Exercice | | | | Actions ordinaires UAD | | | | En voie de satisfaire/satisfait à la politique en matière d'actionariat | |
| 2021 | | | | 5 000 15 889 | | 20 889 | | 3 285 004 \$ | |
| 2020 | | | | 5 000 13 395 | | 18 395 | | 1 849 617 \$ | |
| | | | | | | | | 960 000 \$ | |
| | | | | | | | | Oui | |
| MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES | | | | | | Appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes ⁽¹⁾ | | | |
| | | | | | | Administrateurs | | Conseils | |
| BCE Inc. 2014 à ce jour | | | | | | — | | — | |
| BlackRock, Inc. 2015 à ce jour | | | | | | | | | |
| MEMBRE PASSÉ DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES) | | | | | | | | | |
| — | | | | | | | | | |

(1) M. Nixon et M. Wright sont tous deux candidats à l'élection comme administrateurs à l'assemblée annuelle des actionnaires de BCE Inc. le 5 mai 2022. Si M. Nixon et M. Wright sont tous deux élus à la fois à la présente assemblée et à l'assemblée annuelle des actionnaires de BCE Inc., M. Nixon sera dans une situation d'appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes avec M. Wright. Veuillez vous reporter à la page 10 pour obtenir des détails sur la politique relative à l'appartenance commune des administrateurs à d'autres conseils.



Barbara Stymiest,
C.M., F.C.A, F.C.P.A
Toronto (Ontario) Canada

Âge : 65 ans

Détails sur son siège
au conseil de Weston :
Administratrice depuis 2011
Indépendante

M^{me} Stymiest, administratrice de sociétés, est ancienne membre du groupe de dirigeants de la Banque Royale du Canada responsable du rendement global de la banque. M^{me} Stymiest est ancienne chef de la direction de Groupe TMX Inc., vice-présidente directrice et chef des finances de BMO Marchés des Capitaux et associée d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

M^{me} Stymiest est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de la Richard Ivey School of Business, de l'Université Western Ontario. Elle détient le titre de fellow comptable agréée et de fellow comptable professionnelle agréée.

En plus d'être membre du conseil des sociétés ouvertes énumérées ci-dessous, M^{me} Stymiest est administratrice de la Banque le Choix du Président, du conseil de l'Institut canadien de recherches avancées et du conseil consultatif du Ivey Institute for Leadership. Elle est également vice-présidente du conseil du Réseau universitaire de santé.

| MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS | | | | Présence aux réunions | Présence aux réunions (total) | | Honoraires d'administrateur reçus | |
|--|--------------------|--------|---|---|-------------------------------|--|---|------------|
| | | | | | N ^{bre} | % | Exercice | Montant |
| Conseil | | | | 9/9 | | | | |
| Présidente du comité d'audit | | | | 5/5 | 19/19 | 100 % | 2021 | 318 500 \$ |
| Comité de gouvernance | | | | 5/5 | | | 2020 | 314 500 \$ |
| PARTICIPATION DANS LES CAPITAUX PROPRES | | | | | | | | |
| Exercice | Actions ordinaires | UAD | Total des actions ordinaires et des UAD | Valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD | | Exigence de participation minimale dans les capitaux propres | En voie de satisfaire/satisfait à la politique en matière d'actionariat | |
| 2021 | 2 000 | 23 517 | 25 517 | 4 012 803 \$ | | 960 000 \$ | Oui | |
| 2020 | 2 000 | 21 230 | 23 230 | 2 335 777 \$ | | | | |
| MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES | | | | Appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes ⁽¹⁾ | | | | |
| | | | | Administrateurs | | Conseils | | |
| BlackBerry Limited | | | | 2007 à ce jour | | — | | |
| La Financière Sun Life inc. | | | | 2012 à ce jour | | — | | |
| MEMBRE PASSÉ DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES) | | | | — | | | | |

(1) M^{me} Stymiest et M. Wright sont tous deux candidats à l'élection comme administrateurs à l'assemblée annuelle des actionnaires de La Financière Sun Life inc. le 11 mai 2022. Si M^{me} Stymiest et M. Wright sont tous deux élus à la fois à la présente assemblée et à l'assemblée annuelle des actionnaires de La Financière Sun Life inc., M^{me} Stymiest sera dans une situation d'appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes avec M. Wright. Veuillez vous reporter à la page 10 pour obtenir des détails sur la politique relative à l'appartenance commune des administrateurs à d'autres conseils.



Galen G. Weston
Toronto (Ontario) Canada

Âge : 49 ans

Détails sur son siège
au conseil de Weston :
Administrateur depuis 2016
Non-indépendant

M. Weston est président du conseil et chef de la direction de la Société et il est également président du conseil et président de Les Compagnies Loblaw limitée. Auparavant, il a occupé de nombreux postes de haute direction au sein de Les Compagnies Loblaw limitée et de ses filiales. Avant de rejoindre les rangs de Les Compagnies Loblaw limitée, il était analyste du financement des sociétés au sein de Salomon Brothers, au Royaume-Uni.

M. Weston est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université Harvard et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Columbia.

M. Weston est président du conseil de Wittington Investments, Limited et il est également administrateur de Selfridges Group Limited et président de la Weston Family Foundation. M. Weston est un ancien président du conseil de la Banque le Choix du Président et un ancien président du conseil et fiduciaire de la Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix.

| MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS | | | | Présence aux réunions | | Présence aux réunions (total) | | Honoraires d'administrateur reçus | | |
|--|--------------------|--------------------|---|--|--|-------------------------------|--------------------|-----------------------------------|-------------------------------|--|
| Conseil | | | | 9/9 | | N ^{bre} | | Exercice | | |
| | | | | | | % | | Montant ⁽¹⁾ | | |
| | | | | 9/9 | | 100 % | | 2021 | | |
| | | | | | | | | 45 540 \$ | | |
| | | | | | | | | 2020 | | |
| | | | | | | | | 138 000 \$ | | |
| PARTICIPATION DANS LES CAPITAUX PROPRES | | | | La valeur des avoirs admissibles de M. Weston s'élève à 12 456 734 450 \$. M. Weston satisfait à la politique en matière d'actionariat des hauts dirigeants. Pour obtenir d'autres renseignements sur ses avoirs fondés sur sa participation dans les capitaux propres à titre de dirigeant, veuillez consulter le tableau à la page 83. | | | | | | |
| Exercice | Actions ordinaires | UAD ⁽²⁾ | Total des actions ordinaires et des UAD | | | | | | | |
| 2021 | 78 650 662 | 2 228 | 78 652 850 | | | | | | | |
| 2020 | 78 650 662 | 2 188 | 78 652 850 | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES | | | | Appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes ⁽³⁾ | | | | | | |
| | | | | Administrateurs | | | Conseils | | | |
| Les Compagnies Loblaw limitée | | | | 2006 à ce jour | | | Paviter S. Binning | | Les Compagnies Loblaw limitée | |
| MEMBRE PASSÉ DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES) | | | | | | | | | | |
| Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix | | | | 2019 à 2021 | | | | | | |
| Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix | | | | 2013 à 2017 | | | | | | |

- (1) Les administrateurs qui font partie de l'équipe de direction ne sont pas rémunérés pour leur rôle d'administrateur de la Société. M. Weston est chef de la direction de la Société et n'a pas été rémunéré pour son rôle d'administrateur de la Société en 2021, mais il a touché 45 540 \$ à titre de président du conseil de Propriétés de Choix, qui est une filiale de la Société.
- (2) M. Weston a été élu au conseil en 2016 à titre d'administrateur non membre de la direction et a continué de siéger au conseil à ce titre jusqu'en janvier 2017, date à laquelle il est devenu président du conseil et chef de la direction de la Société. Pendant son mandat à titre d'administrateur non membre de la direction, M. Weston s'est vu attribuer des attributions fondées sur des actions sous forme d'UAD.
- (3) M. Weston, M^{me} Harris et M. Wright sont tous trois candidats à l'élection comme administrateurs à l'assemblée annuelle des actionnaires de Loblaw le 5 mai 2022. Si M. Weston, M^{me} Harris et M. Wright sont tous les trois élus à la fois à la présente assemblée et à l'assemblée annuelle des actionnaires de Loblaw, ils seront dans une situation d'appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes les uns avec les autres. La politique relative à l'appartenance commune des administrateurs à d'autres conseils ne s'applique pas à M. Weston. Veuillez vous reporter à la page 10 pour obtenir des détails sur la politique relative à l'appartenance commune des administrateurs à d'autres conseils.



Cornell Wright
Toronto (Ontario) Canada

Âge : 48 ans

Détails sur son siège
au conseil de Weston :
Candidat à un poste
d'administrateur
Indépendant

M. Wright est président de Wittington Investments, Limited (« Wittington »). M. Wright s'est joint à Wittington en 2021 après une carrière de 20 ans au sein du cabinet d'avocats Torys LLP, où il était un avocat en droit des affaires de premier plan. Au sein de ce cabinet, M. Wright a été président du groupe de pratique en droit des sociétés et ancien co-chef du groupe de pratique en fusions et acquisitions. M. Wright possède une vaste expérience en matière de transactions complexes, de valeurs mobilières, de capital-investissement, de réglementation, de gouvernance et de conformité. M. Wright est membre de l'American College of Governance Counsel.

En plus d'être administrateur des sociétés ouvertes mentionnées ci-dessous, M. Wright est président du conseil d'administration du Ballet national du Canada, fiduciaire du University Health Network et cadre en résidence à l'École de gestion de l'Université de Toronto.

M. Wright est titulaire d'un diplôme d'un baccalauréat en droit (J.D.) et d'une maîtrise en administration des affaires (M.B.A.) de l'Université de Toronto et d'un baccalauréat ès arts (B.A.) de l'Université McGill.

| MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS | | | | Présence aux réunions | | Présence aux réunions (total) | | Honoraires d'administrateur reçus | | |
|---|--------------------|-----|---|--|---|--|---|-----------------------------------|---------|--|
| | | | | N ^b re | % | | | Exercice | Montant | |
| — | | | | — | — | | | 2021 | — \$ | |
| PARTICIPATION DANS LES CAPITAUX PROPRES | | | | | | | | | | |
| Exercice | Actions ordinaires | UAD | Total des actions ordinaires et des UAD | Valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD ⁽¹⁾ | | Exigence de participation minimale dans les capitaux propres | En voie de satisfaire/satisfait à la politique en matière d'actionariat | | | |
| 2021 | — | — | — | — \$ | | 960 000 \$ | Oui | | | |
| MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES | | | | Appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes ⁽²⁾ | | | | | | |
| | | | | Administrateurs | | Conseils | | | | |
| BCE, Inc. | | | | 2021 à ce jour | | — | | — | | |
| MEMBRE PASSÉ DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES) | | | | | | | | | | |
| — | | | | — | | | | | | |

(1) S'il est élu, M. Wright aura cinq ans pour respecter la politique d'actionariat des administrateurs.

(2) M. Wright, M^{me} Harris et M. Weston briguent tous les trois un mandat d'administrateur à l'assemblée annuelle de Loblaw le 5 mai 2022. M. Wright et M^{me} Lockhart briguent tous deux un mandat à l'assemblée annuelle des porteurs de parts de Propriétés de Choix, le 28 avril 2022. M. Wright et Nixon briguent tous deux un mandat à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de BCE Inc. le 5 mai 2022. Si M. Wright, M^{me} Harris et M. Weston sont élus à la fois à l'assemblée et à l'assemblée annuelle des actionnaires de Loblaw, ils se retrouveront dans une situation d'appartenance commune à des conseils. Si M. Wright et M^{me} Lockhart sont élus à la fois à l'assemblée et à l'assemblée annuelle des porteurs de parts de Propriétés de Choix, ils se retrouveront dans une situation d'appartenance commune à des conseils. Si M. Wright et M. Nixon sont élus à la fois à l'assemblée et à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de BCE Inc., ils se retrouveront dans une situation d'appartenance commune à des conseils. La politique sur l'appartenance commune des administrateurs à d'autres conseils ne s'applique pas à M. Weston. Veuillez vous reporter à la page 10 pour plus de renseignements au sujet de la politique sur l'appartenance commune des administrateurs à d'autres conseils.

Présence aux réunions

Le tableau qui suit donne un aperçu de la présence de chaque administrateur aux réunions du conseil et des comités en 2021 :

| Nom | Conseil (9 réunions) | Comité d'audit (5 réunions) | Comité de Weston Foods (5 réunions) | Comité de gouvernance (5 réunions) | Comité de retraite (3 réunions) | Taux de présence global | |
|--------------------------------------|-------------------------|-----------------------------------|---|--|---------------------------------------|----------------------------|--------------|
| | | | | | | (Nbre) | (%) |
| Paviter S. Binning ⁽¹⁾ | 9/9 | — | — | 4/4 | 3/3 | 16/16 | 100 % |
| Andrew A. Ferrier ⁽¹⁾ | 9/9 | 5/5 | — | — | 3/3 | 17/17 | 100 % |
| Nancy H.O. Lockhart | 9/9 | — | 5/5 | 4/4 | — | 18/18 | 100 % |
| Sarabjit S. Marwah | 9/9 | 5/5 | 5/5 | — | — | 19/19 | 100 % |
| Gordon M. Nixon | 9/9 | — | 5/5 | — | — | 14/14 | 100 % |
| J. Robert S. Prichard ⁽¹⁾ | 9/9 | — | 5/5 | 4/4 | — | 18/18 | 100 % |
| Robert Sawyer ⁽²⁾ | 3/3 | 2/2 | — | — | — | 5/5 | 100 % |
| Christi Strauss ⁽¹⁾ | 9/9 | 5/5 | — | — | 3/3 | 17/17 | 100 % |
| Barbara Stymiest | 9/9 | 5/5 | 5/5 | — | — | 19/19 | 100 % |
| Galen G. Weston | 9/9 | — | — | — | — | 9/9 | 100 % |
| Total | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

(1) MM. Binning, Ferrier et Prichard et M^{me} Strauss ne solliciteront pas de nouveau mandat à l'assemblée.

(2) M. Sawyer ne s'est pas représenté à l'élection à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société tenue le 11 mai 2021.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Le programme de rémunération des administrateurs de la Société est structuré en vue d'offrir aux administrateurs une rémunération appropriée pour leur temps, leur engagement ainsi que les responsabilités qu'ils assument en qualité de membres du conseil et de demeurer concurrentiel par rapport aux pratiques de rémunération des administrateurs au Canada. Le programme est conçu pour attirer et maintenir en poste des administrateurs dévoués et compétents et pour harmoniser leur rémunération avec les intérêts à long terme des actionnaires. Pour atteindre ces objectifs, chaque administrateur est tenu de recevoir la totalité de sa rémunération à titre d'administrateur ou de membre d'un comité en UAD jusqu'à ce qu'il se conforme à la politique en matière d'actionnariat des administrateurs, après quoi il peut choisir de recevoir au plus 50 % de sa rétribution en espèces, le reste étant reçu en UAD. L'administrateur qui est un employé de la Société ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour ses services à titre d'administrateur.

Régime d'unités d'actions différées des administrateurs

Une UAD est un droit de recevoir de la Société une somme égale à la valeur de une action ordinaire. Le nombre d'UAD attribuées à un administrateur correspond à la valeur de la rémunération que l'administrateur choisit ou est dans l'obligation de recevoir sous forme d'UAD, divisée par le cours moyen pondéré en fonction du volume d'une action ordinaire à la TSX pour la période de cinq jours de bourse qui précède la date de l'attribution. Les UAD sont payées seulement lorsque l'administrateur cesse de siéger au conseil et cesse d'occuper un poste auprès de toute entreprise liée à la Société; il détient ainsi une participation dans le capital de la Société pendant toute la durée de son mandat comme membre du conseil. Des équivalents de dividendes sous forme d'UAD supplémentaires d'une valeur égale aux dividendes qui sont versés sur les actions ordinaires sont portés au crédit du compte d'un administrateur à chaque date de paiement des dividendes, selon le nombre d'UAD dans le compte à la date de clôture des registres pour les dividendes. Après la cessation des fonctions auprès de la Société et de ses entités apparentées, le paiement des UAD est fait en actions ordinaires acquises sur le marché libre. Un administrateur pourrait choisir de reporter le paiement jusqu'au 15 décembre de l'année civile suivant l'année au cours de laquelle il ou elle cesse d'occuper un poste auprès de la Société et de l'une de ses entités apparentées. Les UAD ne confèrent pas à un administrateur un droit de vote ni les autres droits dont disposent les actionnaires.

Politique en matière d'actionnariat des administrateurs

De l'avis de la Société, il est important que les administrateurs expriment leur engagement envers la Société par la propriété d'actions. À cet égard, la Société a établi la politique en matière d'actionnariat des administrateurs à l'intention des administrateurs qui ne font pas partie de la direction. Conformément à cette politique, les administrateurs qui ne font pas partie de la direction doivent détenir des actions ordinaires ou des UAD d'une valeur correspondant à au moins quatre fois le montant de la rémunération annuelle des administrateurs. En 2021, l'exigence en matière d'actionnariat s'élevait à 900 000 \$. À compter du 1^{er} janvier 2022, les exigences en matière d'actionnariat aux termes de la politique en matière d'actionnariat sont passées de 900 000 \$ à 960 000 \$, tel qu'il est indiqué plus loin à la rubrique « Révision de la rémunération des administrateurs et changements pour 2022 ». Pour les besoins de la politique, la valeur des titres est calculée selon la valeur marchande, et les administrateurs sont tenus de respecter le niveau exigé d'actionnariat dans les cinq ans suivant leur élection ou leur nomination initiale au conseil. Dans la mesure où les administrateurs reçoivent une hausse de leurs honoraires annuels, ils bénéficient d'une période de cinq ans à compter de la date de la hausse, ou à compter de la date à laquelle ils ont été élus ou nommés pour la première fois au conseil, si elle est ultérieure, pour respecter le nouveau seuil en matière d'actionnariat. Les administrateurs élus ou nommés au conseil qui étaient auparavant ou sont des administrateurs ou des fiduciaires de Loblaw et/ou de Propriétés de Choix sont autorisés aux termes de la politique à prendre en compte leur participation dans Loblaw et/ou Propriétés de Choix dans le calcul de leur actionnariat cible à la date de leur élection ou de leur nomination au conseil, étant entendu qu'il pouvait être tenu compte de telles participations au moment d'établir la conformité à l'exigence en matière

d'actionnariat antérieure de la personne en question dans Loblaw et/ou Propriétés de Choix. Tous les administrateurs ont atteint le seuil d'actionnariat requis ou accumulent des titres en ce sens, comme il est exigé dans la politique. Pour connaître la situation de chaque candidat à un poste d'administrateur relativement à la politique en matière d'actionnariat des administrateurs, consultez leurs profils, aux pages 11 à 16 de la circulaire. Les administrateurs qui font partie de la direction ne sont pas assujettis à la politique en matière d'actionnariat des administrateurs; ils doivent plutôt se conformer à la politique en matière d'actionnariat des hauts dirigeants décrite à la page 82.

Montants de la rémunération versée aux administrateurs en 2021

Le tableau qui suit présente un sommaire de la rémunération versée aux administrateurs en 2021 :

| Type de rémunération | Montant (\$) |
|--|-----------------------|
| Rémunération annuelle | |
| Rémunération totale | 225 000 |
| Rémunération des présidents et des membres de comités | |
| Administrateur principal | 50 000 |
| Président du comité d'audit | 30 000 ⁽¹⁾ |
| Président du comité de gouvernance | 30 000 ⁽¹⁾ |
| Président du comité de Weston Foods | 30 000 ⁽¹⁾ |
| Président du comité de retraite | 15 000 ⁽¹⁾ |
| Membre d'un comité du conseil | 7 500 |

(1) Comprend la rémunération reçue à titre de membre du comité.

M. Weston n'a reçu aucune rémunération pour avoir siégé à titre d'administrateur de la Société en 2021. Les détails concernant la rémunération de M. Weston à titre de haut dirigeant sont présentés à la rubrique « Analyse de la rémunération ». S'il est élu, M. Weston ne recevra aucune rémunération en 2022 pour siéger à titre d'administrateur de la Société.

Tableau de la rémunération versée aux administrateurs en 2021

Le tableau suivant présente les éléments de la rémunération et la rémunération totale gagnée par chaque administrateur ne faisant pas partie de la direction en 2021 et précise sous quelle forme cette rémunération a été versée.

| Nom | Ventilation de la rémunération | | | | | Répartition du total de la rémunération des administrateurs | | | | |
|--------------------------------------|---|--|---|--|-------------------------------|---|----------------|-------------------------|--|--|
| | Rémunération des membres du conseil ⁽¹⁾ (\$) | Rémunération des présidents de comité (\$) | Rémunération des membres de comité (\$) | Rémunération totale des administrateurs (\$) | Toute autre rémunération (\$) | Rémunération totale (\$) | Espèces (\$) | UAD ⁽²⁾ (\$) | Répartition le montant en espèces et les UAD (%) | |
| Paviter S. Binning ⁽³⁾ | 225 000 | 15 000 | 7 500 | 247 500 | 225 000 ⁽⁴⁾ | 472 500 | 123 748 | 123 752 | 50 % UAD | |
| Andrew A. Ferrier ⁽⁵⁾ | 225 000 | 30 000 | 7 500 | 262 500 | — | 262 500 | — | 262 500 | 100 % UAD | |
| Nancy H.O. Lockhart | 225 000 | — | 15 000 | 240 000 | 133 500 ⁽⁵⁾ | 373 500 | — | 240 000 | 100 % UAD | |
| Sarabjit S. Marwah | 225 000 | — | 16 500 ⁽⁶⁾ | 241 500 | — | 241 500 | — | 241 500 | 100 % UAD | |
| Gordon M. Nixon | 225 000 | 54 600 ⁽⁷⁾ | 4 350 ⁽⁶⁾ | 283 950 | — | 283 950 | — | 283 950 | 100 % UAD | |
| J. Robert S. Prichard ⁽³⁾ | 225 000 | 30,400 ⁽⁷⁾ | 12 150 | 267 950 | — | 267 950 | — | 267 950 | 100 % UAD | |
| Robert Sawyer ⁽⁸⁾ | 85 500 | — | 2 850 | 88 350 | — | 88 350 | — | 88 350 | 100 % UAD | |
| Christi Strauss ⁽⁵⁾ | 225 000 | — | 15 000 | 240 000 | — | 240 000 | — | 240 000 | 100 % UAD | |
| Barbara Stymiest | 225 000 | 30 000 | 7 500 | 262 500 | 56 000 ⁽⁹⁾ | 318 500 | 26 248 | 236 252 | 90 % UAD | |
| Total (\$) | 1 885 500 | 160 000 | 88 350 | 2 133 850 | 460 040 | 2 593 890 | 149 996 | 1 983 854 | | |

(1) Les administrateurs sont tenus de recevoir la totalité de leur rémunération à titre d'administrateur ou de membre d'un comité en UAD jusqu'à ce qu'ils se conforment à la politique en matière d'actionnariat des administrateurs, après quoi ils peuvent choisir de recevoir au plus 50 % de leur rétribution totale en espèces, le reste étant reçu en UAD.

(2) Conformément au régime d'UAD, les montants reflètent la juste valeur à la date de l'attribution des UAD s'appuyant sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la TSX pour la période de cinq jours de bourse ayant précédé la date de l'attribution. De plus, des UAD supplémentaires s'accumulent en fonction des équivalents théoriques de dividendes versés sur les actions ordinaires pendant l'exercice. Le tableau ne tient pas compte de ces équivalents théoriques de dividendes.

(3) M^{mes} Binning, Ferrier et Prichard et M^{me} Strauss ne solliciteront pas de nouveau mandat à l'assemblée.

(4) Comprend la rémunération reçue par M. Binning à titre d'administrateur de Loblaw, filiale de la Société.

(5) Comprend la rémunération reçue par M^{me} Lockhart à titre de fiduciaire de Propriétés de Choix, une filiale de la Société.

(6) Comprend la rémunération reçue pour la présence à d'autres réunions d'un comité du conseil.

(7) Comprend la rémunération à titre d'administrateur principal.

(8) M. Sawyer ne s'est pas représenté à l'élection lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui s'est tenue le 11 mai 2021.

(9) M^{me} Stymiest a également reçu un versement en espèces de 56 000 \$ en contrepartie de son rôle comme administrateur de la Banque le Choix du Président, une filiale de Loblaw.

Révision de la rémunération des administrateurs et changements pour 2022

Le conseil, par l'intermédiaire du comité de gouvernance, est chargé d'évaluer et d'approuver les changements à apporter aux régimes de rémunération des administrateurs. En 2021, le comité de gouvernance a retenu les services de Meridian Compensation Partners (« Meridian ») pour réévaluer la rémunération versée aux administrateurs qui ne font pas partie de la direction de la Société. Meridian a réalisé une réévaluation complète des pratiques de rémunération du conseil par rapport au groupe de comparaison de 29 sociétés utilisé pour comparer la rémunération des hauts dirigeants. Le groupe de comparaison est présenté ci-dessous. Dans le cadre de cet exercice, Meridian a analysé : (i) le montant de la rémunération de base; (ii) le montant de la rémunération reçue à titre de membre ou de président d'un comité; (iii) le montant de la rémunération reçue à titre d'administrateur principal; et (iv) les exigences d'actionnariat minimum.

| Groupe de comparaison aux fins de la rémunération | | |
|---|-------------------------------------|--------------------------------|
| Alimentation Couche-Tard inc. | Dollar Tree, Inc. | Rogers Communications Inc. |
| BCE inc. | Empire Company Limited | Suncor Énergie Inc. |
| Best Buy Co., Inc. | Enbridge Inc. | Sysco Corporation |
| Bombardier Inc. | Compagnie Pétrolière Impériale Ltée | Target Corporation |
| Brookfield Asset Management Inc. | Lowe's Companies, Inc. | TELUS Corporation |
| Canadian Natural Resources Limited | Metro inc. | The Home Depot, Inc. |
| La Société Canadian Tire Limitée | Nutrien Ltd. | The Kroger Co. |
| Cenovus Energy Inc. | Power Corporation du Canada | US Foods Holding Corp. |
| Costco Wholesale Corporation | Publix Super Markets, Inc. | Walgreens Boots Alliance, Inc. |
| Dollar General Corporation | Rite Aid Corporation | |

À la suite de cette réévaluation, Meridian a déterminé que la rémunération des administrateurs était inférieure à la médiane du marché. Par conséquent, le conseil a, sur recommandation du comité de gouvernance, approuvé les changements suivants à la rémunération des administrateurs, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2022 :

- une augmentation de la rémunération de base annuelle, qui passe de 225 000 \$ à 240 000 \$;
- une augmentation de la rémunération reçue à titre de membre d'un comité, qui passe de 7 500 \$ à 10 000 \$.

Les administrateurs qui ne font pas partie de la direction doivent détenir des actions ordinaires ou des UAD dont la valeur n'est pas inférieure à quatre fois le montant de la rémunération annuelle des administrateurs. En fonction de ce multiple de la rémunération de base, l'exigence d'actionnariat minimum est passée de 900 000 \$ à 960 000 \$ en 2022. Aucun changement n'a été apporté (i) à la rémunération reçue à titre d'administrateur principal ni (ii) à celle reçue à titre de président du comité d'audit, du comité de gouvernance et du comité de retraite. Le tableau qui suit présente un sommaire de la rémunération versée aux administrateurs en 2021 reflétant les modifications :

| Type de rémunération | Montant (\$) |
|---|-----------------------|
| Rémunération annuelle | |
| Rémunération totale | 240 000 |
| Rémunération des présidents et des membres d'un comité | |
| Administrateur principal | 50 000 |
| Président du comité d'audit | 30 000 ⁽¹⁾ |
| Président du comité de gouvernance | 30 000 ⁽¹⁾ |
| Président du comité de retraite | 15 000 ⁽¹⁾ |
| Membre d'un comité du conseil | 10 000 |

(1) Comprend la rémunération reçue à titre de membre du comité.

Attributions fondées sur des actions en circulation

Le tableau suivant présente la valeur de toutes les attributions fondées sur des actions accordées par la Société aux administrateurs qui ne font pas partie de la direction qui étaient en circulation au 4 janvier 2022 :

| Nom du participant | Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$) | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis, mais non payées ou distribuées ⁽¹⁾ (\$) |
|------------------------------------|---|--|---|
| Paviter S. Binning ⁽²⁾ | — | — | 5 230 217 |
| Andrew A. Ferrier | — | — | 1 274 089 |
| Nancy H.O. Lockhart ⁽³⁾ | — | — | 861 478 |
| Sarabjit S. Marwah | — | — | 2 626 493 |
| Gordon M. Nixon | — | — | 2 304 382 |
| J. Robert S. Prichard | — | — | 7 549 972 |
| Robert Sawyer ⁽⁴⁾ | — | — | 1 472 925 |
| Christi Strauss | — | — | 1 744 856 |
| Barbara Stymiest | — | — | 3 410 671 |

(1) La valeur des UAD en circulation détenues par les administrateurs se base sur le cours de clôture des actions ordinaires à la cote de la TSX le 4 janvier 2022, soit 145,03 \$, multiplié par le nombre d'UAD en circulation. Les valeurs comprennent aussi des UAD supplémentaires qui se sont accumulées en fonction des équivalents théoriques de dividendes versés sur les actions ordinaires.

(2) M. Binning est l'ancien président et chef de la direction de la Société et pendant son mandat, il a choisi de recevoir une partie de ses primes annuelles à l'égard de certains exercices sous forme d'unités d'actions différées des hauts dirigeants (« UADHD »). Au 4 janvier 2022, M. Binning détenait 33 008 UADHD en plus des 3 055 UAD reçues à titre d'administrateur de Weston. La valeur des UADHD de M. Binning est de 4 787 150 \$ calculée en fonction du cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 4 janvier 2022, qui était de 145,03 \$. En date du 4 janvier 2022, M. Binning détient également 8 142 UAD de Loblaw. Compte tenu du cours de clôture des actions ordinaires de Loblaw à la TSX le 4 janvier 2022, qui était de 102,73 \$, la valeur des UAD de M. Binning était de 836 428 \$.

(3) M^{me} Lockhart détient également 66 246 UAD de Loblaw, ayant une valeur de 6 805 452 \$ calculée en fonction du cours de clôture des actions ordinaires de Loblaw à la TSX le 4 janvier 2022 qui était de 102,73 \$ et 25 974 unités d'actions différées de Propriétés de Choix ayant une valeur de 390 129 \$ calculée en fonction du cours de clôture des parts de fiducie de Propriétés de Choix à la TSX le 4 janvier 2022, qui était de 15,02 \$.

(4) M. Sawyer ne s'est pas représenté à l'élection à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société tenue le 11 mai 2021.

M. Weston a été élu au conseil en 2016 à titre d'administrateur ne faisant pas partie de la direction et a occupé ces fonctions jusqu'en janvier 2017, auquel moment il est devenu président du conseil et chef de la direction de la Société. Au cours de son mandat à titre d'administrateur ne faisant pas partie de la direction, M. Weston s'est fait accorder des attributions fondées sur des actions sous forme d'UAD. Au 4 janvier 2022, M. Weston détenait 2 228 UAD ayant une valeur de 323 127 \$ calculée en fonction du cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 4 janvier 2022, qui était de 145,03 \$. M. Weston a été le président du conseil non membre de la direction de Propriétés de Choix entre 2013 et 2017 et de 2019 à 2021 et, en date du 4 janvier 2022, il détenait 87 874 unités différées de Propriétés de Choix ayant une valeur de 1 319 867 \$ calculée en fonction du cours de clôture des parts de fiducie à la TSX le 4 janvier 2022, qui était de 15,02 \$.

NOMINATION DE L'AUDITEUR

Nomination de l'auditeur

À l'issue d'un processus d'appel d'offres, le conseil a décidé de demander la démission de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. (« KPMG ») en tant qu'auditeur de la Société à compter du jour ouvrable suivant le dépôt des états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et du rapport de l'auditeur sur ces états, ainsi que de nommer PwC pour combler le poste vacant d'auditeur de la Société. Des documents supplémentaires relatifs au changement d'auditeur, à savoir l'avis de changement d'auditeur et les accusés de réception de cet avis par PwC et KPMG, figurent à l'annexe B de la présente circulaire.

Le conseil, sur la recommandation du comité d'audit, propose de nommer PwC comme auditeur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société et d'autoriser les administrateurs à fixer la rémunération de PwC. Les personnes nommées dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention de voter **POUR** la nomination de PwC comme auditeur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Honoraires d'audit et autres honoraires de services

KPMG était l'auditeur de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Le comité d'audit encadre les honoraires versés à l'auditeur indépendant, qui, en 2021, était PWC, pour les services d'audit et les services non liés à l'audit. Le tableau suivant présente le total des honoraires facturés pour les services professionnels rendus par KPMG au cours des exercices 2021 et 2020, respectivement :

| | 2021 (en milliers de \$) | 2020 (en milliers de \$) |
|--|-----------------------------|-----------------------------|
| Honoraires d'audit ⁽¹⁾ | 8 244 | 8 807 |
| Honoraires pour services liés à l'audit ⁽²⁾ | 3 174 | 1 420 |
| Honoraires pour services fiscaux ⁽³⁾ | 60 | 122 |
| Autres honoraires ⁽⁴⁾ | 872 | 89 |
| Total des honoraires | 12 350 | 10 438 |

(1) Les honoraires d'audit comprennent les honoraires pour les services liés à l'audit des états financiers consolidés de la Société, y compris l'audit des états financiers consolidés de Loblaw, et les audits de Shoppers Drug Mart, de la Banque le Choix du Président et de Propriétés de Choix. Les honoraires d'audit comprennent également des honoraires pour les services liés à l'examen de rapports trimestriels, à l'interprétation des normes de comptabilité et de communication de l'information financière et à la participation de l'auditeur au dépôt de documents, notamment de prospectus. En 2020, certains des honoraires pour services liés à l'audit ont été reclassés dans les honoraires d'audit.

(2) Les honoraires pour services liés à l'audit comprennent les honoraires pour les services de traduction vers le français des états financiers et des dépôts réglementaires de la Société, pour l'audit des régimes de retraite et pour les services fournis dans le cadre de certains projets spéciaux. En 2020, certains des honoraires pour services liés à l'audit ont été reclassés dans les honoraires d'audit.

(3) Les honoraires pour services fiscaux comprennent les honoraires pour des services et des conseils en matière d'observation fiscale et pour les services fournis dans le cadre de certains projets spéciaux.

(4) Les autres honoraires comprennent les honoraires pour services et conseils fournis dans le cadre de certains projets spéciaux et pour les services liés à la conformité aux lois et à la réglementation.

Dans le cadre des pratiques de gouvernance de la Société, le comité d'audit a adopté une politique interdisant à l'auditeur de fournir des services non liés à l'audit à la Société ou à ses filiales, sauf si le président du comité d'audit approuve au préalable ces services. L'auditeur est tenu de rendre compte directement au comité d'audit.

RÉSOLUTION CONSULTATIVE CONCERNANT L'APPROCHE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Résolution consultative concernant l'approche en matière de rémunération de la haute direction

À l'assemblée, les actionnaires devront se prononcer sur une résolution consultative (la « résolution sur la rémunération ») portant sur l'approche de la Société en matière de rémunération de la haute direction, comme il est mentionné plus en détail à la rubrique « Analyse de la rémunération » à la page 47 de la présente circulaire. En 2021, les actionnaires ont été invités à se prononcer sur une résolution consultative concernant l'approche de la Société en matière de rémunération de la haute direction, laquelle a obtenu un taux d'approbation des actionnaires de 97,67 %.

La rémunération liée au rendement est la pierre angulaire de la philosophie en matière de rémunération de la Société et a pour but d'harmoniser les intérêts des hauts dirigeants de la Société avec ceux de ses actionnaires. Cette approche en matière de rémunération permet à la Société d'attirer et de fidéliser des hauts dirigeants ayant un rendement supérieur qui seront motivés à créer de la valeur pour les actionnaires.

Le conseil et la direction de la Société recommandent aux actionnaires de voter **POUR** l'adoption de la résolution consultative sur la rémunération.

Les représentants de la Société nommés dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention de voter **POUR** l'adoption de la résolution sur la rémunération.

Les voix exprimées relativement à la résolution sur la rémunération sont consultatives et ne lieront aucunement le conseil ou la Société. Toutefois, le comité de gouvernance passera en revue et analysera les résultats obtenus et en tiendra compte dans le cadre de l'analyse de l'approche en matière de rémunération de la haute direction de la Société.

Le libellé de la résolution sur la rémunération devant être soumise aux actionnaires à l'assemblée, sous réserve des modifications, des variations et des ajouts qui peuvent être approuvés à l'assemblée, est énoncé ci-après :

IL EST RÉSOLU QUE, à titre consultatif uniquement et sans porter atteinte au rôle et aux responsabilités du conseil d'administration, les actionnaires acceptent l'approche en matière de rémunération de la haute direction présentée dans la circulaire, distribuée avant la tenue de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2022 de George Weston limitée.

COMITÉ D'AUDIT



Barbara Stymiest
(présidente)
Indépendante



Andrew A. Ferrier
Indépendant



Sarabjit S. Marwah
Indépendant



Christi Strauss
Indépendante

Le comité d'audit veille, pour le compte du conseil, à l'intégrité des états financiers de la Société et des communications publiques connexes. Ce faisant, il encadre les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société, les contrôles et mécanismes d'information ainsi que la fonction d'audit interne. Le comité d'audit encadre également les procédures pour la réception, la conservation et le suivi des plaintes au sujet de la comptabilité, des contrôles internes et de l'audit de la Société. Le comité d'audit aide le conseil dans son rôle de supervision du programme de conformité légale et réglementaire de la Société et du programme de gestion du risque d'entreprise (« GRE ») de la Société, et il examine le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles applicables liés aux informations communiquées par la Société sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »).

Chaque année, le comité d'audit examine et évalue les compétences, le rendement et l'indépendance de l'auditeur et recommande au conseil un auditeur pour nomination par les actionnaires. Le président du comité d'audit participe également au processus de sélection du responsable de la mission d'audit de l'auditeur de la Société. Le comité d'audit voit à ce qu'une rotation régulière soit effectuée, conformément aux normes d'audit actuelles.

Tous les membres du comité d'audit sont indépendants et possèdent des compétences financières, comme il est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables du Canada.

RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

Chers actionnaires,

Au nom du conseil, le comité d'audit a le plaisir de vous présenter son rapport et quelques-unes de ses grandes réalisations en 2021.

Faits saillants de 2021

- ✓ Supervision du changement d'auditeur de la Société, de KPMG à PwC, y compris le processus d'appel d'offres
- ✓ Examen des répercussions financières de la COVID-19, y compris les estimations faites et les jugements portés par la direction et les répercussions sur les contrôles et les documents d'information connexes
- ✓ Encadrement de la réponse apportée aux risques liés à la pandémie de COVID-19
- ✓ Supervision du suivi et de l'atténuation par la direction des risques de cybersécurité
- ✓ Supervision du programme de conformité légale et réglementaire et de l'évaluation du risque d'entreprise et du programme de GRE de la Société
- ✓ Examen du caractère adéquat et de l'efficacité des contrôles relatifs aux informations communiquées par la Société sur les enjeux ESG

Survol

Le comité d'audit se réunit au moins une fois par trimestre. Les fonctions et les responsabilités spécifiques du comité d'audit dépendent de son mandat et de son plan de travail. Le comité d'audit tient chaque trimestre des rencontres séparées et à huis clos avec le chef de la direction financière, les représentants du groupe d'audit interne, l'auditeur externe et les hauts dirigeants responsables des questions en matière de conformité à chaque réunion. Le comité tient aussi une séance à huis clos sans membre de la direction. Le comité d'audit s'est réuni à cinq reprises en 2021.

Chaque année, le comité d'audit passe en revue son mandat pour garantir l'exécution efficace de ses responsabilités. Le comité d'audit communique régulièrement avec la direction et les auditeurs externes et internes.

Le comité a accepté son mandat pour 2021, qui est décrit au www.weston.ca. Ses membres estiment s'être acquittés de leurs responsabilités pendant l'année.

Communication de l'information financière

Le comité d'audit a examiné et abordé avec la direction les états financiers consolidés annuels et intermédiaires de la Société ainsi que le rapport de gestion connexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et les trimestres intermédiaires, y compris les répercussions de la pandémie de COVID-19 et les documents d'information connexes. Le comité d'audit a également examiné les rapports de l'auditeur s'y rattachant et s'est entretenu directement avec l'auditeur au sujet des principaux risques. Cet examen a pour but de fournir l'assurance raisonnable que la communication de l'information financière de la Société est exhaustive et qu'elle est présentée fidèlement à tous égards importants. Il confirme aussi le caractère approprié des principes comptables employés pour l'établissement des états financiers, plus particulièrement lorsqu'un jugement, des estimations et des risques sont en cause. Cet examen garantit aussi que les questions d'importance ont été communiquées adéquatement.

Le comité d'audit a évalué l'utilisation des mesures financières non conformes aux PCGR et leur présentation dans les documents financiers. En fonction des considérations qui précèdent, le comité d'audit recommande au conseil d'approuver et de publier les états financiers annuels consolidés audités de la Société le 2 mars 2022.

Auditeur externe et interne

Pendant l'année, le président du comité d'audit a rencontré à intervalles réguliers KPMG, les représentants du groupe d'audit interne et les cadres supérieurs du groupe de communication de l'information financière de la Société. En 2021, le comité d'audit a examiné et approuvé le plan d'audit annuel du groupe d'audit interne et de KPMG et a reçu des rapports réguliers de la part du service d'audit interne. En outre, il a reçu de la part de KPMG des rapports sur des enjeux clés liés à l'audit.

Le comité d'audit a supervisé la réalisation d'un processus d'appel d'offres par la Société et a recommandé au conseil de demander la démission de KPMG en tant qu'auditeur de la Société à compter du jour ouvrable suivant le dépôt des états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et du rapport de l'auditeur sur ces états, ainsi que de nommer PwC pour combler le poste vacant d'auditeur de la Société.

Le comité d'audit a conclu que PwC est indépendante de la Société et de la direction. Il a proposé au conseil de recommander aux actionnaires la nomination de PwC à titre d'auditeur de la Société à l'assemblée.

Gestion du risque d'entreprise

Le comité d'audit est chargé de la supervision de certains aspects du programme de GRE de la Société ainsi que des risques principaux auxquels est exposée la Société. Aux réunions du comité d'audit qui se sont tenues au cours de l'année, le comité d'audit a demandé à obtenir et a reçu des rapports de la direction portant sur les divers risques pour la Société, compte tenu des changements importants qui sont survenus depuis le rapport antérieur, sur les répercussions prévues dans les trimestres à venir et sur les changements importants dans les indicateurs de risques clés. Le comité d'audit a examiné attentivement ces rapports et s'en est entretenu avec la direction dans le but de contrer les risques auxquels la Société est exposée. Le comité d'audit a également examiné et soumis à l'approbation du conseil le plan de GRE, la charte d'entreprise relative à la GRE et l'énoncé de tolérance au risque de GRE, et a examiné les plans d'action correspondants de la direction.

Réponse au risque lié à la COVID-19

Au cours de 2021, le conseil et, plus particulièrement, le comité d'audit ont supervisé la réponse apportée par la Société aux risques liés à la pandémie de COVID-19. Le comité d'audit a examiné les risques uniques liés à la COVID-19 auxquels l'entreprise est exposée et s'est penché sur les démarches d'atténuation connexes. Le comité d'audit continue cette démarche de supervision de la réponse apportée par la Société à la pandémie de COVID-19.

Technologies de l'information

Au cours de 2021, le comité d'audit s'est également intéressé à l'encadrement par la direction des risques liés aux technologies de l'information ayant une incidence sur la Société, y compris la cybersécurité. Le comité d'audit reçoit régulièrement des rapports de la direction sur les systèmes, politiques, contrôles et procédures de la Société que la direction a mis en place pour pouvoir repérer, gérer et atténuer les risques liés aux technologies de l'information.

Questions juridiques, réglementaires, opérations avec une personne apparentée et questions fiscales

Au cours de 2021 le comité d'audit a encadré le programme de conformité légale et réglementaire de la Société et a examiné des mises à jour sur des questions de conformité ayant trait à la communication de l'information financière ainsi que l'évolution des lois et des règlements, les litiges importants, les dépôts réglementaires, les opérations importantes avec des parties apparentées ainsi que les questions fiscales ayant une incidence sur la Société. Le comité d'audit a également encadré certaines activités devant être menées à bien pour que la Société puisse conserver la certification de l'Organisation internationale de normalisation (la « certification de l'ISO ») relative au programme relatif à la conformité de la loi sur la concurrence de la Société. Ces activités comprenaient la création et la mise en place de plans pour l'intégration de mesures plus rigoureuses de contrôle de la conformité, le développement de modules de formation en matière de droit de la concurrence, et la mise en œuvre de contrôles rigoureux en matière de droit de la concurrence.

Rapports sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance

Le comité d'audit a évalué le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles relatifs au programme de communication de la Société sur les enjeux ESG et a estimé que ces contrôles étaient suffisants.

Le tout respectueusement soumis,

Comité d'audit

Barbara Stymiest (présidente)

Andrew A. Ferrier

Sarabjit S. Marwah

Christi Strauss

Pour en savoir plus sur chaque membre du comité d'audit, veuillez consulter les pages 11 à 16. Pour obtenir d'autres renseignements concernant les activités du comité d'audit, veuillez consulter l'énoncé des pratiques de gouvernance de la Société aux pages 32 à 46.

COMITÉ DE RETRAITE



Paviter S. Binning
(président)
Non-indépendant



J. Robert S. Prichard
Indépendant



Nancy H.O. Lockhart
Indépendante

Le comité de retraite encadre, au nom du conseil, l'administration, la gestion, la conception, le financement et la gouvernance des régimes de retraite de la Société, ainsi que l'administration et la gestion des régimes d'avantages sociaux de la Société. Le comité de retraite s'est réuni quatre fois en 2021.

RAPPORT DU COMITÉ DE RETRAITE À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

Chers actionnaires,

Au nom du conseil, le comité de retraite a le plaisir de vous présenter son rapport et quelques-unes de ses grandes réalisations en 2021.

Faits saillants de 2021

- ✓ Supervision des mises à jour des régimes de retraite et d'avantages sociaux de la Société ainsi que l'incidence sur ceux-ci en lien avec la vente par Weston de son entreprise de boulangerie
- ✓ Supervision de la transition des services d'actuariat et de consultation à Mercer (Canada) Limited (« Mercer »)
- ✓ Supervision de la transition du gestionnaire de capitaux propres mondiaux alors en poste vers un autre gestionnaire
- ✓ Supervision du lancement d'un programme d'avantages sociaux souple

Supervision des régimes de retraite et d'avantages sociaux de la Société

Le comité de retraite encadre, au nom du conseil, la gouvernance et l'administration des régimes de retraite et d'avantages sociaux de la Société. Pour s'acquitter de ses responsabilités de supervision, le comité a approuvé le cadre de prise des décisions de placement concernant les régimes à prestations déterminées de la Société et vérifié les états financiers de ces régimes en collaboration avec la direction et l'auditeur externe. Le comité de retraite a aussi reçu des rapports périodiques sur : (i) les régimes à prestations déterminées de la Société, notamment le rendement des placements et la capitalisation de ces régimes; et (ii) les régimes à cotisations déterminées, notamment le rendement des options de placement offertes aux participants du régime de retraite. Tout au long de l'année, le comité de retraite s'est aussi assuré de la conformité aux politiques de la Société, au libellé des régimes ainsi qu'aux exigences réglementaires et législatives applicables.

Supervision de l'incidence sur les régimes de retraite et d'avantages sociaux de la Société en lien avec la vente par Weston de son entreprise de boulangerie

Dans le cadre de la vente par Weston de son entreprise de boulangerie et des réorganisations internes connexes, certains régimes de retraite et d'avantages sociaux de la Société ont dû être mis à jour, notamment pour refléter le fait que les anciens employés de l'entreprise de boulangerie ne participeraient plus aux régimes après la conclusion de la vente. Le comité de retraite a examiné les rapports de la direction sur les mesures prises et les processus de gouvernance observés.

Supervision de la transition des services d'actuariat et de consultation

Le comité de retraite a supervisé la transition des services d'actuariat et de consultation de Willis Towers Watson à Mercer.

Supervision de la transition du gestionnaire de capitaux propres mondiaux

Le comité de retraite a approuvé et supervisé la cessation des fonctions par la direction de son ancien gestionnaire de capitaux propres mondiaux et a participé au processus de sélection pour en trouver un nouveau. Le comité de retraite a approuvé la recommandation de la direction concernant le choix du nouveau gestionnaire de capitaux propres mondiaux.

Programme d'avantages sociaux souple

Le comité de retraite a poursuivi sa supervision de la stratégie visant à offrir un programme d'avantages sociaux souple à plus de 20 000 employés au Canada et a examiné les activités de la direction dans le cadre du lancement du programme en 2021.

Le tout respectueusement soumis,

Comité de retraite

Paviter S. Binning (président)
J. Robert S. Prichard
Nancy H.O. Lockhart

Pour en savoir plus sur chaque membre du comité de retraite, veuillez consulter les pages 11 à 16. Pour obtenir d'autres renseignements concernant les activités du comité de retraite, veuillez consulter l'énoncé des pratiques de gouvernance de la Société aux pages 32 à 46.

COMITÉ DE GOUVERNANCE



Gordon M. Nixon
(président)
Indépendant



Nancy H.O. Lockhart
Indépendante



Sarabjit S. Marwah
Indépendant



J. Robert S. Prichard
Indépendant



Barbara Stymiest
Indépendante

Le comité de gouvernance estime qu'une bonne gouvernance est un gage de rendement exceptionnel. Les pratiques de gouvernance de la Société sont conçues pour assurer une surveillance et l'imputabilité, favoriser la confiance de ses parties intéressées et servir les intérêts à long terme des actionnaires.

Il incombe au comité de gouvernance d'encadrer les pratiques de gouvernance de la Société, notamment l'élaboration et la mise en place de principes de gouvernance conformes à des normes élevées en la matière. Chaque année, le comité de gouvernance évalue le rendement et les pratiques du conseil, ce qui comprend un examen de ses politiques et de ses mandats, de même qu'un examen de la composition des comités, mené en concertation avec le président du conseil et chef de la direction. Le comité de gouvernance supervise aussi tous les aspects du programme de la Société en matière d'enjeux ESG, et il se penche notamment sur le rapport ESG.

Dans le cadre de son mandat, le comité de gouvernance, en collaboration avec le président du conseil et chef de la direction, sélectionne et recommande au conseil des candidats pour nomination aux postes d'administrateurs. Le comité de gouvernance recommande également au conseil en vue de leur approbation les changements à apporter aux régimes de rémunération des administrateurs. En outre, il lui incombe d'assurer le suivi du programme d'orientation des nouveaux administrateurs et les activités de formation continue de tous les administrateurs, et de superviser le processus d'évaluation du rendement du conseil, de ses comités et de chaque administrateur.

Le comité de gouvernance aide le conseil à superviser la conception des programmes de rémunération des hauts dirigeants de la Société, y compris ses programmes d'encouragement et la rémunération des membres de la haute direction visés dont il est question à la page 48 dans la circulaire. Le comité de gouvernance est également chargé de superviser la gestion des talents et la planification de la relève pour les postes de cadres supérieurs de la Société.

Compétences clés et expérience

Le conseil estime que les membres du comité de gouvernance possèdent, à titre individuel ou collectif, les connaissances, les compétences et l'expérience nécessaires dans le domaine de la gouvernance et de la rémunération, ce qui comprend la gestion des ressources humaines, la rémunération des hauts dirigeants et la direction générale des affaires, pour remplir le mandat du comité. Tous les membres du comité ont acquis des connaissances approfondies et une vaste expérience comme cadres supérieurs de grands organismes complexes et ont été administrateurs d'autres sociétés inscrites en bourse. Le tableau ci-dessous illustre l'expérience pertinente de chaque membre du comité de gouvernance :

| Nom du membre | Expérience de la gouvernance et de la rémunération des hauts dirigeants |
|--|---|
| Nancy H.O. Lockhart | <ul style="list-style-type: none"> Administratrice et présidente du comité de gouvernance d'Atrium Mortgage Investment Corporation Membre du comité de gouvernance, de rémunération et des mises en candidature de Propriétés de Choix Ancienne administratrice et membre du comité de la gouvernance, de la formation du personnel, des mises en candidature et de la rémunération de Loblaw Ancienne présidente du conseil et membre du comité des mises en candidature et de gouvernance de Gluskin Sheff & Associates Inc. Ancienne administratrice et membre du comité de gouvernance de Société aurifère Barrick |
| Sarabjit S. Marwah | <ul style="list-style-type: none"> Expérience de cadre comme ancien vice-président et chef de l'exploitation de La Banque de Nouvelle-Écosse Président du comité de rémunération, des mises en candidature et de gouvernance de Cineplex Inc. Ancien membre du comité de gouvernance de TELUS Corporation |
| Gordon M. Nixon | <ul style="list-style-type: none"> Expérience de cadre comme ancien président et chef de la direction de la Banque Royale du Canada Membre du comité de perfectionnement de la direction et de la rémunération et président du comité de régie d'entreprise de BlackRock Inc. Président du conseil de BCE Inc. et ancien membre de son comité de gouvernance ainsi que de son comité de gestion des ressources et de la rémunération |
| J. Robert S. Prichard⁽¹⁾ | <ul style="list-style-type: none"> Expérience de cadre comme ancien président et chef de la direction de Torstar Corporation, ancien président et chef de la direction de Metrolinx, et président émérite de l'Université de Toronto Membre du comité des ressources humaines et du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature d'Alamos Gold Inc. Ancien président du conseil de la Banque de Montréal, ancien membre et président du comité de gouvernance et des mises en candidature de la Banque de Montréal et ancien membre du comité des ressources humaines de la Banque de Montréal (lequel a la responsabilité de la rémunération des dirigeants) Ancien administrateur et membre du comité de la rémunération de Société aurifère Barrick Ancien administrateur principal et président du comité de gouvernance de Four Seasons Hotels Inc. |
| Barbara Stymiest | <ul style="list-style-type: none"> Expérience de cadre comme ancienne membre du groupe de dirigeants de la Banque Royale du Canada, ancienne chef de la direction de Groupe TMX Inc., ancienne vice-présidente directrice et chef des finances de BMO Marchés des Capitaux Membre du comité de rémunération, des mises en candidature et de gouvernance de Blackberry Limited Administratrice et ancienne membre du comité des ressources de gestion de la Financière Sun Life inc. |

(1) M. Prichard ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat à l'assemblée.

Processus de planification de la relève et des mises en candidature au conseil

Le conseil se penche régulièrement sur les vacances potentielles parmi ses membres. Le comité de gouvernance aide le conseil à tenir une liste permanente de candidats potentiels et à trouver des candidatures à soumettre à l'étude du conseil, en temps voulu. La Société dispose de lignes directrices sur la durée du mandat, qui prévoient une évaluation menée par le président du conseil et le comité de gouvernance concernant la participation continue d'un administrateur du conseil qui atteint l'âge de 75 ans, et annuellement par la suite, ou qui change de fonction principale. Ces lignes directrices ne s'appliquent pas au président du conseil ni aux administrateurs membres de la direction.

En plus des lignes directrices officielles du conseil sur la durée de mandat, le comité de gouvernance :

1. entreprend chaque année une évaluation de l'efficacité du conseil qui permet au comité de gouvernance et au conseil d'obtenir une rétroaction concernant l'apport, l'ensemble de compétences et l'expertise d'un administrateur;
2. tient la grille des compétences des administrateurs pour garantir qu'une attention appropriée est accordée aux compétences essentielles et à l'expérience au moment de choisir les candidats à un poste d'administrateur;
3. fait le suivi du roulement des administrateurs dans le cadre de processus d'évaluation et, s'il y a lieu, de temps à autre, demande à des administrateurs en poste depuis longtemps dont l'expérience et les compétences ne sont pas irremplaçables de ne pas solliciter de nouveau mandat;
4. examine annuellement la présidence et la composition des comités du conseil en vue de trouver l'équilibre entre la volonté d'intégrer diverses perspectives et le besoin d'expérience et d'expertise en la matière;
5. fournit l'information à inclure dans la présente circulaire concernant le mandat, le processus d'évaluation des administrateurs et le roulement des administrateurs, ainsi qu'une description de l'approche de la Société pour assurer une diversité de compétences, d'expérience et d'antécédents au sein du conseil ainsi qu'une rotation appropriée des membres.

En résumé, le comité de gouvernance évalue tous les ans la composition du conseil, le rendement de chaque administrateur ainsi que le mandat et la composition des comités du conseil. Les recommandations quant aux changements à apporter sont, le cas échéant, élaborées par le comité de gouvernance, puis elles font l'objet d'une discussion avec le conseil et l'actionnaire majoritaire. Le conseil est d'avis que ces processus fonctionnent bien et se sont traduits par une gouvernance efficace et souple qui se prête bien à la nature évolutive des activités de la Société et de ses marchés.

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

Chers actionnaires,

Au nom du conseil, le comité de gouvernance a le plaisir de vous présenter son rapport et quelques-unes de ses grandes réalisations de l'an dernier.

Faits saillants de 2021

- ✓ Supervision du plan de relève du conseil
- ✓ Supervision de la conception du régime incitatif à court terme et du régime incitatif à long terme de la Société de 2022
- ✓ Supervision du programme et des communications de la Société sur les enjeux ESG
- ✓ Supervision des changements apportés à la structure de gouvernance et au siège social à la suite de la vente de Weston Foods

Gestion des talents et planification de la relève pour les postes de cadres supérieurs

Le comité de gouvernance est chargé de superviser l'approche de la Société à l'égard de la gestion des talents et de la planification de la relève pour les postes de cadres supérieurs. Il reçoit des rapports sur le perfectionnement des cadres supérieurs, les plans de gestion des talents au sein de l'organisation et les processus d'évaluation du rendement; ces rapports sont conçus pour améliorer les compétences individuelles de leadership et de gestion. Le processus de planification de la relève comprend l'examen annuel de chaque poste de cadre supérieur et du rendement de son titulaire.

Composition du conseil et relève

Le comité de gouvernance veille à maintenir un conseil solide, dynamique et motivé qui connaît bien les affaires de la Société. L'une de ses principales responsabilités consiste à planifier la relève du conseil. Le comité de gouvernance évalue l'efficacité du conseil et dresse la liste des domaines susceptibles de bénéficier de la présence de nouveaux administrateurs possédant des compétences ou une expérience additionnelles ainsi que des antécédents variés. La politique sur la diversité au conseil de la Société comprend une cible voulant qu'au moins 30 % des administrateurs du conseil soient des personnes qui s'identifient comme étant des femmes et que, d'ici 2024, au moins 25 % des administrateurs du conseil soient des personnes qui s'identifient comme faisant partie d'une minorité visible. La liste pour l'assemblée à venir comprend trois candidats qui s'identifient comme étant des femmes et deux candidats qui s'identifient comme faisant partie d'une minorité visible, ce qui représente respectivement 43 % et 29 % de la composition du conseil. Sept administrateurs ont été mis en candidature pour être élus au conseil à l'assemblée. Le conseil est d'avis qu'il s'agit d'un nombre approprié compte tenu de la nature des activités de la Société.

MM. Paviter S. Binning, Andrew A. Ferrier, J. Robert S. Prichard et M^{me} Christi Strauss ne solliciteront pas le renouvellement de leur mandat à l'assemblée. Au nom du conseil, le comité de gouvernance aimerait remercier chacun de ces administrateurs pour leurs loyaux services et leur grand dévouement auprès de la Société. Le comité de gouvernance voudrait aussi remercier M. J. Robert S. Prichard pour les nombreuses années qu'il a consacrées à la direction du comité de gouvernance et à l'indépendance des administrateurs.

Cette année encore, le comité de gouvernance a inclus dans la présente circulaire une grille des compétences qu'il utilise comme outil de gestion de la relève du conseil. Cette grille a servi à décrire l'expérience, l'expertise et les compétences requises au conseil. Le comité de gouvernance est responsable du processus d'identification des candidats éventuels à un poste d'administrateur. Le comité de gouvernance évalue la taille adéquate que devrait avoir le conseil et si des postes seront à pourvoir en plus d'examiner la grille des compétences des membres actuels du conseil afin de déterminer les critères et les qualifications qui serviront au recrutement de nouveaux candidats aux postes d'administrateurs. Chaque candidat est évalué en fonction de son expérience et de son expertise, une attention particulière étant portée aux domaines d'expertise qui sont susceptibles de constituer un bon complément pour le conseil actuel. Le comité de gouvernance évalue aussi les préoccupations relatives aux conflits éventuels, à l'indépendance, à l'appartenance commune à des conseils ou à l'engagement de temps pouvant être soulevées à l'égard du candidat. Avant d'être mises en candidature, les personnes pressenties doivent rencontrer le président du comité de gouvernance ainsi que le président du conseil et chef de la direction et les autres membres du conseil afin de discuter des attentes du conseil en ce qui concerne l'apport et l'engagement du futur membre.

Programme d'éducation et de formation des administrateurs

Il incombe au comité de gouvernance de veiller à ce que des programmes de formation continue soient offerts aux administrateurs de la Société. Le programme de formation comprend des présentations données par des experts en interne ou à l'externe sur des sujets précis qui présentent un intérêt et de l'importance pour le conseil et chacun de ses comités ou qui portent sur des éléments complexes ou spécialisés des activités de la Société, susceptibles d'aider les administrateurs dans l'exécution de leurs fonctions. Ces présentations s'ajoutent aux rapports périodiques de la direction générale et aux autres éléments du programme de formation continue de la Société.

Stratégie en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance

Le comité de gouvernance encadre le programme ESG de la Société et obtient des rapports périodiques sur ce programme de la part de la direction. En 2021, le comité de gouvernance a encadré l'élaboration continue du programme et l'établissement des cibles en matière de diversité, tant pour le conseil que pour la direction, ainsi que la communication des premières informations de la Société en matière d'enjeux ESG.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE 2021

Le conseil a examiné le rendement financier de la Société en 2021 et a fixé les primes d'encouragement versées aux membres de la haute direction visés en vertu des régimes de la Société, selon le cas, en se basant notamment sur ce rendement :

- Les régimes incitatifs à court terme de Loblaw, de Propriétés de Choix et de Weston Foods ont respectivement atteint 198,1 %, 107,2 % et 27,5 % de l'objectif des membres de la haute direction visés concernés, ce qui s'est traduit par un facteur de versement pour les membres de la haute direction visés de Société de 150,1 %.
- Le facteur de versement des UAR de 2019 dont les droits sont acquis en 2022 s'établit à 105,4 % de l'objectif des membres de la haute direction visés de la Société.

APPROCHE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

La philosophie de rémunération de la Société oriente chaque aspect de la stratégie, des programmes, des politiques et des décisions de l'organisation en matière de rémunération des hauts dirigeants. Le comité de gouvernance examine et approuve la philosophie et les programmes de rémunération des hauts dirigeants de la Société. La philosophie de rémunération de la Société est la suivante :

La Société est d'avis que sa structure de rémunération doit être conçue de façon à attirer, à motiver et à maintenir en poste les meilleurs candidats pour les postes exigeants de la haute direction de la Société. À cette fin, la Société veille à offrir des programmes de rémunération des hauts dirigeants concurrentiels par rapport aux pratiques du marché et du secteur pour permettre à la Société d'attirer, de motiver et de maintenir en poste des hauts dirigeants talentueux et chevronnés, le tout afin de favoriser la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels.

La rémunération liée au rendement est la pierre angulaire de la philosophie de rémunération de la Société. Les programmes de rémunération pour tous les employés, dont les hauts dirigeants, sont axés sur le résultat. La Société est d'avis qu'un accent particulier sur la rémunération liée au rendement permettra d'harmoniser la mise en œuvre réussie de la stratégie d'entreprise, le rendement soutenu à long terme et les intérêts des actionnaires. La conception des régimes incitatifs à court, à moyen et à long terme de la Société (le « RICT », le « RIMT » et le « RILT », respectivement) permet d'atteindre cet objectif. Plus particulièrement, la Société est d'avis que l'attribution d'unités d'actions de rendement (« UAR ») à tous les hauts dirigeants contribue à renforcer le lien entre le salaire et le rendement.

La rémunération des hauts dirigeants doit s'harmoniser avec les intérêts à long terme des actionnaires. La Société estime que ses programmes de RICT, de RIMT et de RILT réalisent cet objectif. Le RICT de la Société est un programme équilibré comportant diverses mesures de rendement qui concentrent l'effort des hauts dirigeants sur les éléments clés des activités et de la création de valeur à long et à court terme.

Le programme RIMT, qui était propre à Weston Foods et qui n'est plus utilisé depuis la vente de Weston Foods, assurait un bon équilibre entre (i) le paiement incitatif lié au rendement de Weston Foods, lequel avait pour but de créer un incitatif pour les hauts dirigeants de Weston Foods axé sur les ventes et le rendement du capital, et (ii) les unités d'actions incessibles (les « UAI »), lesquelles étaient une composante de rétention clé des hauts dirigeants et servaient à faire concorder leurs intérêts avec ceux des actionnaires.

Le RILT de 2021 offre un juste équilibre entre : (i) les options d'achat d'actions, qui permettent d'arrimer les intérêts des hauts dirigeants à ceux des actionnaires en ce qui concerne la hausse du cours de l'action; et (ii) les UAR, qui incitent les hauts dirigeants à atteindre les objectifs de rendement clés établis dans le plan stratégique de la Société. La Société s'attend en outre à ce que les hauts dirigeants respectent les exigences en matière d'actionnariat minimum applicables aux vice-présidents principaux et aux échelons supérieurs, afin de renforcer le lien entre la rémunération des hauts dirigeants et les intérêts à long terme des actionnaires.

Les principes de bonne gouvernance doivent sous-tendre les programmes de rémunération des hauts dirigeants de la Société. Les programmes encouragent la prise de décisions responsable en récompensant les cadres supérieurs pour la mise en œuvre de stratégies d'entreprise exemptes de risque inutile.

Pratiques de gouvernance

Le comité de gouvernance est déterminé à veiller à ce que l'approche de la Société relative aux pratiques de gouvernance respecte les exigences d'ordre réglementaire et concorde avec les pratiques exemplaires. Dans le cadre de la vente de Weston Foods, le comité de gouvernance a supervisé les changements à la structure de gouvernance de la Société ainsi que certains changements au siège social.

Le comité de gouvernance continue aussi de collaborer avec la direction pour assurer la conformité à un processus d'examen et d'approbation rigoureux des opérations entre personnes apparentées. Le comité de gouvernance est certain que la direction a pris en compte les facteurs juridiques et de gouvernance pertinents associés aux opérations entre personnes apparentées et mis en place un cadre de gouvernance solide pour les gérer le cas échéant.

Le comité de gouvernance est convaincu que la Société dispose de systèmes de gouvernance rigoureux et pratiques. En même temps, le comité de gouvernance demeure résolu à évaluer de manière continue ses pratiques de gouvernance, et à exercer une surveillance des pratiques exemplaires émergentes en vue de créer de la valeur pour les actionnaires.

Le tout respectueusement soumis,

Comité de gouvernance

Gordon M. Nixon (président)

Nancy H.O. Lockhart

Sarabjit S. Marwah

J. Robert S. Prichard

Barbara Stymiest

Pour en savoir plus sur chaque membre du comité de gouvernance, veuillez consulter les pages 11 à 16. Pour obtenir d'autres renseignements concernant les activités du comité de gouvernance, veuillez consulter l'énoncé des pratiques de gouvernance de la Société aux pages 32 à 46.

COMITÉ DE WESTON FOODS

Le comité de Weston Foods, au nom du conseil, encadrait le rendement financier et de l'exploitation et les questions de conformité, y compris la conformité en matière de questions, de politiques et de systèmes de gestion relative à la salubrité des aliments et la sécurité des produits, et en matière de questions d'environnement ainsi que de santé et de sécurité au travail jusqu'à ce que la vente de Weston Foods par la Société soit réalisée vers la fin de 2021. Après la vente de Weston Foods, le comité, qui s'était entièrement acquitté de son mandat, a été dissous.

ÉNONCÉ DES PRATIQUES DE GOUVERNANCE

Le conseil et la direction de la Société sont déterminés à miser sur des pratiques rigoureuses de gouvernance qui sont conçues pour maintenir un niveau élevé de surveillance, d'imputabilité, d'intégrité et d'éthique tout en favorisant la croissance à long terme et qui sont conformes aux lignes directrices en matière de gouvernance des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « Lignes directrices en matière de gouvernance »). Les solides pratiques de gouvernance de la Société sont intégrées dans son approche et dans sa manière d'appliquer les politiques et les pratiques, dont certaines sont mises en lumière ci-après.

| GOUVERNANCE | | | |
|--|---|--|--|
| Approche | Référence | Application | Faits saillants |
| Politique sur le vote à la majorité des voix | Se reporter à la page 9 de la circulaire pour obtenir plus d'information On peut consulter la politique à l'adresse : www.weston.ca | <ul style="list-style-type: none"> Élection annuelle des administrateurs par les actionnaires Les administrateurs qui reçoivent plus d'abstentions que de vote en leur faveur doivent démissionner Le comité de gouvernance examine les démissions et formule ses recommandations au conseil | <ul style="list-style-type: none"> Au moins 97 % de toutes les voix exprimées à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2021 l'ont été en faveur de chacun des administrateurs |
| Énoncé sur l'indépendance | Se reporter à la page 37 de la circulaire pour obtenir plus d'information | <ul style="list-style-type: none"> La majorité des membres du conseil doivent être des administrateurs indépendants | <ul style="list-style-type: none"> 71 % des administrateurs sont indépendants 100 % des membres du comité d'audit sont indépendants 100 % des membres du comité de gouvernance sont indépendants |
| Efficacité du conseil | Se reporter à la page 40 de la circulaire pour obtenir plus d'information | <ul style="list-style-type: none"> Fait en sorte que le conseil et ses comités fonctionnent de manière optimale | <ul style="list-style-type: none"> Évaluation annuelle du rendement et de l'efficacité du conseil et de ses comités et des présidents de ses comités Un administrateur principal indépendant est nommé pour favoriser une supervision rigoureuse et indépendante du conseil |
| Politique en matière d'actionnariat | Se reporter aux pages 17 et 82 de la circulaire pour obtenir plus d'information | <ul style="list-style-type: none"> Harmonise les intérêts des administrateurs et des dirigeants avec ceux des actionnaires S'applique à tous les administrateurs et dirigeants à partir de l'échelon vice-président principal | <ul style="list-style-type: none"> Tous les administrateurs et les membres de la haute direction respectent les exigences en matière d'actionnariat ou sont en train d'accumuler le nombre de titres requis aux termes de la politique |
| Formation continue | Se reporter à la page 40 de la circulaire pour obtenir plus d'information | <ul style="list-style-type: none"> Vise à s'assurer que des séances de formation continue pertinentes soient offertes aux administrateurs | <ul style="list-style-type: none"> 15 séances de formation continue ont été offertes à des comités ou au conseil en 2021 |
| Lignes directrices sur la durée du mandat des administrateurs | Se reporter aux pages 9 et 28 de la circulaire pour obtenir plus d'information | <ul style="list-style-type: none"> Favorise le renouvellement du conseil d'administration en continu Le président du conseil et le président du comité de gouvernance évaluent chacun le maintien en poste des administrateurs lorsqu'ils atteignent l'âge de 75 ans, et annuellement par la suite, ou lorsqu'ils changent d'occupation. | <ul style="list-style-type: none"> 43 % des candidats à un poste d'administrateur sont en poste depuis 5 ans ou moins 43 % des candidats à un poste d'administrateur sont en poste depuis 5 à 10 ans 14 % des candidats à un poste d'administrateur sont en poste depuis plus de 10 ans La durée moyenne des mandats est de 5,1 ans |
| Politique sur l'appartenance des administrateurs aux mêmes conseils d'autres sociétés | Se reporter à la page 10 de la circulaire pour obtenir plus d'information | <ul style="list-style-type: none"> Fait en sorte que les relations entre administrateurs qui siègent aux mêmes conseils d'administration ne nuisent pas à l'indépendance de leur jugement L'appartenance commune à d'autres conseils est interdite lorsque plus de deux administrateurs, autres que le président du conseil, siègent au même conseil d'administration d'une autre société ouverte Le comité de gouvernance examine les situations où des administrateurs qui siègent aux mêmes conseils d'autres sociétés | <ul style="list-style-type: none"> Zéro administrateur indépendant ou candidat à un poste d'administrateur qui siège au même conseil d'autres sociétés |
| Opérations entre personnes apparentées | Se reporter à la page 36 de la circulaire pour obtenir plus d'information | <ul style="list-style-type: none"> Le comité d'audit est responsable de la supervision des opérations entre personnes apparentées Surveillance des opérations importantes entre personnes apparentées au sein du groupe Weston | <ul style="list-style-type: none"> Rendre compte au comité d'audit des mises à jour trimestrielles sur les opérations entre personnes apparentées |

| Principes sur les occasions d'affaires | Se reporter à la page 36 de la circulaire pour obtenir plus d'information | <ul style="list-style-type: none"> • Cadre établi pour faciliter le processus de prise de décision concernant les occasions d'affaires qui pourraient intéresser plus d'une entité du groupe Weston (comme il en est question ci-après). | <ul style="list-style-type: none"> • Examen annuel des secteurs stratégiques clés de chacune des principales entreprises du groupe Weston • Examen annuel des principes sur les occasions d'affaires compte tenu des stratégies des entités |
|--|--|---|---|
| Vote consultatif sur la rémunération de la haute direction | Se reporter à la page 21 de la circulaire pour obtenir plus d'information | <ul style="list-style-type: none"> • Offre aux actionnaires la possibilité de voter à l'égard de l'approche de la Société en matière de rémunération de la haute direction | <ul style="list-style-type: none"> • 97,67 % des voix exprimées à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2021 étaient en faveur de l'approche de la Société en matière de rémunération de la haute direction |
| Convention de la haute direction sur le recouvrement de la rémunération | Se reporter à la page 49 de la circulaire pour obtenir plus d'information | <ul style="list-style-type: none"> • Vise à éviter que les dirigeants prennent des risques excessifs | <ul style="list-style-type: none"> • Une partie de l'ensemble du programme de rémunération de la direction est conçue pour harmoniser les intérêts des actionnaires avec ceux de la Société |
| CONFORMITÉ ET DÉONTOLOGIE | | | |
| Approche | Référence | Application | Faits saillants |
| Programme relatif à la conformité à la loi sur la concurrence | Se reporter à la page 23 de la circulaire pour obtenir plus d'information | <ul style="list-style-type: none"> • Reflète l'engagement continu de la Société à l'égard de son programme de conformité à la loi sur la concurrence, notamment les contrôles, les programmes de formation et les processus de communication de l'information | <ul style="list-style-type: none"> • A maintenu sa certification de l'ISO relativement au programme de conformité à la loi sur la concurrence de la Société |
| Code de conduite | On peut consulter le Code à l'adresse : www.weston.ca | <ul style="list-style-type: none"> • Reflète l'engagement de la Société à respecter des normes élevées en matière de conduite professionnelle et de pratiques commerciales • Porte sur les conflits d'intérêts, l'observation des lois, des règles et des règlements, la confidentialité et le traitement équitable | <ul style="list-style-type: none"> • Examen annuel et approbation du Code • Les employés et administrateurs de la Société reconnaissent annuellement leur engagement à respecter le Code |
| Conduite éthique des affaires | Se reporter à la page 42 de la circulaire pour obtenir plus d'information | <ul style="list-style-type: none"> • Ligne Action-Intégrité que les employés ou les administrateurs peuvent utiliser sans frais pour dénoncer un comportement qui, selon eux, représente une violation au Code • Politique antifraude — Protocoles de dénonciation de la fraude établis pour faire en sorte que les fraudes soient rapportées aux membres de la haute direction • Procédures comptable, d'audit et de contrôles internes — expose les procédures pour la réception et le traitement des plaintes reçues à l'égard de questions comptables, de contrôles internes, de contrôles de communication de l'information ou d'audit. | <ul style="list-style-type: none"> • Examen trimestriel des commentaires sur la ligne Action-Intégrité avec le comité d'audit • Le comité d'audit procède à un examen annuel de la politique antifraude, ainsi que des procédures comptables, d'audit et de contrôles internes |
| Politique relative à l'observation des lois | On peut consulter le Code à l'adresse : www.weston.ca | <ul style="list-style-type: none"> • Reflète l'engagement continu de la Société à l'égard de l'observation de l'ensemble des lois et règlements et décrit les attentes envers les employés pour assurer cette observation | <ul style="list-style-type: none"> • Administré par la direction de la conformité et de la déontologie, laquelle est supervisée par le comité d'audit |
| Politique en matière de négociation des titres | Se reporter à la page 50 de la circulaire pour obtenir plus d'information | <ul style="list-style-type: none"> • Porte sur les restrictions en matière de négociation pour les employés de la Société et d'autres personnes visées par cette politique • Indique les procédures à suivre pour la déclaration d'opérations par les initiés de la Société | <ul style="list-style-type: none"> • Examen et approbation de la politique annuellement. • Interdit la négociation, directement ou indirectement, des titres de Weston, de Loblaw ou de Propriétés de Choix à toute personne en possession d'informations non publiques |
| Politique de communication de l'information | Se reporter à la page 46 de la circulaire pour obtenir plus d'information | <ul style="list-style-type: none"> • Le comité de la communication de l'information est chargé de l'administration et de la mise en œuvre de la politique de communication de l'information • Décrit les processus et procédures de la Société relativement à la communication en temps opportun de l'information importante • Fournit des directives et des règles pour les communications avec un auditoire externe • Établit des lignes directrices cohérentes permettant de déterminer ce qui constitue une information importante et d'éviter la communication sélective | <ul style="list-style-type: none"> • Examen trimestriel des documents d'information, y compris le rapport de gestion, les états financiers intermédiaires et les communiqués de presse • Examen et déclaration trimestriels sur l'application des mesures non conformes aux PCGR • Examen annuel de la circulaire de sollicitation de procurations et de la notice annuelle • Déposer, dans les délais requis, tous les documents d'information continue, notamment les communiqués sur les résultats, les rapports annuels et intermédiaires, la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations |

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

| Approche | Référence | Application | Faits saillants |
|--|--|--|--|
| Mandat du comité de gouvernance | On peut consulter le mandat à l'adresse : www.weston.ca | <ul style="list-style-type: none"> Supervision de l'approche à l'échelle du groupe en matière d'enjeux ESG Supervision de l'approche en matière d'enjeux ESG de la Société Fournit des lignes directrices sur l'approche à l'échelle du groupe et à la Société sur les enjeux ESG | <ul style="list-style-type: none"> Le comité de gouvernance reçoit les rapports périodiques sur les initiatives ESG et soumet un rapport annuel au conseil |
| Rapports sur les enjeux ESG | Se reporter à la page 43 de la circulaire pour obtenir plus d'information www.loblaw.ca/fr/responsibility https://www.choicereit.ca/fr/sustainability/ | <p>Loblaw</p> <ul style="list-style-type: none"> Une équipe de travail composé de dirigeants occupant diverses fonctions qui représentent toutes les entreprises en exploitation du groupe Weston afin de faire avancer les initiatives ESG Un comité de responsabilité sociale d'entreprise, formé de hauts dirigeants, est chargé d'établir des priorités, de suivre les résultats et de promouvoir les initiatives du programme à l'échelle de Loblaw <p>Propriétés de Choix</p> <ul style="list-style-type: none"> Le président et chef de la direction est le promoteur au sein de la haute direction du programme ESG Comité de direction et sous-comités permanents en matière d'enjeux ESG, qui sont chargés d'établir des priorités, de suivre les résultats et de promouvoir les initiatives du programme à l'échelle de la FPI Quatre employés à temps plein sont chargés de la gestion quotidienne d'initiatives relatives au programme ESG | <p>Loblaw</p> <ul style="list-style-type: none"> Publication du rapport sur la responsabilité sociale d'entreprise de 2020 de Loblaw Atteinte en 2020 des objectifs de réduction de 30 % de l'empreinte carbone liée aux activités de la Société par rapport au niveau de référence de 2011 (10 ans avant l'année cible de 2030) Adoption des normes du Sustainability Accounting Standards Board (le « SASB ») à l'intention des détaillants et des distributeurs du secteur alimentaire, soit la norme de présentation de l'information en matière d'enjeux ESG, qui constitue un guide de référence sur la communication de l'information ayant une incidence financière importante en matière de durabilité, spécifique au sous-ensemble des enjeux ESG les plus pertinents à l'égard du rendement financier du secteur dans lequel Loblaw évolue <p>Propriétés de Choix</p> <ul style="list-style-type: none"> Publication du rapport sur la responsabilité ESG de 2020 Poursuite de l'intégration de mesures du Sustainability Accounting Standards Board (« SASB ») dans le rapport sur la responsabilité ESG Première année d'intégration du cadre du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (« GIFCC ») et des objectifs de développement durable des Nations unies dans le rapport sur la responsabilité ESG Deuxième année de vérification volontaire des attestations concernant la consommation d'énergie, la qualité de l'eau et les émissions de gaz à effet de serre (« GES ») à un niveau d'assurance raisonnable conformément aux normes ISO Troisième présentation dans le cadre du rapport d'analyse comparative GRESB (Global Real Estate Sustainability Benchmark) ayant obtenu un pointage de 78, ce qui représente une amélioration de 37 % par rapport à la présentation initiale de la FPI en 2019 Pour la deuxième année consécutive, obtention de la note la plus élevée possible en matière de communication d'information selon le GRESB, à savoir « A » Ajout de contrôles concernant l'intégrité, la validation et l'examen interne des données ayant trait à la communication de l'information sur l'ESG |
| Politique sur la diversité au sein du conseil | Se reporter à la page 41 de la circulaire pour obtenir plus d'information | <ul style="list-style-type: none"> Cible de représentation des personnes qui s'identifient comme étant des femmes au conseil de 30 % Considérations pour l'âge, l'origine ethnique, le genre et la diversité des antécédents Sondage d'auto-identification annuel portant sur l'appartenance à certains groupes | <ul style="list-style-type: none"> 43 % des candidats à un poste d'administrateur s'identifient comme étant des femmes 29 % des candidats à un poste d'administrateur s'identifient comme membre des minorités visibles Établissement d'une cible selon laquelle 25 % des membres du conseil soient des personnes qui s'identifient comme faisant partie d'une minorité visible d'ici 2024 Évaluation annuelle de la composition du conseil |

| | | | |
|---|--|--|---|
| <p>Programme sur la diversité et l'inclusion au sein de la direction</p> | <p>Se reporter à la page 41 de la circulaire pour obtenir plus d'information</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Rencontres portant sur la diversité et l'inclusion visant à provoquer une prise de conscience et à mettre en place des activités permettant d'ancrer les principes de diversité dans la culture d'entreprise • Examen de la diversité dans le cadre du processus de perfectionnement des talents et de planification de la relève à divers niveaux de haute direction • Sondage d'auto-identification annuel portant sur l'appartenance à des groupes désignés <p><i>Loblaw</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le cadre de travail sur la diversité et l'inclusion a été élaboré avec la participation de centaines de collègues provenant de toutes les sphères de l'entreprise • Favorise la mise en œuvre des priorités en matière de diversité de Loblaw en créant des groupes de ressources, en menant des campagnes de sensibilisation et en mettant en place des activités qui ancrent les principes de la diversité dans la culture de l'entreprise • Pratiques de mentorat et de recrutement et stratégies de développement professionnel axées sur la diversité • La diversité est prise en compte dans le processus du développement professionnel et de la planification de la relève à divers échelons supérieurs • Sondage d'auto-identification annuel portant sur l'appartenance à certains groupes <p><i>Propriétés de Choix</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Initiatives de gestion des talents axées sur les pratiques de mentorat et de recrutement qui sont fondées sur des stratégies d'inclusion • Occasions de formation au niveau de la direction et de la gestion • Sondage d'auto-identification annuel portant sur l'appartenance à des groupes désignés | <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de cibles officielles relativement aux femmes et aux minorités visibles dans les postes de direction • Création d'une cible selon laquelle d'ici 2024, 50 % des postes de vice-président ou des postes d'un échelon supérieur et 50 % des postes de cadre supérieur soient occupés par des personnes qui s'identifient comme étant des femmes, et 35 % des postes de vice-président ou des postes d'un échelon supérieur et 45 % des postes de cadre supérieur soient occupés par des personnes qui s'identifient comme faisant partie d'une minorité visible. • Séances de formation sur la diversité et l'inclusion <p><i>Loblaw</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de cibles officielles en ce qui concerne les femmes et les membres d'une minorité visible qui occupent des postes de direction • Établissement d'un objectif selon lequel d'ici 2024, 40 % des postes de vice-président ou des postes d'un échelon supérieur et 43 % des autres postes de direction soient occupés par des personnes qui s'identifient comme étant des femmes, et 25 % des postes de vice-président ou des postes d'un échelon supérieur et 30 % des autres postes de direction soient occupés par des personnes qui s'identifient comme faisant partie d'une minorité visible • Promotion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion grâce à un Conseil d'inclusion et un réseau de comités sur la diversité, l'équité et l'inclusion, et au sein des communautés de Loblaw grâce à des partenariats stratégiques • Séances de formation sur la diversité et l'inclusion <p><i>Propriétés de Choix</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Établissement d'un objectif selon lequel d'ici 2024, 45 % des postes de vice-président ou des postes d'un échelon supérieur et 50 % des postes de cadre supérieur à vice-président associé soient occupés par des personnes qui s'identifient comme étant des femmes, et 30 % des postes de vice-président ou des postes d'un échelon supérieur et 25 % des postes de cadre supérieur à vice-président associé soient occupés par des personnes qui s'identifient comme faisant partie d'une minorité visible • Séances de formation portant sur la diversité et l'inclusion |
|---|--|--|---|

GESTION DU RISQUE D'ENTREPRISE

| Approche | Référence | Application | Faits saillants |
|--|---|---|---|
| <p>Mandat du comité d'audit</p> | <p>Se reporter aux pages 22 et 38 de la circulaire pour obtenir plus d'information</p> <p>Supervision du programme de GRE de la Société par le conseil et le comité d'audit</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Le comité d'audit aide le conseil dans le cadre de sa supervision des politiques et des procédures visant à faire en sorte que les risques pertinents soient repérés et que des plans d'atténuation soient mis en place • Le comité d'audit supervise les risques liés à la technologie de l'information et aux systèmes | <ul style="list-style-type: none"> • Examen annuel du plan GRE de la Société et de l'énoncé du goût du risque et recommandation au conseil pour approbation • Supervision de la surveillance et de l'atténuation des risques liés à la sécurité de l'information et des risques liés à la pandémie de COVID-19 • Rapports trimestriels au comité d'audit sur la sécurité de l'information/la cybersécurité |

Responsabilités et devoirs du conseil

Le conseil a la responsabilité globale de la gérance et de la gouvernance de la Société. Il encadre la direction des activités et des affaires de la Société tant directement que par l'intermédiaire de ses comités. En outre, le conseil s'acquitte des responsabilités et des devoirs qui suivent :

Encadrement stratégique

Le conseil supervise l'élaboration, l'exécution et la réalisation des plans stratégiques de la Société et délègue à la direction la responsabilité de mettre en œuvre cette stratégie. Dans le cadre de ses responsabilités de surveillance de l'orientation stratégique de la Société, le conseil examine et approuve :

- les plans stratégiques de la direction;
- les principales dépenses en immobilisations, les acquisitions, les dessaisissements et les restructurations;
- les investissements hors du cours normal des activités.

Dans le cadre de ses activités de surveillance de la planification stratégique de la Société, le conseil collabore étroitement avec la direction. Outre la réunion annuelle sur plusieurs jours consacrée à la planification stratégique, le conseil reçoit de la direction des mises à jour périodiques concernant les réalisations de la Société par rapport à ses plans stratégiques. À chaque réunion, le conseil suit le rendement de la Société par rapport aux plans stratégiques à long et à court terme et aux objectifs d'exploitation annuels.

Encadrement de la direction

Bien que le conseil délègue à la direction la responsabilité de gérer les affaires quotidiennes de la Société, le conseil examine le rendement de la direction et son efficacité de manière continue. Le conseil communique à la direction ses attentes directement ou par l'intermédiaire des comités du conseil. Le conseil approuve les plans d'affaires et opérationnels ainsi que les budgets de fonctionnement de la Société, qui tiennent compte des occasions et des risques se rapportant aux activités. Le conseil reçoit aussi régulièrement des rapports sur les résultats d'exploitation et les résultats financiers de la Société, ainsi que sur des questions comme la réponse à la COVID-19, les programmes ESG, les régimes de retraite, l'impôt, la salubrité des aliments, la sécurité au travail, la trésorerie et les questions d'ordre juridique.

Gestion du risque d'entreprise

Le conseil a une responsabilité de surveillance pour les activités de GRE qui découlent des activités de la Société. Le conseil procède à une évaluation annuelle de la structure de la GRE de la Société en vue de repérer et de gérer les principaux risques. L'évaluation annuelle de la GRE est menée au moyen d'entrevues, de sondages et d'ateliers structurés avec la direction et le conseil, le conseil de Loblaw et le conseil de Propriétés de Choix. Les risques sont déterminés, puis analysés et évalués en fonction de la vulnérabilité au risque de la Société et de l'incidence éventuelle des risques sous-jacents sur la capacité de cette dernière à mettre en œuvre ses stratégies et à atteindre ses objectifs. Pour faciliter le processus de GRE, la Société a adopté un cadre de tolérance au risque qui tient compte de volets importants de ses activités, de ses valeurs et de ses marques et qui donne des lignes directrices quant à la prise de risque. Parmi les types de risques auxquels est exposée la Société, citons les risques stratégiques, les risques financiers, les risques opérationnels, les risques liés à la cybersécurité, les risques réglementaires, les risques pour le capital humain et les risques d'atteinte à la réputation. La direction présente aux comités du conseil concernés, au conseil de Loblaw ou au conseil de Propriétés de Choix des comptes rendus périodiques sur l'état des principaux risques, notamment l'incidence escomptée à court terme et à long terme ainsi que les variations significatives des principaux indicateurs de risque. En outre, les niveaux de risque à long terme (horizon de trois à cinq ans) sont évalués pour faciliter la planification de l'atténuation des risques. La responsabilité de surveiller la gestion de chacun des risques est confiée par le conseil au conseil réuni au complet ou à un comité du conseil. En 2021, le conseil a également encadré la réponse apportée par la Société aux risques liés à la pandémie de COVID-19. Pour en savoir plus sur le programme de GRE de la Société et sur la nature des risques auxquels la Société est exposée, se reporter au rapport annuel de 2021 de Weston et à sa notice annuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, qui peuvent être consultés sur SEDAR au www.sedar.com.

Contrôles internes et communication de l'information financière

Le conseil est chargé de voir à ce que la Société respecte ses obligations en matière de présentation de rapports financiers et de communication de l'information financière pour assurer sa conformité avec les exigences applicables se rapportant à l'audit, à la comptabilité, à la réglementation et à la présentation de rapports. Le conseil, par l'intermédiaire du comité d'audit, évalue l'intégrité et l'efficacité des contrôles internes de la Société pour ce qui est de la communication de l'information financière et des systèmes d'information.

Gestion des talents et planification de la relève

Le conseil, avec l'aide du comité de gouvernance, supervise la gestion des talents et la planification de la relève pour les postes de cadres supérieurs de la Société. Le comité de gouvernance reçoit des rapports sur le perfectionnement des cadres supérieurs et les plans de gestion des talents au sein de l'organisation et des rapports sur les processus d'évaluation du rendement, qui sont conçus pour améliorer les compétences individuelles de leadership et de gestion. Le processus de planification de la relève comprend l'examen annuel de chaque poste de cadre supérieur et du rendement de son titulaire pour permettre à la Société de disposer d'une réserve de dirigeants talentueux.

Questions liées à la gouvernance

Il incombe au conseil d'élaborer et de surveiller l'approche de la Société en matière de gouvernance. Le conseil, par l'intermédiaire de ses comités d'audit et de gouvernance, surveille étroitement les conflits d'intérêts éventuels entre la Société et les membres de son groupe ainsi que les personnes apparentées, dont Wittington, Loblaw et Propriétés de Choix, et il examine et approuve toute opération importante entre personnes apparentées. Le comité d'audit veille à ce que le processus d'examen et d'approbation des opérations entre personnes apparentées soit solide. Chacun des administrateurs peut également, avec l'approbation de l'administrateur principal et aux frais de la Société, faire appel aux services d'un conseiller externe relativement aux opérations entre personnes apparentées.

La Société, Loblaw et Propriétés de Choix font partie d'un groupe sous contrôle commun (le « groupe Weston »). Même si les entités du groupe Weston ont chacune leurs propres stratégies et ciblent pour la plupart des secteurs différents, elles reconnaissent que, de temps à autre, de nouvelles occasions d'affaires pourraient présenter un intérêt pour plus d'un membre du groupe Weston. Par conséquent, elles ont adopté un cadre décisionnel qui permet de gérer ce type d'occasions d'une manière conforme aux principes de bonne gouvernance, en tenant compte des affaires existantes et d'autres facteurs.


Un exemplaire du mandat du conseil figure à l'annexe A de la présente circulaire.


Structure hiérarchique du conseil

En septembre 2016, M. Galen G. Weston a été nommé président du conseil, succédant à son père, M. W. Galen Weston. M. Galen G. Weston a par la suite été nommé chef de la direction le 18 janvier 2017. Le conseil est d'avis que le cumul des fonctions de

président du conseil et de chef de la direction par un dirigeant hors pair comme M. Galen G. Weston profite à toutes les parties intéressées. Cette structure assure une direction claire et efficace, car elle permet à une seule personne de représenter à la fois la Société et le conseil. De plus, M. Galen G. Weston défend les intérêts à long terme des actionnaires. Cependant, en reconnaissance de l'importance d'une fonction de surveillance rigoureuse et indépendante, en 2021, le conseil a nommé M. Gordon M. Nixon en tant que successeur de M. J. Robert S. Prichard au poste d'administrateur principal. L'opinion du conseil quant au rôle effectif d'un administrateur principal indépendant a également été entérinée par des organismes reconnus en matière de gouvernance.

Le conseil a rédigé une description de poste pour le président du conseil qui est passée en revue chaque année et approuvée par le comité de gouvernance. Le conseil a également établi une description de poste pour l'administrateur principal. Le texte qui suit présente une description de poste pour le président du conseil et l'administrateur principal :

| | |
|--|---|
|  | <p align="center">Président du conseil et chef de la direction Galen G. Weston</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Dirige les activités du conseil • Préside chaque réunion du conseil • Assure la gestion et le bon fonctionnement du conseil • Assume un rôle de leadership à tous égards au sein du conseil • Veille à ce que le conseil obtienne toute l'information nécessaire pour discuter des questions qui lui sont soumises • S'assure que le conseil s'acquitte de toutes ses responsabilités, comme il est énoncé dans le mandat du conseil • Supervise la production de rapports par les comités du conseil pour s'assurer que les comités s'acquittent des responsabilités qui leur ont été déléguées par le conseil • Préside les assemblées des actionnaires et facilite la réponse par la direction aux préoccupations des actionnaires • Voit à la communication des plans stratégiques et à leur évaluation par le conseil | |

| | |
|---|---|
|  | <p align="center">Administrateur principal indépendant Gordon M. Nixon</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Assume un rôle de leadership au conseil, surtout auprès des administrateurs indépendants • Voit au fonctionnement indépendant du conseil par rapport à la direction et sert de personne-ressource indépendante pour les administrateurs • Préside les réunions lorsque le président du conseil est absent et préside les réunions des administrateurs indépendants après les réunions du conseil ainsi que d'autres réunions, si c'est nécessaire ou souhaitable • Rencontre régulièrement le président du conseil et sert d'agent de liaison entre le président du conseil et les administrateurs indépendants • Collabore avec le président du conseil pour déterminer les points à mettre à l'ordre du jour • Supervise l'autoévaluation du conseil et l'évaluation de sa structure hiérarchique • Rencontre périodiquement les autres administrateurs indépendants pour obtenir leur opinion quant aux points à améliorer pour assurer un fonctionnement efficace du conseil et de ses comités et permettre au conseil de s'acquitter de ses responsabilités indépendamment de la direction | |

Indépendance des administrateurs

Le mandat du conseil précise que le conseil doit être composé majoritairement d'administrateurs indépendants. L'indépendance de chaque administrateur est évaluée par le comité de gouvernance, d'après les Lignes directrices en matière de gouvernance et les exigences énoncées dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer l'indépendance, le comité de gouvernance examine si un administrateur a, avec la Société ou les membres de son groupe, une relation importante susceptible d'avoir une incidence raisonnable sur l'exercice du jugement indépendant de cet administrateur. Les administrateurs qui ont une relation importante avec la Société, dont ceux qui font partie de la direction, ne sont pas considérés comme des administrateurs indépendants. Cette détermination est effectuée au moyen d'un processus de diligence raisonnable, qui comprend l'examen des points suivants :

- a. les réponses données par chaque administrateur dans un questionnaire annuel détaillé concernant sa situation personnelle;
- b. les renseignements d'ordre biographique;
- c. les dossiers et documents internes sur les relations entre un administrateur et une entité qui est membre du même groupe que ce dernier, d'une part, et la Société et les entités qui sont membres du même groupe, d'autre part;
- d. des discussions avec l'administrateur, selon les besoins.

Au moment d'évaluer l'importance d'une relation, le comité de gouvernance tient compte de l'ensemble des faits et facteurs pertinents, y compris les opérations entre la Société et l'administrateur directement, les membres de la famille immédiate de ce dernier ou des organismes avec lesquels il a un lien, ainsi que la fréquence et la valeur monétaire de ces opérations. Le comité de gouvernance a examiné les circonstances factuelles et les relations de chacun des administrateurs actuels ou proposés avec la Société afin de déterminer s'il est indépendant au sens donné à ce terme dans les Lignes directrices en matière de gouvernance. Le comité de gouvernance a établi que cinq des sept candidats étaient indépendants. Le comité de gouvernance passe en revue ses conclusions avec le conseil.

Le tableau ci-après indique si chaque candidat à un poste d'administrateur est indépendant ou non et, si les candidats à un poste d'administrateur sont non-indépendants, le motif de ce statut est fourni. Il a été déterminé que les personnes suivantes n'étaient pas indépendantes car elles ont une relation importante avec la Société : M. Cornell Wright, président de Wittington, actionnaire majoritaire de la Société et M. Galen G. Weston, président du conseil et chef de la direction de la Société, président du conseil et président de Loblaw et président du conseil de Wittington, l'actionnaire majoritaire de la Société.

Statut des candidats à un poste d'administrateur

| Nom | Indépendant | Non-indépendant | Motif de la non-indépendance |
|---------------------|-------------|-----------------|--|
| M. Marianne Harris | x | | |
| Nancy H.O. Lockhart | x | | |
| Sarabjit S. Marwah | x | | |
| Gordon M. Nixon | x | | |
| Barbara Stymiest | x | | |
| Galen G. Weston | | x | Président du conseil et chef de la direction de la Société, président du conseil et président de Loblaw et président du conseil de Wittington, l'actionnaire majoritaire de la Société |
| Cornell Wright | | x | Président de Wittington, l'actionnaire majoritaire de la Société |

La Société a pris des mesures pour mettre en place des structures et des processus adéquats qui permettront au conseil de fonctionner de manière indépendante de la direction de la Société. Le président du conseil et les présidents de chacun des comités rencontrent séparément les membres du conseil ou des comités après chacune des réunions, sans la présence d'autres membres de la direction. Après chaque réunion du conseil, les administrateurs indépendants se rencontrent séparément et se rencontrent après chacune des réunions du conseil en l'absence des administrateurs qui ne sont pas indépendants et de la direction. Pour en savoir plus sur les candidats à un poste d'administrateur, notamment les autres conseils de sociétés ouvertes auxquels ils siègent ainsi que leur relevé de présence aux réunions du conseil ou des comités pendant 2021, veuillez consulter les pages 11 à 16 de la présente circulaire.

Administrateur principal

Le conseil est convaincu que la structure hiérarchique actuelle assure un degré approprié de surveillance, d'indépendance et de responsabilité aux processus décisionnels du conseil. Le conseil est d'avis que la présence d'un administrateur principal qui est indépendant permet d'éliminer les conflits d'intérêts éventuels susceptibles de survenir entre la Société et l'actionnaire majoritaire. Le président du comité de gouvernance exerce les fonctions d'administrateur principal. Le rôle d'administrateur principal consiste à protéger les intérêts de la Société et des actionnaires minoritaires ainsi que ceux des parties prenantes concernées, et à s'assurer que le conseil suit des processus appropriés en matière de gouvernance et priorise les bons dossiers. L'administrateur principal a les responsabilités qui sont énoncées ci-dessus à la rubrique « Structure hiérarchique du conseil ».

Comités du conseil

Le conseil compte trois comités permanents :

- le comité d'audit;
- le comité de gouvernance;
- le comité de retraite.

Le président de chaque comité rend compte au conseil des principales questions abordées et des mesures prises à chaque réunion du conseil.

Descriptions de poste pour le président de chaque comité

Il incombe au président de chaque comité d'assurer la direction et le bon fonctionnement du comité. Plus précisément, le président est responsable de ce qui suit : entretenir une relation fructueuse et efficace entre le comité et la direction de la Société; tenir la direction imputable à l'égard des tâches qui ont été confiées au comité par le conseil; veiller à la bonne circulation de l'information entre le comité et le conseil concernant les questions débattues et les décisions prises à chaque réunion du comité; examiner l'ordre du jour de chaque réunion du comité pour s'assurer que toutes les questions pertinentes sont débattues à la réunion; voir à ce que le comité se rencontre aussi souvent que nécessaire pour remplir son mandat; et, pour chaque réunion, prendre soin, en collaboration avec la direction, d'obtenir tous les documents et les renseignements nécessaires concernant les questions débattues à chaque réunion.

Composition des comités

Au moins une fois par année, le comité de gouvernance passe en revue la composition et la présidence de chaque comité et formule des recommandations au conseil pour approbation. Tous les comités peuvent avoir recours aux services de conseillers externes au besoin et ont le pouvoir d'approuver la rémunération versée pour ces services.

Le comité d'audit et le comité de gouvernance sont composés exclusivement d'administrateurs indépendants. Tous les autres comités sont composés uniquement d'administrateurs ne faisant pas partie de la direction, avec une majorité des membres étant des administrateurs indépendants dans chacun des comités.

Responsabilités du comité

Chaque comité a un mandat officiel et une description de poste pour son président, qui sont établis par le conseil. Chaque année, chaque comité examine son mandat et la description de poste de son président pour vérifier s'ils reflètent les pratiques exemplaires et s'ils sont conformes aux exigences applicables, notamment réglementaires. Le résultat de ces examens est présenté au conseil pour approbation. Les mandats des comités peuvent être consultés sur le site Web de la Société, au www.weston.ca.

Voici un résumé des responsabilités de chaque comité :

1. Comité d'audit

Le comité d'audit examine, en concertation avec la direction et l'auditeur, les états financiers consolidés annuels et intermédiaires, le rapport de gestion et la notice annuelle de la Société, ainsi que d'autres questions liées à l'information financière de cette dernière. Il évalue également l'intégrité des contrôles internes à l'égard de l'information financière et des systèmes d'information de la Société. Même si le conseil supervise le programme de GRE de la Société, il délègue la surveillance de certains risques au comité d'audit. Le comité examine la conception et la structure du programme de GRE de la Société et en évalue l'efficacité par un suivi régulier. Il révisé la charte d'entreprise relative à la GRE et l'énoncé de tolérance au risque de la Société, et présente ses recommandations au conseil pour approbation. Le comité aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de supervision relativement à la conformité aux exigences légales et réglementaires lorsqu'ils se rapportent aux états financiers de la Société.

De plus, le comité d'audit s'acquitter des responsabilités suivantes :

- faire des recommandations pour la nomination de l'auditeur;
- passer en revue et approuver le plan d'audit annuel de l'auditeur;
- évaluer l'indépendance de l'auditeur;
- examiner et évaluer, en concertation avec la direction, la conception et l'efficacité des contrôles internes de communication de l'information financière et de production de rapports financiers, et passer en revue les mesures correctives proposées;
- encadrer les procédures de réception, de conservation et de suivi des plaintes au sujet de la comptabilité, des contrôles internes et des audits de la Société, ainsi que le processus anonyme et confidentiel de soumission par les employés de tout motif de préoccupation à cet égard;
- examiner et approuver le plan annuel d'audit interne et recevoir les rapports périodiques s'y rapportant;
- examiner et approuver les honoraires d'audit versés à l'auditeur ainsi que l'approbation préalable des honoraires non liés à l'audit payés à l'auditeur;
- évaluer le rendement de la fonction d'audit interne de la Société;
- examiner et approuver toute opération importante entre personnes apparentées;
- examiner et approuver le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles liés à la communication de l'information en matière d'enjeux ESG de la Société;
- examiner périodiquement les rapports de la direction concernant la mise en place des systèmes informatiques de la Société;
- examiner périodiquement les rapports du comité de cybersécurité de la direction sur les systèmes, les politiques et les procédures d'atténuation des risques liés à la cybersécurité.

Le comité d'audit, composé actuellement de Barbara Stymiest (présidente), d'Andrew A. Ferrier, de Sarabjit S. Marwah et de Christi Strauss, a tenu cinq réunions en 2021. Pour obtenir d'autres renseignements sur les réalisations du comité d'audit en 2021, veuillez consulter le « Rapport du comité d'audit à l'intention des actionnaires » aux pages 22 à 24.

2. Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance encadre la planification de la relève et la rémunération des administrateurs et de la direction générale. Ses responsabilités particulières comprennent ce qui suit :

- établir les qualifications requises et les critères de sélection des candidats à un poste d'administrateur, et trouver et recommander des candidatures pour le conseil;
- évaluer l'indépendance des administrateurs et mesurer leur rendement sur une base continue;
- évaluer le rendement et l'efficacité du conseil et de ses comités, et rendre compte de cette évaluation au conseil;
- apporter une assistance dans le cadre du programme d'orientation des administrateurs;
- veiller à ce que la Société procure des occasions de formation continue appropriées pour les administrateurs de la Société;
- définir l'approche de la Société en matière de gouvernance et recommander au conseil les principes de gouvernance que devrait suivre la Société;
- aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités quant aux processus de rémunération et de planification de la relève pour les postes de cadres supérieurs de la Société;
- examiner et déterminer la conception du régime de rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants;
- encadrer le programme ESG de la Société.

Le comité de gouvernance, composé actuellement de Gordon M. Nixon (président), de Nancy H.O. Lockhart, de Sarabjit S. Marwah, de J. Robert S. Prichard et de Barbara Stymiest, a tenu cinq réunions en 2021. Pour obtenir d'autres renseignements sur les réalisations du comité de gouvernance en 2021, veuillez consulter le « Rapport du comité de gouvernance à l'intention des actionnaires » aux pages 29 à 31.

3. Comité de retraite

Le comité de retraite aide le conseil à encadrer l'administration et la gouvernance des régimes de retraite, des régimes d'avantages sociaux et des mécanismes d'avantages postérieurs au départ à la retraite offerts par la Société pour s'assurer qu'il s'acquitter de ses obligations légales et fiduciaires. Ce comité s'acquitter aussi des responsabilités suivantes :

- évaluer le rendement des régimes et des caisses de retraite de la Société et de ses filiales;
- évaluer et recommander les gestionnaires pour les portefeuilles de fonds;
- évaluer le rendement des gestionnaires de caisse de retraite;
- examiner et approuver les hypothèses, la capitalisation et les modifications se rapportant aux régimes de retraite de la Société et de ses filiales;
- évaluer la gestion et l'administration des régimes de retraite, des régimes de capitalisation, et des programmes de prestations de santé et de bien-être pour les retraités de la Société;

- examiner et établir les objectifs de placement de la Société et approuver l'énoncé des politiques et procédures en matière de placement;
- encadrer le suivi, l'identification précoce et l'atténuation par la direction des risques importants associés aux activités d'administration et de placement des régimes, et présenter au conseil des rapports et des recommandations sur ces risques;
- gérer le recrutement et la surveillance des tiers embauchés pour les régimes de retraite de la Société, notamment le fiduciaire, les actuaires et les gestionnaires de placements.

Le comité de retraite, composé actuellement de Paviter S. Binning (président), Nancy H.O. Lockhart et de J. Robert S. Prichard, a tenu quatre réunions en 2021. Pour obtenir d'autres renseignements sur les réalisations du comité de retraite en 2021, veuillez consulter le « Rapport du comité de retraite à l'intention des actionnaires » à la page 25.

Orientation des nouveaux administrateurs

Le comité de gouvernance est chargé de l'orientation des nouveaux administrateurs et de la formation sur les activités de la Société. Le comité de gouvernance organise une séance d'orientation en profondeur à l'intention de tous les nouveaux administrateurs, à laquelle assistent le président du conseil et chef de la direction et les autres cadres supérieurs. Cette séance porte sur ce qui suit :

- un examen de la stratégie d'entreprise, des renseignements financiers et des processus de gouvernance de la Société;
- des renseignements de nature historique sur la Société;
- des visites de magasins et d'installations (lorsque les règles et les consignes des autorités de santé publique le permettent);
- des rencontres individuelles avec les chefs des principales divisions de la Société.

De plus, un manuel de référence est remis à tous les nouveaux administrateurs avant la séance d'orientation. Ce manuel décrit les activités, la stratégie et le plan d'affaires de la Société, la structure et le rôle du conseil et de ses comités, le mandat du conseil, les exigences de conformité à l'égard des administrateurs et les politiques de l'entreprise de même que les ordres du jour et les procès-verbaux des dernières réunions du conseil et des comités.

Formation continue des administrateurs

Il incombe aussi au comité de gouvernance d'offrir une formation continue aux administrateurs de la Société. Sur une base continue, dans le cadre des réunions ordinaires du conseil et des comités, les administrateurs assistent à des présentations portant sur divers aspects des activités de l'organisation, participent à des visites d'installations de la Société et reçoivent des rapports de la direction.

En 2021, le comité et ses conseils ont suivi une formation ciblée sur les sujets suivants dans le cadre du programme de formation continue des administrateurs de la Société :

| Séances de formation | Date | Participants |
|---|---------------------------|------------------------|
| Plan de gestion des risques | 1 ^{er} mars 2021 | Conseil |
| Allocation du capital et stratégie | 1 ^{er} mars 2021 | Conseil |
| Mise à jour en matière de cybersécurité | 1 ^{er} mars 2021 | Comité d'audit |
| Diversité | 1 ^{er} mars 2021 | Comité de gouvernance |
| Renseignements sur la gouvernance | 1 ^{er} mars 2021 | Comité de gouvernance |
| Catégories de biscuits | 1 ^{er} mars 2021 | Comité de Weston Foods |
| Capital de risque | 10 mai 2021 | Conseil |
| Programme et communications en matière d'enjeux ESG | 10 mai 2021 | Comité de gouvernance |
| Chaîne d'approvisionnement en boulangerie | 10 mai 2021 | Comité de Weston Foods |
| Méthodes d'évaluation des actifs | 2 juin 2021 | Comité de retraite |
| Mise à jour en matière de cybersécurité | 29 juillet 2021 | Comités d'audit |
| Perspectives en gouvernance d'entreprise | 29 juillet 2021 | Comité de gouvernance |
| Programme d'aménagement existant | 14 septembre 2021 | Conseil |
| Excellence dans le commerce de détail | 14 septembre 2021 | Conseil |
| Mise à jour sur les facteurs ESG | 22 novembre 2021 | Comité de gouvernance |

Évaluation du conseil et de ses comités

Tous les ans, le comité de gouvernance mène un examen pour évaluer le rendement et l'efficacité du conseil et de ses comités. Ce processus comprend un sondage confidentiel rempli par chacun des administrateurs et portant sur divers sujets, dont le fonctionnement du conseil et de ses comités, le caractère adéquat de l'information fournie aux administrateurs, la structure du conseil et une évaluation des présidents du conseil et des comités. En outre, le président du comité de gouvernance procède à des rencontres individuelles avec les administrateurs, pour notamment obtenir des commentaires sur les pairs de la part des administrateurs et évaluer le rendement des comités dans le but d'alimenter davantage le processus d'évaluation. Les résultats du sondage et des rencontres sont examinés par le comité de gouvernance, puis ils sont présentés au conseil dans son ensemble.

Au terme de l'évaluation de 2021, les membres du conseil ont recommandé des améliorations, notamment dans la composition du conseil, ainsi que des sujets pertinents pour d'éventuelles réunions du conseil. Chaque année, le comité de gouvernance

passer en revue la composition des comités, recommande les candidats aux postes de présidents de comité et soumet ces recommandations au conseil pour approbation.

En plus de son examen des questions liées à la rémunération, le comité de gouvernance évalue chaque année, avec l'ensemble du conseil, le rendement du président du conseil et chef de la direction et d'autres cadres supérieurs.

Nomination des administrateurs

Le comité de gouvernance est responsable du processus d'identification des candidats éventuels à un poste d'administrateur. Le comité de gouvernance examine l'expérience, les aptitudes et les compétences pertinentes des candidats. Il recommande aussi la candidature d'administrateurs pour divers comités.

Le comité de gouvernance se réunit tous les ans, ou selon les besoins, pour évaluer la taille appropriée du conseil et les postes à pourvoir en cas d'un départ à la retraite ou autre, conformément aux lignes directrices sur la durée du mandat. Dans le cadre de son évaluation, le comité de gouvernance examine sa liste permanente de candidats potentiels, la grille des compétences des membres actuels du conseil afin de déterminer les critères et les qualifications qui serviront au recrutement de nouveaux candidats aux postes d'administrateurs. Les membres du conseil sont sondés concernant les candidats éventuels, et chaque candidat est évalué quant à son expérience et son expertise, une attention particulière étant portée aux domaines d'expertise qui sont susceptibles de constituer un bon complément pour le conseil actuel. Dans le cadre de ce processus d'évaluation, le conseil se soucie de la diversité des opinions, de l'expérience, des points de vue et des genres, et il reconnaît les avantages de présenter des candidats de tous les horizons pour les postes d'administrateurs. La Société vise à ce que le conseil d'administration soit composé d'au moins 30 % de personnes qui s'identifient comme étant des femmes et que, d'ici 2024, le conseil d'administration sera composé d'au moins 25 % de personnes qui s'identifient comme faisant partie d'une minorité visible. Le comité de gouvernance évalue aussi les préoccupations relatives aux conflits éventuels, à l'indépendance, à l'appartenance commune à des conseils ou à l'engagement de temps pouvant être soulevées à l'égard d'un candidat. Le président du conseil, le président du comité de gouvernance ainsi que les autres membres du comité de gouvernance rencontrent les candidats éventuels pour établir leur intérêt, leur disponibilité et leur caractère approprié. Le comité de gouvernance présente ensuite sa liste de candidats éventuels et ses recommandations au conseil. Le comité de gouvernance tient une liste continue de candidats éventuels.

Avant d'être mises en candidature, les personnes pressenties doivent rencontrer le président du comité de gouvernance ainsi que le président et les autres membres du conseil pour discuter des attentes du conseil en ce qui concerne l'apport et les obligations du futur membre.

Diversité et inclusion au sein du conseil et de la direction

La Société accorde une grande valeur à la diversité des points de vue, des opinions, de l'expérience, des compétences, des genres et des groupes ethniques et appuie la sélection et la nomination d'administrateurs et de candidats pour des postes de haute direction qui sont issus de la diversité. La diversité est un facteur important qui est pris en compte au moment du repérage et de la sélection de membres du conseil et de l'embauche, la promotion et la nomination de hauts dirigeants. Le conseil est d'avis que la diversité est importante pour assurer la présence d'administrateurs et de hauts dirigeants possédant un large éventail d'opinions, de perspectives, d'expérience et d'expertise pour assurer une gestion efficace de la Société.

La Société a adopté en 2015 une politique écrite sur la diversité au conseil. Cette politique énonce les lignes directrices que doit suivre le comité de gouvernance pour trouver les candidats les plus qualifiés pour des postes au conseil en fonction des besoins et de la situation du conseil et de la Société, compte tenu de la représentation actuelle des divers groupes au sein du conseil. La politique sur la diversité au conseil prévoit que, au moment de trouver des candidats appropriés pour nomination au conseil, le comité de gouvernance étudie les candidatures selon le mérite en s'appuyant sur des critères objectifs et en tenant compte des avantages liés à la diversité et aux besoins du conseil et de la Société. La politique sur la diversité au conseil stipule que, entre autres qualités, le sexe, l'âge, l'origine ethnique, le handicap et l'origine géographique d'un candidat ou d'une candidate peuvent être pris en compte dans son évaluation. La politique sur la diversité au conseil exige également que le comité de gouvernance mesure les progrès accomplis par la Société à l'égard de la sélection et de l'évaluation d'une diversité de candidats pour nomination au conseil, et qu'il en rende compte chaque année au conseil. Pour mesurer l'efficacité de la politique sur la diversité au conseil, le comité de gouvernance examine : (i) le nombre de candidats représentant différentes catégories de diversité dont la candidature est envisagée ou suggérée pour des postes au conseil; et (ii) les compétences, les connaissances, l'expérience et le caractère des candidats représentant différentes catégories de diversité pour s'assurer que leurs candidatures sont équitablement examinées par rapport aux autres candidats. Les résultats de cet examen par le comité de gouvernance sont pris en compte au moment de désigner et de proposer des candidats aux fins d'élection ou de réélection au conseil. Lorsque des candidats issus de la diversité ne sont pas choisis pour occuper des postes au conseil, la Société a pour approche de vérifier qu'il existe des motifs valables pour justifier cette décision.

En 2017, le conseil a bonifié la politique sur la diversité au conseil par l'ajout d'une cible pour l'obtention d'un conseil qui sera composé d'au moins 30 % de personnes qui s'identifient comme étant des femmes. Cette année, trois des sept candidats à un poste d'administrateur sont des personnes qui s'identifient comme étant des femmes, soit 43 % de la composition du conseil. En 2021, le conseil a bonifié davantage la politique sur la diversité du conseil par l'ajout d'une cible pour l'obtention d'un conseil qui sera composé d'au moins 25 % de personnes qui s'identifient comme faisant partie d'une minorité visible d'ici 2024. Cette année, deux des sept candidats à un poste d'administrateur s'identifient comme faisant partie d'une minorité visible, soit environ 29 % de la composition du conseil. À l'heure actuelle, la politique sur la diversité au conseil ne traite pas expressément de la représentation au conseil d'autochtones (membres d'une Première Nation, Inuits, Métis) ou de personnes handicapées (avec les femmes et les membres d'une minorité visible, les « groupes désignés », au sens de l'article 3 de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (Canada)), ni n'inclut-elle des objectifs précis pour une telle représentation, puisque la diversité est déjà un facteur important qui est pris en compte dans le processus de désignation de candidats pour un poste d'administrateur. De plus, en fin de compte, les compétences, l'expérience, l'expertise, la personnalité et les compétences comportementales d'une personne sont les plus importants lorsque vient le temps de déterminer la valeur qu'une personne pourrait apporter au conseil. La Société continuera de suivre le niveau de diversité au conseil et d'évaluer s'il est opportun de faire expressément référence à la représentation de certaines autres catégories de diversité ou d'inclure des objectifs précis à leurs égards, y compris en ce qui concerne les groupes désignés, dans l'avenir.

La Société souscrit aux principes d'inclusion et de diversité au travail et elle reconnaît que la diversité est un facteur important pour former et garder une équipe de hauts dirigeants efficace. La Société a établi plusieurs mesures fondées sur les talents pour soutenir cet objectif, notamment des pratiques de recrutement et de mentorat fondées sur des stratégies et des principes d'inclusion, ainsi que le maintien de mesures actives d'inclusion et de diversité au travail. La Société a créé ces programmes pour soutenir son bassin de talents riche et diversifié, et offrir des possibilités d'avancement jusqu'aux plus hauts échelons de l'organisation.

En 2021, la direction a adopté des cibles officielles pour les femmes et les membres des minorités visibles dans les postes de haute direction. Plus particulièrement, la direction a établi des cibles selon lesquelles d'ici 2024, (i) 50 % des postes de vice-président ou des postes d'un échelon supérieur à celui de vice-président et 50 % des postes de cadre supérieur seront occupés par des personnes qui s'identifient comme étant des femmes, et (ii) 35 % des postes de vice-président ou des postes d'un échelon supérieur et 45 % des postes de cadre supérieur seront occupés par des personnes qui s'identifient comme faisant partie d'une minorité visible. La Société n'a pas adopté de cibles pour d'autres groupes désignés, comme la diversité constitue déjà un facteur important qui est pris en compte au moment d'embaucher un cadre supérieur ou de lui accorder une promotion et, au bout du compte, ce sont les compétences, l'expérience, la personnalité et les compétences comportementales d'une personne qui sont les plus importants lorsque vient le temps de déterminer la valeur qu'une personne pourrait apporter à la Société en tant que haut dirigeant. La Société continuera de suivre le niveau de diversité de l'équipe de hauts dirigeants et d'évaluer s'il est opportun d'adopter des objectifs précis pour la représentation de certaines autres catégories de diversité ou d'inclure des objectifs précis à leurs égards, y compris en ce qui concerne les groupes désignés, dans l'avenir.

Résultats du sondage sur la diversité

En 2021, la Société a passé en revue les membres du conseil et de la haute direction afin de déterminer le nombre et la proportion de personnes qui se sont elles-mêmes reconnues comme faisant partie d'un ou de plusieurs des groupes désignés. Comme la participation au sondage s'est faite sur une base volontaire, les résultats ne représentent que les personnes qui ont choisi d'y prendre part et pourraient donc ne pas être entièrement représentatifs des groupes désignés au sein du conseil ou de l'équipe de hauts dirigeants. De même, Loblaw et Propriétés de Choix ont toutes deux mené un sondage sur une base volontaire auprès des membres de leur conseil et de leur haute direction respectifs afin d'établir le nombre et la proportion de personnes qui se sont elles-mêmes reconnues comme faisant partie des groupes désignés.

La Société compte trois candidats à un poste d'administrateur qui sont des personnes qui s'identifient comme étant des femmes, soit 43 % des membres du conseil. Deux des candidats à un poste d'administrateur de la Société se reconnaissent comme faisant partie d'une minorité visible, ce qui représente 29 % de la composition du conseil. Aucun candidat à un poste d'administrateur ne se reconnaît comme étant autochtone ou une personne handicapée et aucun candidat à un poste d'administrateur n'a préféré ne pas divulguer de renseignements dans le cadre du sondage d'auto-identification. Loblaw compte quatre candidats à un poste d'administrateur qui sont des personnes qui se reconnaissent comme étant des femmes, soit 40 % des membres du conseil. Deux des candidats à un poste d'administrateur de Loblaw se reconnaissent comme faisant partie d'une minorité visible, ce qui représente 20 % de la composition du conseil. Un candidat à un poste d'administrateur de Loblaw se reconnaît comme étant une personne handicapée, soit 10 % des membres du conseil. Aucun candidat à un poste d'administrateur de Loblaw ne se reconnaît comme étant autochtone et aucun candidat à un poste d'administrateur n'a préféré ne pas divulguer de renseignements dans le cadre du sondage d'auto-identification. Propriétés de Choix compte trois candidats à un poste de fiduciaire qui sont des personnes qui s'identifient comme étant des femmes, soit 33 % des membres du conseil. Un candidat à un poste de fiduciaire se reconnaît comme faisant partie d'une minorité visible, aucun ne se reconnaît comme étant autochtone ou une personne handicapée.

La haute direction de la Société, qui se compose de postes de vice-présidence et de postes d'échelons supérieurs, compte six personnes qui se reconnaissent comme étant des femmes, soit 40 % de la haute direction, et cinq personnes qui se reconnaissent comme faisant partie d'une minorité visible, soit 33 % de la haute direction. Aucun membre de la haute direction de la Société ne se reconnaît comme étant autochtone ou une personne handicapée. La haute direction de Loblaw, qui se compose de postes de vice-présidence et de postes d'échelons supérieurs, compte 70 personnes qui se reconnaissent comme étant des femmes, soit 38 % de la haute direction; 44 personnes qui se reconnaissent comme faisant partie d'une minorité visible, soit 24 % de la haute direction; une personne qui se reconnaît comme autochtone, soit 1 % de la haute direction; et six personnes qui se reconnaissent comme une personne handicapée*, soit 3 % de la haute direction. La haute direction de Propriétés de Choix, qui se compose de 22 postes de vice-présidence et de postes d'échelons supérieurs, compte 11 personnes qui se reconnaissent comme étant des femmes, soit 50 % de la haute direction, et cinq personnes qui se reconnaissent comme faisant partie d'une minorité visible, soit 23 % de la haute direction. Aucun membre de la haute direction de Loblaw ne se reconnaît comme étant autochtone ou une personne handicapée.

La Société est déterminée à attirer et à fidéliser des administrateurs et des hauts dirigeants possédant un niveau très élevé de compétence et d'expérience et elle est reconnaît la grande valeur de la diversité dans la composition et le maintien d'un conseil et d'une équipe de haute direction efficaces.

* La définition de « personnes handicapées » comprend les personnes qui ont une déficience durable ou récurrente soit de leurs capacités physiques, mentales ou sensorielles, soit d'ordre psychiatrique ou en matière d'apprentissage et (i) soit considèrent qu'elles ont des aptitudes réduites pour exercer un emploi; (ii) soit pensent qu'elles risquent d'être classées dans cette catégorie par leur employeur ou par d'éventuels employeurs en raison d'une telle déficience. La présente définition vise également les personnes dont les limitations fonctionnelles liées à leur déficience font l'objet de mesures d'adaptation pour leur emploi ou dans leur lieu de travail.

QUESTIONS LIÉES À LA GOUVERNANCE

Conduite éthique des affaires

Le code de conduite de la Société témoigne de son engagement envers des normes élevées de conduite des affaires et de comportement éthique. Le conseil l'examine tous les ans pour s'assurer qu'il est à jour et qu'il tient compte des pratiques exemplaires en matière de conduite éthique des affaires et d'intégrité, en plus d'inclure un message non équivoque de la haute direction. Le code porte entre autres sur les conflits d'intérêts, des problèmes de conformité, dont l'observation des lois et des

règlements, la confidentialité et le traitement équitable des actionnaires, des clients, des fournisseurs de la Société, ainsi que le signalement des comportements illégaux ou contraires à l'éthique. Tous les administrateurs, les membres de la direction et les employés de la Société sont tenus de respecter le code et de confirmer leur engagement à le respecter sur une base régulière. Le comité d'audit reçoit des rapports périodiques sur la conformité. Le comité de gouvernance reçoit aussi des rapports périodiques de la direction portant sur différentes politiques et procédures concernant cette question importante. Les questions substantielles relevant du code sont portées à l'attention du comité d'audit et, s'il y a lieu, au conseil. Un exemplaire du code peut être consulté sur le site Web de la Société, au www.weston.ca.

La direction générale supervise l'application du code, la formation des employés sur le code et tous les manquements importants au code. Chaque année, la direction générale passe également en revue le code en vue d'établir si une révision ou des améliorations sont nécessaires, auquel cas ce travail de révision est effectué en collaboration avec le conseil.

Le code encadre aussi les conflits d'intérêts. Si un dirigeant ou un employé se trouve en situation de conflit d'intérêts à l'égard d'une question quelconque, cette personne sera tenue de porter le conflit à l'attention de son gestionnaire ou du service des ressources humaines. Si un administrateur se trouve en situation de conflit d'intérêts à l'égard d'une question quelconque, il ne pourra pas prendre part à une discussion s'y rapportant et il devra s'abstenir de voter à cet égard. Le code aborde également des sujets comme la protection des renseignements confidentiels et la protection et la bonne utilisation des actifs de la Société afin de s'assurer de la cybersécurité et de la sécurité des renseignements.

La Société encourage le signalement des infractions existantes ou potentielles au code et a établi un service téléphonique sans frais appelé « action pour l'éthique » (la ligne de dénonciation) que les employés ou les administrateurs peuvent utiliser pour dénoncer un comportement qui, selon eux, représente une violation au code ou qui constitue autrement une fraude ou un comportement contraire à l'éthique. Un protocole de signalement des fraudes a aussi été mis sur pied pour favoriser le signalement d'une fraude à la direction générale en temps opportun. En outre, le comité d'audit a approuvé les procédures pour la réception, la conservation et le suivi de manière anonyme des plaintes se rapportant à la comptabilité, aux contrôles internes et aux questions d'audit. Le comité d'audit reçoit des rapports périodiques sur les problèmes signalés au moyen de ces procédures. Ces procédures peuvent être consultées au www.weston.ca. Le service des Affaires juridiques rend compte périodiquement au comité d'audit des plaintes reçues au moyen des procédures de dénonciation; ainsi le comité d'audit peut veiller au traitement approprié de ces plaintes.

Loblaw a un code de conduite des fournisseurs. Ce document définit les attentes qu'elle a envers eux en matière de conduite éthique et de responsabilité sociale. Le code de conduite des fournisseurs traite notamment des pratiques de travail, des pratiques environnementales et du respect des lois applicables.

Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

La Société se concentre sur l'avancement de son programme ESG au niveau du siège social et vise à appuyer Loblaw et Propriétés de Choix afin qu'elles mettent au point leur propre programme ESG qui correspond à leur secteur et qui s'appuie sur une approche et des principes communs au niveau du groupe Weston. La Société croit que son engagement à être un moteur de changement positif et à appliquer des pratiques de gouvernance solides importe beaucoup à ses investisseurs, à ses employés et aux autres parties prenantes. La Société cherche à être un employeur inclusif et une marque de confiance en tenant compte des risques environnementaux et sociaux ainsi que des pratiques de bonne gouvernance dans ses activités courantes, en mettant en œuvre un programme qui apporte une contribution à la santé et au bien-être des employés, en menant des activités de bienfaisance, et en exécutant un programme de conformité rigoureux.

Le programme ESG comprend une série d'initiatives et de programmes mis en œuvre dans l'ensemble de la Société et de ses filiales qui sont encadrés par le comité de gouvernance. Le programme ESG mis en place à la Société, en tant que société de portefeuille du groupe Weston, est axé sur la gouvernance et l'encadrement stratégique à l'échelle du groupe. De plus, la Société est responsable de son propre programme ESG au niveau du siège social, lequel porte sur la gouvernance, la diversité, l'équité, l'inclusion, les collègues, la culture et la communauté ainsi que sur la sécurité des données.

De plus amples renseignements sur le programme ESG de la Société figurent sur le site Web de la Société au www.weston.ca ainsi que dans ses notices annuelles qui se trouvent au www.sedar.com.

Enjeux ESG de Loblaw

Loblaw aspire à être une marque qui inspire la confiance et elle reconnaît l'importance de son rôle comme moteur de changement environnemental et social positif et l'importance de respecter des pratiques de gouvernance rigoureuses. En tant qu'entreprise familiale multigénérationnelle, qui est le plus important détaillant et employeur du secteur privé au pays, Loblaw est particulièrement bien placée pour avoir une incidence sur les questions qui comptent le plus pour les Canadiens. Cette perspective s'est avérée fondamentale pour l'approche axée sur les objectifs de Loblaw en ce qui concerne les enjeux ESG, en mettant l'accent sur deux priorités sur lesquelles la Société peut avoir la plus grande incidence: la lutte aux changements climatiques et la progression de l'équité sociale.

Lutter contre les changements climatiques

Loblaw est un chef de file sectoriel en matière d'action environnementale depuis des décennies, et elle étend ses efforts en mettant l'accent sur une réduction accrue des émissions de gaz à effet de serre (GES) et sur l'élimination des déchets dans les activités. Loblaw s'engage à :

- atteindre la carboneutralité des émissions de GES de portée 1 et de portée 2 d'ici 2040, et des émissions de GES de portée 3 d'ici 2050;
- adopter une approche scientifique visant à réduire de 50 % les émissions de l'ensemble de ses activités d'ici 2030;
- exploiter un parc automobile sans émissions d'ici à 2030;
- réduire les déchets plastiques en rendant tous les emballages plastiques des produits de marque contrôlée recyclables ou réutilisables et en mettant en œuvre les règles d'or de conception du *Consumer Goods Forum* pour ces produits et ceux emballés en magasin d'ici 2025;

- atteindre l'objectif, d'ici 2030, de ne plus envoyer aucun déchet alimentaire à la décharge et, au cours des 24 prochains mois, réaliser des réductions mesurables des déchets alimentaires dans chaque magasin.

Faire progresser l'équité sociale

Loblaw est déterminée à être l'employeur le plus représentatif et le plus inclusif au Canada, ainsi qu'à soutenir la santé des enfants et des femmes, qui est essentielle pour avoir des communautés saines. Loblaw s'engage à :

- atteindre des objectifs de représentation à la pointe du secteur pour les cadres, les cadres supérieurs et les membres du conseil d'administration d'ici 2024;
- créer un effet d'entraînement en faveur de l'inclusion et de l'empathie dans les communautés dans lesquelles elle exerce ses activités en déployant auprès de la main-d'œuvre de la Société comptant plus de 200 000 Canadiens un programme de formation à l'inclusion pour la main-d'œuvre d'ici la fin de 2024;
- soutenir la Fondation pour les enfants le Choix du Président, le principal prestataire non gouvernemental de programmes de nutrition pour les enfants dans les écoles au Canada; la Fondation cherche à amasser 150 millions de dollars d'ici 2027 et à nourrir un million d'enfants par année d'ici 2025;
- aider à nourrir un plus grand nombre de personnes et de familles dans le besoin par l'entremise de programmes de banques alimentaires et de récupération d'aliments – tant à l'échelle nationale que dans les magasins; et
- soutenir les efforts du programme AIMEZ VOUS de Pharmaprix pour faire progresser la santé des femmes par l'amélioration de l'accès aux soins, en versant 50 millions de dollars au cours des 5 prochaines années pour faire progresser les efforts des réseaux de partenaires communautaires locaux.

L'engagement de longue date de Loblaw envers le développement durable et l'incidence sociale, ainsi que son approche à l'égard des risques et des occasions importants liés aux facteurs ESG, sont motivés par sa raison d'être et son objectif de créer de la valeur à long terme pour l'entreprise et les communautés dans lesquelles elle exerce ses activités. Il s'agit notamment de trouver des solutions durables, d'établir des objectifs mesurables et d'assurer une divulgation transparente d'information, une participation proactive des parties prenantes et des pratiques de gouvernance rigoureuses.

De plus, Loblaw a mis en place un solide cadre de gouvernance d'entreprise, dont certains aspects sont expliqués dans sa présente circulaire de sollicitation de procurations, que l'on peut consulter sur le site www.sedar.com. En particulier, le conseil de Loblaw supervise et surveille l'approche, les politiques et les pratiques de Loblaw par rapport aux enjeux ESG. Une personne agit comme promoteur de l'approche de Loblaw en matière d'enjeux ESG au sein de la haute direction de Loblaw et celle-ci est chargée d'intégrer les facteurs ESG au sein des activités commerciales. Divers comités de gestion sont responsables de l'établissement des priorités et de la mise en œuvre et du suivi des initiatives liées aux enjeux ESG dans l'ensemble de l'entreprise.

D'autres renseignements concernant les principales initiatives et réalisations de Loblaw sont disponibles sur son site Web à l'adresse www.loblaw.ca, y compris ses rapports passés sur la responsabilité sociale de l'entreprise et, dorénavant, ses rapports sur les enjeux ESG.

Responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance de Propriétés de Choix

Les pratiques liées aux facteurs ESG sont forment une composante intégrante des activités quotidiennes de la FPI et elles s'harmonisent avec l'objectif de la FPI qui consiste à créer une valeur durable qui se transmettra aux prochaines générations. Propriétés de Choix est d'avis que ses locataires, ses investisseurs, ses employés et ses autres parties prenantes ont à cœur l'engagement de la FPI à constituer un moteur de changement positif sur le plan environnemental et social et à promouvoir de solides pratiques de gouvernance. En intégrant la considération des risques environnementaux et sociaux et des bonnes pratiques de gouvernance dans ses activités commerciales quotidiennes et en mettant en œuvre des programmes de conformité et d'éthique robustes, la FPI cherche à être un chef de file en matière d'ESG dans le secteur immobilier de l'Amérique du Nord. Pour atteindre cet objectif, la FPI a axé ses efforts sur deux domaines où elle est le plus susceptible de créer une valeur environnementale et sociale durable qui s'harmonise avec les intérêts des parties prenantes : la lutte aux changements climatiques et la promotion de l'équité sociale. Depuis le lancement de son programme sur les enjeux ESG, Propriété de Choix a mis sur pied des programmes novateurs et percutants et elle s'est fixée des cibles ambitieuses qui guideront son approche à l'égard de ces deux domaines aux cours des années à venir. Le programme ESG est composé d'une série d'initiatives et de programmes partout au sein de la FPI.

Les pratiques ESG correspondent très bien à la stratégie de la FPI, qui vise à optimiser la valeur à long terme en menant avec rigueur ses activités d'exploitation des biens immobiliers et de gestion des finances dans une optique de développement durable ainsi qu'en dégagant de la valeur grâce à ses activités d'aménagement. La FPI continue d'intégrer des pratiques d'affaires durables et résilientes dans le but de créer de la valeur tant aujourd'hui que pour les générations à venir.

Au nombre des initiatives ESG de la FPI, on compte notamment les suivantes :

Lutte aux changements climatiques

La FPI vise de continuer à réduire l'impact sur l'environnement de ses activités et a élaboré les cibles suivantes fondées sur l'énergie, l'eau, les déchets, les gaz à effet de serre et la certification de bâtiments devant être atteintes d'ici 2023 :

- réduire la consommation d'énergie d'une même propriété de 10 % par rapport à 2018;
- réduire la consommation d'eau d'une même propriété de 5 % par rapport à 2018;
- détourner des sites d'enfouissement 70 % des matières résiduelles annuelles provenant des bureaux;
- convertir 75 % de l'éclairage de ses parcs de stationnement de commerces de détail et industriels en systèmes d'éclairage haute efficacité;
- réduire les émissions de GES tant d'une même propriété qu'en termes absolus de 10 % par rapport à 2018;
- certifier 65 % des bâtiments du portefeuille de Propriétés de Choix dans le cadre des programmes LEED ou BOMA BEST, deux programmes d'avant-garde de certification de bâtiments écologiques.

La FPI a soit déjà atteint ces objectifs soit marqué de bons progrès en vue de les atteindre d'ici la date ciblée en 2023. Les programmes visant à favoriser l'atteinte de ces objectifs comprennent la réalisation d'appels d'offres à l'échelle nationale pour des projets de modernisation de l'éclairage en 2020 et 2021, ainsi que des programmes d'amélioration des immobilisations visant à accroître l'efficacité énergétique et à réduire la consommation d'eau des immeubles de bureaux faisant partie du portefeuille de la FPI. En outre, la FPI continue d'intégrer des caractéristiques de conception durable dans ses projets de développement. L'intégration de l'énergie géothermique et de technologies intelligentes de détection des fuites dans les projets de développement en cours est un exemple de ces initiatives. En outre, en 2021, la FPI a poursuivi l'élaboration d'un cadre de développement durable servant à guider l'intégration de caractéristiques de conception durable dans tous ses projets de développement.

En 2020, la FPI a réalisé une évaluation matérielle du risque en matière de changements climatiques de l'ensemble de son portefeuille d'immeubles. La FPI s'est associée à un fournisseur de données chef de file à l'échelle mondiale pour recueillir des données sur les risques matériels tels que le stress thermique, les inondations, les vents forts et d'autres défis climatiques extrêmes. La FPI a déterminé que les inondations et les tempêtes extrêmes posaient un risque élevé pour certains de ses immeubles. En 2021, la FPI a commencé à mettre en œuvre des recommandations à l'égard d'immeubles en particulier afin de gérer ces risques de manière proactive.

En 2021, la FPI a entrepris une étude approfondie sur les émissions de GES afin de déterminer l'ampleur de ses émissions de type 1, 2 et 3 et de cerner les possibilités de réduction des émissions. À l'issue de cette étude, la FPI s'est engagée à fixer des objectifs à long terme qui la guideront dans la transition vers une économie à faible émission de carbone. Plus précisément, en 2021, la FPI a annoncé qu'elle s'engageait à fixer des objectifs de réduction des émissions de GES bonifiés fondées sur la science du climat actuelle, devenant ainsi l'une des premières FPI au Canada à le faire. La FPI s'engage à fixer des objectifs ambitieux fondés sur la science en s'appuyant sur la norme Net-Zero de Science Based Targets Initiative (SBTi), ce qu'elle prévoit faire en 2022. La FPI s'engage à fixer pour l'ensemble de la chaîne de valeur des objectifs qui établissent une marche à suivre pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

Conformément à la stratégie ESG de la FPI, en 2021, Propriétés de Choix a publié son cadre de financement vert inaugural (le « cadre ») et a ensuite réalisé son premier placement d'obligations vertes, d'un montant total de 350 millions de dollars, aux termes du cadre. Sustainalytics, leader mondial des recherches et analyses ESG, a examiné le cadre et confirmé qu'il est conforme aux principes applicables aux obligations vertes établies en 2021 par l'International Capital Markets Association et aux principes applicables aux prêts verts établis en 2021 par la Loan Market Association. La FPI a affecté le produit net du placement d'abord au remboursement de la dette existante, le reliquat ayant été affecté au financement ou au refinancement de projets verts admissibles, comme il est décrit dans le cadre. Le cadre et le rapport indépendant de Sustainalytics sont disponibles sur le site Web de la FPI, au www.choicereit.ca/sustainability.

Promotion de l'équité sociale

La FPI cherche à améliorer les collectivités qu'elle dessert, notamment en axant ses activités sur la promotion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion, en faisant la promotion de la santé et du bien-être ainsi qu'au moyen de la philanthropie d'entreprise. La FPI a fondé divers groupes de ressources devant servir de moyens d'orientation et de réalisation de cet engagement. L'année 2021 a marqué la première année complète de programmation sous l'égide du comité de la diversité, de l'équité et de l'inclusion dirigé par les employés. Les événements incluaient des séances d'information sur le patrimoine asiatique et autochtone, des réunions du club de lecture et une collecte de fonds à l'occasion de la Journée du chandail orange afin de soutenir la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.

En 2021, la FPI a mis l'accent sur la formation et la sensibilisation de tous les employés. Les employés étaient tenus de suivre diverses séances de formation portant sur la partialité, la discrimination et les comportements inclusifs. Des données relatives à l'auto-identification sur le plan de l'identité de genre, de la race et de l'origine ethnique, de l'orientation sexuelle, de l'âge et du handicap sont recueillies de manière volontaire de la part de collègues dans le but de comprendre où se trouvent les lacunes et pour surveiller le progrès relatif aux initiatives au chapitre de la diversité.

En 2019, la FPI a lancé le programme *Choice Cares*, mené par les employés, qui met l'accent sur la responsabilisation des employés pour les encourager à redonner aux collectivités dans lesquelles la FPI exerce ses activités. La FPI s'est fixé comme objectif d'accorder en moyenne quatre heures de bénévolat rémunéré par employé chaque année, ce qu'elle a fait chaque année depuis la création du programme. En 2021, par l'entremise de *Choice Cares*, la FPI a fait don d'une somme de plus de 400 000 \$ et de plus de 1 200 heures de bénévolat en appui à des organismes de bienfaisance partout au pays, en veillant tout particulièrement à soutenir des programmes de santé mentale dans ses collectivités. Depuis le lancement du programme *Choice Cares*, la FPI a recueilli plus d'un million de dollars afin de soutenir divers organismes de bienfaisance canadiens.

Communication de l'information et divulgation

La FPI continue de concentrer ses efforts sur les enjeux environnementaux et sociaux qui tiennent le plus à cœur à ses parties intéressées et elle prévoit continuer de raffiner ses pratiques en matière de gouvernance, tout en intégrant des cadres de présentation de l'information relative aux enjeux ESG qui sont à l'avant-garde du secteur, et ce, afin de communiquer de façon plus transparente ses progrès dans ces domaines, au besoin.

Consciente de l'importance de la qualité des données liées à la communication de l'information sur les enjeux ESG, la FPI a fait vérifier à un niveau d'assurance raisonnable, conformément aux normes ISO, les attestations concernant la consommation d'énergie, la qualité de l'eau, les rejets et les émissions de gaz à effet de serre figurant dans ses rapports ESG de 2019 et 2020. La FPI a l'intention de poursuivre cette pratique. De plus, en 2021, le mandat du comité d'audit a été modifié pour inclure un examen du caractère adéquat et de l'efficacité des contrôles applicables liés à la communication de l'information concernant les facteurs ESG de la FPI.

En 2019, la FPI a fait sa première soumission au GRESB, un organisme mondial qui mesure et établit une comparaison entre le rendement sur le plan de l'ESG des entités dans le domaine de l'immobilier, et elle a reçu la note Green Star de GRESB. En 2021, la FPI a obtenu 78 points (sur une échelle de 100 points), ce qui représente une amélioration de 37 % par rapport à sa première soumission en 2019. La FPI dispose d'un plan ciblé pour poursuivre l'amélioration de son rendement au sein des catégories de GRESB.

Dans le but d'améliorer encore plus son programme ESG, la FPI a intégré en 2019 les principes en matière de présentation de l'information du SASB dans son rapport sur la responsabilité ESG. La FPI continue de respecter les normes SASB et surveille les travaux de l'International Sustainability Standards Board, qui élabore des normes mondiales en matière de rapports sur la durabilité. La FPI prévoit que les normes du SASB offriront un moyen bien conçu et cohérent pour cerner et quantifier ses risques relatifs aux facteurs ESG et permettre à la FPI de comparer son rendement à celui d'entreprises comparables.

En outre, la FPI appuie la lutte au changement climatique et la présentation d'information fiable en la matière à ses investisseurs et autres parties prenantes. Depuis 2020, l'information concernant le climat figurant dans les rapports ESG de la FPI respecte les recommandations du GIFCC.

Gouvernance en matière d'ESG

La FPI comprend que la bonne gouvernance est essentielle à l'exercice d'activités commerciales durables. Le conseil et ses comités supervisent et dirigent l'approche, les politiques et les pratiques de la FPI en matière d'ESG, ainsi que les rapports et l'information de la FPI concernant les paramètres et questions concernant l'ESG. Le président et chef de la direction de la FPI agit en tant que promoteur au sein de la haute direction à l'égard du programme ESG et chapeaute l'intégration de la stratégie ESG dans les activités commerciales de la FPI. La FPI a également mis sur pied un comité de direction en matière d'enjeux ESG, soit un groupe multifonctionnel composé de membres de la haute direction et de cadres provenant de partout dans l'entreprise. Le comité de direction en matière d'enjeux ESG se réunit régulièrement pendant l'année pour revoir les progrès accomplis sur des initiatives clés, pour voir au budget et au contrôle des dépenses liées au programme ESG, et pour prioriser les nouvelles activités en fonction de leur importance pour les parties intéressées de la FPI, notamment ses employés, locataires, collectivités et investisseurs. En outre, la FPI peut compter sur une équipe consacrée aux enjeux ESG pour gérer la mise en œuvre quotidienne de la stratégie d'ESG.

De l'information complémentaire concernant le programme ESG de Propriétés de Choix est incluse dans son rapport ESG, lequel est mis à jour chaque année et peut être consulté sur le site Web de la FPI, à www.choicereit.ca.

De plus amples informations sur les initiatives de Loblaw et de Propriétés de Choix en matière d'ESG figurent également dans leurs notices annuelles et leurs circulaires de sollicitation de procurations par la direction respectives, qui peuvent toutes être consultées sur le site www.sedar.com.

Politique de communication

La Société a adopté une politique de communication pour gérer la diffusion en temps opportun de toute l'information importante. La politique de communication établit des indications pour établir si l'information est importante et pour assurer une diffusion au public en temps opportun de toute l'information importante, en vue d'éviter une communication sélective. Le conseil, directement et par l'entremise de ses comités, examine et approuve le contenu des principaux documents d'information, dont les états financiers consolidés annuels et intermédiaires, le rapport annuel, la notice annuelle, le rapport de gestion et la circulation de sollicitation de procurations par la direction. La Société communique avec ses actionnaires grâce à ces documents ainsi que par l'intermédiaire de communiqués, de son site Web et de conférences téléphoniques et assemblées pour les investisseurs.

Comité de communication

Un comité de communication, composé de la direction générale de la Société, supervise le processus de communication, comme il est énoncé dans la politique de communication. Selon son mandat, le comité de communication assure la mise en place de contrôles et de procédures efficaces pour permettre à la Société de respecter l'ensemble des obligations d'information continue, y compris l'évaluation d'événements pour déterminer s'il s'agit d'information importante devant être communiquée publiquement et l'examen de tous les documents d'information avant leur présentation au comité d'audit et au conseil. De plus, le comité de communication est chargé de veiller à la conformité des politiques et des procédures figurant dans la politique de communication aux exigences d'ordre réglementaire.

Le site Web de la Société (www.weston.ca) contient des renseignements sur la gouvernance, y compris le code de conduite de la Société, la politique de communication et les mandats du conseil et de ses comités.

Table des matières

| | |
|---|-----|
| Introduction | 48 |
| Approche en matière de rémunération des hauts dirigeants | 48 |
| Rémunération des hauts dirigeants et gestion des risques | 49 |
| Pratiques en matière de prévention des risques | 49 |
| Rôle de la direction et des conseillers en rémunération | 50 |
| Rôle de la direction dans le processus de rémunération et d'évaluation | 50 |
| Approche fondée sur le marché | 51 |
| Rôle de meridian compensation partners | 51 |
| Rôle d'autres conseillers en rémunération | 51 |
| Groupe de comparaison | 51 |
| Analyse de la rémunération de Loblaw | 52 |
| Analyse de la rémunération de Weston | 52 |
| Composantes de la rémunération | 53 |
| Résumé des composantes de la rémunération | 53 |
| Synthèse des composantes | 54 |
| Composantes de la rémunération des hauts dirigeants pour 2021 | 56 |
| Salaire de base | 56 |
| Régimes incitatifs à court terme | 56 |
| Régimes incitatifs à long terme | 67 |
| Autres questions relatives à la rémunération et leurs incidences sur chaque membre de la haute direction visé, selon le cas | 81 |
| Décisions concernant la rémunération versée aux membres de la haute direction visés en 2021 | 84 |
| Prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle | 86 |
| Indemnités pouvant être versées en cas de cessation des fonctions | 89 |
| Décisions concernant la rémunération versée en 2022 | 91 |
| Modifications apportées à la rémunération des membres de la haute direction visés | 91 |
| Régime incitatif à court terme de 2022 de Weston | 91 |
| Régime incitatif à court terme de Loblaw de 2022 | 91 |
| Régime incitatif à court terme de Propriétés de Choix de 2022 | 92 |
| Régime incitatif à long terme de 2022 | 92 |
| Attributions au titre du régime incitatif à long terme de 2022 | 92 |
| Représentation graphique du rendement | 94 |
| Tableau sommaire de la rémunération | 95 |
| Attributions aux termes d'un régime incitatif | 97 |
| Attributions aux termes d'un régime incitatif – Attributions fondées sur des options et des actions en circulation | 97 |
| Attributions aux termes d'un régime incitatif – Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice | 98 |
| Ententes à l'égard des régimes de retraite et de la rémunération des hauts dirigeants pour longue durée de service | 99 |
| Prêts consentis aux administrateurs, aux hauts dirigeants et aux employés | 100 |

INTRODUCTION

La présente analyse de la rémunération décrit les programmes de rémunération applicables aux membres de la haute direction visés. En 2021, les personnes présentées ci-dessous étaient les membres de la haute direction visés :

| Nom | Poste occupé |
|--------------------|--|
| Galen G. Weston | Président du conseil et chef de la direction de la Société ainsi que président du conseil et président de Loblaw |
| Richard Dufresne | Président et chef des finances de la Société et chef des finances de Loblaw |
| Robert Sawyer | Chef de l'exploitation de Loblaw |
| Rael L. Diamond | Président et chef de la direction de Propriétés de Choix |
| Gordon A.M. Currie | Vice-président directeur et chef des services juridiques |
| Luc Mongeau | Ancien président de Weston Foods |

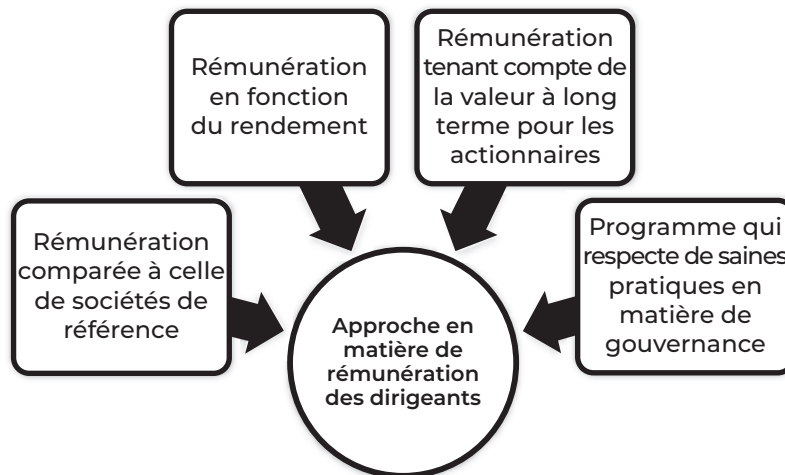
MM. Weston, Dufresne et Currie sont des membres de la haute direction visés de la Société (les « membres de la haute direction visés de Weston »). MM. Sawyer et Diamond, qui sont des membres de la haute direction visés de Loblaw et de Propriétés de Choix respectivement, sont respectivement appelés le « membre de la haute direction visé de Loblaw » et le « membre de la haute direction visé de Propriété de Choix » dans la circulaire. M. Mongeau, qui était un haut dirigeant de Weston Foods jusqu'à ce que la Société se départisse des activités de Weston Foods dans les produits frais et les produits surgelés, est appelé le « membre de la haute direction visé de Weston Foods » dans la circulaire.

M. Weston a assumé le rôle de président de Loblaw, M. Weston a assumé le rôle de président de Loblaw, en plus de ses fonctions de président du conseil d'administration de Loblaw et de président et chef de la direction de Weston, à la retraite de M^{me} Sarah Davis, à titre de présidente de Loblaw, à compter du 6 mai 2021. M. Richard Dufresne a repris le poste de chef des finances de Loblaw, en plus de son poste de président et chef des finances de Weston, à compter du 6 mai 2021. M. Robert Sawyer, un ancien administrateur de Weston a été nommé chef de l'exploitation de Loblaw à compter du 1^{er} mai 2021.

En mars 2021, la Société a annoncé sa décision de vendre Weston Foods. M. Mongeau était le président de Weston Foods jusqu'à ce que la Société se départisse des activités de Weston Foods dans les produits frais et les produits surgelés, en date du 10 décembre 2021. Certaines informations concernant les programmes et les indicateurs de rémunération de Weston Foods sont présentés dans la présente partie pour la période ayant précédé la vente de cette entreprise pour les fins de la rémunération versée à M. Mongeau par Weston Foods.

APPROCHE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

Les programmes de rémunération des hauts dirigeants de la Société visent à attirer, à fidéliser et à motiver des hauts dirigeants hors pair qui sont soucieux d'améliorer le rendement de la Société et de créer de la valeur pour ses actionnaires. Le graphique suivant présente les quatre principes clés sur lesquels se fondent les programmes de rémunération des hauts dirigeants de la Société :



1. Rémunération comparée à celle de sociétés de référence

Une rémunération concurrentielle est importante, car elle permet à la Société d'attirer et de fidéliser du personnel talentueux et compétent pour diriger l'entreprise. La Société a mis en place des procédures afin de s'assurer que ses programmes de rémunération sont concurrentiels par rapport aux pratiques du marché et du secteur, et qu'ils contribuent au recrutement et à la fidélisation de hauts dirigeants hors pair. La Société compare périodiquement ses programmes de rémunération et incitatifs à ceux des sociétés de référence.

2. Rémunération en fonction du rendement

La Société organise ses programmes de rémunération de manière à harmoniser la rémunération des hauts dirigeants avec son rendement financier et stratégique, notamment le rendement de ses actions ordinaires. Une grande partie de la rémunération des hauts dirigeants est versée sous forme de rémunération conditionnelle, notamment la rémunération au titre du RICT et du RILT. Ce mode de rémunération crée une culture axée sur le rendement qui récompense l'employé ou le groupe en fonction de sa participation à l'atteinte des objectifs d'exploitation et financiers de la Société et lie la rémunération au rendement global pour les actionnaires. En 2021, les composantes conditionnelles de la rémunération des membres de la haute direction visés se situaient entre 66,7 % et 90,0 % de leur rémunération cible directe totale, tel qu'il est indiqué à la rubrique « Composantes de la rémunération des hauts dirigeants pour 2021 » à compter de la page 56.

3. Rémunération tenant compte de la valeur à long terme pour les actionnaires

La Société organise ses programmes de rémunération des hauts dirigeants de manière à faire concorder les intérêts de ses hauts dirigeants avec ceux de ses actionnaires. Une grande partie de la rémunération des hauts dirigeants est versée sous forme d'attributions à long terme fondées sur des titres de capitaux propres. Cette structure de la rémunération des hauts dirigeants permet de récompenser ces derniers pour la création d'une valeur durable et à long terme pour les actionnaires.

4. Programme qui respecte de saines pratiques en matière de gouvernance

La Société organise ses programmes de rémunération des hauts dirigeants de manière à récompenser les cadres supérieurs pour l'application des stratégies d'affaires tout en prenant un niveau de risque normal et raisonnable. En 2021, les programmes RICT et RILT de la Société comprenaient de nombreuses mesures de rendement afin de réduire le risque que les hauts dirigeants privilégient exagérément une mesure de rendement en particulier.

À l'instar de la Société, le comité de gouvernance de Loblaw et de la FPI ont chacun approuvé une approche en matière de rémunération des hauts dirigeants similaire, laquelle qui sert de base à leurs programmes respectifs de rémunération des hauts dirigeants, comme il est énoncé plus en détail à la rubrique « Approche en matière de rémunération des hauts dirigeants » de leur circulaire de sollicitation de procurations par la direction respective, qui peuvent être consultées au www.sedar.com.

RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS ET GESTION DES RISQUES

PRATIQUES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES RISQUES

La Société a mis en place des régimes incitatifs équilibrés qui ne sont pas orientés sur une seule mesure financière, une politique de recouvrement applicable à la rémunération à court terme et à long terme, des exigences d'actionnariat pour les membres de la haute direction visés et les autres cadres supérieurs, ainsi que des restrictions en matière de négociation et des interdictions visant les opérations de couverture.

1. Caractéristiques du régime incitatif

Les régimes incitatifs à court, à moyen et à long terme 2021 de la Société comptaient diverses mesures de rendement, notamment la hausse du cours de l'action, les bénéfices et les résultats de vente, la conformité, le rendement du capital investi et le rendement individuel. En raison des nombreuses mesures de rendement utilisées, les résultats d'exploitation de la Société et de ses unités d'exploitation devaient surpasser toutes les mesures établies pour que les hauts dirigeants puissent recevoir la prime de rendement maximale. Cette approche équilibrée vise à réduire le risque que les hauts dirigeants privilégient exagérément un aspect particulier des activités dans le seul but d'accroître leur rémunération.

Les incitatifs à court terme servent à inciter les hauts dirigeants à accorder la priorité aux principaux facteurs des unités d'exploitation qui permettent de créer de la valeur à court et à long terme, et de réduire la possibilité que des risques excessifs ou inappropriés soient pris. Aux termes du RICT de la Société, il existe une somme maximale pouvant être versée à un haut dirigeant, le décourageant ainsi à prendre des risques excessifs.

Une grande portion de la rémunération des hauts dirigeants est liée aux incitatifs à long terme afin d'inciter les hauts dirigeants à créer une valeur durable. L'objectif de la Société est de mettre en place des régimes incitatifs qui découragent les hauts dirigeants de prendre des risques excessifs ou imprévus en raison des répercussions défavorables que ces risques pourraient avoir sur les composantes de leur rémunération à long terme versée sous forme de titres de capitaux propres. Le comité de gouvernance exige aussi que soit menée une analyse de sensibilité avant toute hausse de la rémunération incitative des membres de la haute direction visés, pour s'assurer que les versements potentiels sont évalués dans le contexte du régime à long terme et du rendement prévu du cours des actions de la Société.

Il revoit régulièrement chacun des régimes de rémunération et il a le pouvoir d'apporter des modifications aux primes incitatives et aux versements réels, s'il le juge approprié.

2. Politique de recouvrement

La Société dispose d'une politique de recouvrement des primes du RICT et du RILT versées à certains cadres supérieurs, notamment les membres de la haute direction visés. Aux termes de cette politique, la Société peut exiger le remboursement des versements au titre du RICT et du RILT si le haut dirigeant fait preuve d'une conduite répréhensible qui nécessite le retraitement des résultats financiers. La politique de recouvrement prévoit également que le comité de gouvernance peut, à sa discrétion, recouvrer les versements au titre du RICT et du RILT si le haut dirigeant fait preuve d'une conduite répréhensible qui justifierait la cessation de son emploi pour un motif valable. La politique de recouvrement s'applique à toutes les primes incitatives reçues par le haut dirigeant au cours des deux derniers exercices clos.

3. Exigences en matière d'actionnariat

Les cadres supérieurs sont tenus de maintenir un investissement en capitaux propres important dans la Société. La politique en matière d'actionnariat des hauts dirigeants (la « politique ») sert à harmoniser les intérêts des hauts dirigeants avec ceux des actionnaires de la Société et à décourager la prise induite de risques. La politique établit les seuils minimaux d'actionnariat des hauts dirigeants, soit un multiple de leur salaire de base, le multiple augmentant selon l'échelon et les responsabilités du haut dirigeant.

La Société impose une période de conservation obligatoire aux termes de laquelle le chef de la direction et le président sont tenus de maintenir leur seuil d'actionnariat respectif pendant un an après la fin de leur emploi respectif.

Les cadres supérieurs, dont les membres de la haute direction visés, sont aussi soumis à une obligation de conservation. Un haut dirigeant assujéti à la politique doit garder 50 % du produit après impôt touché sur ses UAI ou UAR ou à l'exercice de ses options d'achat d'actions ordinaires jusqu'à ce qu'il atteigne le seuil d'actionnariat. La politique s'applique à plusieurs membres de la direction générale, comme il est décrit plus en détail dans la section « Politique en matière d'actionnariat des hauts dirigeants », à la page 82.

4. Restrictions en matière de négociation et interdictions visant les opérations de couverture

Les administrateurs, les membres de la direction, les hauts dirigeants, les employés et certaines personnes désignées sont assujéti à la politique en matière de négociation de titres de la Société, laquelle interdit la négociation, directement ou indirectement, des titres de Weston, de Loblaw et de Propriétés de Choix tout en étant en possession d'une information privilégiée de nature importante. La politique en matière de négociation des titres interdit également de donner ce type d'information à des personnes non autorisées ou encore d'inciter des tiers à négocier les titres de ces sociétés ou de leur suggérer de le faire tout en étant en possession d'une information privilégiée de nature importante.

Les opérations de couverture visant des titres de Weston, Loblaw et Propriétés de Choix sont interdites. Cette interdiction s'applique aux opérations de couverture telles que des contrats à terme variable prépayés, des ventes à découvert, des achats ou des ventes d'options, des swaps d'actions ou d'autres opérations de monétisation boursière qui ont pour but de couvrir ou de compenser une baisse du cours des titres de Weston, de Loblaw ou de Propriétés de Choix.

La Société prévoit, à intervalle régulier à chaque trimestre, des périodes pendant lesquelles il est interdit de négocier des titres, y compris la période au cours des trimestres financiers durant laquelle les résultats financiers sont compilés, mais pas encore communiqués au public. Les administrateurs et les hauts dirigeants ne doivent pas négocier les titres de Weston, de Loblaw ou de Propriétés de Choix ni exercer des options de ces sociétés en dehors des périodes de négociation prescrites accordées à cette fin.

RÔLE DE LA DIRECTION ET DES CONSEILLERS EN RÉMUNÉRATION

RÔLE DE LA DIRECTION DANS LE PROCESSUS DE RÉMUNÉRATION ET D'ÉVALUATION

Weston et Loblaw

En 2021, le président du conseil et chef de la direction, le chef de la gestion des talents et le chef des services juridiques ont participé au processus d'établissement de la rémunération, à l'évaluation du rendement des principaux cadres supérieurs et à la formulation de recommandations au comité de gouvernance portant sur la rémunération des membres de la haute direction visés de Weston et de Loblaw, et sur les objectifs d'exploitation spécifiques à utiliser à titre d'objectifs de rendement dans le cadre des divers programmes incitatifs. L'opinion du président du conseil et chef de la direction est appréciée en raison de sa relation constante auprès des principaux cadres supérieurs. Par conséquent, il est le mieux placé pour évaluer efficacement le rendement des membres de la haute direction visés de Weston et de Loblaw ainsi que leur contribution à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels de la Société.

Ces évaluations se basent sur l'atteinte des objectifs personnels et des objectifs de la Société, et elles comportent une évaluation des capacités à diriger et du perfectionnement de l'équipe. Les résultats de ces évaluations sont présentés au comité de gouvernance. Le chef de la gestion des talents et le chef des services juridiques ont aidé le président du conseil et chef de la direction à formuler les recommandations de la direction, à les présenter au comité de gouvernance et à préparer les documents connexes sur les caractéristiques des régimes incitatifs et la rémunération des autres cadres supérieurs.

Propriétés de Choix

Le président du conseil et président et chef de la direction de Propriétés de Choix participent à la conception de la rémunération, évaluent le rendement des cadres supérieurs clés et recommandent au comité de gouvernance de Propriétés de Choix la rémunération des autres hauts dirigeants et les objectifs d'affaires précis devant être utilisés comme cibles de rendement dans le cadre des divers programmes incitatifs. Les avis du président du conseil et du président et chef de la direction sont appréciés puisqu'ils échangent sur une base continue avec les cadres supérieurs clés. Par conséquent, ils sont bien placés pour évaluer efficacement le rendement des autres hauts dirigeants et à quel point leurs efforts ont contribué à la réussite des objectifs stratégiques et des cibles opérationnelles de la FPI. Le président du conseil présente au comité de gouvernance de Propriétés de Choix des recommandations quant à la rémunération du président et chef de la direction.

Les évaluations des hauts dirigeants sont fondées sur la réalisation des objectifs et des cibles liés à la fois à la FPI et à chaque personne, et comprennent une évaluation des aptitudes de gestion et de consolidation d'équipe de chaque haut dirigeant. Le résultat de ces évaluations est présenté au comité de gouvernance de Propriétés de Choix. Le chef des finances aide le président du conseil et le président et chef de la direction à mettre au point et à présenter les recommandations de la direction et les documents d'accompagnement au comité de gouvernance de Propriétés de Choix sur la conception des régimes incitatifs.

APPROCHE FONDÉE SUR LE MARCHÉ

L'approche fondée sur le marché est l'un des facteurs utilisés dans l'établissement de la rémunération de chaque membre de la haute direction visé. D'autres facteurs sont pris en compte, notamment le niveau de responsabilités, le rendement et l'expérience personnels, la capacité à gérer, l'équité interne entre les hauts dirigeants et les résultats d'exploitation de l'entreprise ou des secteurs dont le membre de la haute direction visé a la responsabilité. Le comité de gouvernance fait à l'occasion des analyses comparatives des programmes de rémunération par rapport à un groupe d'entreprises de référence afin de s'assurer que les programmes de la Société demeurent concurrentiels.

RÔLE DE MERIDIAN COMPENSATION PARTNERS

Weston et Loblaw

Au cours de la deuxième moitié de 2020, les conseils d'administration de Weston et de Loblaw ont retenu les services de Meridian pour réévaluer et comparer la rémunération de M. Weston par rapport aux groupes de comparaison de Weston et de Loblaw. Les résultats de la réévaluation de 2020 ont indiqué que la rémunération directe globale de M. Weston était inférieure à la médiane du marché et à l'objectif de la politique sur la rémunération de la Société. Pour obtenir une description des modifications apportées à la rémunération de M. Weston, se reporter à la rubrique « Décisions concernant la rémunération versée aux membres de la haute direction visés en 2021 ». En 2021, les services de Meridian ont été retenus afin de réévaluer et de comparer la rémunération de certains membres de la haute direction par rapport au groupe de comparaison de la rémunération des membres de la haute direction de Loblaw. Les services de Meridian ont également été retenus afin de participer à l'évaluation du caractère concurrentiel du RICT et du RILT de Loblaw par rapport à ses pairs dans le secteur ainsi que dans le but d'assurer leur harmonisation avec les initiatives stratégiques de croissance et axées sur le rendement de la Société.

Meridian n'est pas un conseiller indépendant en rémunération. La Société a versé à Meridian des honoraires de 31 735 \$ en 2021 et de 42 251 \$ en 2020, en contrepartie de ses services consultatifs en matière de rémunération des cadres supérieurs rendus au comité de gouvernance.

Le comité de gouvernance évalue régulièrement s'il doit recourir en bonne et due forme aux services d'un conseiller indépendant en rémunération. Dans le cadre de son évaluation annuelle des pratiques de gouvernance, il a jugé qu'il n'avait pas besoin des services d'un conseiller indépendant en rémunération en 2021 ou en 2020.

Propriétés de Choix

En 2021, le comité de gouvernance de Propriétés de Choix a retenu les services de Meridian afin de procéder à une analyse comparative de la rémunération de M. Diamond, à titre de président et chef de la direction de Propriétés de Choix, par rapport à la rémunération versée par un groupe de comparaison en matière de rémunération de la FPI. Les résultats de cette analyse ont indiqué qu'une hausse de la rémunération totale de M. Diamond était nécessaire pour qu'elle atteigne la médiane du marché, comparativement à la rémunération totale reçue par des personnes occupant le rôle de chef de la direction au sein du groupe de comparaison. En outre, le comité de gouvernance a demandé à Meridian d'évaluer la rémunération du conseil de Propriétés de Choix par rapport à celle versée par le groupe de comparaison en matière de rémunération de la FPI. À la suite de cet examen, le conseil de Propriétés de Choix, sur la recommandation du comité de gouvernance de Propriétés de Choix, a approuvé une augmentation de la rémunération annuelle de base des fiduciaires. Meridian a également aidé à évaluer la compétitivité du RICT et du RILT de Propriétés de Choix en comparaison avec des entreprises semblables et les normes du secteur, en plus de formuler des commentaires sur les principes, les tendances et les meilleures pratiques en matière de rémunération.

Le rôle des conseillers en gestion et en rémunération relatif aux pratiques en matière de rémunération des membres de la haute direction visés de Loblaw et des membres de la haute direction visés de Propriétés de Choix est expliqué plus en détail à la rubrique « Rôle de la direction et des conseillers en rémunération » de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Loblaw et de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Propriétés de Choix, qui peuvent être consultées au www.sedar.com.

RÔLE D'AUTRES CONSEILLERS EN RÉMUNÉRATION

En 2021, Loblaw a retenu les services de Willis Towers Watson pour qu'il fournisse des services de consultation sur divers enjeux liés à la rémunération des hauts dirigeants. Willis Towers Watson n'est pas un conseiller indépendant en rémunération. Pour 2021 et 2020, Willis Towers Watson a reçu, respectivement, 32 232 \$ et 62 031 \$ de Loblaw en contrepartie des services consultatifs qu'il lui a fournis.

GROUPE DE COMPARAISON

Loblaw utilise un groupe de comparaison mis au point en consultation avec Meridian, pour comparer la rémunération des hauts dirigeants.

La constitution d'un groupe aux fins de comparaison de la rémunération des membres de la haute direction visés n'est pas une mince affaire, car Loblaw est l'une des plus grandes entreprises canadiennes au chapitre des revenus et du nombre d'employés. Qui plus est, il n'y a pas beaucoup de détaillants directement comparables à Loblaw et, à part dans le secteur des services financiers et des ressources, peu de grandes entreprises canadiennes peuvent être facilement comparées à Loblaw.

Le comité de gouvernance de Loblaw a approuvé le groupe de comparaison composé de trois types d'entreprises : (i) des entreprises de détail canadiennes; (ii) des entreprises de détail américaines; et (iii) de grandes entreprises canadiennes (autres que des détaillants). Les entreprises de détail américaines représentent l'ensemble du bassin de talents dans le secteur du détail et sont des concurrents directs pour le recrutement de cadres supérieurs. Quant aux grandes entreprises canadiennes, elles ont été sélectionnées pour rendre compte de la rémunération des hauts dirigeants en fonction des compétences et de

l'expérience. La plupart des entreprises ci-dessous ont un chiffre d'affaires correspondant à entre un tiers et trois fois celui de Loblaw. Le chiffre d'affaires est le critère retenu pour les membres de chaque groupe de comparaison, car il s'agit habituellement d'une mesure plus fiable et prévisible que les autres critères (par exemple, les actifs ou la capitalisation boursière) pour la comparaison de la rémunération d'une entreprise de détail. En 2018, Loblaw se situait dans le 63^e centile du groupe de comparaison en fonction du chiffre d'affaires et dans le 32^e centile en fonction de la capitalisation boursière.

Voici les entreprises qui font partie du groupe de comparaison :

| Entreprises de détail canadiennes | Entreprises de détail américaines | Grandes entreprises canadiennes | |
|---|---|---|--|
| Alimentation Couche-Tard Inc. La Société Canadian Tire Limitée Empire Company Limited Metro inc. | Best Buy Co Inc. Costco Wholesale Corporation Dollar General Corp. Dollar Tree Inc. The Home Depot, Inc. The Kroger Co. Lowe's Companies Inc. Publix Super Markets, Inc. Rite Aid Corporation Sysco Corporation Target Corporation Walgreen Co. US Foods Holdings Corporation | BCE Inc. Bombardier Inc. Brookfield Asset Management Inc. Canadian Natural Resources Limited Cenovus Energy Inc. Enbridge Inc. Husky Energy Inc. ⁽¹⁾ | Compagnie Pétrolière impériale Ltée Nutrien Ltd. Power Corporation du Canada Rogers Communications Inc. Suncor Énergie Inc. TELUS Corporation |

(1) Après son acquisition par Cenovus Energy Inc. en mai 2021, Husky Energy Inc. a été exclue du groupe de comparaison.

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION DE LOBLAW

Le comité de gouvernance de Loblaw examine tous les semestres la rémunération de ses membres de la haute direction visés. En 2021, le comité de gouvernance de Loblaw a examiné les résultats de l'analyse de la rémunération effectuée par Meridian, résultats qui ont été pris en considération lors de la prise de décisions concernant la rémunération des membres de la haute direction visés.

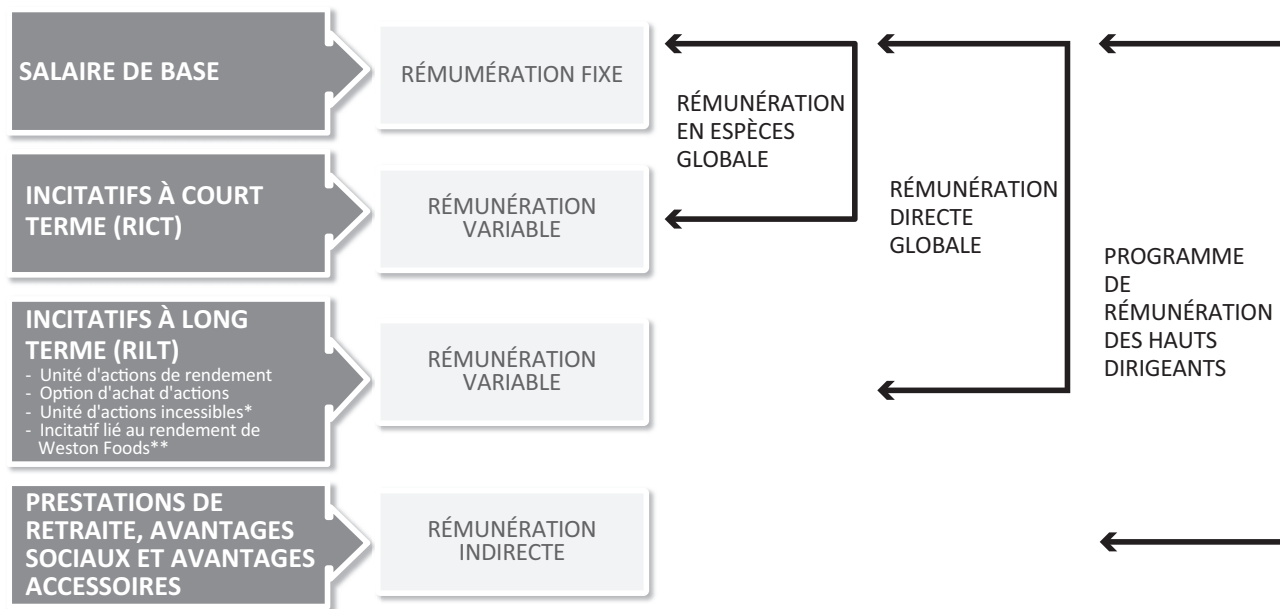
ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION DE WESTON

Au début de 2021, le comité de gouvernance a examiné les résultats de l'examen et de l'analyse comparative de la rémunération de M. Weston effectuée par Meridian pour établir les rajustements de la rémunération de M. Weston.

COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION

RÉSUMÉ DES COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION

Le programme de rémunération des hauts dirigeants de la Société se compose des éléments décrits dans la présente analyse de la rémunération, lesquels sont résumés ci-dessous :



*En février 2019, le comité de gouvernance a déterminé que les UAI ne feraient plus partie du RILT des hauts dirigeants.

**L'incitatif lié au rendement de Weston Foods était un élément du RIMT de Weston Foods jusqu'en décembre 2021.

SYNTHÈSE DES COMPOSANTES

La rémunération versée aux membres de la haute direction visés en 2021 se composait principalement du salaire de base, d'incitatifs à court terme au comptant (que les hauts dirigeants de Weston et de Loblaw peuvent choisir de recevoir sous forme d'UADHD) et d'incitatifs à long terme (UAR et options d'achat d'actions dans le cas de Weston et UAI, UAR et options d'achat d'actions dans le cas de Loblaw; PI et/ou PIRP et PR dans le cas de Propriétés de Choix, et RIMT et UAI dans le cas de Weston Foods), comme il est présenté dans le tableau ci-dessous. Les avantages sociaux, les prestations de retraite et les avantages accessoires représentent une part relativement peu élevée de la rémunération annuelle globale des membres de la haute direction visés.

| Salaire de base | Incitatifs à court terme | Incitatifs à moyen et à long terme | Prestations de retraite et avantages sociaux | Avantages accessoires |
|--|---|--|--|---|
| Rémunère les hauts dirigeants pour l'exécution de leurs responsabilités courantes. | Récompense les hauts dirigeants pour l'atteinte des objectifs annuels de rendement financier et d'exploitation. | Motive et récompense les hauts dirigeants pour l'augmentation de la valeur offerte aux actionnaires, et permet de les fidéliser. | Aide les hauts dirigeants à prévoir leurs prestations de maladie et de retraite. | Offre aux employés d'autres avantages concurrentiels par rapport aux pratiques sur le marché. |

| Composantes | Mode de paiement | | Période | Objectifs et détails du programme |
|-----------------------|---------------------------------------|---|---|---|
| | Salaire de base | Au comptant | | |
| Rémunération fixe | | Au comptant | Annuelle | <ul style="list-style-type: none"> Tient compte du niveau de responsabilités du haut dirigeant et de son expérience, de la concurrence sur le marché, de l'équité interne entre les hauts dirigeants et du rendement global du haut dirigeant. |
| Rémunération variable | Régime incitatif à court terme (RICT) | Au comptant | Annuelle | <ul style="list-style-type: none"> Chaque haut dirigeant a une prime annuelle cible (un % du salaire de base). Le versement réel est fixé en fonction de l'atteinte des objectifs de rendement financier et/ou d'exploitation préétablis et de l'atteinte des objectifs de rendement personnel de chaque membre de la haute direction visé. Les versements varient de 0 à un maximum de 175 %, 200 %, 127,5 % et 180 % de la prime cible d'un haut dirigeant pour la Société, Loblaw, Propriétés de Choix et Weston Foods, respectivement. |
| | | UADHD (au choix, Weston et Loblaw) | Choix annuel; UADHD conservées jusqu'à la cessation d'emploi. | <ul style="list-style-type: none"> Les hauts dirigeants de Weston et de Loblaw peuvent choisir de recevoir une partie ou la totalité de leurs versements au titre du RICT sous forme d'UADHD, jusqu'à concurrence d'un maximum cumulé de trois fois leur salaire de base. Les UADHD permettent d'arrimer les intérêts des hauts dirigeants à ceux des actionnaires et sont prises en compte dans la politique en matière d'actionnariat des hauts dirigeants. Le règlement est effectué en actions ordinaires ou en actions ordinaires de Loblaw, selon le cas, achetées sur le marché libre au plus tard le 15 décembre de l'année suivant celle de la cessation d'emploi du haut dirigeant, peu importe la raison. Le régime d'UADHD prévoit le crédit d'UADHD supplémentaires relativement aux dividendes versés sur les actions ordinaires pour la période durant laquelle une UADHD est en circulation. Les dividendes sur les UADHD sont attribués en même temps que les UADHD. |
| | | UAI (Weston et Loblaw) PI (Propriétés de Choix) | Période d'acquisition des droits calculée sur trois ans | <ul style="list-style-type: none"> Motive et récompense les hauts dirigeants pour l'augmentation de la valeur pour les actionnaires/porteurs de parts. Élément principal servant à fidéliser les hauts dirigeants. Les UAI et les PI sont habituellement attribuées une fois par année. Les UAI ne font plus partie de la valeur des octrois annuels aux termes du RILT à l'intention des hauts dirigeants de Weston, mais représentent généralement un tiers de la valeur totale des octrois annuels aux termes du RILT à l'intention des hauts dirigeants de Loblaw et du RIMT à l'intention des hauts dirigeants de Weston Foods. Les PI et/ou les PIRP (dont il est question plus loin) forment habituellement 75 % de la valeur des octrois annuels aux termes du RILT à l'intention des hauts dirigeants de Propriétés de Choix. Les UAI sont réglées à la fin de la période d'acquisition des droits applicable en actions ordinaires ou en actions ordinaires de Loblaw, selon le cas, achetées sur le marché libre. Les PI sont réglées à la fin de la période d'acquisition des droits applicable au comptant ou en parts de fiducie acquises sur le marché libre. Le régime d'UAI et le régime de PI prévoient le crédit d'UAI supplémentaires relativement aux dividendes versés sur les parts de fiducie dans le cas de Propriétés de Choix, pour la période durant laquelle une UAI ou une PI est en circulation. Les droits sur les dividendes d'UAI et les distributions de PI sont acquis à la fin de la période d'acquisition des droits applicable. |
| | | UAR (Weston et Loblaw) PI (Propriétés de Choix) | Période de rendement calculée sur trois ans (acquisition en bloc) | <ul style="list-style-type: none"> Motive et récompense les hauts dirigeants pour l'augmentation de la valeur pour les actionnaires/porteurs de parts. Les UAR et les PI sont habituellement attribuées une fois par année. Les UAR représentent généralement la moitié de la valeur totale des octrois annuels aux termes du RILT à l'intention des hauts dirigeants de Weston et un tiers de la valeur totale des octrois annuels aux termes du RILT à l'intention des hauts dirigeants de Loblaw. Les PI forment habituellement 25 % de la valeur des octrois annuels aux termes du RILT à l'intention des hauts dirigeants de Propriétés de Choix. Pour la Société, l'acquisition des droits des UAR en 2021 est tributaire de l'atteinte des objectifs de rendement du capital investi consolidés. Pour Loblaw, l'acquisition des droits des UAR est tributaire de l'atteinte des objectifs de chiffre d'affaires et de rendement du capital investi de Loblaw. Pour Propriétés de Choix, l'acquisition des droits des PI est tributaire de l'atteinte des objectifs de rendement total pour les porteurs de parts par rapport à des objectifs prédéfinis. Les UAR sont réglées à la fin de la période de rendement applicable en actions ordinaires ou en actions ordinaires de Loblaw, selon le cas, achetées sur le marché libre. Les PI sont réglées à la fin de la période d'acquisition des droits applicable au comptant ou en parts de fiducie acquises sur le marché libre. Le régime d'UAI et le régime de PI prévoient le crédit d'UAI supplémentaires relativement aux dividendes versés sur les parts de fiducie dans le cas de Propriétés de Choix, pour la période durant laquelle une UAI ou une PI est en circulation. Les droits sur les dividendes d'UAI et les distributions de PI sont acquis à la fin de la période d'acquisition des droits applicable. |
| | Parts incessibles en parts | Période d'acquisition des droits calculée sur trois ans (33,33 % par année) | <ul style="list-style-type: none"> Motive et récompense les hauts dirigeants de Propriétés de Choix pour l'augmentation de la valeur pour porteurs de parts. Élément principal servant à fidéliser les hauts dirigeants. Les PIRP sont habituellement attribuées une fois par année. | |

| Composantes | Mode de paiement | Période | Objectifs et détails du programme |
|-------------------------|--|---|---|
| | (Propriétés de Choix) | | <ul style="list-style-type: none"> Les PI/PIRP forment habituellement 75 % de la valeur des octrois annuels aux termes du RILT à l'intention des hauts dirigeants. Les parts de fiducie attribuées aux termes du régime de PIRP sont acquises sur le marché libre et détenues par un dépositaire indépendant au nom de chaque participant jusqu'à ce que les droits à celles-ci aient été acquis et que les restrictions concernant leur disposition aient été levées. Le participant a le droit d'exercer les droits de vote rattachés aux parts de fiducie incessibles et de recevoir les distributions sur celles-ci à compter de la date de l'attribution. Les participants ne peuvent pas céder leurs PIRP avant six ans à compter de la date de l'attribution. |
| | Options d'achat d'actions | Période d'acquisition des droits calculée sur cinq ans (à raison de 20 % par année); durée de 7 ans | Motive et récompense les hauts dirigeants pour l'augmentation du cours de l'action. Les options d'achat d'actions sont habituellement attribuées une fois par année. Les options d'achat d'actions représentent généralement la moitié de la valeur totale des octrois annuels aux termes du RILT à l'intention des hauts dirigeants de Weston et un tiers de la valeur totale des octrois annuels aux termes du RILT à l'intention des hauts dirigeants de Loblaw. |
| | Incitatif lié au rendement de Weston Foods (avant la vente de Weston Foods) | Période de rendement calculée sur trois ans | Chaque haut dirigeant a une valeur d'attribution cible (soit un pourcentage du salaire de base). L'incitatif lié au rendement de Weston Foods comprenait habituellement les deux tiers de la valeur cible annuelle des attributions annuelles au titre du RIMT aux hauts dirigeants de Weston Foods. L'acquisition et le paiement réel à la fin de la période de rendement applicable dépendent de la réalisation d'objectifs financiers et/ou d'objectifs en matière de rendement d'exploitation qui étaient habituellement fixés au préalable. Les paiements se situaient entre zéro et au plus 180 % de la valeur cible fixée pour un haut dirigeant de Weston Foods. Les attributions au titre de l'incitatif lié au rendement de Weston Foods étaient généralement effectuées une fois par année. |
| Avantages sociaux | Prestations d'assurance maladie et dentaire collective | Pendant et après l'emploi | <ul style="list-style-type: none"> Le régime d'avantages sociaux des hauts dirigeants offre une couverture d'assurance maladie, dentaire et invalidité. |
| Prestations de retraite | Régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants du Groupe Weston (le « Régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants ») – Dispositions relatives au régime à prestations déterminées | Après la cessation d'emploi | <p>Les dispositions relatives au régime à prestations déterminées du Régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants sont conçues afin d'offrir un niveau de revenu de retraite adéquat aux hauts dirigeants, en guise de récompense pour leurs services.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les droits d'un haut dirigeant qui participe aux dispositions relatives au régime à prestations déterminées du Régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants sont établis en fonction des années de service et du salaire admissible. Les prestations annuelles totales payables au titre des dispositions relatives au régime à prestations déterminées du Régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants sont plafonnées à 125 000 \$ par an. Les dispositions relatives au régime à prestations déterminées du Régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants étaient fermées aux nouveaux participants en 2006. |
| | Régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants – Dispositions relatives au régime à cotisations déterminées | Après la cessation d'emploi | <ul style="list-style-type: none"> Depuis 2006, les nouveaux hauts dirigeants participent aux dispositions relatives au régime à prestations déterminées du Régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants sur une base non contributive. Les contributions étaient calculées selon un pourcentage du salaire de base (jusqu'à concurrence de 250 000 \$) et étaient plafonnées à 29 210 \$ par an en 2021. |
| | Régime complémentaire de retraite à l'intention des hauts dirigeants (« RRNC ») | Après la cessation d'emploi | <ul style="list-style-type: none"> Le RRNC est une obligation non financée par la Société et Loblaw. Les cadres supérieurs de la Société et de Loblaw dont les prestations de retraite excèdent les limites prévues par les lois fiscales applicables peuvent participer au RRNC sur une base non contributive s'ils respectent certaines conditions d'admissibilité. |
| Avantages accessoires | Allocation en espèces/remboursement pour services professionnels | Annuelle | <ul style="list-style-type: none"> Certains avantages accessoires sont offerts, notamment un véhicule ou une allocation automobile, un examen médical annuel, une allocation de dépenses pour soins de santé discrétionnaire et la possibilité de participer au régime d'actionnariat des employés. |

COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS POUR 2021

SALAIRE DE BASE

Les salaires de base des membres de la haute direction visés sont fixés sur une base individuelle et non pas au moyen de fourchettes de salaires rigides, en fonction du niveau de responsabilités du haut dirigeant et de son expérience, de la concurrence sur le marché, de l'équité interne entre les hauts dirigeants et du rendement global individuel du haut dirigeant et de son unité d'exploitation ou sa division. Le comité de gouvernance de la Société, de Loblaw ou de Propriétés de Choix, selon le cas, revoit généralement le salaire de base de chaque membre de la haute direction visé chaque semestre. Le comité de gouvernance applicable peut ajuster le salaire d'un membre de la haute direction visé par suite d'un changement de ses fonctions et de ses responsabilités, de son rendement et de sa contribution, sur une base individuelle ou sur la base du rendement de son unité d'exploitation ou de sa division.

Le tableau suivant présente le salaire de base de chacun des membres de la haute direction visés pour 2021. Pour plus de précisions sur les raisons qui ont motivé la hausse du salaire de base annualisé par rapport à 2020, se reporter à la rubrique « Décisions concernant la rémunération versée aux membres de la haute direction visés en 2021 » à la page 91.

| Nom | Salaire de base en 2021 (\$) | Augmentation par rapport à 2020 (%) |
|--------------------|------------------------------|-------------------------------------|
| Galen G. Weston | 1 242 000 ⁽¹⁾ | 3,5 |
| Richard Dufresne | 950 000 ⁽²⁾ | Néant |
| Robert Sawyer | 1 000 000 ⁽³⁾ | s.o. |
| Rael L. Diamond | 780 000 | 4,0 |
| Gordon A.M. Currie | 700 000 | Néant |
| Luc Mongeau | 775 000 ⁽⁴⁾ | Néant |

(1) Le salaire de base global versé à M. Weston a été pris en charge à 60 % par Weston et à 40 % par Loblaw jusqu'au 6 mai 2021. À compter du 6 mai 2021, le salaire de base global de M. Weston était pris en charge à 30 % par Weston et à 70 % par Loblaw, Weston lui ayant versé 490 454 \$ et Loblaw 730 546 \$ en 2021.

(2) Le salaire de base global de M. Dufresne a été entièrement pris en charge par Weston jusqu'au 6 mai 2021. À compter du 6 mai 2021, le salaire de base global de M. Dufresne a été pris en charge à 20 % par Weston et à 80 % par Loblaw, Weston lui ayant versé 452 103 \$ et Loblaw 497 897 \$ en 2021.

(3) M. Sawyer s'est joint à Loblaw le 1^{er} mai 2021.

(4) M. Morneau a été à l'emploi de Weston Foods jusqu'à ce que la Société se départisse des activités de Weston Foods dans les produits frais et les produits surgelés, en date du 10 décembre 2021.

RÉGIMES INCITATIFS À COURT TERME

Comme il est indiqué ci-après, les attributions aux termes du RICT de la Société auquel participent MM. Weston, Dufresne et Currie sont déterminées, en partie, selon les résultats des programmes du RICT de Loblaw, de Propriétés de Choix et, jusqu'à ce que la Société s'en départisse en décembre 2021, de Weston Foods. Les membres de la haute direction visés de Loblaw et de Propriétés de Choix participent au programme du RICT de Loblaw et de Propriétés de Choix, respectivement, et les membres de la haute direction visés de Weston Foods participaient au RICT de Weston Foods jusqu'au 10 décembre 2021. MM. Weston et Dufresne participent également au programme du RICT de Loblaw. Par conséquent, la présente section donne des précisions sur les RICT de la Société, de Loblaw, de Propriétés de Choix et de Weston Foods.

La Société, Loblaw et Propriétés de Choix ont des régimes incitatifs à court terme distincts. Weston Foods avait son propre programme de RICT avant que la Société ne s'en départisse. Les régimes incitatifs à court terme sont conçus afin d'inciter leurs hauts dirigeants respectifs, dont les membres de la haute direction visés, selon le cas, à atteindre certains objectifs d'exploitation et financiers annuels. Tous les exercices, le rendement des hauts dirigeants sont mesurés en fonction d'objectifs financiers et opérationnels précis, qui varient d'une année à l'autre. Le comité de gouvernance estime que les RICT sont des programmes équilibrés comportant diverses mesures de rendement qui concentrent l'effort des hauts dirigeants sur les éléments clés des activités et de la création de valeur à court terme et à long terme; ces derniers sont donc moins susceptibles de prendre des risques excessifs ou inappropriés.

Il incombe au comité de gouvernance d'approuver les caractéristiques du régime et les attributions effectuées par la Société aux termes de son RICT et, jusqu'à ce qu'elle s'en départisse, du RICT de Weston Foods à l'intention des collègues de la Société et de Weston Foods, respectivement, y compris les membres de la haute direction visés qui sont des hauts dirigeants de la Société. Le comité de gouvernance de Loblaw est responsable des caractéristiques du régime et des attributions effectuées aux termes du RICT de Loblaw à l'intention des collègues de Loblaw, y compris ses membres de la direction visés. Le comité de gouvernance de Propriétés de Choix est responsable des caractéristiques du régime et des attributions effectuées aux termes du RICT de Propriétés de Choix à l'intention des collègues de Propriétés de Choix, y compris ses membres de la haute direction visés. Le comité de gouvernance reçoit des rapports périodiques sur ces mesures de rendement du RICT, notamment le travail accompli par rapport aux objectifs.

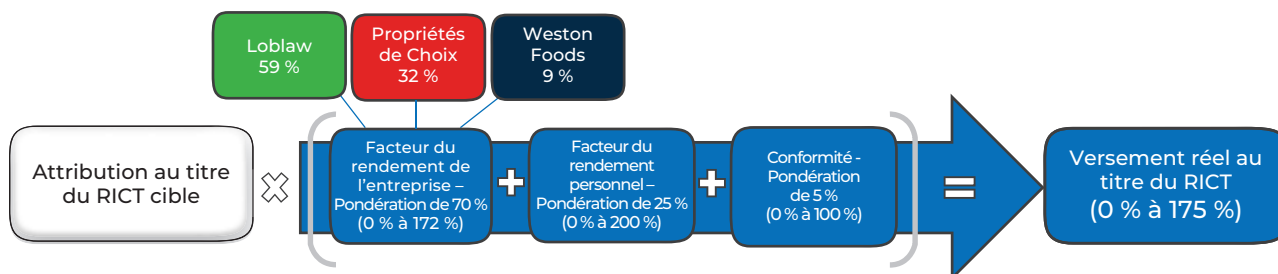
Tous les participants ont des objectifs d'attributions aux termes du RICT qui sont exprimés en pourcentage de leur salaire de base. Ces objectifs sont fixés en fonction du poste occupé par le haut dirigeant et de son niveau hiérarchique au sein de l'entreprise. Selon le rendement réel obtenu par rapport aux objectifs de rendement, les sommes versées pour chaque objectif de rendement se situent : (i) entre zéro et le seuil maximal de 200 % de la cible pour chacune des composantes du RICT de Loblaw; (ii) entre zéro et le seuil maximal de 127,5 % de la cible pour chacune des composantes du RICT de Propriétés de Choix; et (iii) entre zéro et le seuil maximal de 180 % de la cible pour chacune des composantes du RICT de Weston Foods. Pour 2021, le

RICT de Loblaw incluait une condition selon laquelle le versement au titre du rendement en matière de conformité ne pouvait pas dépasser 100 % de la cible, sauf si le rendement combiné des quatre autres mesures de rendement de l'entreprise dépassait la cible, ainsi qu'un facteur applicable aux revenus aux termes duquel le rendement des revenus consolidés serait plafonné à 100 % à moins que certains paramètres de tonnage alimentaire soient respectés, tel qu'il est précisé ci-après. Le RICT de Weston Foods contenait une clause stipulant que les sommes versées en fonction du rendement de l'entreprise ne pouvaient excéder 100 % de la cible si le niveau cible des bénéfices n'avait pas été atteint.

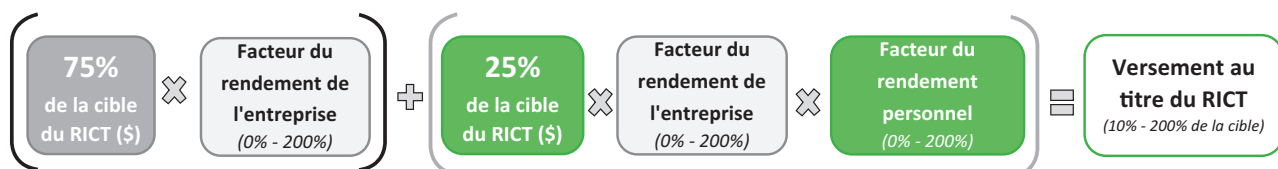
Pour 2021, le RICT de la Société comprenait une composante liée au rendement personnel pondérée à 25 % de la cible globale de ses membres de la haute direction visés aux termes du RICT. Les programmes de RICT de Loblaw et de Propriétés de Choix comportaient aussi une composante de rendement personnel pondérée à 25 % et 30 % de la cible globale respective de chaque membre de la haute direction visé de Loblaw aux termes du RICT. Le RICT de Weston Foods comprenait une composante liée au rendement personnel pondérée à 25 % de la cible globale des membres de la haute direction visés de Weston Foods aux termes du RICT. Pour 2021, les comités de gouvernance de la Société, de Loblaw et de Propriétés de Choix, dans leur évaluation du rendement personnel, ont pris en compte le rôle de chaque haut dirigeant dans l'atteinte globale des objectifs de la Société, de Loblaw, de Propriétés de Choix ou de Weston Foods, selon le cas, et de rendement personnel, ainsi que ses qualités de leader. Les caractéristiques générales du RICT de MM. Weston et Dufresne ont été établies par le comité de gouvernance de la Société et de Loblaw, en fonction de leurs responsabilités respectives dans chacune des entreprises.

Les attributions aux termes du RICT de Weston et de Loblaw sont établies de manière distincte pour chaque mesure de rendement et ensuite regroupées afin d'obtenir le montant final. Les sommes peuvent être versées en espèces, même si les hauts dirigeants peuvent choisir de recevoir une partie ou la totalité de leur attribution au titre du RICT sous forme d'UADHD, jusqu'à concurrence d'un maximum cumulatif de trois fois leur salaire de base.

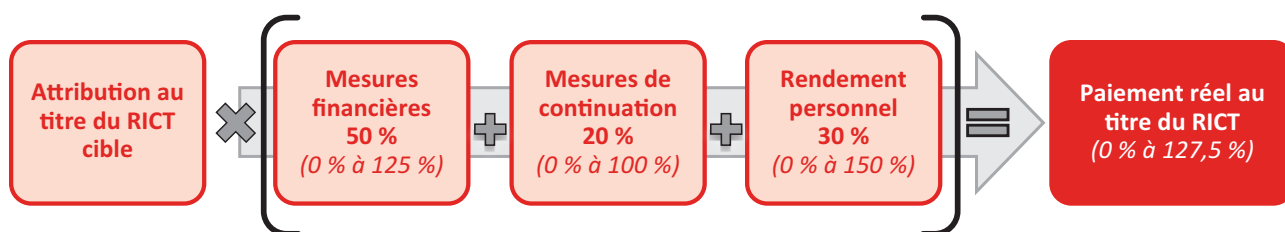
Pour 2021, les attributions aux termes du RICT de la Société étaient calculées d'après la formule suivante :



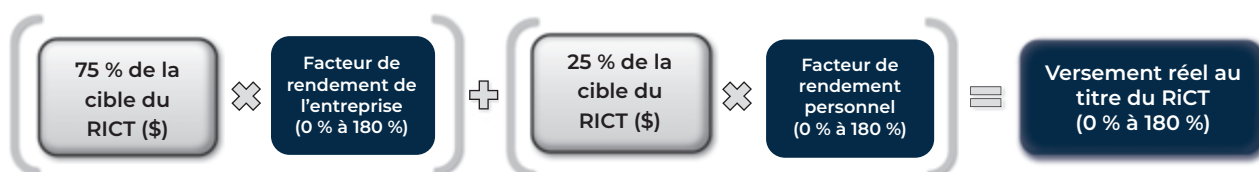
Pour 2021, les attributions aux termes du RICT de Loblaw étaient calculées d'après la formule suivante :



Pour 2021, les attributions aux termes du RICT de Propriétés de Choix étaient calculées d'après la formule suivante :



Pour 2021, les attributions aux termes du RICT de Weston Foods étaient calculées d'après la formule suivante :



Les comités de gouvernance de la Société, de Loblaw et de Propriétés de Choix fixent les mesures de rendement et les pondérations au titre du RICT appropriées à l'intention des membres de la haute direction visés en tenant compte des rôles qu'ils occupent et de leur niveau de responsabilités au sein de la Société, de Loblaw et de Propriétés de Choix, respectivement, ainsi que des facteurs du rendement personnel. Le tableau suivant présente les programmes de RICT applicables et les pondérations qui ont été utilisées afin de déterminer les attributions totales au titre du RICT à l'intention de chaque membre de la haute direction visé pour 2021 :

| Nom | Poste occupé | Programmes RICT | Pondération (%) |
|--------------------|---|----------------------------------|-------------------------|
| Galen G. Weston | Président du conseil et chef de la direction de la Société et président du conseil et président de Loblaw | RICT de Loblaw RICT de Weston | 70 ⁽¹⁾ 30 |
| Richard Dufresne | Président et chef des finances de la Société et chef de la direction financière de Loblaw | RICT de Loblaw RICT de Weston | 80 ⁽²⁾ 20 |
| Robert Sawyer | Chef de l'exploitation de Loblaw | RICT de Loblaw | 100 |
| Rael L. Diamond | Président et chef de la direction de Propriétés de Choix | RICT de Propriétés de Choix | 100 |
| Gordon A.M. Currie | Vice-président directeur et chef des services juridiques | RICT de Weston | 100 |
| Luc Mongeau | Ancien président de Weston Foods | RICT de Weston Foods | 100 |

(1) Jusqu'au 6 mai 2021, le RICT global de M. Weston était composé à 60 % du programme de RICT de Weston et à 40 % du programme de RICT de Loblaw. Depuis du 6 mai 2021, le RICT total de M. Weston est composé à 30 % du programme de RICT de Weston et à 70 % du programme de RICT de Loblaw.

(2) La totalité du RICT global de M. Dufresne était attribuée au programme de RICT de Weston jusqu'au 6 mai 2021. Depuis le 6 mai 2021, 20 % du RICT global de M. Dufresne est attribué au programme de RICT de Weston et 80 % est attribué au programme de RICT de Loblaw.

Le tableau suivant présente le détail des cibles du RICT et des attributions globales maximales aux termes du RICT atteignables en 2021 pour chacun des membres de la haute direction visés :

| Nom | Salaire de base ⁽¹⁾ (\$) | Cible du RICT exprimée en pourcentage du salaire de base (%) | Cible du RICT ⁽¹⁾ (\$) | Attribution maximale aux termes du RICT (\$) |
|--------------------|-------------------------------------|--|-----------------------------------|--|
| Galen G. Weston | 1 242 000 | 150 | 1 831 501 | 3 479 452 |
| Richard Dufresne | 950 000 | 125 | 1 187 501 | 2 234 291 |
| Robert Sawyer | 1 000 000 | 150 | 1 006 850 | 2 013 700 |
| Rael L. Diamond | 780 000 | 100 | 780 000 | 994 500 |
| Gordon A.M. Currie | 700 000 | 100 | 700 000 | 1 225 000 |
| Luc Mongeau | 775 000 | 100 | 733 766 | 1 320 779 |

(1) Les attributions aux termes du RICT pour 2021 ont été calculées en fonction du salaire admissible au titre du RICT pour 2021 de chaque membre de la haute direction visé. Les salaires admissibles au RICT touchés par MM. Dufresne, Sawyer, Diamond, Currie et Mongeau étaient de 1 221 000 \$, 950 000 \$, 671 233 \$, 780 000 \$, 700 000 \$ et 733 766 \$, respectivement. Les salaires de base réels de MM. Weston, Dufresne, Sawyer, Diamond, Currie et Mongeau étaient respectivement de 1 221 000 \$, 950 000 \$, 666 667 \$, 770 000 \$, 700 000 \$ et 733 766 \$.

RICT DE LOBLAW

Caractéristiques du régime

En 2021, le RICT de Loblaw était conçu pour que les membres de la haute direction visés se concentrent sur les éléments clés des activités de Loblaw et de Shoppers Drug Mart (« SDM ») tout en mettant un accent additionnel sur la conformité. Il comprenait cinq mesures de rendement d'entreprise, pondérations et cibles suivantes conçues pour favoriser la réalisation des objectifs stratégiques de Loblaw en 2021 :

RICT de Loblaw – Mesures de rendement d'entreprise de 2021

| | | | | |
|--------------------------------------|----------------------------|--------------------|-----------------------|--------------------------------------|
| Chiffre d'affaires consolidé 35 % | Bénéfice consolidé 35 % | Conformité 10 % | Marge du BAII 10 % | ISG consolidé ⁽¹⁾ 10 % |
|--------------------------------------|----------------------------|--------------------|-----------------------|--------------------------------------|

(1) Le terme ISG s'entend de l'indice de satisfaction client, soit l'indice de satisfaction globale.

Une description de chaque mesure de rendement ainsi que des tableaux résumant les fourchettes de rendement et les pourcentages de versement figurent ci-dessous :

Cible de chiffre d'affaires consolidé

La cible de chiffre d'affaires consolidé pour 2021 (51 725 millions de dollars) a été conçue pour que les hauts dirigeants se concentrent sur la croissance des revenus consolidés, incluant, pour la première fois, le regroupement de franchisés. La cible du chiffre d'affaires consolidé comprenait un qualificatif qui faisait en sorte que le rendement était plafonné à 100 % si la part du tonnage ajusté diminue de plus de cinq points de base d'une année à l'autre, compte tenu de tout changement au niveau de la superficie en pieds carrés.

| | Seuil | | | Cible | | Maximum |
|--------------------------------------|---------------------|------------|---|------------|---|--------------------|
| Fourchette de rendement | Moins de 50 690 M\$ | 50 690 M\$ | Chaque tranche supplémentaire de 0,20 % (103,5 M\$) | 51 725 M\$ | Chaque tranche supplémentaire de 0,20 % (103,5 M\$) | 52 760 M\$ ou plus |
| Facteur de versement (% de la cible) | 0 % | 50 % | +5 % | 100 % | +10 % | 200 % |

Cible de bénéfice consolidé

La cible de bénéfice consolidé pour 2021 (3 634 millions de dollars) a été conçue pour que les hauts dirigeants s'efforcent d'atteindre un bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements ajusté (« BAIIA ajusté ») conforme aux plans d'affaires annuels et pluriannuels combinés de Loblaw et SDM. Le BAIIA ajusté, tel qu'il y est fait référence relativement à la cible pour le RICT de 2021 de Loblaw, comprend certains autres ajustements, outre ceux dont il est question à la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion de 2021 de Loblaw. Pour 2021, la cible du bénéfice consolidé comprenait un facteur voulant que pour être admissible à un résultat supérieur à la cible, la croissance du BAIIA ajusté devait être positive et la cible du BAIIA ajusté devait être atteinte.

| | Seuil | | | Cible | | Maximum |
|--------------------------------------|--------------------|-----------|---|-----------|---|-------------------|
| Fourchette de rendement | Moins de 3 498 M\$ | 3 498 M\$ | Chaque tranche supplémentaire de 0,375 % (13,6 M\$) | 3 634 M\$ | Chaque tranche supplémentaire de 0,4 % (14,5 M\$) | 3 779 M\$ ou plus |
| Facteur de versement (% de la cible) | 0 % | 50 % | +5 % | 100 % | +10 % | 200 % |

* Mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la note de la rubrique « Autre information » de la présente circulaire.

Conformité

La cible de conformité pour 2021 a été fixée afin que les hauts dirigeants concentrent leurs efforts sur l'engagement continu envers la conformité légale et réglementaire de Loblaw. L'atteinte de la mesure de conformité a été déterminée en fonction des trois initiatives de conformité de Loblaw : le maintien d'une certification de l'ISO dans le cadre de son programme de conformité à la loi sur la concurrence, les essais relatifs à l'efficacité opérationnelle (relativement à une formation en vue d'une attestation sur la salubrité des aliments, aux plans d'action relativement au domaine de la pharmacie, au droit de la concurrence, à la gestion des risques par la conception et les projets en technologies de l'information) et l'achèvement de la formation obligatoire sur la conformité dans les délais prescrits (relativement à la salubrité des aliments, aux pharmacies, à la loi sur la concurrence, à la protection de la vie privée et au code de conduite). Si Loblaw a atteint sa cible de conformité, alors dans la mesure où le rendement combiné de ses cibles de chiffre d'affaires consolidé, de bénéfice consolidé, de marge du BAII et de ISG consolidé est supérieur à 100 %, le même facteur de rendement combiné sera appliqué à la mesure de conformité. Si les cibles de conformité ne sont pas atteintes, le versement au titre du rendement relatif à la mesure de conformité sera établi au gré du comité de gouvernance de Loblaw. Si Loblaw devait faire l'objet d'un important incident de non-conformité, aucun paiement ne serait versé à l'égard de la mesure de conformité, et ce, même si les cibles sont atteintes.

| Initiative | Cible |
|--|-----------------|
| Certification de l'ISO | Oui/Pas atteint |
| Validation de l'efficacité opérationnelle | Cibles fixées |
| Achèvement de la formation obligatoire sur la conformité dans les délais prescrits | Cibles fixées |

Cible de marge du BAII

Pour 2021, Loblaw a introduit une nouvelle cible de marge du BAII*, déterminée en calculant le BAII ajusté** en tant que pourcentage des produits des activités ordinaires. Le BAII ajusté, tel qu'il y est fait référence relativement aux cibles pour le RICT de 2021 de Loblaw, comprend certains autres ajustements, outre ceux dont il est question dans le rapport de gestion de 2021 de Loblaw. La cible de marge du BAII a été conçue pour mesurer la capacité de la direction à transformer les revenus en profits. L'introduction de la mesure de la marge du BAII s'aligne sur l'accent accru mis par Loblaw sur les avantages des données ainsi que sur les initiatives continues en matière de processus et d'efficacité. La cible pour 2021 était de 5,92 %.

| | Seuil | | Cible | | Maximum | |
|--------------------------------------|-----------------|--------|---|--------|---|----------------|
| Fourchette de rendement | Moins de 5,67 % | 5,67 % | Chaque amélioration de 2,5 points de base | 5,92 % | Chaque amélioration de 2,5 points de base | 6,17 % ou plus |
| Facteur de versement (% de la cible) | 0 % | 50 % | +5 % | 100 % | +10 % | 200 % |

* Mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la note de la rubrique « Autre information » de la présente circulaire.

** Mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la note de la rubrique « Autre information » de la présente circulaire et à la rubrique 17 du rapport de gestion de 2021 de Loblaw, qui, qui peut être consultée au www.sedar.com.

Cible de satisfaction globale

L'indice de satisfaction client qui s'applique à l'échelle de l'entreprise, soit l'ISG, est une mesure directe de l'interaction avec des clients dans un magasin. La cible ISG pour 2021 (62,6 %) a été conçue pour que les hauts dirigeants se concentrent sur la satisfaction de la clientèle à court terme afin de favoriser la fidélisation à plus long terme. La cible et la fourchette de rendement pour 2021 ont été développées, de sorte que la cible représente une augmentation proposée de 60 points de base de l'ISG de Loblaw par rapport à son ISG de 2020.

| | Seuil | | Cible | | Maximum | |
|--------------------------------------|-----------------|--------|-------------------------------|--------|-------------------------------|--------|
| Fourchette de rendement | Moins de 59,1 % | 59,1 % | Chaque amélioration de 0,35 % | 62,6 % | Chaque amélioration de 0,35 % | 66,1 % |
| Facteur de versement (% de la cible) | 0 % | 50 % | +5 % | 100 % | +10 % | 200 % |

Calcul relatif au RICT de 2021 de Loblaw

En février 2022, le comité de gouvernance de Loblaw a passé en revue les résultats financiers de 2021 de Loblaw. Après examen, les versements au titre du RICT de 2021 ont été approuvés comme suit :

| Objectif de rendement | Pondération (%) | Cible | Montant réel | Rendement | Facteur de versement (% de la cible) |
|---|-----------------|-----------------|------------------|-----------|--------------------------------------|
| Chiffre d'affaires consolidé | 35 | 51 725 M\$ | 53 170 M\$ | 200,00 % | 70,0 % |
| Bénéfice consolidé | 35 | 3 634 M\$ | 4 024 M\$ | 200,0 % | 7,0 % |
| Conformité | 10 | Cibles établies | Cibles atteintes | 198,1 % | 19,8 % |
| Levier d'exploitation | 10 | 5,92 % | 6,5 % | 200,0 % | 20,0 % |
| Satisfaction globale | 10 | 62,6 % | 65,5 % | 182,9 % | 18,3 % |
| Versements totaux au titre du RICT | | | | | 198,1 % |

Avant le 6 mai 2021, le RICT de Loblaw représentait environ 65 % et 42 % des cibles globales du RICT de MM. Weston et Dufresne, respectivement. Depuis le 6 mai 2021, le RICT de Loblaw représentait environ 82 % et 88 % des cibles globales du RICT de MM. Weston et Dufresne, respectivement. Le RICT de Loblaw représentait environ 41 % des cibles globales du RICT de M. Dufresne.

Principaux facteurs influant sur les résultats

Après avoir examiné les résultats financiers de 2022 de Loblaw au début de 2021, le comité de gouvernance de Loblaw a déterminé les principaux facteurs qui contribuent au rendement de chaque composante par rapport à la cible :

- Le chiffre d'affaires consolidé a dépassé la cible, sous l'effet d'un chiffre d'affaires robuste dans le secteur de l'alimentation au détail et le secteur des pharmacies au détail, du maintien de la tendance de manger à la maison et de la croissance des services de pharmacie.
- Le bénéfice consolidé a dépassé la cible, sous l'effet du solide rendement d'exploitation sous-jacent.
- La marge du BAII a été favorable par rapport à la cible, sous l'effet de la solide performance sous-jacente tant du secteur de la vente au détail que du secteur des services financiers.

En 2021, Loblaw a continué de mettre l'accent sur la conformité, la gestion des programmes de conformité en matière de concurrence à la pointe du secteur par une fonction de la conformité indépendante étant assurée par le vice-président principal et chef de la conformité et déontologie. La Société a atteint toutes ses cibles de conformité avant la fin de 2021.

Loblaw a maintenu une certification de l'ISO relative aux systèmes de gestion de la conformité dans le cadre de son programme de conformité à la loi sur la concurrence.

Le tableau suivant présente les mesures de rendement de Loblaw utilisées afin de calculer les attributions aux termes du RICT de Loblaw à l'intention de MM. Weston et Dufresne en 2021 :

Attribution aux termes du RICT de 2021 de Loblaw – Galen G. Weston et Richard Dufresne⁽¹⁾

| Nom | Chiffre d'affaires consolidé (\$) | Bénéfice consolidé (\$) | Conformité (\$) | Marge du BAII (\$) | Satisfaction globale (\$) | RICT Total du rendement de l'entreprise (à 198,1 %) (\$) | Rendement personnel ⁽²⁾ (\$) | Attribution aux termes du RICT de Loblaw (\$) |
|---------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|-----------------|--------------------|---------------------------|--|---|---|
| Galen G. Weston ⁽³⁾ | 576 083 | 576 083 | 163 030 | 164 595 | 150 522 | 1 630 313 | 543 438 | 2 173 751 |
| Richard Dufresne ⁽⁴⁾ | 327 945 | 327 945 | 92 809 | 93 699 | 85 688 | 928 086 | 309 361 | 1 237 447 |

(1) Les attributions aux termes du RICT sont calculées en fonction du salaire de base réel pour 2021.

(2) Pour calculer la valeur monétaire du rendement personnel, 25 % de la valeur monétaire cible du RICT est multiplié par le facteur de rendement d'entreprise et le facteur de rendement personnel.

(3) Le salaire de base de M. Weston était attribué à 60 % à la Société et à 40 % à Loblaw jusqu'au 6 mai 2021. Depuis le 6 mai 2021, le salaire de base de M. Weston a été attribué à 30 % à Weston et à 70 % à Loblaw, chacune de ces attributions étant assujettie au RICT de la société en question. On peut obtenir une description complète de la rémunération reçue de Loblaw par M. Weston dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction, qui peut être consultée au www.sedar.com.

(4) Le salaire de base de M. Weston était attribué à 100 % à la Société jusqu'au 6 mai 2021. Depuis le 6 mai 2021, le salaire de base de M. Dufresne a été attribué à 20 % à la Société et à 80 % à Loblaw, chacune de ces attributions étant assujettie au RICT de la société en question. On peut obtenir une description complète de la rémunération reçue de Loblaw par M. Dufresne dans la circulaire de sollicitations de procurations par la direction de Loblaw, qui peut être consultée au www.sedar.com.

Le tableau suivant présente les mesures de rendement de Loblaw utilisées afin de calculer les attributions aux termes du RICT du membre de la haute direction visé de Loblaw en 2021 :

Attributions aux termes du RICT de 2021 de Loblaw⁽¹⁾

| Nom | Chiffre d'affaires consolidé (\$) | Bénéfice consolidé (\$) | Conformité (\$) | Marge du BAII (\$) | Satisfaction globale (\$) | RICT Total du rendement de l'entreprise (à 198,1 %) (\$) | Rendement personnel ⁽²⁾ (\$) | Attribution aux termes du RICT de Loblaw (\$) |
|---------------|-----------------------------------|-------------------------|-----------------|--------------------|---------------------------|--|---|---|
| Robert Sawyer | 528 596 | 258 596 | 149 593 | 151 028 | 138 115 | 1 495 928 | 517 771 | 2 013 699 |

(1) Les attributions aux termes du RICT sont calculées en fonction du salaire de base réel du membre de la haute direction visé reçu en 2021, selon le cas.

(2) Pour calculer la valeur monétaire du rendement personnel, 25 % de la valeur monétaire cible du RICT est multiplié par le facteur de rendement d'entreprise et le facteur de rendement personnel.

RICT DE PROPRIÉTÉS DE CHOIX

Caractéristiques du régime

Le RICT de Propriétés de Choix est conçu pour inciter les hauts dirigeants de la FPI à atteindre les objectifs commerciaux et stratégiques annuels de la FPI. Le RICT de Propriétés de Choix était conçu en fonction des mesures de rendement d'entreprise, des pondérations et des cibles suivantes conçues pour favoriser la réalisation des objectifs stratégiques de la FPI en 2021.

RICT de Propriétés de Choix - mesures de rendement d'entreprise de 2021

| Mesures financières | | | Cibles de rendement | | |
|-----------------------------|---|---|----------------------------|------------|-----------------|
| Bénéfice net d'exploitation | Fonds provenant des activités d'exploitation par part | Fonds provenant des activités d'exploitation après ajustements par part | Amélioration des processus | Conformité | Culture et gens |
| 28,6 % | 28,6 % | 14,3 % | 14,3 % | 7,1 % | 7,1 % |

En février 2021, le comité de gouvernance de Propriétés de Choix a examiné les états financiers de 2021 de la FPI et a approuvé un facteur de rendement de l'entreprise de 107,2 %. Pour un membre de la haute direction recevant une cote de rendement individuelle de 100 %, les facteurs combinés de rendement individuel et de l'entreprise ont donné lieu à un facteur de paiement total du RICT de 105,1 %.

Une description de chaque mesure de rendement est présentée ci-après :

Bénéfice net d'exploitation

Le bénéfice net d'exploitation cible* de Propriétés de Choix consiste en un revenu de location d'immeubles, à l'exclusion de la comptabilisation des produits locatifs selon le mode linéaire et des revenus de cession de baux, déduction faite des dépenses d'exploitation directes liées aux immeubles et des taxes foncières, comme il est présenté dans les résultats consolidés de la FPI. La composante liée au bénéfice net d'exploitation exclut certaines des dépenses comprises dans le calcul du bénéfice net, notamment les frais d'intérêts, les frais généraux et administratifs et les ajustements de la juste valeur.

| | Seuil | | Cible | | Maximum |
|--------------------------------------|---------------------------|--|---------------------------|---|-----------------------------------|
| Fourchette de rendement | 882,8 millions de dollars | Chaque tranche supplémentaire de 3,604 millions de dollars | 900,9 millions de dollars | Chaque tranche supplémentaire de 3,604 millions de dollars) | 918,9 millions de dollars ou plus |
| Facteur de versement (% de la cible) | 75 % | +5 % | 100 % | +5 % | 125 % |

*Mesure financière hors PCGR. Se reporter à la note de la rubrique « Autre information » de la présente circulaire et à la rubrique 15 du rapport de gestion de Propriétés de Choix, qui peut être consulté au www.sedar.com.

FPAE par part

Le montant cible des fonds provenant des activités d'exploitation par part (FPAE par part*) de Propriétés de Choix est calculé, conformément au livre blanc publié en 2019 par l'Association des biens immobiliers du Canada sur les fonds provenant des activités d'exploitation et les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés aux fins des IFRS.

| | Seuil | | Cible | | Maximum |
|--------------------------------------|----------|--|----------|--|------------------|
| Fourchette de rendement | 0,920 \$ | Chaque tranche supplémentaire de 0,0047 \$ | 0,944 \$ | Chaque tranche supplémentaire de 0,0047 \$ | 0,968 \$ ou plus |
| Facteur de versement (% de la cible) | 75 % | +5 % | 100 % | +5 % | 125 % |

*Mesure financière hors PCGR. Se reporter à la note de la rubrique « Autre information » de la présente circulaire et à la rubrique 15 du rapport de gestion de Propriétés de Choix, qui peut être consulté au www.sedar.com.

FAEA par part

Le montant cible des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés par part (FAEA par part) de Propriétés de Choix est calculé, conformément au livre blanc publié en 2019 par l'Association des biens immobiliers du Canada sur les fonds provenant des activités d'exploitation et les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés aux fins des IFRS.

| | Seuil | | Cible | | Maximum |
|--------------------------------------|----------|---|----------|--|------------------|
| Fourchette de rendement | 0,772 \$ | Chaque tranche supplémentaire de 0,0 \$ | 0,792 \$ | Chaque tranche supplémentaire de 0,0040 \$ | 0,812 \$ ou plus |
| Facteur de versement (% de la cible) | 75 % | +5 % | 100 % | +5 % | 125 % |

*Mesure financière hors PCGR. Se reporter à la note de la rubrique « Autre information » de la présente circulaire et à la rubrique 15 du rapport de gestion de Propriétés de Choix, qui peut être consulté au www.sedar.com.

Cibles de rendement

Pour 2021, le RICT de la FPI comprenait trois cibles de rendement, soit en matière d'amélioration des processus, de conformité et de culture et gens.

La cible Améliorations du processus pour 2021 a été conçue pour concentrer les efforts de la haute direction sur l'atteinte de mesures visant à améliorer l'efficacité et l'amélioration de contrôles par l'entremise de la normalisation des procédés. Le succès en matière d'améliorations du processus a été déterminé en se fondant sur l'atteinte de certains objectifs de normalisation relativement à la gestion immobilière et aux ressources relatives à la gestion des locataires.

La cible Conformité pour 2021 a été conçue pour concentrer les efforts de la haute direction sur l'engagement constant de la FPI en matière de conformité légale et réglementaire. L'accomplissement en matière de conformité a été déterminé en fonction de la mise au point de programmes de conformité en 2021 liés à la construction et à l'aménagement, l'exploitation d'immeubles et la confidentialité des renseignements. En outre, l'atteinte de la cible de conformité était aussi fondée sur l'atteinte d'une note relativement à l'amélioration de la sécurité de l'information de 2,4 avant la fin de 2021 et le lancement de formations en matière de sécurité de l'information à l'intention pendant l'exercice 2021. La FPI a atteint toutes ses cibles de rendement avant la fin de 2021.

La cible Culture et gens pour 2021 servait à inciter les hauts dirigeants à mettre l'accent sur l'engagement continu de la FPI en matière de mobilisation des employés, de culture d'entreprise et de facteurs ESG. L'atteinte de la mesure culture et gens a été déterminée en fonction de la réalisation de sondages sur l'engagement des employés, le lancement de sessions de formation

des employés sur l'équité, la diversité et l'inclusion, ainsi qu'en fonction du respect de certaines cibles relatives aux facteurs ESG.

En février 2021, le comité de gouvernance de Propriétés de Choix a déterminé que la FPI avait atteint 95 % des objectifs relatifs aux mesures de continuation pour 2021.

| Initiative | Cible |
|----------------------------|---------------------|
| Amélioration des processus | Cibles fixées |
| Conformité | Cibles fixées |
| Culture et gens | Oui/Non Réalisation |

Calcul relatif au RICT de 2021 de Propriétés de Choix

En février 2022, le comité de gouvernance de Propriétés de Choix a passé en revue les résultats financiers de 2021 de la FPI et a calculé le facteur de versement au titre du RICT de 2021 de la FPI à l'égard des objectifs de l'entreprise suivants :

| Objectif de rendement | Pondération | Cible | Résultat | Facteur de versement ajusté (% de la cible) |
|--|-------------|---------------------------|---------------------------|---|
| Bénéfice net d'exploitation | 20 % | 900,9 millions de dollars | 902,8 millions de dollars | 102,7 % |
| FPAE par part | 20 % | 0,944 \$ | 0,954 \$ par part | 110,6 % |
| FAEA par part | 10 % | 0,792 \$ | 0,811 \$ par part | 124,0 % |
| Mesures financières | 50 % | s.o. | s.o. | 110,1 % |
| Cibles de rendement | 20 % | cibles fixées | cibles atteintes | 100,0 % |
| Facteur de versement global au titre du RICT établi en fonction des objectifs de l'entreprise | | | | 107,2 % |

Avant le 6 mai 2021, le RICT de Propriétés de Choix représentait environ 13 % et 22 % des cibles globales du RICT de MM. Weston et Dufresne, respectivement. Après le 6 mai 2021, le RICT de Propriétés de Choix représentait environ 7 % et 4 % des cibles globales du RICT de MM. Weston et Dufresne, respectivement. Le RICT de Propriétés de Choix représentait environ 22 % des cibles globales du RICT de M. Currie.

Le tableau ci-dessous montre les mesures du RICT de Propriétés de Choix qui ont été utilisées pour déterminer les attributions aux termes du RICT de Propriétés de Choix en faveur des membres de la haute direction visés pour 2021.

Attributions au titre du RICT de Propriétés de Choix pour 2021⁽¹⁾

| Nom | Salaire de base réel (\$) | Cible du RICT en pourcentage du salaire de base | Cible du RICT ⁽¹⁾ (\$) | Attribution maximale au titre du RICT ⁽¹⁾ (\$) | Composante liée au bénéfice net d'exploitation (\$) | Composante liée au FPAE par part (\$) | Composante liée au FAEA par part (\$) | Composante liée aux mesures financières (\$) | Composante individuelle (\$) | Total (\$) |
|-----------------|---------------------------|---|-----------------------------------|---|---|---------------------------------------|---------------------------------------|--|------------------------------|------------|
| Rael L. Diamond | 770 000 | 100 | 780 000 | 994 500 | 160 182 | 172 503 | 96 702 | 155 971 | 233 954 | 819 312 |

(1) L'attribution au titre du RICT a été calculée en tenant compte du salaire admissible au RICT du membre de la haute direction visé de Propriétés de Choix pour 2021.

RICT DE WESTON FOODS

Caractéristiques du régime

Le RICT de Weston Foods était conçu pour inciter ses hauts dirigeants à atteindre les objectifs du plan d'affaires et les objectifs stratégiques de Weston Foods. Au début de chaque exercice, le comité de gouvernance fixait les caractéristiques du RICT de Weston Foods, notamment les mesures, les pondérations et les objectifs spécifiques de rendement d'entreprise, et les présente au conseil pour approbation. Dans le cadre de l'établissement des mesures, des pondérations, des objectifs de rendement et de la fourchette des versements pour chaque exercice, le comité de gouvernance tenait compte des composantes principales des objectifs du plan d'affaires, budgétaires et stratégiques annuels de Weston Foods. Après la fin de l'exercice, le comité de gouvernance revoyait les résultats financiers de Weston Foods en les comparant aux objectifs de rendement et il évaluait si, selon lui, des ajustements étaient nécessaires afin de tenir compte d'événements imprévus survenus durant l'exercice.

À l'exception de la composante individuelle, le RICT de Weston Foods pour 2021 était basé sur les mesures de rendement suivantes :

RICT de Weston Foods – mesures de rendement d'entreprise de 2021

| | | |
|--|---|--|
| Chiffre d'affaires de Weston Foods 43,3 % | Bénéfices réalisés par Weston Foods 43,3 % | Cibles de rendement 13,4 % <i>Excellence opérationnelle (50 %)</i> <i>Conformité (50 %)</i> |
|--|---|--|

Une description de chaque mesure de rendement est donnée ci-dessous :

Chiffre d'affaires de Weston Foods

La cible de chiffre d'affaires de Weston Foods pour 2021 (2 086 millions de dollars) a été conçue pour que les hauts dirigeants se concentrent sur la croissance des produits provenant des activités de Weston Foods. En mars 2021, le comité de gouvernance a approuvé le fait que la cible du chiffre d'affaires pour 2021 serait réduite de 20 millions de dollars pour tenir compte de l'impact de la COVID-19. L'objectif de vente de 2 086 millions de dollars tenait compte de cet ajustement.

| | Seuil | | Cible | | Maximum |
|---|------------------------------------|---|---------------------------|---|---------------------------|
| Fourchette de rendement | 1 982 millions de dollars ou moins | Chaque tranche supplémentaire de 0,50 % (10,43 millions de dollars) | 2 086 millions de dollars | Chaque tranche supplémentaire de 0,50 % (10,43 millions de dollars) | 2 170 millions de dollars |
| Facteur de versement (% de la cible) | 0 % | +10 % | 100 % | +10 % | 180 % |

Bénéfices réalisés par Weston Foods

La cible des bénéfices réalisés par Weston Foods en 2021 (86,0 millions de dollars) a été conçue pour que les hauts dirigeants s'efforcent d'atteindre un bénéfice avant intérêts et impôts ajusté* conforme aux plans d'affaires annuels et pluriannuels de Weston Foods. En mars 2021, le comité de gouvernance a approuvé le fait que la cible des bénéfices pour 2021 serait réduite de 19 millions de dollars pour tenir compte de l'impact de la COVID-19. La cible des bénéfices de 86,0 millions de dollars tenait compte de cet ajustement.

| | Seuil | | Cible | | Maximum |
|---|-----------------------------------|--|--------------------------|--|---------------------------|
| Fourchette de rendement | 64,0 millions de dollars ou moins | Chaque tranche supplémentaire de 1 % (0,86 million de dollars) | 86,0 millions de dollars | Chaque tranche supplémentaire de 1 % (0,86 million de dollars) | 103,0 millions de dollars |
| Facteur de versement (% de la cible) | 0 % | +4,0 % | 100 % | +4,0 % | 180 % |

*Mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la note de la rubrique « Autre information » de la présente circulaire.

Cibles de rendement de Weston Foods

Pour 2021, Weston Foods comptait deux cibles de rendement, soit l'excellence opérationnelle et la conformité.

La cible visant l'excellence opérationnelle pour 2021 sert à inciter les hauts dirigeants à accroître l'efficacité opérationnelle et la satisfaction de la clientèle.

La cible de conformité pour 2021 a été établie afin de faire en sorte que les hauts dirigeants se concentrent sur l'engagement pris par Weston Foods envers le respect des exigences légales et réglementaires. La mesure dans laquelle cette cible de conformité a été atteinte a été déterminée en fonction des initiatives relatives à la santé et sécurité des employés, à la salubrité des aliments, à l'environnement et à la conformité en droit de la concurrence, y compris l'achèvement de la formation obligatoire sur la conformité et le maintien de la certification de l'ISO.

Le RICT de Weston Foods contenait une clause stipulant que les sommes versées en fonction du rendement de l'entreprise ne pouvaient excéder 100 % de la cible au cours d'une année donnée si le niveau cible des bénéfices n'avait pas été atteint.

Calcul relatif au RICT de 2021 de Weston Foods

En mars 2021, le comité de gouvernance a approuvé le fait que la cible du chiffre d'affaires et la cible des bénéfices aux fins du RICT de Weston Foods de 2021 seraient ajustées à la baisse pour tenir compte de l'impact de la COVID-19, tel qu'il est décrit ci-dessus.

En juillet 2021, le comité de gouvernance a passé en revue les résultats financiers de Weston Foods depuis le début de l'exercice en tenant compte de l'incidence négative continue de la COVID-19 sur le chiffre d'affaires et le bénéfice, y compris les problèmes généraux de la chaîne d'approvisionnement ainsi que les questions de la fidélisation au cours du processus de vente. Compte tenu de ce qui précède, le comité de gouvernance a approuvé un versement minimum de 70,0 % pour la

composante du chiffre d'affaires aux termes du RICT de 2021 de Weston Foods. Les ajustements et le facteur minimum de paiement ne s'appliquaient pas à la composante Weston Foods du rendement de la Société au titre de son RICT de 2021.

Au début de 2022, le comité de gouvernance a passé en revue les résultats financiers de Weston Foods de 2021. Compte tenu du rendement de Weston Foods, le versement au titre de son RICT de 2021 relativement aux volets chiffre d'affaires et bénéfice, compte non tenu de tout ajustement, aurait été de 27,5 %. Toutefois, comme il l'a approuvé en juillet 2021, le comité a confirmé un paiement ajusté de 70,0 % pour la composante chiffre d'affaires au titre du RICT de Weston Foods.

Compte tenu de cet ajustement, le versement au titre du RICT de 2021 de Weston Foods a été approuvé comme suit :

| Objectif de rendement | Pondération (%) | Cible (\$) | Montant réel (\$) | Rendement (%) | Facteur de versement non ajusté (%) | Facteur de versement ajusté (% de la cible) calculé |
|--|-----------------|------------|-------------------|---------------|-------------------------------------|---|
| Chiffre d'affaires | 43,3 | 2 086 M\$ | 2 035 M\$ | 97,6 % | 22,2 % | s.o. |
| Bénéfice* | 43,3 | 86,0 M\$ | (16,7) M\$ | (19,4) % | — % | s.o. |
| Cibles de rendement | 13,4 | s.o. | s.o. | 63,3 % | 5,3 % | s.o. |
| Facteur de versement au titre du RICT de Weston Foods calculé | | | | | 27,5 % | 70,0 % |

* Mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la note de la rubrique « Autre information » de la présente circulaire.

Avant le 6 mai 2021, le RICT de Weston Foods représentait environ 4 % et 6 % des cibles globales du RICT de MM. Weston et Dufresne, respectivement. Depuis le 6 mai 2021, le RICT de Weston Foods représente environ 2 % et 1 % des cibles globales du RICT de MM. Weston et Dufresne, respectivement. Le RICT de Weston Foods représentait environ 6 % des cibles globales du RICT de M. Currie.

Facteurs clés influençant les résultats

Au début de 2022, le comité de gouvernance a examiné les résultats financiers de 2021 de Weston Foods et a établi les facteurs clés ayant contribué au rendement de chaque composante par rapport à la cible. Ces facteurs comprennent :

- Le fait que la baisse du chiffre d'affaires rapport à la cible était attribuable aux insuffisances de la capacité manufacturière et des retards dans la chaîne d'approvisionnement.
- Le fait que le BAII a également été touché par rapport à la cible en raison de la hausse imprévue de l'inflation au niveau du personnel et des matières premières et de l'efficacité moins élevée que prévu des processus de fabrication.
- Le fait que les défis au niveau du taux de remplissage découlant des problèmes plus larges de la chaîne d'approvisionnement ont affecté l'excellence opérationnelle.
- Le fait que la conformité a été affectée par un rappel associé à la salubrité des aliments

Le tableau suivant donne le détail de l'attribution accordée à M. Mongeau aux termes du RICT de 2021 de Weston Foods.

| Attribution au titre du RICT de 2021 de Weston | | | |
|--|--|---------------------------|--|
| Nom | RICT Total du rendement de l'entreprise ajusté (70,0 %) (\$) | Rendement individuel (\$) | Attributions aux termes du RICT de Weston Foods (\$) |
| Luc Mongeau | 385 228 | 183 441 | 568 669 |

RICT DE WESTON

Caractéristiques du régime

Le volet rendement commercial du RICT de la Société comprend le rendement pondéré de Loblaw, de Propriétés de Choix et de Weston Foods, tel qu'il est indiqué ci-dessus. Une description de la mesure de conformité, du rendement et du pourcentage de versement de la Société figure ci-après.

Conformité

La cible de conformité de la Société pour 2021 a été conçue pour que les hauts dirigeants se concentrent sur l'engagement continu de la Société en matière de conformité aux lois et aux règlements. Le respect de la mesure de conformité a été établi en fonction d'initiatives liées au code de conduite et à la certification de contrôles internes à l'égard de la communication de l'information financière, du fait qu'a été suivie une formation obligatoire portant sur la cybersécurité et la conformité à la loi sur la concurrence et du maintien de la certification de l'ISO pour son programme de conformité à la loi sur la concurrence.

Calcul relatif au RICT

La Société a atteint 100 % de sa cible de conformité pour 2021 et, jumelée au rendement pondéré de Loblaw, de Propriétés de Choix et de Weston Foods, a réalisé un facteur de paiement au titre du RICT de 150,1 %.

Composantes personnelles du RICT

Le comité de gouvernance a évalué le rendement global du président du conseil et du chef de la direction, du président et chef de la direction financière et du vice-président directeur et chef des services juridiques de la Société ainsi que du président de Weston Foods afin d'établir la composante personnelle aux termes du RICT de chaque membre de la haute direction visée. Le comité de gouvernance de Loblaw a évalué le rendement global de ses membres de la haute direction visés, y compris du président du conseil et président, du chef de la direction financière et du chef de l'exploitation de Loblaw. Le comité de gouvernance de Propriétés de Choix a tenu compte du rendement global de ses membres de la haute direction visés, y compris du son président et chef de la direction, Rael L. Diamond.

Galen G. Weston, président du conseil et chef de la direction de la Société et président du conseil et président de Loblaw

La composante de rendement personnel de la somme consentie au président du conseil et chef de la direction aux termes du RICT a été déterminée par les comités de gouvernance de la Société et de Loblaw en fonction de l'atteinte par M. Weston de critères quantitatifs et qualitatifs établis au début de 2021. Les facteurs quantitatifs reposaient sur la réalisation des objectifs stratégiques et du plan financier de 2021. Au nombre des facteurs qualitatifs figurait l'évaluation par les comités de gouvernance du rendement de M. Weston en matière de leadership. La composante de rendement personnel de M. Weston représentait 25 % de sa cible globale aux termes du RICT. Compte tenu de ce qui précède, les comités de gouvernance de la Société et de Loblaw ont attribué à M. Weston une somme totale de 726 987 \$ en fonction de sa composante personnelle aux termes du RICT, dont la composante relative à Weston et à Loblaw représentait respectivement 183 549 \$ et 543 438 \$, soit 100 % de sa cible globale.

Richard Dufresne, président et chef de la direction financière de la Société et chef des finances de Loblaw

La composante de rendement personnel de la somme consentie au président et chef de la direction financière aux termes du RICT a été déterminée par le comité de gouvernance en fonction de l'atteinte par M. Dufresne de critères quantitatifs et qualitatifs établis au début de 2021. Les facteurs quantitatifs reposaient sur le rendement financier de la Société, notamment sur le rôle joué par M. Dufresne dans l'atteinte du plan financier de 2021. Au nombre des facteurs qualitatifs figurait l'évaluation par le comité de gouvernance du rendement de M. Dufresne en matière de leadership et son rôle dans l'exécution des objectifs stratégiques. La composante de rendement personnel de M. Dufresne cible représentait 25 % de sa cible globale aux termes du RICT. Compte tenu de ce qui précède, les comités de gouvernance de la Société et de Loblaw ont attribué à M. Dufresne une somme globale de 450 071 \$ en fonction de sa composante personnelle aux termes du RICT, dont les composantes de Loblaw et de Weston étaient respectivement de 140 710 \$ et 309 361 \$, soit 100 % de sa cible globale.

Robert Sawyer, chef de l'exploitation de Loblaw

Les attributions aux termes du RICT de M. Sawyer pour 2021 sont représentatives des fonctions de chef de l'exploitation de Loblaw qu'il a assumées pendant l'année et comportaient une composante de rendement personnel pondérée à 25 % de sa cible globale aux termes du RICT. Dans son évaluation du rendement personnel, le comité de gouvernance de Loblaw a tenu compte de facteurs quantitatifs, dont la gestion par M. Sawyer des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur Loblaw, son rôle dans la promotion et l'avancement des efforts accrus de Loblaw en matière d'excellence dans le commerce de détail, ainsi que dans l'exécution du plan d'affaires de 2021 de la Société. En outre, le comité de gouvernance de Loblaw a également tenu compte de facteurs qualitatifs, comme les qualités de leader de M. Sawyer. D'après ces critères, le comité de gouvernance de Loblaw a déterminé que le facteur de rendement individuel de M. Sawyer serait de 125 %. Puisque le paiement total est plafonné à 200 %, la composante de rendement individuel réellement versée à M. Sawyer a été de 517 771 \$.

Rael L. Diamond, président et chef de la direction de Propriétés de Choix

L'attribution au titre du RICT versée à M. Diamond pour 2021 tient compte de son rôle de président et chef de la direction pendant l'année et comporte une composante liée au rendement personnel pondérée à 30 % de sa cible globale aux termes du RICT. Au moment d'évaluer son rendement personnel, le comité de gouvernance de Propriétés de Choix a tenu compte de certains facteurs quantitatifs, notamment le rendement de M. Diamond dans le cadre de la mise en œuvre et de l'atteinte des objectifs stratégiques de la FPI et son rôle dans la réalisation d'ensemble du plan d'activités de la FPI en 2021. Le comité de gouvernance de Propriétés de Choix a également tenu compte de certains facteurs qualitatifs, comme la gestion par M. Diamond des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la FPI, les qualités de meneur démontrées par ce dernier et son rôle dans l'avancement du programme d'ESG de la FPI et l'atteinte des objectifs liés à la culture et à la mobilisation. En se basant sur ces critères, le comité de gouvernance de Propriétés de Choix lui a attribué 233 954 \$ pour la composante liée au rendement personnel de son attribution aux termes du RICT, ce qui représente 100 % de la cible.

Gordon A.M. Currie, vice-président directeur et chef des services juridiques

La composante individuelle du montant au titre du RICT attribué au chef des services juridiques a été déterminée par le comité de gouvernance en fonction de l'atteinte des facteurs quantitatifs et qualitatifs établis au début de 2021. Les facteurs quantitatifs étaient fondés sur le rendement financier de la Société. Les facteurs qualitatifs comprenaient l'évaluation par le comité de gouvernance du leadership dont a fait preuve M. Currie et de son rôle dans la mise en œuvre des objectifs stratégiques. La composante individuelle de M. Currie représente 25 % de sa cible globale au titre du RICT. À la lumière des considérations qui précèdent, le comité de gouvernance a accordé à M. Currie une somme de 175 000 \$ pour la composante individuelle de son attribution au titre du RICT, ce qui représente 100 % de sa cible.

Luc Mongeau, ancien président de Weston Foods

Le volet de rendement personnel du montant attribué aux termes du RICT à l'ancien président de Weston Foods a été fixé par le comité de gouvernance en tenant compte de la conformité de M. Mongeau à des facteurs tant quantitatifs et qualitatifs, y compris la gestion par M. Mongeau des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur Weston Foods et sa participation au

processus de vente de Weston Foods. Les facteurs qualitatifs incluait l'évaluation par le comité de gouvernance du leadership de M. Mongeau et de son rôle dans la mise en œuvre d'objectifs stratégiques. La cible de la composante liée au rendement individuel de M. Mongeau représentait 25 % de sa cible globale aux termes du RICT. Compte tenu de ce qui précède, le comité de gouvernance a attribué à M. Mongeau un montant de 183 441 \$ au titre du volet individuel de son attribution aux termes du RICT, soit 100 % de la cible.

TOTAL DES ATTRIBUTIONS AUX TERMES DU RICT EN 2021

Les tableaux suivants présentent les attributions totales aux termes du RICT versées aux membres de la haute direction visés de la Société et de Loblaw pour l'exercice 2020 :

| Nom | Attributions aux termes du RICT de Loblaw (\$) | Attributions aux termes du RICT de Propriétés de Choix (\$) | Attributions aux termes du RICT de Weston Foods (\$) | Conformité de Weston (\$) | Attributions aux termes du RICT liées au rendement personnel (\$) | Attributions aux termes du RICT en 2021 (\$) |
|--------------------|--|---|--|---------------------------|---|--|
| Galen G. Weston | 2 774 511 ⁽¹⁾ | 176,208 | 12 665 | 36 894 | 183 549 | 3 183 827 ⁽²⁾ |
| Richard Dufresne | 1 697 993 ⁽¹⁾ | 135 082 | 9 709 | 28 283 | 140 710 | 2 011 777 ⁽²⁾ |
| Robert Sawyer | 1 495 928 | s.o. | s.o. | s.o. | 517 771 | 2 013 699 ⁽³⁾ |
| Rael L. Diamond | s.o. | 585 358 | s.o. | s.o. | 233 954 | 819 312 ⁽³⁾ |
| Gordon A.M. Currie | 572 775 | 168 000 | 12 075 | 35 175 | 175 000 | 963 025 |
| Luc Mongeau | s.o. | s.o. | 385 228 | s.o. | 183 441 | 586 669 |

(1) Ce montant tient compte de la composante liée au rendement d'entreprise de Loblaw aux termes du RICT de la Société et de la somme reçue relativement à la composante liée au rendement d'entreprise aux termes du RICT de Loblaw.

(2) L'attribution totale aux termes du RICT de 2021 de MM. Weston et Dufresne était de 3 183 827 \$ et de 2 011 777 \$, respectivement, dont Loblaw a payé une tranche de 2 173 751 \$ et 1 237 447 \$, respectivement. Les détails concernant la rémunération que Loblaw verse à MM. Weston et Dufresne sont présentés dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Loblaw, qui peut être consultée au www.sedar.com.

(3) Les détails concernant la rémunération que Loblaw verse à MM. Sawyer et Diamond sont présentés dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Loblaw et de Propriétés de Choix, respectivement, qui peuvent être consultées au www.sedar.com.

Régime d'unités d'actions différées des hauts dirigeants

Le régime d'UADHD permet à un haut dirigeant de recevoir jusqu'à 100 % de son versement au titre du RICT pour un exercice donné en UADHD, jusqu'à concurrence d'un plafond cumulatif correspondant à trois fois le salaire de base du haut dirigeant. Les UADHD détenues par un haut dirigeant seront payées en actions ordinaires ou en actions ordinaires de Loblaw achetées sur le marché libre au plus tard le 15 décembre de l'année suivant celle de la cessation d'emploi du haut dirigeant, peu importe la raison. Le choix de participer à un régime d'UADHD pour un exercice donné doit être fait avant le début de cet exercice et il est irrévocable. Le nombre d'UADHD attribuées pour un exercice donné sera calculé en divisant le versement au titre du RICT faisant l'objet d'un choix au titre du régime d'UADHD par la valeur d'une action ordinaire ou d'une action ordinaire de Loblaw à la date où la prime au titre du RICT serait versée autrement. À cette fin, et pour le calcul de la valeur des UADHD d'un haut dirigeant au moment du rachat, la valeur d'une action ordinaire ou d'une action ordinaire de Loblaw est calculée à partir du cours moyen pondéré en fonction du volume d'une action ordinaire ou d'une action ordinaire de Loblaw à la cote de la TSX pour la période de cinq jours de bourse précédant la date de cette valorisation. Des UADHD supplémentaires s'accumulent en fonction des équivalents théoriques de dividendes versés sur les actions ordinaires ou les actions ordinaires de Loblaw tant qu'une UADHD est en circulation. Loblaw a adopté un régime d'UADHD similaire pour ses hauts dirigeants.

RÉGIMES INCITATIFS À LONG TERME

Surviv – Weston et Loblaw

Les RILT fondés sur des titres de capitaux propres de Weston et de Loblaw sont conçus pour fidéliser les hauts dirigeants et les encourager en leur donnant l'occasion de participer à l'accroissement de la création de valeur pour les actionnaires en leur attribuant des incitatifs fondés sur des titres de capitaux propres dont les droits deviennent acquis au fil du temps. Aux termes des RILT, Weston et Loblaw attribuent aux hauts dirigeants des incitatifs à long terme sous forme d'options d'achat d'actions, d'UAR et, dans le cas de Loblaw, d'UAI, titres dont la valeur est directement liée au cours de l'action ordinaire ou de l'action ordinaire de Loblaw, selon le cas. Les hauts dirigeants admissibles aux attributions aux termes du RILT les reçoivent annuellement.

Les attributions annuelles aux termes du RILT à l'intention des membres de la haute direction visés de Weston consistent en 50 % d'options d'achat d'actions et en 50 % d'UAR. La valeur cible d'une attribution d'UAR est liée au rendement de l'entreprise, calculé en fonction du rendement du capital investi réalisé par la Société, et donc la valeur cible d'une attribution aux termes du RILT annuelle est liée à 50 % au rendement de l'entreprise. Ainsi, le RILT de la Société équilibre l'utilisation des options d'achat d'actions, qui permettent d'arrimer les intérêts des hauts dirigeants à ceux des actionnaires en ce qui concerne la hausse du cours de l'action, et des UAR, qui incitent les hauts dirigeants à atteindre les objectifs de rendement clés établis dans le plan stratégique.

Les attributions aux termes du RILT pour les membres de la haute direction visés de Loblaw sont composées pour un tiers d'options d'achat d'actions, pour un tiers d'UAI et pour un tiers d'UAR.

Surviv – Propriétés de Choix

Le RILT fondé sur des titres de capitaux propres de la FPI est conçu pour fidéliser les hauts dirigeants et faire correspondre leurs intérêts à ceux de la création de valeur à long terme pour les porteurs de parts en leur offrant des attributions à base de capitaux propres qui sont acquises avec le temps. Les hauts dirigeants admissibles aux attributions aux termes du RILT

reçoivent habituellement leurs attributions sur une base annuelle. En règle générale, la valeur d'une attribution aux termes du RILT applicable à un haut dirigeant participant repose sur un pourcentage de son salaire de base. Le comité de gouvernance de Propriétés de Choix revoit et approuve l'ensemble des attributions dans le cadre de son évaluation régulière de la rémunération.

En 2021, le comité de gouvernance de Propriétés de Choix a attribué des incitatifs à long terme aux hauts dirigeants sous forme de PIRP, de PI et de PR aux termes du RILT, dont la valeur est directement liée à la valeur marchande des parts de la FPI, dont les PR constituaient 25 % de leur attribution combinée aux termes du RILT cible annuel et les PI, les PIRP ou une combinaison de celles-ci, constituaient, au choix du haut dirigeant, 75 % de l'attribution combinée.

Surviv – Régime incitatif à moyen terme de Weston Foods

Le RIMT de Weston Foods fondé sur des titres de capitaux propres et des sommes au comptant avait pour but de motiver les hauts dirigeants à concrétiser les objectifs énoncés dans le plan stratégique de Weston Foods et était conçu pour garder en poste et motiver les hauts dirigeants en leur permettant de participer à toute hausse de la valeur créée pour les actionnaires en leur attribuant des attributions incitatives fondées sur des titres de capitaux propres (UAI) qui étaient acquises au fil du temps. L'incitatif lié rendement de Weston Foods permettait également de faire en sorte que les hauts dirigeants se concentrent sur certains facteurs clés choisis du rendement de l'entreprise. Il était également utilisé à titre de paiement incitatif lié au rendement servant à récompenser les hauts dirigeants pour la réalisation d'objectifs prédéterminés de l'entreprise. Aux termes du RIMT de Weston Foods, Weston attribuait aux hauts dirigeants de Weston Foods des incitatifs à long terme sous forme d'un incitatif lié au rendement de Weston Foods qui était lié au chiffre d'affaires et au rendement des capitaux de Weston Foods ainsi qu'aux UAI dont la valeur était directement liée à la valeur marchande des actions ordinaires. Les attributions annuelles aux termes du RIMT pour les hauts dirigeants de Weston Foods étaient composées pour les 2/3 d'une composante incitative liée au rendement de Weston Foods et pour le tiers restant d'UAI. Les hauts dirigeants qui étaient admissibles aux attributions aux termes du RIMT les recevaient généralement chaque année. La valeur de paiement de la composante incitative liée au rendement de Weston Foods était divulguée à la fin d'une période de rendement de trois ans.

Tous les membres de la haute direction visés

La valeur d'une attribution aux termes du RILT en faveur d'un haut dirigeant participant correspond généralement à un pourcentage de son salaire de base. Toutes les attributions sont examinées et approuvées par le comité de gouvernance pertinent dans le cadre de son examen régulier de la rémunération. Les attributions annuelles aux termes du RILT sont attribuées au cours du premier trimestre, pendant la période de négociation permise, après l'annonce des résultats financiers de fin d'exercice de Weston, de Loblaw ou de Propriétés de Choix, selon le cas, conformément à leur politique respective en matière de négociation des titres. Les attributions « hors cycle » sont accordées aux hauts dirigeants nouvellement embauchés ainsi qu'aux hauts dirigeants faisant l'objet d'une promotion au cours de l'exercice, pendant la période de négociation permise qui suit la publication des résultats financiers trimestriels.

En 2021, le comité de gouvernance a approuvé les attributions suivantes aux termes du RILT à l'intention de MM. Weston, Dufresne, Currie et Mongeau :

| Nom | Salaire de base ⁽¹⁾ (\$) | Attribution annuelle aux termes du RILT exprimée en pourcentage du salaire de base (%) | Juste valeur à la date d'attribution du RILT fondé sur des titres de capitaux propres ⁽²⁾ (\$) | Valeur cible du paiement incitatif lié au rendement de Weston Foods ⁽³⁾ (\$) | Valeur d'attribution ciblée totale ⁽²⁾ (\$) | Type d'attribution aux termes du RILT |
|--------------------|--|--|--|--|---|---|
| Galen G. Weston | 1 242 000 | 500 | 3 631 542 | — | 3 631 542 ⁽⁴⁾ | 50 % d'options d'achat d'actions et 50 % d'UAR |
| Richard Dufresne | 950 000 | 375 | 3 562 544 | — | 3 562 544 ⁽⁵⁾ | 50 % d'options d'achat d'actions et 50 % d'UAR |
| Gordon A.M. Currie | 700 000 | 200 | 1 400 065 | — | 1 400 065 | 50 % d'options d'achat d'actions et 50 % d'UAR |
| Luc Mongeau | 775 000 | 150 | 387 504 | 774 996 | 1 162 500 | 1/3 d'UAI et 2/3 d'attributions incitatives aux termes du paiement incitatif lié au rendement de Weston Foods |

(1) Outre les attributions uniques, les attributions aux termes du RILT sont calculées en fonction du salaire de base de chaque membre de la haute direction visé à la date de l'attribution.

(2) La juste valeur à la date de l'attribution des UAR suppose l'acquisition des droits à 100 % de la cible.

(3) La juste valeur à la date d'attribution d'un paiement incitatif lié au rendement de Weston Foods suppose l'acquisition des droits à 100 % de la cible.

(4) En plus de son attribution annuelle aux termes du RILT que lui a consentie la Société, M. Weston a reçu de la part de Loblaw une attribution annuelle aux termes du RILT, dont il est question plus en détail ci-dessous. La juste valeur globale à la date de l'attribution annuelle aux termes du RILT versé à M. Weston par la Société et Loblaw était de 6 105 343 \$, ce qui représente environ 500 % de son salaire de base réel pour 2021. Le coût du RILT de M. Weston était assumé à 60 % par la Société et à 40 % par Loblaw jusqu'au 6 mai 2021. À compter du 6 mai 2021, le coût du RILT de M. Weston était assumé à 30 % par la Société et à 70 % par Loblaw.

(5) Pour 2021, le coût du RILT de M. Dufresne était assumé à 100 % par la Société.

En 2021, le comité de gouvernance de Loblaw a approuvé les attributions suivantes aux termes du RILT à l'intention de MM. Weston et Sawyer :

| Nom | Salaire de base ⁽¹⁾ (\$) | Attributions annuelles aux termes du RILT exprimés en pourcentage du salaire de base | Juste valeur à la date de l'attribution ⁽²⁾ (\$) | Type d'attribution aux termes du RILT |
|-----------------|--|--|---|---------------------------------------|
| Galen C. Weston | 1 242 000 | 500 | 2 473 801 ⁽³⁾ | Options d'achat d'actions, UAI et UAR |
| Robert Sawyer | 1 000 000 | 400 | 3 999 999 | Options d'achat d'actions, UAI et UAR |

(1) Outre les attributions uniques, les attributions aux termes du RILT sont calculées en fonction du salaire de base de chaque membre de la haute direction visé à la date de l'attribution.

(2) La juste valeur à la date de l'attribution des UAR suppose l'acquisition des droits à 100 % de la cible.

(3) Les options d'achat d'actions, les UAI et les UAR constituent chacune un tiers des attributions annuelles aux termes du RILT.

(4) M. Weston a reçu des attributions annuelles aux termes du RILT de la part de Loblaw composées, au total, de 90 846 options d'achat d'actions, de 13 048 UAI et de 13 052 UAR, d'une juste valeur globale à la date de l'attribution de 2 473 801 \$. La juste valeur globale à la date de l'attribution annuelle aux termes du RILT versé à M. Weston par la Société et Loblaw est de 6 105 343 \$, ce qui représente environ 500 % de son salaire de base réel pour 2021. Le coût du RILT de M. Weston était assumé à 60 % par la Société et à 40 % par Loblaw jusqu'au 6 mai 2021. À compter du 6 mai 2021, le coût du RILT de M. Weston est assumé à 30 % par la Société et à 70 % par Loblaw.

En 2021, le comité de gouvernance de Propriétés de Choix a approuvé les attributions aux termes du RILT de Propriétés de Choix suivantes en faveur de M. Diamond :

| Nom | Salaire de base (\$) | Attributions annuelles aux termes du RILT exprimés en pourcentage du salaire de base (%) | Valeur ciblée à la date de l'attribution des attributions annuelles aux termes du RILT ⁽¹⁾ (\$) | Attribution aux termes du RILT ⁽²⁾ |
|-----------------|------------------------|---|--|---|
| Rael L. Diamond | 780 000 ⁽³⁾ | 231 | 1 800 006 | 75 % UAI et 25 % UAR |

(1) La valeur totale ciblée à la date de l'attribution des attributions annuelles aux termes du RILT était établie d'après le prix moyen pondéré en fonction du volume des parts de la FPI de 12,80 \$, soit la valeur de l'attribution par part de la FPI applicable aux attributions de PI et de PR octroyées le 19 février 2021. La juste valeur à la date d'attribution des PI et des PR était établie d'après le prix moyen pondéré en fonction du volume des parts de la FPI de 14,95 \$, soit la valeur de l'attribution par part de la FPI applicable aux attributions de PI et de PR octroyées le 19 février 2021 et la valeur de l'attribution par PIRP pour les PIRP octroyées le 25 février 2021 tient compte du cours moyen pondéré en fonction du volume des parts de la FPI à la TSX pour les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date de l'attribution, soit de 12,74 \$.

(2) La juste valeur à la date de l'attribution de PR suppose une acquisition de droits à 100 % de la cible.

(3) M. Diamond a reçu une attribution annuelle aux termes du RILT composée de 87 891 PIRP et de 29 297 PR d'une juste valeur globale à la date d'attribution de 1 500 007 \$. Pour tenir compte de l'augmentation de son salaire de base et de son objectif aux termes du RILT en juillet 2021, M. Diamond a reçu une attribution supplémentaire de 15 432 PIRP et de 5 144 PR d'une juste valeur totale à la date d'attribution de 299 999 \$, ce qui, avec son attribution annuelle aux termes du RILT, représente environ 231 % de son salaire de base réel. On trouvera une description détaillée des attributions de M. Diamond au titre du RILT dans la circulaire de sollicitation de procurations de Propriétés de Choix à l'adresse www.sedar.com.

Les principales caractéristiques du régime d'options d'achat d'actions, du régime d'UAI, du régime d'UAR et du RIMT sont décrites ci-après. Les caractéristiques du régime d'options d'achat d'actions, du régime d'UAI et du régime d'UAR de Loblaw sont essentiellement semblables à celles des régimes de Weston; pour obtenir une description complète des principaux attributs du RILT de Loblaw, veuillez consulter la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Loblaw à l'adresse www.sedar.com. Les principales caractéristiques des régimes de PIRP et de PR de Propriétés de Choix sont décrites ci-dessous. Se reporter également à la circulaire de sollicitation de procurations de Propriétés de Choix à l'adresse www.sedar.com.

Régime d'options d'achat d'actions

Dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions, le montant des attributions annuelles accordées à un haut dirigeant est déterminé en fonction de l'attribution totale aux termes du RILT auquel il a droit. Le comité de gouvernance gère le régime d'options d'achat d'actions, approuve les participants au régime, consent les attributions d'options et établit les limites, les restrictions et les conditions applicables aux attributions. Tous les employés de la Société ou des membres de son groupe, tel qu'il est établi par le comité de gouvernance, peuvent participer au régime d'options d'achat d'actions.

Le tableau ci-après présente en détail les options en circulation permettant l'achat d'actions ordinaires et les actions ordinaires disponibles aux fins d'attributions futures.

| | Au 31 décembre 2021 | Au 15 mars 2022 |
|--|---------------------|-----------------|
| Actions ordinaires émises et en circulation | 146 831 203 | 146 923 973 |
| Options en cours permettant l'achat d'actions ordinaires | | |
| Nombre en cours | 1 817 548 | 1 850 735 |
| Nombre en cours en tant que pourcentage des actions ordinaires émises et en circulation | 1,2 % | 1,3 % |
| Nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions en tout temps | | |
| Nombre pouvant être émis | 6 453 726 | 6 453 726 |
| Nombre pouvant être émis en tant que pourcentage des actions ordinaires émises et en circulation | 4,4 % | 4,4 % |
| Actions ordinaires disponibles aux fins d'attributions futures d'options | | |
| Nombre disponible | 4 029 099 | 3 861 442 |
| Nombre disponible en tant que pourcentage des actions ordinaires émises et en circulation | 2,7 % | 2,6 % |

Le régime d'options d'achat d'actions prévoit que les actions ordinaires pouvant être émises en lien avec des options en circulation qui sont révoquées, échues, non acquises ou annulées, pour quelque raison que ce soit, sans avoir été exercées, pourront de nouveau être attribuées aux termes du régime d'options d'achat d'actions. Les options d'achat d'actions ne peuvent être transférées ni cédées, sauf par testament ou en vertu des lois en matière de succession et de distribution successorale; de son vivant, seul le porteur des options peut les exercer. Se reporter à la page 86 pour consulter l'information concernant le traitement des options d'achat d'actions en cas de démission, de cessation d'emploi avec ou sans motif valable ou de départ à la retraite d'un participant ainsi qu'en cas de changement de contrôle de la Société.

Le prix d'exercice des options ne peut être inférieur à la juste valeur marchande d'une action ordinaire, qui est établie comme étant la plus élevée de ce qui suit : (i) le cours moyen pondéré en fonction du volume d'une action ordinaire à la cote de la TSX pour la période de cinq jours de bourse précédant la date de l'attribution; (ii) le cours moyen pondéré en fonction du volume d'une action ordinaire à la cote de la TSX le jour de bourse précédant immédiatement la date de l'attribution. Le prix d'exercice des options attribuées à des participants américains correspond au moins au cours de clôture des actions ordinaires à la cote de la TSX le jour précédant immédiatement la date de l'attribution.

Les options ne peuvent être exercées avant le premier anniversaire de la date de l'attribution. La période d'acquisition des droits des options est fixée lors de l'attribution de l'option. Aux termes du régime d'options d'achat d'actions, chaque option a une durée de validité d'au moins cinq ans et d'au plus dix ans. Les options sont normalement acquises sur une période de cinq ans, par tranche de 20 % par année, et expirent après sept ans.

Si la date d'expiration d'une option survient pendant la période d'interdiction d'opérations ou d'une autre période pendant laquelle un initié fait l'objet d'une interdiction de négocier des titres de la Société aux termes de sa politique en matière de négociation des titres, la date d'expiration sera automatiquement reportée de 10 jours ouvrables après la fin de la période d'interdiction d'opérations.

Le nombre total d'actions ordinaires émises à des initiés pendant une période de 12 mois, ou pouvant être émises à des initiés en tout temps, aux termes du régime d'options d'achat d'actions et de tout autre régime de rémunération à base de titres de la Société, ne peut dépasser 5 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation au cours de cette période.

En cas de regroupement, de fractionnement ou de reclassement des actions ordinaires, du paiement d'un dividende en actions ordinaires autrement qu'en remplacement d'un dividende en espèces ordinaires ou de toute fusion ou réorganisation de la Société, le conseil ajustera de manière appropriée le nombre d'actions ordinaires sous réserve des options alors en circulation et de leur prix d'exercice. Les modalités du régime d'options d'achat d'actions stipulent qu'il n'est pas nécessaire d'obtenir l'approbation des actionnaires pour apporter des modifications au régime d'options d'achat d'actions ou pour octroyer des options aux termes du régime d'options d'achat d'actions, sauf pour toute modification servant à :

- augmenter le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions, y compris l'augmentation à un nombre fixe d'actions ordinaires et le passage d'un nombre maximal fixe d'actions ordinaires à un pourcentage maximal fixe;
- baisser le prix d'exercice d'une option (y compris, mais sans s'y limiter, l'annulation d'une option et son nouvel octroi qui mènent à une baisse de son prix d'exercice), sauf dans le cadre d'un changement du nombre d'actions ordinaires en circulation de la Société dû à un dividende en actions ou à un fractionnement d'actions, à une restructuration du capital, à une réorganisation, à une fusion, à un regroupement, à une alliance, à un échange d'actions ordinaires ou à un autre changement d'entreprise ayant une incidence sur les actions ordinaires;

3. prolonger la durée de validité d'une option au-delà de sa date d'expiration initiale, sauf si la date d'expiration était survenue pendant une période d'interdiction d'opérations ou à tout autre moment auquel le porteur n'aurait pas le droit de négocier des titres de la Société aux termes de la politique en matière de négociation des titres de la Société;
4. modifier les dispositions relatives à la cessibilité d'une option;
5. permettre à un administrateur qui n'est pas un employé de participer au régime d'options d'achat d'actions;
6. autoriser des attributions, autres que d'options, devant être faites aux termes du régime d'options d'achat d'actions;
7. exiger l'approbation des actionnaires en vertu des lois, des règlements ou des règles de la bourse applicables;
8. altérer les dispositions modificatrices du régime d'options d'achat d'actions.

Sous réserve de tout examen ou de toute approbation réglementaire exigé, le conseil peut apporter toutes les autres modifications au régime d'options d'achat d'actions sans obtenir l'approbation préalable des actionnaires. Ces modifications sont notamment, mais non exclusivement, les suivantes : la résiliation du régime d'options d'achat d'actions; les modifications visant à respecter les lois applicables ou les exigences réglementaires, et les changements administratifs internes (comme corriger une erreur négligeable ou une ambiguïté).

Aucun changement n'a été apporté au régime d'options d'achat d'actions en 2021.

Le taux d'épuisement du capital annuel de la Société, lequel représente le nombre d'options d'achat d'actions attribuées aux termes d'une entente divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation à la fin d'un exercice, aux termes du régime d'options d'achat d'actions, était de 0,27 % en 2021, de 0,36 % en 2020 et de 0,28 % en 2019.

Le tableau suivant fait état des options d'achat d'actions de Weston qu'ont exercées les membres de la haute direction en 2021 :

| Nom | Date d'attribution | Date d'exercice | Nombre exercé | Prix d'exercice (\$) | Cours (\$) |
|--------------------|--------------------|------------------|---------------|----------------------|------------|
| Richard Dufresne | 28 mars 2014 | 23 mars 2021 | 37 425 | 81,92 | 108,06 |
| | 12 mars 2015 | 17 décembre 2021 | 9 542 | 100,59 | 149,52 |
| Gordon A.M. Currie | 28 mars 2014 | 23 mars 2021 | 40 544 | 81,92 | 107,95 |
| | 12 mars 2015 | 5 août 2021 | 33 079 | 100,59 | 132,00 |
| | 10 mars 2016 | 13 décembre 2021 | 23 770 | 111,97 | 141,32 |

Le tableau suivant fait état des options d'achat d'actions de Loblaw qu'ont exercées les membres de la haute direction en 2021 :

| Nom | Date d'attribution | Date d'exercice | Nombre exercé | Prix d'exercice (\$) | Cours (\$) |
|------------------|--------------------|------------------|---------------|----------------------|------------|
| Richard Dufresne | 16 septembre 2014 | 11 août 2021 | 816 | 46,87 | 85,22 |
| | 5 mars 2015 | 11 août 2021 | 9 184 | 53,41 | 85,34 |
| | 5 mars 2015 | 22 novembre 2021 | 10 000 | 53,41 | 98,00 |
| | 5 mars 2015 | 23 novembre 2021 | 5 000 | 53,41 | 97,22 |
| | 5 mars 2015 | 6 décembre 2021 | 5 000 | 53,41 | 98,15 |
| | 5 mars 2015 | 17 décembre 2021 | 6 281 | 53,41 | 104,43 |

En 2021, MM. Weston, Dufresne et Currie ont reçu, de la part de Weston, des attributions d'options d'achat d'actions dont les détails sont présentés dans le tableau ci-dessous.

| Nom | Nombre d'options attribuées | Prix d'exercice (\$) | Juste valeur à la date de l'attribution (\$) | Calendrier d'acquisition | Durée de validité de l'attribution |
|--------------------|-----------------------------|----------------------|--|--------------------------|------------------------------------|
| Galen C. Weston | 121 789 | 100,86 | 1 799 997 | 20 % par an sur 5 ans | 7 ans |
| | 773 ⁽¹⁾ | 132,17 | 15 769 | 20 % par an sur 5 ans | 7 ans |
| Richard Dufresne | 120 518 | 100,86 | 1 781 256 | 20 % par an sur 5 ans | 7 ans |
| Gordon A.M. Currie | 47 361 | 100,86 | 699 996 | 20 % par an sur 5 ans | 7 ans |

(1) M. Weston a reçu une attribution additionnelle d'options en août 2021 pour tenir compte de l'augmentation de son salaire de base. Pour obtenir tous les détails de l'augmentation, se reporter à la rubrique « Décisions concernant la rémunération versée aux membres de la haute direction visés en 2021 ».

En 2021, MM. Weston et Sawyer ont reçu, de la part de Loblaw, des attributions d'options d'achat d'actions dont les détails sont présentés dans le tableau ci-dessous.

| Nom | Nombre d'options attribuées | Prix d'exercice (\$) | Juste valeur à la date de l'attribution (\$) | Calendrier d'acquisition | Durée de validité de l'option |
|-----------------|-----------------------------|----------------------|--|--------------------------|-------------------------------|
| Galen G. Weston | 89 010 | 62,67 | 800 200 | 20 % par an sur 5 ans | 7 ans |
| | 1 836 ⁽¹⁾ | 86,30 | 24 492 | 20 % par an sur 5 ans | 7 ans |
| Robert Sawyer | 122 989 | 71,32 | 1 333 201 | 20 % par an sur 5 ans | 7 ans |

(1) M. Weston a reçu une attribution additionnelle d'options de Loblaw en août 2021 pour tenir compte de l'augmentation de son salaire de base. Tous les détails de la rémunération de M. Weston versée par Loblaw figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Loblaw, accessible à l'adresse www.sedar.com.

Régime d'unités d'actions incessibles

Les UAI donnent à un haut dirigeant le droit de recevoir la valeur de l'attribution d'UAI à laquelle il a droit sous forme d'actions ordinaires achetées sur le marché libre à la fin de la période d'acquisition des droits applicable, dont la durée est normalement de trois ans. Le haut dirigeant reçoit le nombre d'actions ordinaires correspondant au nombre d'UAI qui lui ont été attribuées, la valeur finale de l'attribution étant établie par le cours des actions ordinaires à la fin de la période d'acquisition des droits applicable. Des équivalents de dividendes sous forme d'UAI supplémentaires d'une valeur égale aux dividendes qui sont versés sur les actions ordinaires seront portés au crédit du compte d'un participant à chaque date de paiement des dividendes, selon le nombre d'UAI dans le compte à chaque date de clôture des registres pour les dividendes. Les UAI supplémentaires sont régies par les mêmes conditions d'acquisition des droits que les UAI liées.

Comme il est indiqué ci-dessus, en 2021, la Société n'a attribué aucune UAI aux membres de la haute direction visés de Weston dans le cadre de son RILT à l'intention des dirigeants, mais elle a attribué des UAI aux hauts dirigeants de Weston Foods, notamment à M. Mongeau, un membre de la haute direction visé de Weston Foods, dans le cadre du RIMT de Weston Foods.

En 2021, M. Mongeau a reçu des attributions d'UAI de la part de la Société, dont les détails sont présentés dans le tableau ci-dessous.

| Nom | Nombre d'UAI attribuées | Valeur de l'attribution par unité (\$) | Juste valeur à la date de l'attribution (\$) | Date d'acquisition des droits |
|-------------|-------------------------|--|--|-------------------------------|
| Luc Mongeau | 3 842 | 100,86 | 387 504 | 9 mars 2024 |

(1) À la clôture de la vente des activités liées aux aliments frais et surgelés de Weston Foods, une partie de l'attribution d'UAI de M. Mongeau pour 2021 a été abandonnée. Se reporter à la rubrique « Paiement incitatif lié au rendement de Weston Foods — Rendement de 2019 et règlement des attributions de 2019 à 2021 du paiement incitatif lié au rendement de Weston Foods et d'UAI » à la page 80 pour obtenir une description du mode de règlement de l'attribution d'UAI de 2021 de M. Mongeau.

En 2021, MM. Weston et Sawyer ont reçu des attributions d'UAI de la part de Loblaw, dont les détails sont présentés dans le tableau ci-dessous.

| Nom | Nombre d'UAI attribuées | Valeur de l'attribution par unité (\$) | Juste valeur à la date de l'attribution (\$) | Date d'acquisition des droits |
|-----------------|-------------------------|--|--|-------------------------------|
| Galen G. Weston | 12 764 ⁽¹⁾ | 62,67 | 799 920 | 4 mars 2024 |
| | 284 ⁽¹⁾⁽²⁾ | 86,30 | 24 509 | 5 août 2024 |
| Robert Sawyer | 18 693 ⁽¹⁾ | 71,32 | 1 333 185 | 12 mai 2024 |

(1) Tous les détails de la rémunération de MM. Weston et Sawyer versée par Loblaw figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Loblaw, qui est accessible à l'adresse www.sedar.com.

(2) M. Weston a reçu une attribution additionnelle d'UAI de Loblaw en août 2021 pour tenir compte de l'augmentation de son salaire de base.

Régime d'unités d'actions de rendement

Les UAR constituent un mode de rémunération conditionnelle à long terme visant à motiver la personne qui les reçoit à atteindre des objectifs fixés dans le plan stratégique de la Société. Elles servent à inciter les hauts dirigeants à accorder la priorité aux principaux facteurs sélectionnés liés au rendement de l'entreprise, et elles réduisent le nombre d'options d'achat d'actions attribuées et la dilution potentielle pour les actionnaires. Les UAR sont également utilisées à titre de paiement incitatif lié au rendement servant à récompenser les hauts dirigeants pour l'atteinte d'objectifs prédéterminés de l'entreprise et la hausse du cours de l'action. Les UAR donnent à un haut dirigeant le droit de recevoir la valeur de l'attribution d'UAR à laquelle il a droit sous forme d'actions ordinaires achetées sur le marché libre à la fin de la période de rendement applicable, dont la durée est généralement de trois ans. Toutefois, le nombre d'UAR dont les droits sont acquis au cours de cette période est tributaire de l'atteinte de certaines mesures de rendement.

Les mesures et les pondérations de rendement au titre des UAR de la Société attribuées à MM. Weston, Dufresne et Currie pour 2021 sont indiquées dans le tableau qui suit :

| Mesure de rendement | Pondération (%) |
|--|-----------------|
| Rendement consolidé du capital investi | 100 |

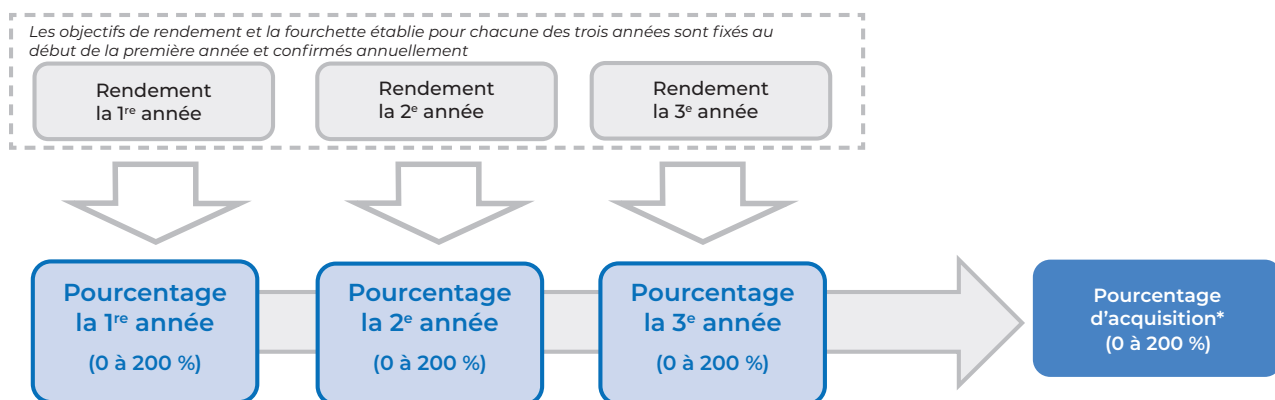
Pour 2021, les produits d'exploitation consolidés et le rendement consolidé du capital investi, à l'exclusion des franchises regroupées, constituaient les mesures de rendement de Loblaw au titre des UAR de Loblaw attribuées à MM. Weston et Sawyer.

Bien que le comité de gouvernance analyse de près le rendement de la Société par rapport au rendement de ses pairs lorsqu'il prend des décisions en matière de rémunération, il est d'avis que la meilleure solution pour la Société est d'aligner la rémunération de ses hauts dirigeants aux mesures de rendement qui sont liées aux plans stratégique et opérationnel de la Société et à l'égard desquels ses hauts dirigeants peuvent avoir une répercussion directe. Le rendement consolidé du capital investi établit une relation directe avec la création de la valeur en mesurant le déploiement efficace du capital des actionnaires.

Le comité de gouvernance de Loblaw a établi que le rendement global relatif pour les actionnaires ne constitue pas une mesure de rendement adéquate pour l'attribution des UAR de Loblaw en raison de l'absence de détaillants canadiens comparables sur le plan de la taille et de la différence marquante des facteurs liés à l'inflation, au taux de change et macro-économiques auxquels sont assujettis les détaillants américains comparables. Le comité de gouvernance de la Société a de la même façon établi que le rendement global relatif pour les actionnaires ne constitue pas une mesure de rendement adéquate pour l'attribution des UAR de la Société en raison de son inapplicabilité à Loblaw ainsi qu'en raison de l'absence de sociétés canadiennes comparables à la Société sur le plan de la taille et de la différence marquante des facteurs liés à l'inflation, au taux de change et macro-économiques auxquels sont assujettis les sociétés comparables américaines.

Le comité de gouvernance de Loblaw a déterminé que le chiffre d'affaires consolidé constitue une importante composante de la mesure du rendement pour les UAR de Loblaw, nonobstant son inclusion à titre de mesure du RICT, car il sert d'indicateur de la part du marché et à récompenser la croissance de l'entreprise. La croissance du chiffre d'affaires et l'expansion de la part du marché constituent des éléments indispensables au succès de Loblaw et pour que Loblaw puisse rester concurrentielle par rapport à ses pairs. L'utilisation du chiffre d'affaires consolidé comme facteur du RILT et du RICT permet de faire concorder les intérêts des hauts dirigeants avec ceux des actionnaires.

Les droits des UAR sont acquis à la fin de la période de rendement de trois ans applicable; toutefois, le facteur de rendement utilisé pour établir le nombre d'UAR dont les droits sont acquis est déterminé en effectuant la moyenne des résultats comparativement à la cible pour chaque année de la période de rendement. La fixation de cibles de rendement annuelles réduit les chances que la Société ait à faire des ajustements ou encore à prendre des dispositions de modération des incidences macro-économiques, ce qui serait plus probable sur une période à plus long terme. Les résultats obtenus pour chacune des années, quant à eux, sont calculés en fonction du degré de réalisation de chacune des conditions liées au rendement au cours de l'année en question. Au moment de fixer les cibles annuelles sur trois ans, le comité de gouvernance tient compte du modèle opérationnel financier à plus long terme de la Société. Le fait de fixer des cibles annuelles sur trois ans plutôt que des cibles sur trois ans s'harmonise avec la tendance émergente au sein des entreprises de détail de fixer des cibles à plus court terme et reflète une conception de rémunération incitative propre au secteur de la vente au détail. Le nombre global d'UAR dont les droits sont acquis à la fin d'une période de rendement se situe entre 0 % et 200 % de l'attribution initiale, comme il est présenté ci-dessous.



* Calculé comme la moyenne simple du rendement pour les 1^{re}, 2^e et 3^e années.

Chaque mesure relative aux UAR comporte un seuil, une cible et un niveau de rendement maximal. Lorsque le rendement est inférieur au seuil, les droits afférents aux UAR ne sont pas acquis. Si la cible de rendement est atteinte, les droits afférents aux UAR sont acquis à 100 % et, si le rendement maximal est atteint, ils sont acquis à 200 %.

En ce qui concerne le rendement entre le seuil et la cible ainsi que la cible et le maximum, l'acquisition des droits afférents aux UAR est déterminée sur une base linéaire. Des équivalents de dividendes sous forme d'UAR supplémentaires d'une valeur égale aux dividendes qui sont versés sur les actions ordinaires sont portés au crédit du compte d'un participant à chaque date de paiement des dividendes, selon le nombre d'UAR dans le compte à la date de clôture des registres pour les dividendes. Les UAR supplémentaires sont régies par les mêmes conditions d'acquisition des droits que celles applicables aux UAR sous-jacentes.

L'objectif de rendement relatif aux UAR attribuées en 2021 se rapporte à une période de trois ans se terminant le 31 décembre 2023 et a été établi en tenant compte des stratégies d'entreprise, des plans d'affaires et des initiatives commerciales confidentiels de la Société ainsi que de ses attentes sur le plan du rendement financier et opérationnel. Il est

prévu que cet objectif sera difficile à atteindre; ni impossible ni facile. Les objectifs relatifs aux UAR sont de nature prospective et leur divulgation avant la fin de la période de rendement nuirait sérieusement aux intérêts de la Société. Par conséquent, ils ne sont divulgués qu'au moment du paiement des UAR.

En 2021, Weston a attribué des UAR à MM. Weston, Dufresne et Currie dont la juste valeur à la date de l'attribution suppose l'acquisition des droits à 100 % de la cible.

| Nom | Nombre d'UAR attribuées | Valeur de l'attribution par unité (\$) | Juste valeur à la date de l'attribution (\$) | Date d'acquisition des droits |
|--------------------|-------------------------|--|--|-------------------------------|
| Galen G. Weston | 17 847 | 100,86 | 1 800 048 | 9 mars 2024 |
| | 119 ⁽¹⁾ | 132,17 | 15 728 | 9 août 2024 |
| Richard Dufresne | 17 661 | 100,86 | 1 781 288 | 9 mars 2024 |
| Gordon A.M. Currie | 6 941 | 100,86 | 700 069 | 9 mars 2024 |

(1) M. Weston a reçu une attribution additionnelle d'UAR en août 2021 pour tenir compte de l'augmentation de son salaire de base. Pour obtenir tous les détails de l'augmentation, se reporter à la rubrique « Décisions concernant la rémunération versée aux membres de la haute direction visés en 2021 ».

En 2021, Loblaw a attribué des UAR à MM. Weston et Sawyer dont la juste valeur à la date de l'attribution suppose l'acquisition des droits à 100 % de la cible :

| Nom | Nombre d'UAR attribuées | Valeur de l'attribution par unité (\$) | Juste valeur à la date de l'attribution (\$) | Date d'acquisition des droits |
|-----------------|-------------------------|--|--|-------------------------------|
| Galen G. Weston | 12 768 | 62,67 | 800 171 | 4 mars 2024 |
| | 284 ⁽¹⁾ | 86,30 | 24 509 | 5 août 2024 |
| Robert Sawyer | 18 699 | 71,32 | 1 333 613 | 12 mai 2024 |

(1) M. Weston a reçu une attribution additionnelle d'UAR de Loblaw en août 2021 pour tenir compte de l'augmentation de son salaire de base. Tous les détails de la rémunération de M. Weston versée par Loblaw figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Loblaw, accessible à l'adresse www.sedar.com.

Rendement lié aux UAR de 2019

En 2019, les membres de la haute direction visés de Weston ont reçu des UAR dont l'acquisition des droits dépendait de l'atteinte d'objectifs précis. Pour Weston, la cible en matière de rendement était liée au rendement consolidé du capital investi, définie comme le bénéfice avant intérêts et impôts ajusté de Loblaw divisé par le capital au début de l'exercice*.

Au moment de l'attribution, les objectifs de rendement relatifs aux mesures pour 2019, à savoir le rendement consolidé du capital investi de Weston, étaient de nature prospective, car ils se rapportaient à une période de trois ans se terminant en 2021 et avaient été établis en tenant compte des stratégies d'entreprise, des plans d'affaires et des initiatives commerciales de Weston ainsi que des attentes de celle-ci sur le plan du rendement financier et de l'exploitation. Il était prévu que ces objectifs soient difficiles à atteindre; ni impossibles ni faciles.

Les objectifs et le rendement associés aux UAR octroyées en 2019, qui ont été pondérés à parts égales en fonction des résultats de la Société de 2019, de 2020 et de 2021, sont présentés ci-dessous, les UAR ayant été payées en 2022.

| RENDEMENT LIÉ AUX UAR DE 2019 À 2021 | | | | |
|--|--------|--------|----------------|----------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | Paiement |
| Rendement consolidé du capital investi | 15,9 % | 12,3 % | 14,3 % | |
| Cible | 16,0 % | 12,7 % | 13,0 % | |
| Rendement | 94,9 % | 89,2 % | 132,0 % | |
| Pondération du rendement | 33,3 % | 33,3 % | 33,3 % | |
| Acquisition | 31,6 % | 29,7 % | 44,0 % | |
| Paiement global | | | | 105,4 % |

* Mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la note de la rubrique « Autre information » de la présente circulaire.

Sommaire des paiements d'UAR en 2019

Au début de 2022, le comité de gouvernance a examiné le rendement lié aux attributions d'UAR de 2019 par rapport aux objectifs et a établi que le paiement au titre des UAR pour la Société s'élevait à 105,4 % de la cible. Le tableau ci-dessous présente le nombre d'UAR dont les droits ont été acquis pour MM. Weston, Dufresne et Currie en vertu de ces résultats de rendement :

| Nom | Nombre d'UAR attribuées en 2019 | Nombre total d'UAR dont les droits sont acquis avant l'application du facteur de rendement ⁽¹⁾ | Nombre total d'UAR dont les droits sont acquis en fonction du rendement consolidé du capital investi | Valeur réelle du paiement (\$) |
|--------------------|---------------------------------|---|--|--------------------------------|
| Galen G. Weston | 19 320 | 20 520 | 21 627 | 3 250 056 ⁽²⁾ |
| Richard Dufresne | 14 490 | 15 390 | 16 220 | 2 437 504 ⁽²⁾ |
| Gordon A.M. Currie | 15 028 | 15 961 | 16 822 | 2 527 971 ⁽²⁾ |

(1) Le nombre total d'UAR dont les droits sont acquis avant l'application du facteur de rendement reflète le nombre initial d'UAR octroyées auquel s'ajoutent les équivalents de dividendes acquis après la date de l'attribution.

(2) La valeur réelle des paiements d'UAR était calculée en fonction du cours des actions ordinaires le 7 mars 2022, soit la date d'acquisition des droits des UAR, qui s'élevait à 150,28 \$.

Rendement lié aux UAR de Loblaw de 2019

En 2019, M. Weston a reçu des attributions d'UAR de Loblaw dont l'acquisition des droits était liée aux cibles relatives au chiffre d'affaires consolidé et au rendement du capital investi de Loblaw sur une période de trois ans. Le chiffre d'affaires excluait le regroupement de franchises en 2019 et en 2020, mais il était inclus à compter de 2021. La mesure du rendement du capital investi était définie comme le BAII ajusté* divisé par le capital au début de l'exercice. Le BAII ajusté, tel qu'il y est fait référence dans le cadre des cibles liées aux UAR de Loblaw de 2019, inclut certains autres ajustements outre ceux relevés dans le rapport de gestion de 2021 de Loblaw. Au moment de l'octroi, les objectifs de rendement relatifs aux mesures de rendement du capital investi et du chiffre d'affaires consolidé de l'entreprise de 2019, étaient de nature prospective, car ils se rapportaient à une période de trois ans se terminant en 2021 et avaient été établis en tenant compte des stratégies d'entreprise, des plans d'affaires et des initiatives commerciales de Loblaw ainsi que de ses attentes sur le plan du rendement financier et de l'exploitation. Il était prévu que ces objectifs soient difficiles à atteindre; ni impossibles ni faciles.

*Mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la note de la rubrique « Autre information » de la présente circulaire et à la rubrique 17 du rapport de gestion de 2021 de Loblaw, qui peuvent être consultés au www.sedar.com.

Les cibles et le rendement liés aux UAR de Loblaw attribuées en 2019, qui ont été pondérés à parts égales en fonction des résultats de Loblaw de 2019, de 2020 et de 2021 sont présentés ci-dessous, les UAR ayant été payées en 2022 :

| Mesures | 2019 | | 2020 | | 2021 | | Mesure de rendement | Facteur de rendement |
|---|---------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|---------------------|----------------------|
| | Cible | Résultats | Cible | Résultats | Cible | Résultats | | |
| Chiffre d'affaires consolidé de l'entreprise | Max : | 47 317 \$ | 49 436 \$ | 52 760 \$ | 52 760 \$ | 53 170 \$ | 166,5 % | 83,3 % |
| Pondération de 50 % | Cible : | 46 618 \$ | 46 618 \$ | 48 705 \$ | 50 847 \$ | 51 725 \$ | 166,5 % | 83,3 % |
| | Min : | 46 152 \$ | 48 218 \$ | 50 690 \$ | 50 690 \$ | 50 690 \$ | | |
| Rendement du capital investi pour Loblaw | Max : | 16,29 % | 10,95 % | 12,02 % | 12,02 % | 12,90 % | 95,0 % | 47,5 % |
| Pondération de 50 % | Cible : | 15,79 % | 15,72 % | 10,45 % | 9,95 % | 11,27 % | 95,0 % | 47,5 % |
| | Min : | 15,29 % | 9,95 % | 10,52 % | 10,52 % | 10,52 % | | |
| Rendement annuel | | 92,7 % | 100,0 % | 200,0 % | 200,0 % | 200,0 % | — | — |
| Acquisition | | 30,9 % | 33,3 % | 66,6 % | 66,6 % | 66,6 % | — | — |
| Paiement global | | | | | | | | 130,8 % |

Sommaire des paiements d'UAR de Loblaw en 2019

En 2022, le comité de gouvernance de Loblaw a déterminé que les UAR de Loblaw octroyées en 2019 donnaient droit à un paiement à 130,8 % de la cible pour M. Weston. Le tableau ci-dessous présente le nombre d'UAR dont les droits sont acquis pour M. Weston en vertu de ces résultats de rendement.

Acquisition des droits rattachés aux attributions d'UAR de 2019

| Nom | Nombre d'UAR octroyées en 2019 | Nombre total d'UAR dont les droits sont acquis avant l'application du facteur de rendement ⁽¹⁾ | Composante du chiffre d'affaires consolidé de l'entreprise (n ^{bre}) | Composante du rendement du capital investi (n ^{bre}) | Nombre total d'UAR dont les droits sont acquis | Valeur réelle des paiements (\$) |
|-----------------|--------------------------------|---|--|--|--|----------------------------------|
| Galen G. Weston | 12 204 | 12 882 | 10 727 | 6 122 | 16 849 | 1 666 054 ⁽²⁾ |

(1) Le nombre total d'UAR dont les droits sont acquis avant l'application du facteur de rendement reflète le nombre initial d'UAR octroyées auquel s'ajoutent les équivalents de dividendes acquis après la date de l'attribution.

(2) La valeur réelle des paiements d'UAR a été établie en fonction du cours des actions ordinaires de Loblaw le 28 février 2022, soit la date à laquelle les droits aux UAR sont acquis, qui était de 98,8815 \$.

Régime de parts liées au rendement de Propriétés de Choix

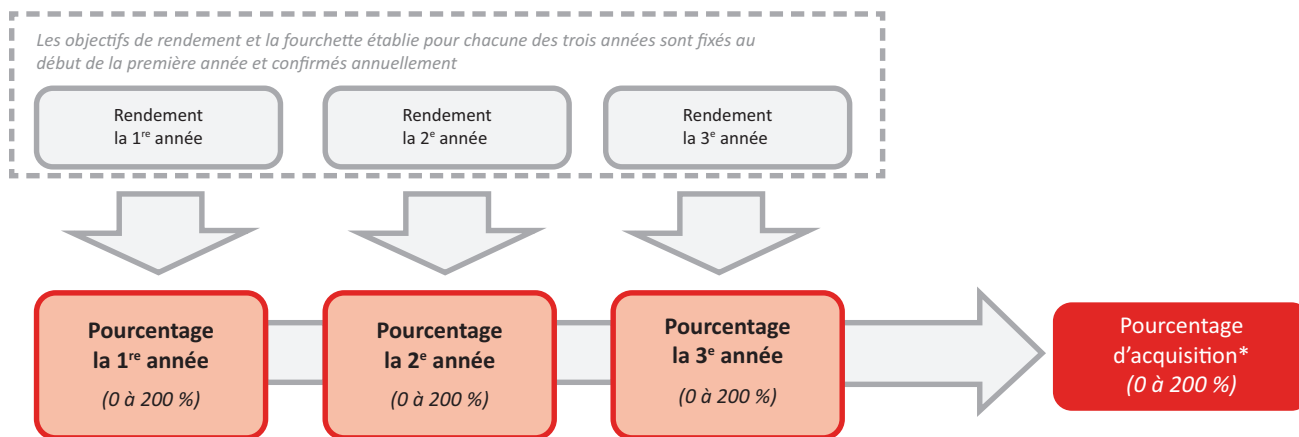
Les PR sont un mode de rémunération conditionnelle à long terme visant à motiver la personne qui les reçoit à atteindre des objectifs prévus dans le plan stratégique de la FPI. Les PR servent à inciter les hauts dirigeants à accorder la priorité aux principaux facteurs sélectionnés liés au rendement. Les PR sont également utilisées à titre de paiement incitatif lié au rendement servant à récompenser les hauts dirigeants pour la réalisation d'objectifs prédéterminés et la hausse du cours des parts de la FPI. Les PR donnent également droit à un haut dirigeant de recevoir la valeur de l'attribution de PR au comptant ou sous forme de parts de la FPI à la fin de la période d'acquisition des droits applicable, dont la durée est également normalement de trois ans. Le participant reçoit soit un montant au comptant ou le nombre de parts de la FPI (acquises sur le marché libre) à la fin de la période de rendement applicable. Toutefois, le nombre de PR dont les droits sont acquis au cours de cette période est tributaire de l'atteinte de certaines mesures. Aux termes du régime de PR, lorsque des distributions sont versées sur les parts de la FPI pendant une période où une PR est en circulation, des PR additionnelles de valeur équivalente aux distributions versées sur les parts de la FPI seront portées au crédit du compte du participant. Les droits des PR additionnelles sont acquis au même moment que ceux des PR sous-jacentes et en fonction de la réalisation de mesures de rendement applicables aux PR sous-jacentes.

S'il est mis fin à l'emploi d'un participant pour motif valable ou s'il démissionne volontairement avant la fin de la période d'acquisition des droits applicable, toutes les PR seront annulées à la date de la cessation d'emploi et aucun paiement ne sera effectué relativement à celles-ci.

Si l'emploi du participant prend fin pour cause : (i) de décès; (ii) de son départ à la retraite; ou (iii) d'une cessation d'emploi sans motif valable par la FPI, les droits des PR seront alors acquis sur une base proportionnelle pour la période durant laquelle le participant était un employé actif. Toutes les autres PR seront annulées. Le paiement des PR dont les droits sont acquis sera effectué dès que possible après la dernière journée d'emploi actif.

Le comité de gouvernance de Propriétés de Choix a approuvé l'utilisation du rendement total pour les porteurs de parts comme mesure de rendement dans le cadre du régime de PR pour 2021. L'utilisation du rendement total pour les porteurs de part comme mesure répond aux objectifs stratégiques de la FPI, l'objectif sous-jacent du régime de PR étant d'inciter les hauts dirigeants à atteindre les objectifs stratégiques à long terme en plus de respecter les objectifs d'exploitation et financiers à court terme prévus dans le plan d'affaires annuel de la FPI.

Le nombre de PR dont les droits sont acquis à la fin de la période de rendement d'une durée de trois ans applicable est déterminé en effectuant la moyenne des résultats pour chacune des trois années comparativement à la cible. Les résultats obtenus pour chacune des années sont calculés en fonction du degré de réalisation de chacune des conditions liées au rendement au cours de l'année en question. Le nombre global de PR dont les droits sont acquis à la fin d'une période de rendement se situera entre 0 % et 200 % de l'attribution initiale, comme il est présenté ci-dessous :



* Calculé comme la moyenne simple du rendement pour les 1^{re}, 2^e et 3^e années.

Pour que les droits des PR soient acquis, la condition relative au seuil de rendement afférente au rendement total pour les porteurs de parts doit être respectée et la FPI fixe des niveaux de rendement cibles pour le rendement total pour les porteurs de parts. Si la condition relative à l'objectif de rendement est respectée, le nombre de PR dont les droits seront acquis correspondra à 100 % des PR initialement attribuées. Si la condition relative au rendement maximal est respectée chaque année de la période de rendement, 200 % du nombre initial de PR attribuées seront acquises.

Les résultats relatifs au rendement se situant entre les conditions relatives au seuil de rendement et les conditions relatives au rendement maximal entraîneront l'acquisition des droits afférents aux PR sur une base linéaire.

Les objectifs de rendement relatifs au rendement total pour les porteurs de parts des PR attribuées en 2021 se rapportent à une période de trois ans close le 31 décembre 2023 et ont été établis en tenant compte des stratégies d'entreprise, des plans

d'affaires et des initiatives commerciales de la FPI ainsi que de ses attentes sur le plan du rendement financier et de l'exploitation. Il est prévu que ces objectifs seront difficiles à atteindre; ni impossibles ni faciles.

En 2021, la FPI a attribué à M. Diamond des PR dont la juste valeur à la date de l'attribution suppose l'acquisition des droits à 100 % de la cible, comme suit :

| Nom | PR attribuées (n ^{bre}) | Valeur de l'attribution par part de la FPI (\$) | Juste valeur à la date de l'attribution ⁽¹⁾ (\$) | Date d'acquisition |
|-----------------|-----------------------------------|---|---|--------------------|
| Rael L. Diamond | 29 297 | 12,80 | 375 002 | 19 février 2024 |
| | 5 144 ⁽²⁾ | 14,58 | 75 000 | 29 juillet 2024 |

(1) La juste valeur à la date d'attribution des PI est correspond au nombre de PI accordées multiplié par la valeur la plus élevée entre le cours moyen pondéré en fonction du volume des parts de la FPI à la TSX pour le jour de bourse ou les cinq jours de bourse précédant la date de l'attribution selon le cas.

(2) M. Diamond a reçu une attribution supplémentaire dans le cadre du rajustement de la rémunération en 2021. Tous les détails de la rémunération de M. Diamond versée par Propriétés de Choix sont présentés dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Propriétés de Choix, qui est accessible à l'adresse www.sedar.com.

Rendement des parts de rendement de 2019 de Propriétés de Choix

En 2019, M. Diamond a reçu des PR dont l'acquisition était fondée sur le rendement total pour les porteurs de parts sur une période de trois ans.

Le rendement total relatif pour les porteurs de parts de la FPI est mesuré par rapport à un groupe choisi de pairs de la FPI, en fonction d'un classement par percentile, où le rendement minimum (seuil), le rendement cible et le rendement maximum correspondent à un percentile nul, au 50^e percentile et au 100^e percentile, respectivement, et donnent lieu à des paiements de 0 %, 100 % et 200 %, respectivement. Le groupe de référence est composé de certaines FPI et entités d'exploitation immobilières comparables en fait de taille et de complexité à Propriétés de Choix, notamment en ce que leur rendement est étroitement corrélé à celui de Propriétés de Choix. Le groupe de comparaison de la FPI à cette fin est présenté ci-dessous :

Groupe de comparaison de Propriétés de Choix

| | |
|--|-------------------|
| Allied Properties REIT | FPI First Capital |
| FPI d'immeubles résidentiels canadiens | FPI H&R |
| FPI Cominar | FPI RioCan |
| CT REIT | SmartCentres REIT |

Au moment de l'attribution, les cibles de rendement relatives au rendement total pour les porteurs de parts de 2019 étaient prospectives, puisqu'elles se rapportaient à une période de rendement de trois ans se terminant en 2021 et avaient été établies en fonction des stratégies, des plans et des initiatives d'affaires de la FPI ainsi que de ses attentes quant au rendement financier et opérationnel. Ces cibles étaient difficiles à atteindre; ni impossibles ni faciles

Au début de 2022, le comité de gouvernance a examiné le rendement des PR de 2019 et a déterminé les résultats suivants sur la base du rendement moyen sur trois ans :

La mesure du rendement total pour les porteurs de parts représente des rendements 150 %, 175 % et 75 % pour les première, deuxième et troisième années de la période de rendement, respectivement.

La cible et le rendement pour le rendement total pour les porteurs de parts pour les PR attribuées en 2019, qui étaient pondérées de manière égale en fonction des résultats de 2019, de 2020 et de 2021 et ont été payées en 2022, sont présentés ci-après :

| | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|--------|---------|----------------|
| Rendement total pour les porteurs de parts ⁽¹⁾ | 27,2 % | (0,1) % | 22,6 % |
| Percentile | 75,0 % | 87,5 % | 37,5 % |
| Facteur de paiement | 150 % | 175 % | 75 % |
| Rendement | 33,3 % | 33,3 % | 33,3 % |
| Acquisition | 50,0 % | 58,3 % | 25,0 % |
| Paiement global | | | 133,3 % |

(1) Le rendement total pour les porteurs de parts est calculé en utilisant un cours au début de la période et un cours à la fin de la période correspondant respectivement au cours moyen pondéré en fonction du volume des parts de la FPI à la TSX pour les cinq jours de bourse incluant et précédant immédiatement le premier jour et le dernier jour de bourse de l'année, respectivement.

Résumé des paiements effectués en 2019 à l'égard des parts de rendement de Propriétés de Choix

Au début de 2022, le comité de gouvernance de Propriétés de Choix a confirmé que les PR attribuées en 2019 ont donné lieu à un paiement correspondant à 133,3 % de la cible. La valeur réelle des paiements des PR gagnés était fondée sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des parts de fiducie à la TSX pendant les cinq jours de bourse précédant immédiatement le 21 février 2022, soit le dernier jour de la période de rendement, qui était de 14,47 \$.

Le nombre de PR acquises pour M. Diamond compte tenu de ce rendement est indiqué dans le tableau ci-dessous :

| Nom | Date d'attribution | PR attribuées (n ^{bre}) | Nombre total de PR acquises avant l'application du facteur de rendement | Nombre total de PR acquises en fonction du rendement total pour les porteurs de parts | Valeur au règlement réelle (\$) |
|-----------------|--------------------|-----------------------------------|---|---|---------------------------------|
| Rael L. Diamond | 22 février 2019 | 12 731 | 14 956 | 19 936 | 288 409 ⁽²⁾ |
| | 8 mai 2019 | 10 098 | 11 705 | 15 602 | 241 838 ⁽³⁾ |

(1) Le nombre total de PR acquises avant l'application du facteur de rendement reflète le nombre initial de PR attribuées, plus les équivalents de distribution gagnés après la date d'attribution.

(2) La valeur réelle des paiements des PR était fondée sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des parts de fiducie à la TSX pendant les 5 jours de bourse précédant immédiatement le 21 février 2022, soit le dernier jour de la période de rendement, qui était de 14,47 \$.

(3) Les PR attribuées à M. Diamond en mai 2019 seront acquises le 8 mai 2022. Ces sommes correspondent à la valeur estimée du règlement des PR, en fonction du nombre de PR détenues le 14 mars 2022, de l'indicateur de rendement et du cours de clôture des parts de fiducie à la TSX le 14 mars 2022, qui était de 15,50 \$. Le nombre réel de parts en circulation le 8 mai 2022, soit la date d'acquisition des PR, comprendra les équivalents de distribution gagnés entre le 14 mars 2022 et le 8 mai 2022, et la valeur réelle du règlement des PR à ce moment sera fondée sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des parts de fiducie à la TSX pendant les cinq jours de bourse précédant immédiatement le 7 mai 2022, soit le dernier jour de la période d'acquisition.

Le régime de parts incessibles réglées en parts (le « régime de PIRP ») de Propriétés de Choix

Le régime de PIRP est conçu pour atteindre les objectifs suivants : (i) encourager la fidélisation à long terme des hauts dirigeants (grâce à l'acquisition de droits sur plusieurs années et aux modalités de restrictions à la disposition); (ii) offrir une composante axée sur le rendement lié à la rémunération des hauts dirigeants; (iii) faire concorder les intérêts à long terme des hauts dirigeants avec ceux des porteurs de parts grâce à l'acquisition de droits sur plusieurs années et aux restrictions à la disposition applicables pendant six ans; et (iv) favoriser le recrutement de membres du personnel clés.

Le régime de PIRP prévoit l'attribution de PIRP à certains employés de la FPI, sous réserve de l'approbation du comité de gouvernance de Propriétés de Choix. Les parts de la FPI représentées par les PIRP attribuées aux termes du régime de PIRP sont souscrites sur le marché libre et sont détenues par un dépositaire indépendant pour le compte de chacun des participants, et ce, jusqu'à l'acquisition des droits qui leur sont rattachés et jusqu'à ce que les restrictions à la disposition soient levées. Les participants ont le droit d'exercer les droits de vote rattachés aux parts de la FPI représentées par les PIRP et de recevoir des distributions à compter de la date de l'attribution.

Les PIRP sont assorties de périodes de restrictions à la disposition de plusieurs années incitant les hauts dirigeants à penser et à agir en fonction de la création d'une valeur à long terme. La disposition s'entend de la vente, de la mise en gage ou de la disposition des PIRP, sauf indication contraire dans le régime de PIRP et les instruments d'octroi comparables.

Les droits rattachés aux PIRP sont acquis sur une période de trois ans à raison de 1/3 par année, au premier, au deuxième et au troisième anniversaire de la date de l'attribution et les attributions sont assujetties à des restrictions à la disposition jusqu'à six ans après la date de l'attribution. Une fois que les droits rattachés aux PIRP sont acquis, ils ne sont plus frappés de déchéance.

Pour de plus amples détails concernant le régime de PIRP de Propriétés de Choix, notamment en ce qui concerne ses dispositions en matière de cessation d'emploi, se reporter à la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Propriétés de Choix accessible à l'adresse www.sedar.com.

Le tableau suivant présente les PIRP octroyées en vertu du régime de PIRP à M. Diamond pour 2021. La valeur des PIRP est fondée sur la valeur marchande des parts de la FPI et ne tient pas compte de la juste valeur des parts de la FPI incessibles, laquelle est inférieure à la valeur marchande, étant donné que les parts de la FPI incessibles ne sont pas librement négociables.

| Nom | PIRP attribuées (n ^{bre}) | Date d'attribution | Valeur à l'attribution par PIRP ⁽¹⁾ (\$) | Juste valeur à la date d'attribution (\$) | Calendrier d'acquisition | Date à laquelle les restrictions à la disposition seront levées |
|-----------------|-------------------------------------|--------------------|---|---|---|---|
| Rael L. Diamond | 87 891 | 25 février 2021 | 12,74 | 1 119 731 | 1/3 à la date anniversaire de l'attribution en 2022, 2023 et 2024 | 25 février 2027 |
| | 15 432 ⁽²⁾ | 3 août 2021 | 14,58 | 224 999 | 1/3 à la date anniversaire de l'attribution en 2022, 2023 et 2024 | 3 août 2027 |

(1) Les valeurs d'attribution par PIRP pour les PIRP attribuées à M. Diamond reflètent le cours moyen pondéré en fonction du volume des parts de la FPI à la cote de la TSX pour les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'attribution concernée; la valeur de l'attribution cible les attributions de PIRP du 25 février 2021 et du 3 août 2021 à l'intention de M. Diamond dans le cadre des attributions au titre du RILT pour 2021 était respectivement de 1 125 005 \$ et de 224 999 \$, en fonction du prix moyen pondéré en fonction du volume des parts de la FPI de 12,80 \$ et de 14,58 \$, respectivement, soit les valeurs d'octroi par part de la FPI applicables aux attributions de PI et de PR octroyées le 19 février 2021 et le 29 juillet 2021, respectivement.

(2) M. Diamond a reçu une attribution supplémentaire dans le cadre du rajustement de la rémunération en 2021.

PAIEMENT INCITATIF LIÉ AU RENDEMENT DE WESTON FOODS

Les paiements incitatifs liés au rendement de Weston Foods constituait un mode de rémunération conditionnelle à long terme visant à motiver son bénéficiaire à atteindre les objectifs fixés dans le plan stratégique de Weston Foods. Les paiements incitatifs liés au rendement de Weston Foods servaient à inciter les hauts dirigeants à accorder la priorité à certains facteurs prioritaires liés au rendement de l'entreprise. Ils étaient également utilisés à titre de paiement incitatif lié au rendement servant à récompenser les hauts dirigeants pour l'atteinte d'objectifs prédéterminés de l'entreprise. Les paiements incitatifs liés au rendement de Weston Foods donnaient à un haut dirigeant le droit de recevoir un versement à la fin de la période de rendement applicable, dont la durée était normalement de trois ans. Toutefois, la valeur à l'acquisition des droits aux termes des paiements incitatifs liés au rendement de Weston Foods au cours de cette période était tributaire de l'atteinte de certaines mesures de rendement.

Pour 2021, le chiffre d'affaires et le rendement du capital investi de Weston Foods constituaient les mesures de rendement utilisées pour établir la valeur cible aux termes du paiement incitatif lié au rendement de Weston Foods attribuée à M. Mongeau.

Le comité de gouvernance était d'avis que la meilleure solution pour Weston Foods était d'aligner la rémunération de ses hauts dirigeants aux mesures de rendement qui étaient liées aux plans stratégique et opérationnel de Weston Foods et sur lesquels ses hauts dirigeants pouvaient avoir une incidence directe. Le rendement du capital investi établissait une relation directe avec la création de la valeur en mesurant le déploiement efficace du capital.

Le comité de gouvernance a déterminé que le chiffre d'affaires de Weston Foods constituait une importante composante de la mesure de rendement de Weston Foods, nonobstant son inclusion à titre de mesure du RICT de Weston Foods, car il servait d'indicateur de la quote-part du marché détenue et à récompenser la croissance de l'entreprise. La croissance du chiffre d'affaires et l'expansion de la quote-part du marché constituaient des éléments indispensables au succès de Weston Foods et pour que Weston Foods puisse rester concurrentielle par rapport à ses pairs. L'utilisation du chiffre d'affaires de Weston Foods comme facteur de mesure de son RILT et de son RICT permettait de faire concorder les intérêts des hauts dirigeants avec ceux des actionnaires de la Société.

Les droits rattachés au paiement incitatif lié au rendement de Weston Foods devenaient acquis à la fin de la période de rendement de trois ans applicable; toutefois, le facteur de rendement utilisé pour établir la valeur à l'acquisition des droits aux termes du paiement incitatif lié au rendement de Weston Foods était déterminé en cumulant les résultats obtenus comparativement à la cible pour chacune des années de la période de rendement. L'établissement de cibles de rendement annuelles réduisait les chances que Weston Foods ait à faire des ajustements ou encore à prendre des dispositions de modération des incidences macro-économiques, ce qui serait plus probable sur une période à plus long terme. Les résultats obtenus pour chacune des années, quant à eux, étaient calculés en fonction du degré de réalisation de chacune des conditions liées au rendement au cours de l'année en question. Au moment de fixer les cibles annuelles sur trois ans, le comité de gouvernance tenait compte du modèle opérationnel financier à plus long terme de Weston Foods. La valeur globale à l'acquisition des droits sur le paiement incitatif lié au rendement de Weston Foods à la fin d'une période de rendement se situait entre 0 % et 200 % de la valeur de l'attribution cible.

Chaque mesure de paiement incitatif lié au rendement de Weston Foods comportait un seuil, une cible et un niveau de rendement maximal. Des points étaient accordés chaque année à chaque mesure en fonction du rendement obtenu par rapport à la cible, jusqu'à trois points par mesure chaque année, pour un nombre maximal combiné de 18 points pouvant être obtenus sur trois ans. Si le rendement se situait sous la cible, aucun point n'était alors accordé. Le paiement incitatif lié au rendement de Weston Foods était versé à raison de 50 % à la fin de la période de rendement de trois ans si le rendement seuil (7 points) était atteint, à raison de 100 % si le rendement cible (12 points) était atteint, et à raison de 200 % si le rendement maximal (18 points) était atteint. Pour tout rendement se situant entre le rendement seuil et le rendement cible et entre le rendement cible et le rendement maximal, le pourcentage de versement au titre du rendement était établi sur une base linéaire.

Les rendements cibles relatifs au paiement incitatif lié au rendement de Weston Foods accordé en 2021 se rapportaient à une période de trois ans prenant fin le 31 décembre 2023 et ont été établis en tenant compte des stratégies d'entreprise, des plans d'affaires et des initiatives commerciales confidentiels de Weston Foods ainsi que de ses attentes sur le plan du rendement financier et de l'exploitation. Il était prévu que ces objectifs soient difficiles à atteindre; ni impossibles ni faciles. Les objectifs relatifs au paiement incitatif lié au rendement de Weston Foods étaient de nature prospective et leur divulgation avant la fin de la période de rendement nuirait sérieusement aux intérêts de la Société.

En 2021, M. Mongeau a reçu un paiement incitatif lié au rendement de Weston Foods de la valeur cible présentée ci-dessous. La valeur de l'attribution supposait l'acquisition des droits à 100 % de la cible.

| Nom | Versement cible au titre du paiement incitatif lié au rendement de Weston Foods (\$) | Date d'acquisition des droits |
|-------------|--|-------------------------------|
| Luc Mongeau | 774 996 | 9 mars 2024 |

(1) À la clôture de la vente des activités liées aux aliments frais et surgelés de Weston Foods, une partie de l'attribution de M. Mongeau pour 2021 a été abandonnée. Se reporter à la rubrique « Paiement incitatif lié au rendement de Weston Foods — Rendement de 2019 et règlement des attributions de 2019 à 2021 », ci-dessous, pour obtenir une description du mode de règlement des attributions de 2021.

Paiement incitatif lié au rendement de Weston Foods — Rendement de 2019 et règlement des attributions de 2019 à 2021 du paiement incitatif lié au rendement de Weston Foods et d'UAI

En 2021, dans le cadre de la vente de Weston Foods, le comité de gouvernance a approuvé le mode de règlement des paiements incitatifs liés au rendement de Weston Foods et des UAI détenues par M. Mongeau.

Aux termes du mode de règlement, à la clôture de la vente par la Société des activités liées aux aliments frais et surgelés de Weston Foods, les paiements incitatifs liés au rendement de Weston Foods attribués en 2019 à M. Mongeau ont fait l'objet d'un règlement au pro rata en fonction du rendement réel, comme cela est précisé ci-dessous. Les paiements incitatifs liés au rendement de Weston Foods attribués en 2020 ont été réglés en fonction d'un achèvement réputé des 2/3 de la période de rendement et d'un résultat de rendement réputé de 50 %, donnant lieu à un paiement à 1/3, et les paiements incitatifs liés au rendement de Weston Foods attribués en 2021 ont été réglés en fonction d'un achèvement réputé de 1/3 de la période de rendement et d'un résultat de rendement réputé de 100%, donnant lieu à un paiement à 1/3.

Aux termes du mode de règlement, à la clôture de la vente par la Société des activités liées aux aliments frais et surgelés de Weston Foods, les UAI attribuées en 2019 à M. Mongeau ont fait l'objet d'un règlement au pro rata et les UAI attribuées en 2020 et en 2021 ont été réglées en fonction d'un achèvement de 2/3 et de 1/3 de la période d'acquisition des droits, respectivement.

Les paiements incitatifs liés au rendement de Weston Foods et les UAI détenues par d'autres employés de Weston Foods ont fait l'objet d'un règlement essentiellement semblable à celui applicable à M. Mongeau.

Le paiement incitatif lié au rendement de Weston Foods pour 2019 était basé sur les mesures de rendement suivantes :

| Paiement incitatif lié au rendement de Weston Foods Mesures de rendement d'entreprise de 2019-2021 | |
|---|--|
| Ventes de Weston Foods 50 % | Rendement du capital investi de Weston Foods 50 % |

Aux termes du paiement incitatif lié au rendement de Weston Foods, le rendement obtenu au cours de chacune des trois années de la période de rendement est pondéré de façon égale. Le rendement de Weston Foods par rapport à ses cibles pour 2021, conjugué au rendement pour 2019 et 2020, s'est traduit par l'absence de versement (0 %) au titre du paiement incitatif lié au de rendement de Weston Foods pour 2019-2021.

Le versement des attributions aux termes des programmes RIMT de Weston Foods pour 2019, 2020 et 2021, conjugué au rendement des UAI attribuées au cours de la même période d'attribution, est présenté ci-dessous :

| Règlement des programmes incitatifs à moyen terme de Weston Foods pour 2019-2021 | | | | |
|--|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Composantes | | 2019-2021 ⁽¹⁾ | 2020-2022 ⁽²⁾ | 2021-2023 ⁽³⁾ |
| Paiement incitatif lié au rendement de Weston Foods | Facteur de temps | 97,2 % | 66,7 % | 33,3 % |
| | Facteur de rendement | —% | 50 % | 100 % |
| | Facteur combiné | —% | 33,3 % | 33,3 % |
| | Pondération du programme | 66,7 % | 66,7 % | 66,7 % |
| UAI de GWL | Facteur de temps | 92,3 % | 66,6 % | 33,3 % |
| | Facteur de rendement ⁽⁴⁾ | 151,5 % | 135,6 % | 140,0 % |
| | Facteur combiné | 139,8 % | 90,3 % | 46,6 % |
| | Pondération du programme | 33,3 % | 33,3 % | 33,3 % |
| Paiement global⁽⁵⁾ | | 46,6 % | 52,3 % | 37,7 % |

(1) 2019-2021 : Le facteur de temps dans le cadre des paiements incitatifs liés au rendement de Weston Foods se fonde sur le nombre de mois terminés au cours de la période de rendement s'étendant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021; le facteur de rendement dans le cadre des paiements incitatifs liés au rendement de Weston Foods reflète le rendement réel; le facteur de temps aux fins des UAI se fonde sur le nombre de jours terminés entre la date d'attribution du 5 mars 2019 et la clôture de la vente des activités liées aux aliments frais et surgelés de Weston Foods le 10 décembre 2021.

(2) 2020-2022 : Le facteur de temps pour les paiements incitatifs liés au rendement de Weston Foods et les UAI se fonde sur un achèvement réputé des 2/3 des périodes de rendement respectives; le facteur de rendement aux fins des paiements incitatifs liés au rendement de Weston Foods se fonde sur un résultat de rendement réputé de 50 %.

(3) 2021-2023 : Le facteur de temps pour les paiements incitatifs liés au rendement de Weston Foods et les UAI se fonde sur un achèvement réputé de 1/3 des périodes de rendement respectives; le facteur de rendement aux fins des paiements incitatifs liés au rendement de Weston Foods se fonde sur un résultat de rendement réputé de 100 %.

(4) Le rendement aux fins des UAI se fonde sur la variation du cours des actions ordinaires de GWL entre la date d'attribution et la date d'acquisition des droits.

(5) En ce qui concerne les collègues de Weston Foods dont les UAI ont fait l'objet d'un règlement dans le cadre de la vente des activités relatives à Ambient de Weston Foods, le facteur de temps aux fins des UAI de 2019 se fonde sur le nombre de jours terminés entre la date d'attribution du 5 mars 2019 et la clôture de la vente des activités relatives à Ambient de Weston Foods le 29 décembre 2021.

Sommaire des paiements incitatifs liés au rendement de Weston Foods

Vers la fin de 2021, dans le cadre de la clôture de la vente des activités liées aux aliments frais et surgelés de Weston Foods, le comité de gouvernance a approuvé le rendement et le rendement réputé relativement aux attributions en cours au titre des paiements incitatifs liés au rendement de Weston Foods, comme cela est indiqué ci-dessus. Le paiement incitatif lié au rendement de Weston Foods pour M. Mongeau, en vertu de ces résultats de rendement, figure dans le tableau ci-dessous :

| Nom | Acquisition des attributions de 2019 à 2021, de 2020 à 2022 et de 2021 à 2023 aux termes du paiement incitatif lié au rendement de Weston Foods | | | |
|-----------------|--|--|---------------|------------------|
| | Période de rendement | Attributions en fonction de la valeur cible (\$) | Rendement (%) | Attribution (\$) |
| Luc Mongeau | 2019 à 2021 | 625 008 | —% | — |
| | 2020 à 2022 | 774 958 | 33,3 % | 258 319 |
| | 2021 à 2023 | 774 996 | 33,3 % | 258 332 |
| Païement global | | | | 516 651 |

AUTRES QUESTIONS RELATIVES À LA RÉMUNÉRATION ET LEURS INCIDENCES SUR CHAQUE MEMBRE DE LA HAUTE DIRECTION VISÉ, SELON LE CAS

Weston Foods — Autres paiements applicables au président de Weston Foods

En lien avec un projet stratégique entrepris par Weston Foods en 2020 et 2021, M. Mongeau a reçu une prime d'intéressement devant être établie en fonction du résultat du projet vers la fin du mois de mars 2021. Comme cela est décrit dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la Société datée du 11 mai 2021, au début de 2021, le comité de gouvernance a déterminé que le RICT de Weston Foods pour 2020 donnerait lieu à un paiement fondé sur un facteur rajusté de 70,5 %. Afin de réagir à ce rajustement, le comité de gouvernance a exercé sa discrétion pour réduire proportionnellement la prime relative au projet stratégique qui aurait autrement été attribuée à M. Mongeau en mars 2021 et a décidé de verser une prime réduite relative au projet de 136 525 \$.

Dans le cadre de la vente de Weston Foods, M. Mongeau a reçu une prime d'intéressement relative au prix de vente. La structure de la prime d'intéressement relative au prix de vente pour M. Mongeau envisageait un paiement en espèces en fonction du prix de vente obtenu pour les activités de Weston Foods, avec un paiement minimum de 1,0 million de dollars et un paiement maximum de 3,0 millions de dollars, selon le produit tiré de la vente des activités.

En outre, un petit nombre de personnes clés, dont M. Mongeau, ont reçu des primes de fidélisation pour tenir compte de leur rôle dans la promotion et la mise en œuvre de l'opération elle-même et dans la stimulation de l'organisation dans son ensemble et le maintien de la stabilité des activités jusqu'à la clôture de l'opération, ainsi que d'autres considérations. La réalisation de la vente a nécessité un engagement important et actif de la part des hauts dirigeants clés, notamment de M. Mongeau, dont les attributions cibles avaient pour but de dénoter son niveau d'imputabilité et d'effort directs.

Le tableau suivant indique les primes relatives au projet stratégique et à la vente de Weston Foods payées à M. Mongeau :

| Nom | Primes relatives au projet et à la vente de Weston Foods | | | Total des primes relatives au projet et à la vente (\$) |
|-------------|--|--------------------------------------|----------------------------|---|
| | Prime relative au projet stratégique (\$) | Prime relative au prix de vente (\$) | Prime de fidélisation (\$) | |
| Luc Mongeau | 136 525 | 1 000 000 | 775 000 | 1 911 525 |

Disposition de recouvrement relative au régime incitatif à long terme

Toutes les attributions aux termes du RILT faites par la Société comprennent une disposition de recouvrement stipulant que si un haut dirigeant accepte un emploi au sein d'un concurrent de la Société, de Loblaw ou de Propriétés de Choix dans les six mois suivant sa cessation d'emploi au sein la Société, la valeur brute en dollars de tous les versements d'options d'achat d'actions, d'UAI et d'UAR reçus au cours de la période de 12 mois de service précédant immédiatement la date de la cessation d'emploi doit être remboursée à la Société. Les attributions aux termes du RILT de Loblaw et les attributions aux termes du RILT de Propriétés de Choix versées à leurs hauts dirigeants respectifs comprennent également cette disposition.

Titres pouvant être émis aux termes des régimes de rémunération sous forme de titres de capitaux propres en date du 31 décembre 2021

Le tableau suivant présente le nombre de titres pouvant être émis aux termes des régimes de rémunération sous forme de titres de capitaux propres de la Société :

| Catégorie de régime | Nombre de titres devant être émis à l'exercice des options, des bons de souscription et des droits en circulation a) | Prix d'exercice moyen pondéré des options, des bons de souscription et des droits en circulation b) | Nombre de titres restant à émettre aux termes des régimes de rémunération sous forme de titres de capitaux propres (à l'exclusion des titres indiqués dans la colonne a)) c) |
|---|---|--|---|
| Régimes de rémunération sous forme de titres de capitaux propres approuvés par les porteurs de titres | | | |
| • Régime d'options d'achat d'actions | 1 817 548 | 101,89 \$ | 4 029 099 |
| Régimes de rémunération sous forme de titres de capitaux propres non approuvés par les porteurs de titres | S.O. | S.O. | S.O. |
| Total | 1 817 548 | 101,89 \$ | 4 029 099 |

RÉGIMES DE RETRAITE ET DE PRESTATIONS DE RETRAITE

Les régimes de retraite et de prestations de retraite de la Société, de Loblaw et de Propriétés de Choix servent à offrir un niveau de revenu de retraite adéquat aux hauts dirigeants. Les cadres supérieurs de la Société, de Loblaw et de Propriétés de Choix (sauf M. Weston) participent à la composante relative au régime à prestations déterminées ou à cotisations déterminées du Régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants. Certains hauts dirigeants de Propriétés de Choix, dont M. Diamond, continuent de participer au régime de pension agréé à cotisations déterminées de CREIT Management, L.P. M. Weston ne participe à aucun régime de retraite, que ce soit de la Société ou de Loblaw.

Tous les nouveaux hauts dirigeants adhèrent au Régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants et participent à sa composante relative au régime à cotisations déterminées. En outre, les cadres supérieurs de la Société et de Loblaw dont les gains ouvrant droit à la pension ont dépassé les niveaux prescrits participent à un RRNC non contributif.

L'information détaillée concernant ces régimes de retraite et de prestations de retraite est présentée à la section « Ententes à l'égard des régimes de retraite et de la rémunération des hauts dirigeants pour longue durée de service » à la page 99.

RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX DES HAUTS DIRIGEANTS

La Société et Loblaw, en tant qu'employeurs participant au programme d'avantages sociaux de Weston à l'intention des hauts dirigeants, offrent à leurs membres de la haute direction visés respectifs une couverture désignée d'assurance maladie, dentaire et invalidité par l'intermédiaire des régimes d'avantages sociaux des hauts dirigeants dont la Société et Loblaw assument respectivement les frais.

AVANTAGES ACCESSOIRES

Les membres de la haute direction visés ont droit à un nombre restreint d'avantages accessoires. Ces avantages comprennent l'utilisation d'une automobile ou une allocation automobile, un examen médical annuel, une allocation de dépenses pour soins de santé discrétionnaire, et le droit de participer au programme d'actionnariat à l'intention des employés.

POLITIQUE EN MATIÈRE D'ACTIONNARIAT DES HAUTS DIRIGEANTS

La Société a adopté une politique en matière d'actionnariat des hauts dirigeants afin d'harmoniser encore davantage les intérêts des cadres supérieurs avec ceux des actionnaires de la Société. La politique prévoit des seuils d'actionnariat minimaux pour les hauts dirigeants, qui sont un multiple de leur salaire de base en fonction de leur niveau hiérarchique.

Aux termes de la politique, les actions ordinaires, les UAD, les UADHD et la valeur dans le cours des options d'achat d'actions de la Société dont les droits sont acquis sont les seuls avoirs admissibles inclus dans le calcul de la valeur de la propriété d'un haut dirigeant. La politique s'applique à tous les hauts dirigeants, allant des vice-présidents principaux aux dirigeants d'un échelon supérieur. Les cadres supérieurs de la Société qui exercent des fonctions au sein de la Société ainsi que de Loblaw ou de Propriétés de Choix peuvent inclure les avoirs admissibles qu'ils détiennent dans chacune d'elles afin de satisfaire à la politique.

Aux termes de la politique, il est prévu que les cadres supérieurs aient des avoirs à base de titres de capitaux propres admissibles d'une valeur égale à un multiple de leur salaire de base en fonction du poste qu'ils occupent :

| | |
|----------------------------|-----------------------------|
| Chef de la direction | 5 fois le salaire de base |
| Président | 3 fois le salaire de base |
| Vice-présidents exécutifs | 2 fois le salaire de base |
| Vice-présidents principaux | 0,5 fois le salaire de base |

Il est prévu que les hauts dirigeants atteignent le seuil de participation dans les cinq ans suivant leur nomination. Le chef de la direction et le président sont soumis à une période de conservation après la cessation d'emploi aux termes de laquelle ils sont tenus de maintenir leur seuil d'actionnariat pendant un an après la fin de leur emploi.

Les hauts dirigeants assujettis à la politique doivent garder au moins 50 % du produit après impôt touché sur les UAI ou UAR, ou à l'exercice des options d'achat d'actions ordinaires jusqu'à ce qu'ils atteignent le seuil d'actionnariat propre à leur niveau hiérarchique.

La valeur des avoirs à base de titres de capitaux propres admissibles de chacun des membres de la haute direction visés établie en fonction du cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 14 mars 2022 de 157,26 \$ et du cours de clôture des actions ordinaires de Loblaw à la TSX le 14 mars 2022 de 114,54 \$, est présentée dans le tableau suivant, tout comme la valeur des avoirs à base de titres de capitaux propres qui ne peut être prise en compte dans le calcul de la valeur de la propriété d'un haut dirigeant :

| Nom | Exigences en matière de propriété | | Valeur des avoirs admissibles à base de titres de capitaux propres | | | | Valeur des avoirs non admissibles à base de titres de capitaux propres | | | |
|-----------------------------------|-----------------------------------|---|--|-------------------|---|-----------------------|--|-------------------------|--|---------------------------|
| | Multiple du salaire (\$) | | Actions ordinaires (\$) | UAD et UADHD (\$) | Valeur des options d'achat d'actions dans le cours dont les droits sont acquis (\$) | Total admissible (\$) | UAI (\$) | UAR ⁽¹⁾ (\$) | Valeur des options d'achat d'actions dans le cours dont les droits n'ont pas été acquis (\$) | Total non admissible (\$) |
| Galen G. Weston ⁽²⁾ | 6 210 000 | 5 | 12 422 853 373 | 350 375 | 33 530 702 | 12 456 734 450 | 4 546 436 | 11 210 573 | 25 922 022 | 41 679 031 |
| Richard Dufresne ⁽³⁾ | 2 850 000 | 3 | 2 519 829 | — | 17 029 068 | 19 548 897 | — | 5 993 650 | 15 315 098 | 21 308 748 |
| Robert Sawyer ⁽⁴⁾ | 2 000 000 | 2 | 900 580 | 1 536 116 | — | 2 436 696 | 3 704 567 | 3 705 713 | 6 716 730 | 14 127 010 |
| Gordon A.M. Currie ⁽⁵⁾ | 1 400 000 | 2 | 5 182 214 | 1 417 856 | 6 581 303 | 13 181 373 | — | 2 931 326 | 6 081 554 | 9 012 880 |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| Rael L. Diamond ⁽⁶⁾ | 2 340 000 | 3 | 3 418 246 | 9 106 498 | — | 12 524 744 | 544 289 | 1 699 010 | — | 2 243 299 |

(1) La valeur des attributions de UAR et de PR suppose l'acquisition à 100 % de la cible.

(2) M. Weston est également assujetti à la politique en matière d'actionnariat des hauts dirigeants de Loblaw. Ses avoirs à base de titres de capitaux propres de Loblaw sont inscrits dans le tableau d'après leur valeur le 14 mars 2022 de 114,54 \$, soit le cours de clôture d'une action ordinaire de Loblaw à la cote de la TSX à cette date. M. Weston s'est vu octroyer des UAD pendant qu'il occupait ses fonctions d'administrateur non membre de la direction de la Société entre 2016 et 2017. Le nombre d'actions ordinaires détenues par M. Weston comprend la valeur des actions ordinaires sur lesquelles il exerce un contrôle par l'intermédiaire de Wittington Investments, Limited.

(3) M. Dufresne est également assujetti à la politique en matière d'actionnariat des hauts dirigeants de Loblaw. Ses avoirs à base de titres de capitaux propres de Loblaw sont inscrits dans le tableau d'après leur valeur le 14 mars 2022 de 114,54 \$, soit le cours de clôture d'une action ordinaire de Loblaw à la cote de la TSX à cette date.

(4) M. Sawyer est assujetti à la politique en matière d'actionnariat des hauts dirigeants de Loblaw. Ses avoirs à base de titres de capitaux propres de Loblaw sont inscrits dans le tableau d'après leur valeur le 14 mars 2022 de 114,54 \$, soit le cours de clôture d'une action ordinaire de Loblaw à la cote de la TSX à cette date. M. Sawyer a été administrateur de Weston jusqu'en mai 2021. Conformément à la politique d'actionnariat de Loblaw, la participation de M. Sawyer dans les capitaux propres de Weston, au moment de sa nomination chez Loblaw le 6 mai 2021, est prise en compte dans sa participation minimale dans les capitaux propres exigée. M. Sawyer détenait 4 270 actions ordinaires de Weston et 9 768 unités d'actions différées de Weston d'une valeur de 1 536 116 \$ en fonction du cours de clôture à la cote de la TSX d'une action ordinaire de Weston de 157,26 \$ le 14 mars 2022.

(5) Aux termes de la politique en matière d'actionnariat des hauts dirigeants, les participations de M. Currie dans Loblaw seront prises en compte dans son exigence de participation minimale dans les capitaux propres de la Société. Ses avoirs à base de titres de capitaux propres de Loblaw sont inscrits dans le tableau d'après leur valeur le 14 mars 2022 de 114,54 \$, soit le cours de clôture d'une action ordinaire de Loblaw à la cote de la TSX à cette date. M. Currie a choisi de prendre la totalité ou une partie de son attribution au titre du RICT sous forme d'UADHD pour certaines années.

(6) M. Diamond est assujetti à la politique en matière de participation aux titres de capitaux propres des hauts dirigeants de Propriétés de Choix. Ses avoirs à base de titres de capitaux propres de Propriétés de Choix sont inscrits dans le tableau d'après leur valeur le 14 mars 2022 de 15,50 \$, soit le cours de clôture d'une part de fiducie de Propriétés de Choix à la cote de la TSX à cette date.

(7) La valeur des parts de la FPI est fondée sur la valeur marchande des parts de la FPI librement négociables.

Pour obtenir une description de la politique en matière d'actionnariat des hauts dirigeants de Loblaw à l'égard de MM. Weston, Dufresne et Sawyer, se reporter à la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Loblaw, qui peut être consultée au www.sedar.com. Pour obtenir une description de la politique en matière de participation aux titres de capitaux propres de Propriétés de Choix relativement à M. Diamond, se reporter à la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Propriétés de Choix, accessible à l'adresse www.sedar.com.

DÉCISIONS CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS EN 2021

Le texte ci-dessous expose de façon plus détaillée les décisions justifiant la rémunération versée à chacun des membres de la haute direction visés de la Société en 2021.

Galen G. Weston, président du conseil et chef de la direction de la Société et président du conseil et président de Loblaw

Au deuxième semestre de 2020, les conseils d'administration de Loblaw et de Weston ont chargé Meridian d'examiner et de comparer la rémunération de M. Weston à celle des groupes de comparaison de ces deux sociétés. La dernière révision de la rémunération de M. Weston remontait à 2018 et prévoyait une modeste hausse salariale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019. Il est ressorti de l'évaluation de 2020 que la rémunération directe totale de M. Weston était inférieure à la médiane du marché et à la valeur cible fixée en vertu de la politique de rémunération de Loblaw.

À compter du 6 mai 2021, M. Weston a assumé les rôles de président et de président du conseil de Loblaw, en plus de ses fonctions de président du conseil et de chef de la direction de Weston. Pour tenir compte de ce rôle élargi au sein de Loblaw depuis le 6 mai 2021, le coût du salaire de base de M. Weston est pris en charge à 70 % par Loblaw et à 30 % par Weston. Loblaw et Weston déterminent et financent chacune leur part respective du RICT de M. Weston. Le RICT de M. Weston est assujéti à 70 % au RICT de Loblaw et à 30 % au RICT de Weston.

En raison de la situation particulière de M. Weston en qualité de président du conseil et président de Loblaw et de président du conseil et chef de la direction de Weston, et pour mieux tenir compte de la conciliation complexe de ces différentes responsabilités, son salaire de base a été revu à la hausse pour passer de 1 200 000 \$ à 1 242 000 \$ à compter du 1^{er} juillet 2021. Aux fins du calcul de l'attribution annuelle au titre du RICT, la cible du RICT de M. Weston est demeurée à 150 % de son salaire de base et, aux fins du calcul de l'attribution annuelle au titre du RILT, la cible du RILT de M. Weston est demeurée à 500 % de son salaire de base.

Les attributions annuelles de M. Weston au titre du RILT de Loblaw octroyées en mars 2021 avaient une juste valeur totale à la date de l'octroi de 2 400 291 \$ et comprenaient 89 010 options d'achat d'actions, 12 764 UAI et 12 768 UAR. En plus de la majoration du salaire de base de M. Weston, le comité de gouvernance a approuvé un octroi ponctuel de 1 836 options d'achat d'actions, de 284 UAI et de 284 UAR en août 2021, d'une juste valeur totale à la date de l'octroi de 73 510 \$, ce qui représente le montant supplémentaire accordé à M. Weston par Loblaw au titre du RILT pour 2021.

Les attributions annuelles de M. Weston aux termes du RILT de Weston pour 2021 avaient une juste valeur totale à la date de l'octroi de 3 600 045 \$ et comprenaient 121 786 options d'achat d'actions et 17 847 UAR. En plus de la majoration du salaire de base de M. Weston, le comité de gouvernance a approuvé un octroi ponctuel de 773 options d'achat d'actions et de 119 UAR en août 2021, d'une juste valeur totale à la date de l'octroi de 31 497 \$, ce qui représente le montant supplémentaire accordé à M. Weston par Loblaw au titre du RILT pour 2021.

Comme il est mentionné à la rubrique « Composantes personnelles du RICT pour la Société et Loblaw », les comités de gouvernance de la Société et de Loblaw ont pondéré la composante personnelle de rendement de M. Weston aux termes du RICT à 726 987 \$.

Richard Dufresne, président et chef de la direction financière de la Société et chef de la direction financière de Loblaw

Le régime de rémunération de M. Dufresne a été établi pour la dernière fois en 2020 et n'a pas changé en 2021, soit un salaire de base de 950 000 \$ et des cibles au titre du RICT et du RILT de 125 % et de 375 % de son salaire de base, respectivement.

Depuis le 6 mai 2021, M. Dufresne occupe le poste de chef de la direction financière de Loblaw, en plus de ses fonctions de président et chef de la direction financière de la Société. Pour tenir compte du double rôle qu'il assume depuis le 6 mai 2021, M. Dufresne reçoit 80 % de son salaire de base de Loblaw et 20 % de la Société. Loblaw et la Société calculent et financent chacune leur quote-part respective du RICT de M. Dufresne. Une tranche de 80 % du RICT de M. Dufresne est assujéti au régime de Loblaw et une tranche de 20 % est assujéti au régime de la Société.

Les attributions aux termes du RILT de M. Dufresne versées par la Société pour 2021 avaient une juste valeur totale à la date de l'attribution d'environ 3 562 544 \$ et comprenaient 120 518 options d'achat d'actions et 17 661 UAR. De plus, comme il est mentionné à la rubrique « Composantes personnelles du RICT pour la Société et Loblaw », le comité de gouvernance a pondéré la composante de rendement personnel de M. Dufresne aux termes du RICT à 450 071 \$.

Robert Sawyer, chef de l'exploitation de Loblaw

M. Sawyer, ancien administrateur de Weston, a été nommé chef de l'exploitation de Loblaw à compter du 6 mai 2021. Lors de sa nomination, le comité de gouvernance de Loblaw a approuvé un régime de rémunération prévoyant un salaire de base de 1 000 000 \$ et une cible aux termes du RICT et du RILT de 150 % et de 400 % de son salaire de base, respectivement. Le régime de rémunération de M. Sawyer prévoit en outre une indemnité pour frais de déménagement et de déplacement.

Pour 2021, M. Sawyer a reçu une attribution au titre du RILT de Loblaw comprenant 122 989 options d'achat d'actions, 18 693 UAI et 18 699 UAR d'une juste valeur totale à la date de l'octroi de 3 999 999 \$, ce qui représente une attribution pour une année complète.

De plus, comme il est indiqué à la rubrique « Composantes personnelles du RICT » de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Loblaw, accessible à l'adresse www.sedar.com, le comité de gouvernance a octroyé à M. Sawyer 517 771 \$ pour la composante de rendement personnel pondérée de son attribution au titre du RICT pour 2021.

Rael L. Diamond, président et chef de la direction de Propriétés de Choix

Avant 2021, le régime de rémunération de M. Diamond a été établi pour la dernière fois en date du 1^{er} mai 2019, lorsque celui-ci a été nommé président et chef de la direction de Propriétés de Choix.

En 2021, le comité de gouvernance de Propriétés de Choix a retenu les services de Meridian afin de procéder à une analyse comparative de la rémunération de M. Diamond par rapport à la rémunération versée par le groupe de comparaison de la FPI. Après avoir examiné les résultats de l'analyse comparative, le comité de gouvernance de Propriétés de Choix a déterminé qu'à compter du 1^{er} mai 2021, le salaire de base de M. Diamond passerait de 750 000 \$ à 780 000 \$ et que sa cible aux termes du RILT passerait de 200 % à 250 %. La cible du RICT de M. Diamond est restée inchangée à 100 %.

Pour 2021, M. Diamond a reçu une attribution aux termes du RILT composée de 87 891 PIRP et de 29 297 PR d'une juste valeur globale à la date d'attribution de 1 500 007 \$. Parallèlement aux augmentations du salaire de base et de la cible aux termes du RILT de M. Diamond, le comité de gouvernance a approuvé une attribution de 15 432 PIRP et 5 144 PR d'une juste valeur totale à la date d'attribution de 299 999 \$, représentant la valeur majorée du RILT de M. Diamond pour 2021.

Comme il a été indiqué précédemment, au début de 2022, le comité de gouvernance de Propriétés de Choix a attribué une somme de 819 312 \$ à M. Diamond pour son attribution au titre du RICT de 2021.

Gordon A.M. Currie, vice-président directeur et chef des services juridiques

Le régime de rémunération de M. Currie à titre de vice-président directeur et chef des services juridiques a été établi pour la dernière fois en 2019 et n'a pas changé en 2021, soit un salaire de base de 700 000 \$ et des cibles au titre du RICT et du RILT de 100 % et de 200 % de son salaire de base, respectivement.

Les attributions aux termes du RILT de M. Currie versées par la Société pour 2021 avaient une juste valeur totale à la date de l'attribution d'environ 1 400 065 \$ et comprenaient 47 361 options d'achat d'actions et 6 941 UAR. De plus, comme il est mentionné à la rubrique « Composantes personnelles du RICT pour la Société et Loblaw », le comité de gouvernance a pondéré la composante de rendement personnel de M. Currie aux termes du RICT à 175 000 \$.

Luc Mongeau, ancien président de Weston Foods

Avant 2021, le régime de rémunération de M. Mongeau avait été établi pour la dernière fois en janvier 2020 et n'a pas changé en 2021, soit un salaire de base de 775 000 \$ et des cibles au titre du RICT et du RIMT de 100 % et de 150 % de son salaire de base, respectivement. Pour 2021, la valeur cible au titre du RIMT de M. Mongeau était de 1 162 500 \$. Son attribution au titre du RIMT était composée de 3 842 UAI, pour une juste valeur totale à la date d'attribution de 387 504 \$ et un paiement incitatif lié au rendement de Weston Foods d'une valeur cible à la fin de la période de rendement de trois ans, soit en 2023, de 774 996 \$. De plus, comme il est mentionné à la rubrique « Composantes personnelles du RICT pour la Société et Loblaw », le comité de gouvernance a attribué à M. Mongeau 183 441 \$ relativement à la composante liée au rendement personnel de son attribution aux termes du RICT.

PRESTATIONS EN CAS DE CESSATION DES FONCTIONS ET DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Aucun des contrats d'emploi des membres de la haute direction visés ne prévoit des prestations en cas de changement de contrôle; toutefois, les régimes de rémunération de la Société comportent des dispositions sur la cessation des fonctions et le changement de contrôle. Le tableau ci-dessous présente un résumé des prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle prévues par chacun des régimes dans les cas de cessation des fonctions. Les sommes réelles qu'un membre de la haute direction visé recevrait à la cessation d'emploi ne peuvent être déterminées qu'au moment de son départ.

| Type de rémunération | Événement provoquant la cessation des fonctions ⁽¹⁾⁽²⁾ | | | | | Changement de contrôle |
|---|---|---|---|---|--|---|
| | Démission | Cessation d'emploi sans motif valable | Cessation d'emploi avec motif valable | Départ à la retraite après 55 ans avec au moins 10 ans de service (les « conditions ») | Départ à la retraite non conforme aux conditions | |
| Régime incitatif à court terme | Aucune prestation | La prime pour l'année applicable est calculée au prorata en fonction de la date de cessation d'emploi | Aucune prestation | La prime pour l'année applicable est calculée au prorata en fonction de la date du départ à la retraite | La prime pour l'année applicable est calculée au prorata en fonction de la date du départ à la retraite | Le comité de gouvernance a la liberté de verser ou d'ajuster une prime |
| Régime incitatif à moyen terme de Weston Foods | Les unités sont perdues au moment du préavis de démission | La valeur des unités sera payée au prorata | Toutes les unités en circulation sont perdues | La valeur des droits des unités sera acquise à l'échéance de la période d'octroi et versée dans le cours normal | La valeur d'octroi est payée au prorata | Le comité de gouvernance a la liberté d'ajuster l'octroi ou le paiement de la valeur actuelle |
| Régime d'options d'achat d'actions | Dispose de 30 jours à compter du dernier jour de service pour exercer les options dont les droits ont été acquis | Dispose de 90 jours à compter de la date du préavis de cessation d'emploi pour exercer les options dont les droits sont acquis | Toutes les options en circulation perdues au moment du préavis de cessation d'emploi | Les droits des options continuent d'être acquis et payés dans le cours normal, à l'exception de toute attribution octroyée au cours de l'année civile où a lieu le départ à la retraite | Dispose de 90 jours à compter de la date de départ à la retraite pour exercer les options dont les droits sont acquis | Le comité de gouvernance a la liberté de devancer l'acquisition des droits des options |
| Régime d'unités d'actions incessibles | Les unités sont perdues le dernier jour de service | La valeur des unités sera payée au prorata (au niveau cible) pour les parts attribuées au moins 12 mois avant la date de cessation d'emploi | Toutes les unités en circulation perdues le dernier jour de service | Les UAI continuent d'être acquises et payées dans le cours normal, à l'exception de toute attribution octroyée au cours de l'année civile où a lieu le départ à la retraite | La valeur des unités en circulation sera payée au prorata | Le comité de gouvernance a la liberté d'ajuster l'octroi |
| Régime d'unités d'actions de rendement | Les unités sont perdues le dernier jour de service | La valeur des unités sera payée au prorata (au niveau cible) pour les parts attribuées au moins 12 mois avant la date de cessation d'emploi | Toutes les unités en circulation perdues le dernier jour de service | Les UAR continuent d'être acquises et payées dans le cours normal, à l'exception de toute attribution octroyée au cours de l'année civile où a lieu le départ à la retraite | La valeur des unités en circulation sera payée au prorata | Le comité de gouvernance a la liberté d'ajuster l'octroi |
| Régime d'unités d'actions différées des hauts dirigeants | Le membre de la haute direction visé a jusqu'au 15 décembre de l'année suivant la démission pour procéder au rachat | Le membre de la haute direction visé a jusqu'au 15 décembre de l'année suivant la cessation des fonctions pour procéder au rachat | Le membre de la haute direction visé a jusqu'au 15 décembre de l'année suivant la cessation des fonctions pour procéder au rachat | Le membre de la haute direction visé a jusqu'au 15 décembre de l'année suivant le départ à la retraite pour procéder au rachat | Le membre de la haute direction visé a jusqu'au 15 décembre de l'année suivant le départ à la retraite pour procéder au rachat | Le comité de gouvernance veillera à l'octroi d'une attribution essentiellement semblable à la suite d'un changement de contrôle |

| Événement provoquant la cessation des fonctions ⁽¹⁾⁽²⁾ | | | | | | Changement de contrôle |
|--|---|--|---|--|---|--|
| Type de rémunération | Démission | Cessation d'emploi sans motif valable | Cessation d'emploi avec motif valable | Départ à la retraite après 55 ans avec au moins 10 ans de service (les « conditions ») | Départ à la retraite non conforme aux conditions | |
| Régime de parts liées au rendement de Propriétés de Choix | Toutes les PR en circulation perdues le dernier jour de service | La valeur des PR en circulation sera payée au prorata jusqu'à la date de cessation d'emploi | Toutes les PR en circulation perdues le dernier jour de service | Les PR continuent d'être acquises et payées dans le cours normal, à l'exception de toute attribution octroyée au cours de l'année civile où a lieu le départ à la retraite | La valeur des PR en circulation sera payée au prorata jusqu'à la date du départ à la retraite | Le comité de gouvernance a la liberté d'ajuster l'octroi |
| Régime de parts incessibles réglées en parts de Propriétés de Choix | Les PIRP non acquises sont échues le dernier jour d'emploi effectif | Les PIRP non acquises qui auraient été acquises dans les 24 mois de la date de cessation d'emploi seront acquises et les PI restantes seront échues. | Les PIRP non acquises sont échues le dernier jour d'emploi effectif | Les PIRP non acquises continuent d'être acquises et d'être payées dans le cours normal | Les PIRP non acquises continuent d'être acquises et d'être payées dans le cours normal | Les PIRP non acquises sont acquises immédiatement |

(1) Les régimes de la Société ont été modifiés en 2016 afin de prévoir certaines prestations au moment du départ à la retraite à 55 ans d'un membre de la haute direction ayant au moins dix ans d'ancienneté. Les régimes ont également été modifiés pour que les UAI et les UAR d'un haut dirigeant continuent d'être acquises et payées, comme à l'habitude, en cas de décès ou d'invalidité. Le cas échéant, toutes les options d'achat d'actions acquises ou non acquises seront acquises immédiatement, et le haut dirigeant (ou sa succession) aura deux ans à compter de la date de décès ou d'invalidité (ou à l'échéance du terme, si antérieure) pour exercer les options acquises.

(2) Les régimes de PI et de PR de la FPI ont été modifiés en 2021 afin de prévoir certaines prestations au départ à la retraite d'un membre de la direction qui est âgé de 55 ans et compte au moins 10 ans de service. Les régimes ont également été modifiés afin de permettre que les PI et les PR des membres de la direction qui décèdent ou deviennent invalides continuent à être acquises et payées dans le cours normal.

Le comité de gouvernance a la liberté d'ajuster les modalités générales du régime à l'intention d'un haut dirigeant particulier s'il le juge approprié dans les circonstances. Le texte qui suit résume les prestations de cessation des fonctions décrites ci-dessus en ce qui concerne les dispositions particulières du contrat d'emploi de chaque membre de la haute direction visé au 31 décembre 2021.

Galen G. Weston, président du conseil et chef de la direction de la Société et président du conseil et président de Loblaw

M. Weston n'a pas droit contractuellement à des indemnités de départ, de cessation des fonctions ou de changement de contrôle autres que les paiements incitatifs liés au rendement et les versements sous forme d'actions applicables, conformément aux modalités du RICT et du RILT. En cas de cessation des fonctions, M. Weston serait lié par des clauses de non-concurrence et de confidentialité.

Richard Dufresne, président et chef de la direction financière de la Société et chef de la direction financière de Loblaw

Si l'emploi de M. Dufresne prend fin sans motif valable, il aura le droit de recevoir ou d'obtenir ce qui suit pendant une période de 18 mois, majoré d'un mois additionnel pour chaque année de service à compter de la date de prise d'effet de son plus récent contrat de travail jusqu'à concurrence de 24 mois : a) son salaire de base et son allocation automobile; b) sa prime cible au titre du RICT; et c) ses avantages sociaux de soins de santé et de soins dentaires, le droit de participer au programme d'aide aux employés et à leur famille et l'accumulation des prestations de retraite. M. Dufresne aurait également droit aux paiements incitatifs liés au rendement et aux versements sous forme d'actions applicables, conformément aux modalités du RILT. En cas de cessation des fonctions, M. Dufresne serait lié par des clauses de non-concurrence et de confidentialité.

Robert Sawyer, chef de l'exploitation de Loblaw

Si l'emploi de M. Sawyer prend fin sans motif valable, il aura le droit de recevoir ce qui suit : a) une somme unique correspondant à 50 % de son salaire de base pour la période débutant le dernier jour de son emploi et se terminant le 30 avril 2023; et b) une somme unique correspondant à 50 % de sa prime cible au titre du RICT pour la période débutant le dernier jour de son emploi et se terminant le 30 avril 2023. De plus, les attributions au titre du RILT qu'il a reçues pendant la durée de son emploi continueront d'être acquises selon le calendrier initial, sans calcul au prorata. En cas de cessation des fonctions, M. Sawyer sera lié par des clauses de non-concurrence et de confidentialité. Si M. Sawyer demeure un employé de Loblaw jusqu'au 30 avril 2023, les attributions au titre du RILT qu'il aura reçues au cours de son emploi continueront d'être acquises selon le calendrier initial.

Rael L. Diamond, président et chef de la direction de Propriétés de Choix

Si l'emploi de M. Diamond prenait fin sans motif valable, il aurait le droit de recevoir ce qui suit pendant une période de 18 mois, majorée d'un mois additionnel pour chaque année de service complétée après une période de dix ans de service continu, jusqu'à concurrence de 24 mois : a) son salaire de base et une allocation automobile, b) sa prime de RICT cible, et c) ses avantages sociaux de soins de santé et de soins dentaires, le droit de participer au programme d'aide aux employés et à leur famille et l'accumulation des prestations de retraite. M. Diamond aurait également le droit de recevoir certains paiements en fonction du rendement ou sous forme de parts applicables à la période précédant la date de cessation d'emploi, conformément aux modalités du RICT et du RILT. En cas de cessation des fonctions, M. Diamond devrait respecter certains engagements en matière de non-concurrence et de confidentialité.

Gordon A.M. Currie, vice-président directeur et chef des services juridiques

Si l'emploi de M. Currie prend fin sans motif valable, il aura le droit de recevoir ce qui suit : a) une somme unique de 2 500 000 \$ et b) des paiements incitatifs liés au rendement et aux versements sous forme d'actions applicables, conformément aux modalités du RILT. En cas de cessation des fonctions, M. Currie sera lié par des clauses de non-concurrence et de confidentialité.

INDEMNITÉS POUVANT ÊTRE VERSÉES EN CAS DE CESSATION DES FONCTIONS

Le tableau ci-dessous présente les indemnités ou les prestations estimatives supplémentaires qui auraient été versées aux membres de la haute direction visés en cas de cessation des fonctions en date du 31 décembre 2021 pour les diverses raisons exposées ci-dessous :

| Paielements dus en cas de cessation des fonctions | | | | | | | | | | |
|---|---------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------|--|-------------------------------|--|----------------------------|-------------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| Indemnités contractuelles | | | | | | | | | | |
| Régimes incitatifs à long terme | | | | | | | | | | |
| Nom | Cause | Salaire ⁽¹⁾ (\$) | Prime annuelle ⁽²⁾ (\$) | Avantages sociaux ⁽³⁾ (\$) | Autres ⁽⁴⁾ (\$) | Options d'achat d'actions ⁽²⁾ (\$) | UAI ⁽²⁾ (\$) | UAR/PR ⁽²⁾ (\$) | PIRP ⁽⁴⁾ (\$) | Rémunération totale (\$) |
| Galen G. Weston Président du conseil et chef de la direction de la Société et président-directeur de Loblaw | Cessation d'emploi avec motif valable | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| | Cessation d'emploi sans motif valable | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| | Démission | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| | Départ à la retraite | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Richard Dufresne Président et chef de la direction financière de la Société | Cessation d'emploi avec motif valable | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| | Cessation d'emploi sans motif valable | 1 741 666 ⁽⁵⁾ | 2 177 084 ⁽⁶⁾ | 117 415 ⁽⁷⁾ | 44 000 ⁽⁸⁾ | — | — | — | — | 4 080 166 |
| | Démission | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| | Départ à la retraite | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Robert Sawyer Chef de l'exploitation de Loblaw | Cessation d'emploi avec motif valable | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| | Cessation d'emploi sans motif valable | 666 667 ⁽¹⁰⁾ | 1 000 000 ⁽¹⁰⁾ | — ⁽¹⁰⁾ | — ⁽¹⁰⁾ | 3 975 004 | 1 604 433 | 1 604 948 | — | 8 851 052 |
| | Démission | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| | Départ à la retraite | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Rael L. Diamond Président et chef de la direction de Propriétés de Choix | Cessation d'emploi avec motif valable | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| | Cessation d'emploi sans motif valable | 1 170 000 ⁽¹¹⁾ | 1 170 000 ⁽¹¹⁾ | 82 215 ⁽¹¹⁾ | 31 500 ⁽¹¹⁾ | — | — | — | —2 254 530 | 4 708 245 |
| | Démission | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| | Départ à la retraite | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Gordon A.M. Currie Vice-président directeur et chef des services juridiques | Cessation d'emploi avec motif valable | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| | Cessation d'emploi sans motif valable | — | — | — | 2 500 000 | — | — | — | — | 2 500 000 |
| | Démission | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| | Départ à la retraite | — | — | — | — | — | — | — | — | — |

(1) Le salaire et la prime annuelle correspondent à des droits contractuels qui peuvent être payés par le maintien du salaire, sous réserve d'obligations d'atténuation.

(2) Aux termes du régime d'options d'achat d'actions, les membres de la haute direction visés ont le droit d'exercer les options dont les droits sont acquis en cas de cessation d'emploi sans motif valable. Les membres de la haute direction visés ont droit à l'acquisition et au paiement continus des options d'achat d'actions, comme à l'habitude, s'ils partent à la retraite à 55 ans après au moins 10 ans de service.

(3) Conformément aux modalités du régime d'UAI ou du régime d'UAR, respectivement, les UAI et les UAR de Weston et de Loblaw sont payées au prorata si le membre de la haute direction visé prend sa retraite ou est congédié sans motif valable. Les membres de la haute direction visés ont droit à l'acquisition et au paiement continus des UAI et des UAR s'ils partent à la retraite à 55 ans après au moins 10 ans de service. Les PR de Propriétés de Choix sont payées au prorata si le membre de la haute direction visé prend sa retraite ou est congédié sans motif valable et le membre de la haute direction visé a droit à l'acquisition et au paiement continus des PR à la retraite à 55 ans après au moins 10 ans de service, conformément au régime PR.

(4) Immédiatement après la cessation d'emploi sans motif valable, conformément au régime de PIRP, les PIRP non acquises qui auraient été acquises dans les 24 mois de la date de cessation d'emploi seront acquises immédiatement.

(5) Le montant global est fondé sur un salaire sur 18 mois, majoré d'un mois additionnel pour chaque année de service à compter de la date de prise d'effet de son plus récent contrat de travail, ce qui totalise 22 mois. Les attributions de Weston et de Loblaw sont de 348 333 \$ et de 1 393 333 \$, respectivement.

(6) La prime annuelle globale est évaluée en fonction du niveau de la cible. Les attributions de Weston et de Loblaw sont de 435 417 \$ et de 1 741 667 \$, respectivement.

(7) Le montant global est fondé sur les avantages sociaux et les prestations de retraite accumulés sur 22 mois. Les attributions de Weston et de Loblaw sont de 18 643 \$ et de 98 772 \$, respectivement.

- (8) Le montant global est fondé sur l'allocation automobile pour 22 mois. Les attributions de Weston et de Loblaw sont de 20 940 \$ et de 23 061 \$, respectivement.
- (9) Les attributions de Weston et de Loblaw sont de 823 333 \$ et de 3 256 833 \$, respectivement.
- (10) Le salaire et la prime annuelle de M. Sawyer sont calculés en fonction de 50 % du salaire de base et du RICT qui lui auraient été autrement versés du 31 décembre 2021 jusqu'à la fin de son mandat contractuel, soit 16 mois. Advenant une cessation d'emploi sans motif valable, les avantages sociaux et autres avantages accessoires de M. Sawyer cesseraient.
- (11) Pour M. Diamond, le salaire et la prime annuelle correspondent à des droits contractuels qui peuvent être payés par le maintien du salaire, sous réserve d'obligations d'atténuation. La prime annuelle est évaluée au niveau de la cible. Le salaire et la prime annuelle sont calculés en fonction d'un salaire de 18 mois majoré d'un mois supplémentaire pour chaque année de service terminée après 10 ans de service continu, jusqu'à concurrence de 24 mois, ce qui représente 18 mois. Les avantages sociaux comprennent des avantages sociaux et l'accumulation des prestations de retraite sur une base de 18 mois, conformément aux modalités du contrat d'emploi de M. Diamond. La colonne autre comprend l'allocation pour automobile de M. Diamond sur une base de 18 mois.

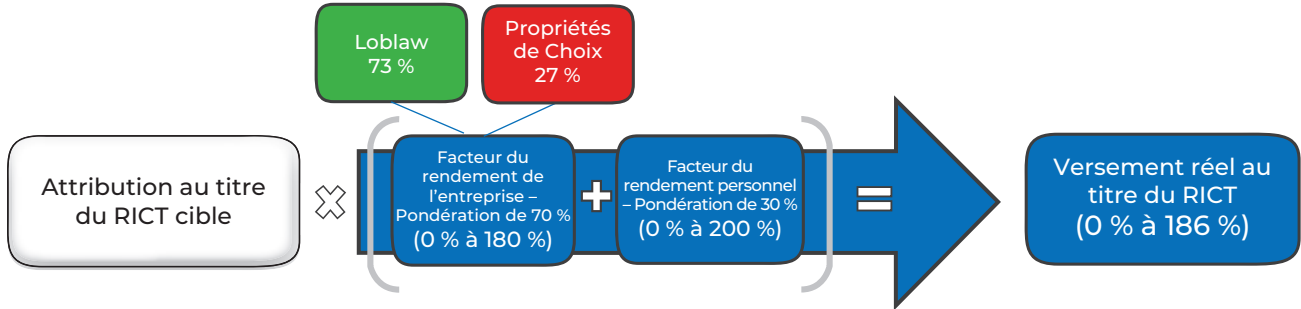
DÉCISIONS CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION VERSÉE EN 2022

MODIFICATIONS APPORTÉES À LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS

Aucun changement n'a été apporté aux ententes de rémunération des membres de la haute direction visés pour 2022.

RÉGIME INCITATIF À COURT TERME DE 2022 DE WESTON

En 2022, les attributions aux termes du RICT de la Société seront établies selon la formule suivante :

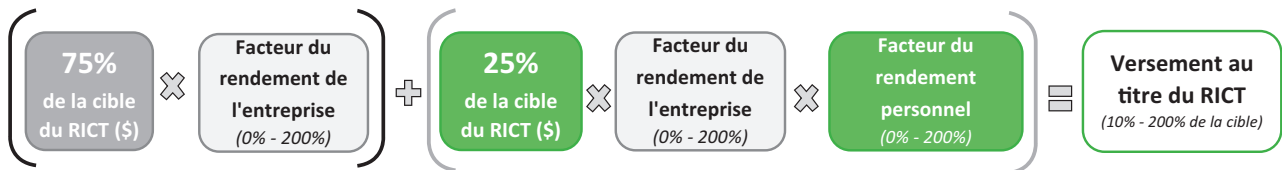


Au début de 2022, le comité de gouvernance a établi qu'à la suite de la vente de Weston Foods, le rendement de l'entreprise continuera de constituer 70 % du versement global au titre du RICT de la Société, mesuré sous forme de moyenne pondérée des versements au titre du RICT de Loblaw et du RICT de Propriétés de Choix, dont la pondération est de 73 % et de 27 %, respectivement, les pondérations reflétant l'apport de chaque entité à la valeur de la capitalisation boursière de la Société. Le comité de gouvernance a également établi que, compte tenu de l'intégration réussie des initiatives en matière de conformité dans les pratiques exemplaires opérationnelles des activités, il était approprié de supprimer la mesure de conformité dans les cibles au titre du RICT de la Société pour 2022 et que la pondération de la composante liée au rendement personnel serait, en conséquence, accrue pour atteindre 30 %.

RÉGIME INCITATIF À COURT TERME DE LOBLAW DE 2022

Le comité de gouvernance de Loblaw a approuvé les mesures et les pondérations de rendement suivantes aux termes du RICT de 2022, tel qu'il est indiqué ci-dessous.

Au début de 2022, le comité de gouvernance de Loblaw a établi qu'à la suite de l'intégration réussie des initiatives en matière de conformité dans les pratiques exemplaires opérationnelles des activités, il était approprié de remplacer la mesure de conformité des cibles au titre du RICT de Loblaw pour 2022 par une nouvelle mesure axée sur les enjeux ESG afin de continuer de favoriser des niveaux accrus de responsabilité sociale dans l'ensemble de l'entreprise. En 2022, Loblaw continuera également d'inclure l'indice de satisfaction du client, soit l'ISG, ainsi que la mesure relative à la marge BAII, laquelle a été introduite en 2021 et est utilisée pour mesurer la capacité des dirigeants à transformer les revenus en rentabilité. La marge BAII est établie par le calcul du BAII ajusté en tant que pourcentage des revenus. En 2022, le RICT continuera d'inclure un facteur applicable aux revenus au moyen duquel le rendement des revenus consolidés sera plafonné à 100 % si la part de tonnage en glissement annuel rajustée, après normalisation pour tenir compte d'un changement de la part attribuable à la superficie en pieds carrés, baisse et un facteur applicable au bénéfice qui prévoit que, pour déterminer l'admissibilité à la réalisation au-dessus de la cible, la croissance du BAIIA ajusté en glissement annuel doit être positive et la cible au titre du BAIIA ajusté doit être atteinte.



RICT de Loblaw – Mesures de rendement de 2022

| | | | | |
|--------------------------------------|----------------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|
| Chiffre d'affaires consolidé 35 % | Bénéfice consolidé 35 % | Enjeux ESG 10 % | Marge BAII 10 % | ISG consolidé 10 % |
|--------------------------------------|----------------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|

RÉGIME INCITATIF À COURT TERME DE PROPRIÉTÉS DE CHOIX DE 2022

En 2022, le comité de gouvernance de Propriétés de Choix a établi qu'il serait approprié d'exclure les FPAEA par part* des mesures financières tout en continuant de se concentrer sur le bénéfice d'exploitation net* et les FPAE par part. Le comité de gouvernance a également établi qu'à la suite de l'intégration réussie des initiatives en matière de conformité dans les pratiques exemplaires opérationnelles des activités, il était approprié de remplacer la mesure de conformité des cibles au titre du RICT de la FPI pour 2022 par une nouvelle mesure axée sur les enjeux ESG afin de continuer de favoriser des niveaux accrus de responsabilité environnementale et sociale dans l'ensemble de l'entreprise. Le comité de gouvernance de Propriétés de Choix a également supprimé la mesure Culture et gens afin d'accroître la pondération des deux cibles de rendement pour 2022, soit l'amélioration des processus et les enjeux ESG, compte tenu du fait que les objectifs ESG comprennent un important volet sur la culture et les gens.

Pour 2022, les attributions au titre du RICT de Propriétés de Choix seront établies au moyen de la formule suivante :

| | |
|------------------------------|--------------------------------------|
| Mesures financières 50 % | Bénéfice d'exploitation net* 25 % |
| | FPAE par part * 25 % |
| Cibles de rendement 20 % | Amélioration des processus 10 % |
| | Enjeux ESG 10 % |
| Rendement individuel 30 % | Rendement individuel 30 % |

* Mesures financières non conformes aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Autre information » dans la circulaire et à la rubrique 15 du rapport de gestion de 2021 de Propriétés de Choix, qui peut être consulté au www.sedar.com.

RÉGIME INCITATIF À LONG TERME DE 2022

Pour 2022, le comité de gouvernance a approuvé des attributions annuelles aux termes du RILT pour les membres de la haute direction visés de la Société, lesquelles sont composées de 50 % d'options d'achat d'actions et de 50 % d'UAR, le rendement pour les UAR étant calculé en fonction du rendement du capital investi réalisé par la Société.

ATTRIBUTIONS AU TITRE DU RÉGIME INCITATIF À LONG TERME DE 2022

En mars 2022, le comité de gouvernance a approuvé les attributions aux termes du RILT de MM. Weston, Dufresne et Currie, comme il est présenté dans le tableau ci-dessous. Les attributions aux termes du RILT ont été octroyées le 9 mars 2022. Ces attributions annuelles au titre du RILT octroyées à MM. Weston, Dufresne et Currie étaient réparties également (selon la valeur des attributions) entre options d'achats d'actions et UAR. Pour 2022, le coût de la rémunération au titre du RILT de MM. Weston et Dufresne sera assumé à 30 % et à 20 % par la Société et à 70 % et à 80 % par Loblaw, respectivement.

| Nom | Juste valeur à la date de l'attribution ⁽¹⁾ (\$) | Options d'achat d'actions ⁽²⁾ (n ^{bre}) | Nombre d'UAR |
|--------------------|--|---|--------------|
| Galen G. Weston | 1 863 016 | 42 792 | 6 089 |
| Richard Dufresne | 712 511 | 16 364 | 2 329 |
| Gordon A.M. Currie | 1 400 005 | 32 155 | 4 576 |

(1) Ces montants reflètent la juste valeur à la date de l'attribution des options et des UAR. La juste valeur à la date de l'attribution des options d'achat d'actions est calculée d'après la formule suivante : Valeur des options d'achat d'actions = nombre d'options d'achat d'actions attribuées x valeur calculée à l'aide du modèle Black-Scholes-Merton. La juste valeur à la date de l'attribution des UAR est calculée d'après la formule suivante : Valeur des UAR = nombre d'UAR ou d'UAI attribuées x le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions le plus élevé le jour de bourse ou les cinq jours de bourse précédant la date de l'attribution, qui était de 152,97 \$ en date du 9 mars 2022. La juste valeur à la date de l'attribution de UAR suppose l'acquisition des droits à 100 % de la cible.

(2) Le prix d'exercice des options d'achat d'actions est de 152,97 \$ pour la Société.

En février 2022, le comité de gouvernance de Loblaw a approuvé les attributions aux termes du RILT à l'intention des membres de la haute direction visés de la Société, comme il est présenté dans le tableau ci-dessous. Ces attributions annuelles aux termes du RILT, attribuées le 3 mars 2022, étaient réparties de façon égale (selon la valeur des attributions) entre options d'achats d'actions, UAI et UAR. Pour 2022, le coût de la rémunération au titre du RILT de MM. Weston et Dufresne sera assumé à 30 % par la Société et à 20 % par Loblaw et à 70 % et à 80 % par Loblaw, respectivement.

| Nom | Juste valeur à la date de l'attribution ⁽¹⁾ (\$) | Nombre d'options d'achat d'actions ⁽²⁾ | Nombre d'UAI | Nombre d'UAR |
|------------------|---|---|--------------|--------------|
| Galen G. Weston | 4 346 772 | 100 112 | 14 586 | 14 591 |
| Richard Dufresne | 2 849 837 | 65 636 | 9 563 | 9 566 |
| Robert Sawyer | 3 999 788 | 92 120 | 13 422 | 13 426 |

(1) Ces montants reflètent la juste valeur à la date de l'attribution des options, des UAI et des UAR. La juste valeur à la date de l'attribution des options d'achat d'actions est calculée d'après la formule suivante : Valeur des options d'achat d'actions = nombre d'options d'achat d'actions attribuées x valeur calculée à l'aide du modèle Black-Scholes-Merton. La juste valeur à la date de l'attribution des UAI et des UAR est calculée d'après la formule suivante : Valeur des UAI et des UAR = nombre d'UAI ou d'UAR attribuées x le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions le plus élevé le jour de bourse ou les cinq jours de bourse précédant la date de l'attribution, qui était de 99,33 \$ en date du 3 mars 2022. La juste valeur à la date de l'attribution de UAR suppose l'acquisition des droits à 100 % de la cible.

(2) Le prix d'exercice des options d'achat d'actions est de 99,33 \$.

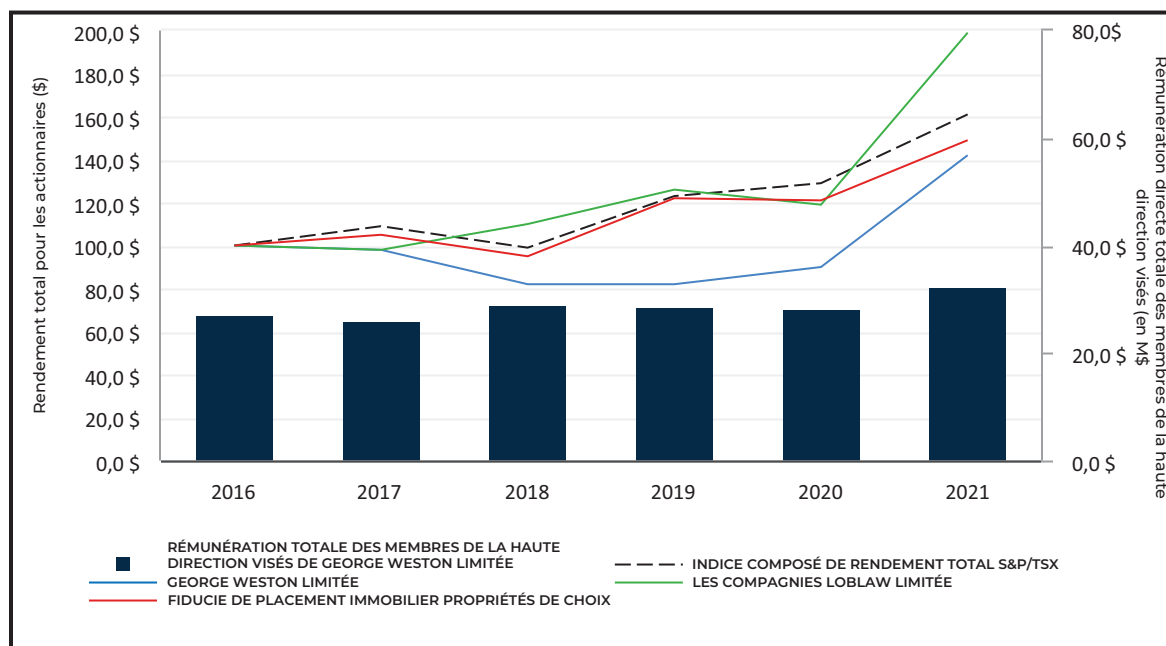
En février 2022, le comité de gouvernance de Propriétés de Choix a approuvé une attribution aux termes du RILT à l'intention de M. Diamond, comme il est présenté dans le tableau ci-dessous. Cette attribution annuelle aux termes du RILT était composée de PR et, au choix du participant, de PI et de PIRP ou d'une combinaison de celles-ci, et était attribuée pendant une période de négociation permise le 25 février 2022, dans le cas des PR et des PI, et le 28 février 2022, dans le cas des PIRP.

| Nom | Juste valeur à la date de l'attribution ⁽¹⁾ (\$) | Nombre de PIRP | Nombre de PI | Nombre de PR |
|-----------------|---|----------------|--------------|--------------|
| Rael L. Diamond | 1 950 005 | 101 578 | — | 33 839 |

(1) Ces montants reflètent la juste valeur à la date de l'attribution des PR, des PI et des PIRP. La juste valeur à la date d'attribution des PR et des PI est calculée d'après la formule suivante : nombre de PR ou de PI attribuées x cours moyen pondéré en fonction du volume des parts de fiducie à la cote de la TSX pour un ou cinq jours de bourse précédant la date de l'attribution, soit 14,40 \$ en date du 25 février 2022. La juste valeur à la date de l'attribution des PIRP est calculée de la manière suivante : le prix utilisé pour le calcul de la juste valeur à la date d'attribution des PR et des PI, soit 14,40 \$, a été utilisé pour établir le nombre de PIRP devant être attribuées ainsi que la juste valeur à la date d'attribution indiquée ci-dessus. Les parts de fiducie ont été achetées par le fiduciaire du régime de PRIP sur le marché sur plusieurs jours afin de financer les attributions de PRIP.

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DU RENDEMENT

Le graphique ci-dessous compare le rendement global cumulatif pour les actionnaires d'un placement de 100 \$ investi dans les actions ordinaires, dans les actions ordinaires de Loblaw et dans les parts de fiducie de Propriétés de Choix le 31 décembre 2016 avec le rendement global annuel cumulatif de l'indice de rendement global de l'indice composé S&P/TSX pour la même période (en supposant le réinvestissement de la totalité des dividendes et des distributions). Le graphique montre aussi la rémunération cible directe totale des membres de la haute direction visés de la Société (qui comprend le salaire de base, la RICT et la RILT) au cours de la même période.



Rendement global cumulatif pour les actionnaires d'un placement de 100 \$ sur cinq ans

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| INDICE DE RENDEMENT TOTAL DE L'INDICE COMPOSÉ S&P/TSX | 100 \$ | 109 \$ | 99 \$ | 123 \$ | 129 \$ | 161 \$ |
| GEORGE WESTON LIMITÉE | 100 \$ | 98 \$ | 82 \$ | 82 \$ | 90 \$ | 142 \$ |
| FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER PROPRIÉTÉS DE CHOIX | 100 \$ | 105 \$ | 95 \$ | 122 \$ | 121 \$ | 149 \$ |
| LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE | 100 \$ | 98 \$ | 110 \$ | 126 \$ | 119 \$ | 199 \$ |

Rémunération directe totale des membres de la haute direction visés

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS (en M\$) | 27,1 \$ | 26,1 \$ | 29,0 \$ | 28,6 \$ | 28,1 \$ | 32,4 \$ |

Pour la période de cinq ans terminée le 31 décembre 2021, le rendement global pour les actionnaires de la Société et le rendement global pour les porteurs de parts de Propriétés de Choix étaient inférieurs à ceux de l'indice de rendement global de l'indice composé S&P/TSX; le rendement global pour les actionnaires de Loblaw a dépassé le rendement de l'indice de rendement global de l'indice composé S&P/TSX. Durant cette période, le rendement global cumulatif pour les actionnaires d'un placement de 100 \$ investi dans les actions ordinaires a été de 142 \$, contre 161 \$ pour l'indice de rendement global de l'indice composé S&P/TSX.

La rémunération totale des membres de la haute direction visés de la Société au cours de cette période est demeurée relativement stable. Toutefois, la rémunération totale annoncée a fluctué d'un exercice à l'autre, surtout en raison des changements dans la composition du groupe des membres de la haute direction visés. Au cours de cette période, la répartition des composantes de la rémunération des membres de la haute direction visés a également changé, de sorte que les primes à base de titres de capitaux propres ont représenté environ 48 % de cette rémunération en 2021.

La rémunération des membres de la haute direction visés présentée dans le tableau sommaire de la rémunération n'est pas étroitement liée aux rendements à court ou moyen terme pour les actionnaires, en partie parce que les primes à base de titres de capitaux propres sont calculées au moment de l'attribution en fonction de la juste valeur à la date de l'attribution, ce qui ne reflète pas la valeur réelle de la rémunération reçue au moment de l'acquisition ou de l'exercice des droits afférents à ces primes. À plus long terme, la rémunération des membres de la haute direction visés est directement liée au rendement du cours des actions de la Société. Les attributions d'options d'achat d'actions, d'UAI et d'UAR ont une corrélation directe avec le cours des actions et elles sont par conséquent liées aux rendements pour les actionnaires.

Une grande partie de la rémunération des membres de la haute direction visés est conditionnelle. En plus des attributions aux termes du RILT, les attributions aux termes du RICT sont effectuées en fonction du rendement positif des principaux objectifs financiers établis dans le plan d'affaires. En 2021, ces composantes conditionnelles (soit les attributions aux termes du RICT ou du RILT) de la rémunération des membres de la haute direction visés se situaient entre 66,7 % et 90,0 % de leur rémunération globale directe.

TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION

Le tableau suivant présente la rémunération versée aux membres de la haute direction visés pour les exercices 2021, 2020 et 2019, selon le cas :

| Nom et poste principal | Exercice | Salaire (\$) | Attributions fondées sur des actions/ parts de fiducie ⁽¹⁾ (\$) | Attributions fondées sur des options ⁽²⁾ (\$) | Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres | | | Autre rémunération ⁽³⁾ (\$) | Rémunération totale (\$) |
|--|----------|--------------------------|--|--|--|--------------------------------------|-----------------------------------|--|------------------------------|
| | | | | | Régimes incitatifs annuels (\$) | Régimes incitatifs à long terme (\$) | Valeur du régime de retraite (\$) | | |
| Galen G. Weston Président du conseil et chef de la direction de la Société | 2021 | 1 221 000 ⁽⁴⁾ | 3 464 885 ⁽⁵⁾ | 2 640 458 ⁽⁵⁾ | 3 183 827 ⁽⁶⁾ | — | — ⁽⁷⁾ | 96 219 | 10 606 389 ⁽⁸⁾⁽⁹⁾ |
| | 2020 | 1 200 000 ⁽⁴⁾ | 3 400 054 ⁽⁵⁾ | 2 599 996 ⁽⁵⁾ | 1 608 120 ⁽⁶⁾ | — | — ⁽⁷⁾ | 191 908 | 9 000 078 |
| | 2019 | 1 200 000 ⁽⁴⁾ | 3 399 988 ⁽⁵⁾ | 2 600 004 ⁽⁵⁾ | 1 963 872 ⁽⁶⁾ | — | — ⁽⁷⁾ | 156 747 | 9 320 611 |
| Richard Dufresne Président et chef de la direction financière | 2021 | 950 000 ⁽¹⁰⁾ | 1 781 288 ⁽¹¹⁾ | 1 781 256 ⁽¹²⁾ | 2 011 777 | — | 42 500 | 74 337 | 6 641 158 ⁽¹³⁾ |
| | 2020 | 937 500 | 1 781 277 | 1 781 255 | 1 055 687 | — | 42 500 | 81 654 | 5 679 873 |
| | 2019 | 900 000 | 1 350 033 | 1 349 996 | 1 219 950 | — | 39 600 | 81 584 | 4 941 163 |
| Robert Sawyer Chef de l'exploitation de Loblaw | 2021 | 666 667 | 2 666 798 | 1 333 201 | 2 013 699 | — | 42 500 | 798 335 ⁽¹⁴⁾ | 7 521 200 |
| | 2020 | | | | | | | | |
| | 2019 | | | | | | | | |
| Rael L. Diamond Président et chef de la direction de Propriétés de Choix | 2021 | 770 000 | 1 800 006 | — | 819 312 | — | 37 500 | 62 886 | 3 489 704 |
| | 2020 | 750 000 | 1 500 008 | — | 650 250 | — | 37 500 | 67 710 | 3 005 468 |
| | 2019 | 683 600 | 1 230 176 | — | 754 329 | — | 34 200 | 61 388 | 2 763 693 |
| Gordon A.M. Currie, Vice-président directeur et chef des services juridiques | 2021 | 700 000 | 700 069 | 699 996 | 963 025 | — | 103 000 | 166 169 ⁽¹⁵⁾ | 3 332 259 |
| | 2020 | 700 000 | 700 096 | 699 997 | 622 300 | — | 84 000 | 67 473 | 2 873 866 |
| | 2019 | 693 750 | 1 400 158 | 699 999 | 773 080 | — | 69 000 | 76 209 | 3 712 196 |
| Luc Mongeau Ancien président de Weston Foods | 2021 | 733 766 | 387 504 | — | 586 669 | 516 651 ⁽¹⁶⁾ | 37 500 | 2 030 228 ⁽¹⁷⁾ | 4 274 318 |
| | 2020 | 768 750 | 387 542 | — | 592 100 | 1 200 000 ⁽¹⁶⁾ | 37 500 | 67 066 | 3 052 958 |
| | 2019 | 750 000 | 312 492 | — | 925 650 | 350 000 ⁽¹⁶⁾ | 37 500 | 64 788 | 2 440 430 |

(1) Les sommes indiquées représentent la juste valeur à la date de l'attribution des UAI et des UAR attribuées aux membres de la haute direction visés de Weston et de Loblaw et des PIRP et des PR attribuées, calculée d'après la formule suivante :

Valeur à la date de l'attribution des UAI + valeur à la date de l'attribution des UAR. Valeur à la date de l'attribution des UAI = nombre d'UAI attribuées x le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions le plus élevé le jour de bourse ou les cinq jours de bourse précédant la date de l'attribution. Valeur à la date de l'attribution des UAR = nombre d'UAR attribuées x le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions le plus élevé le jour de bourse ou les cinq jours de bourse précédant la date de l'attribution. La juste valeur à la date de l'attribution des UAI ou des UAR est la même que la juste valeur comptable à la date de l'attribution de cette attribution à la date de l'attribution applicable. Les valeurs ne tiennent pas compte des dividendes ou des équivalents de dividendes, le cas échéant, gagnés après une date d'attribution. La juste valeur à la date de l'attribution d'une attribution d'UAR suppose l'acquisition des droits à 100 % de la cible. Le nombre d'UAR dont les droits pourront être acquis se situera entre 0 % et 200 % du nombre attribué.

Valeur à la date de l'attribution des PR et des PIRP. La valeur à la date d'attribution des PR attribuées multipliée par le cours moyen pondéré en fonction du volume des parts de fiducie à la TSX le jour de bourse précédant la date de l'attribution applicable ou, s'il est plus élevé, pour les cinq jours précédant la date de l'attribution en question. La valeur marchande des PIRP correspond au nombre de PIRP attribuées multiplié par le cours moyen pondéré en fonction du volume des parts de fiducie à la TSX pour les cinq jours de bourse précédant ou suivant la date de l'attribution ou le cours à la date de l'attribution. La juste valeur marchande à la date de l'attribution d'une attribution de PR est la même que la juste valeur comptable de cette attribution à la date d'attribution applicable et suppose une acquisition des droits à 100 % de la cible. Le nombre de PR dont les droits deviennent acquis variera entre 0 % et 200 % du nombre de PR attribuées. La juste valeur comptable d'une attribution de PIRP est fondée sur la valeur marchande d'une part de fiducie, déduction faite d'un escompte pour tenir compte des restrictions relatives à l'acquisition et à la période de détention qui imposées aux PIRP.

| Date d'attribution | Escompte d'évaluation (%) | Valeur comptable par rapport à la valeur marchande à la date d'attribution aux fins de la déclaration de la rémunération, par PIRP (\$) | Détenteur de PIRP membre de la haute direction visé applicable |
|--------------------|---------------------------|---|--|
| 5 mars 2019 | 41,41 % | Inférieure de 5,62 \$ | R. Diamond |
| 28 février 2020 | 42,76 % | Inférieure de 6,29 \$ | R. Diamond |
| 25 février 2021 | 51,02 % | Inférieure de 6,50 \$ | R. Diamond |
| 3 août 2021 | 48,15 % | Inférieure de 7,50 \$ | R. Diamond |

(2) Ces montants reflètent la juste valeur à la date de l'attribution des options d'achat d'actions de Weston et de Loblaw. La juste valeur à la date de l'attribution des options d'achat d'actions est calculée d'après la formule suivante : Valeur des options d'achat d'actions = nombre d'options d'achat d'actions attribuées x valeur calculée à l'aide du modèle Black-Scholes-Merton. La Société a choisi d'utiliser le modèle Black-Scholes-Merton comme méthode de calcul de la juste valeur à la date de l'attribution des options, car il est couramment utilisé par les émetteurs. Afin de déterminer la juste valeur à la date de l'attribution des options au moyen du modèle Black-Scholes-Merton, une durée de validité de 7 ans a été appliquée, ce qui représente les modalités contractuelles des options. Les autres hypothèses utilisées dans le modèle se basent sur les données pertinentes du marché à la date de l'évaluation. La Société utilise également le modèle Black-Scholes-Merton à des fins comptables. Toutefois, la valeur comptable attribuée aux options

d'achat d'actions à la date de l'attribution se base sur une durée de validité qui reflète l'évolution historique des exercices plutôt que les modalités contractuelles de l'option, qui sont utilisées aux fins de la déclaration de la rémunération (se reporter aux notes 2 et 30 des états financiers consolidés audités annuels de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 pour en savoir plus sur les autres hypothèses et estimations utilisées dans le cadre de ce calcul). Par conséquent, lors de l'utilisation du modèle Black-Scholes-Merton, une distinction est faite entre la juste valeur à la date de l'attribution par option aux fins de la déclaration de la rémunération et la valeur comptable par option, comme il est mentionné ci-après :

| Date d'attribution | Valeur comptable par rapport à la juste valeur à la date d'attribution aux fins de la déclaration de la rémunération, par option | Émetteur | Titulaire d'options membre de la haute direction visé applicable |
|--------------------|--|----------|--|
| 5 mars 2019 | Inférieure de 1,46 \$ | Weston | G. Weston, R. Dufresne, G. Currie |
| 3 mars 2020 | Inférieure de 0,39 \$ | Weston | G. Weston, R. Dufresne, G. Currie |
| 9 mars 2021 | Inférieure de 0,66 \$ | Weston | G. Weston, R. Dufresne, G. Currie |
| 9 août 2021 | Inférieure de 1,37 \$ | Weston | G. Weston |
| 28 février 2019 | Inférieure de 1,99 \$ | Loblaw | G. Weston |
| 27 février 2020 | Inférieure de 1,21 \$ | Loblaw | G. Weston |
| 4 mars 2021 | Inférieure de 0,27 \$ | Loblaw | G. Weston |
| 12 mai 2021 | Inférieure de 1,08 \$ | Loblaw | R. Sawyer |
| 5 août 2021 | Inférieure de 1,94 \$ | Loblaw | G. Weston |

- (3) Les montants inscrits à la colonne « Autre rémunération » comprennent (i) la valeur des avantages accessoires et (ii) des paiements faits par la Société, Loblaw et Propriétés de Choix au titre des régimes de propriété d'actions ou de parts de leurs employés respectifs. Outre certaines allocations reçues par M. Sawyer et certains paiements uniques versés à M. Mongeau, tel qu'il est précisé ci-après, le plus grand paiement unique que reçoivent certains membres de la haute direction visés porte sur la participation au programme de location de voiture de la Société dont la valeur annuelle est d'environ 24 000 \$.
- (4) En 2021, le salaire de base de M. Weston a été attribué à raison de 60 % à Weston et à raison de 40 % à Loblaw jusqu'au 6 mai 2021. Depuis le 6 mai 2021, le coût du salaire de base de M. Weston est payé à raison de 30 % par Weston et à raison de 70 % par Loblaw. Au total, pour 2021, Weston a payé 490 454 \$ et Loblaw a payé 730 546 \$ du coût du salaire de base de M. Weston. En 2020 et en 2019, le salaire de base de M. Weston a été attribué à raison de 60 % à la Société et à raison de 40 % à Loblaw, Weston payant 720 000 \$ et 720 000 \$, respectivement et Loblaw payant 480 000 \$ et 480 000 \$, respectivement.
- (5) Les attributions au titre du RILT de M. Weston provenant de la Société en 2021 avaient une valeur totale à la date d'attribution de 3 631 542 \$. Le coût du RILT de M. Weston attribué en mars 2021 était attribué à raison de 60 % à la Société et à raison de 40 % à Loblaw et le coût de son RILT attribué en août 2021 était attribué à raison de 30 % à la Société et à raison de 70 % à Loblaw. En 2020 et en 2019, le coût de l'attribution au titre du RILT de M. Weston était attribué à raison de 60 % à la Société et à raison de 40 % à Loblaw. Les attributions annuelles de M. Weston au titre du RILT de Loblaw pour 2021, 2020 et 2019 avaient une valeur totale à la date d'attribution de 2 473 801 \$, de 2 400 028 \$ et de 2 399 949 \$, respectivement.
- (6) Pour 2021, le salaire de base de M. Weston a été attribué à raison de 60 % à Weston et à raison de 40 % à Loblaw jusqu'au 6 mai 2021. Depuis le 6 mai 2021, le coût du salaire de base de M. Weston est payé à raison de 30 % par Weston et à raison de 70 % par Loblaw. En 2019 et 2020, le salaire de base réel de M. Weston était attribué à raison de 60 % à la Société et à raison de 40 % à Loblaw. Au cours de chaque année, les attributions par Weston et Loblaw de son salaire étaient assujetties au RICT de la Société et au RICT de Loblaw, respectivement. En 2021, M. Weston a reçu des attributions au titre du RICT de la part de la Société et de Loblaw de 1 010 076 \$ et de 2 173 751 \$, respectivement.
- (7) M. Weston ne participe à aucun régime de retraite et n'a aucun autre arrangement de retraite avec la Société.
- (8) En 2021, en 2020 et en 2019, M. Weston a reçu 45 540 \$, 138 000 \$ et 91 425 \$, respectivement, à titre de rémunération pour ses fonctions de président du conseil de Propriétés de Choix.
- (9) Le coût du montant de la rémunération totale de M. Weston a été réparti entre la Société et Loblaw, tel qu'il est décrit aux notes 4, 5 et 6. En 2021, Loblaw a payé 5 408 363 \$ du montant de la rémunération totale de M. Weston.
- (10) Pour 2021, le salaire de base de M. Dufresne a été attribué à raison de 100 % à Weston jusqu'au 6 mai 2021. Depuis le 6 mai 2021, le coût du salaire de base de M. Dufresne est payé à raison de 20 % par Weston et à raison de 80 % par Loblaw. Au total, pour 2021, Weston a payé 452 103 \$ et Loblaw a payé 497 897 \$ du coût du salaire de base de M. Dufresne.
- (11) L'attribution au titre du RILT de M. Dufresne provenant de la Société en 2021 avait une valeur totale à la date d'attribution de 3 562 544 \$. Le coût du RILT de M. Dufresne pour 2021 a été attribué à raison de 100 % à la Société.
- (12) Pour 2021, le salaire de base de M. Dufresne a été attribué à raison de 100 % à Weston jusqu'au 6 mai 2021. Depuis le 6 mai 2021, le coût du salaire de base de M. Dufresne est payé à raison de 20 % par Weston et à raison de 80 % par Loblaw. Les attributions de son salaire par Weston et Loblaw étaient assujetties au RICT de la Société et au RICT de Loblaw, respectivement. En 2021, M. Dufresne a reçu des paiements au titre du RICT de la part de la Société et de Loblaw de 774 330 \$ et de 1 237 447 \$, respectivement.
- (13) Le coût du montant de la rémunération totale de M. Dufresne a été réparti entre la Société et Loblaw, tel qu'il est décrit aux notes 10, 11 et 12. En 2021, Loblaw a payé 1 817 143 \$ du montant de la rémunération totale de M. Dufresne.
- (14) Pour M. Sawyer, la colonne « Autre rémunération » incluait : a) le remboursement de la location d'une maison de 192 500 \$; b) le remboursement de frais de déplacement de 249 027 \$; c) un paiement de compensation fiscale de 236 348 \$; et d) un montant de 88 350 \$ reçu de la Société dans le cadre de ses fonctions d'administrateur de la Société jusqu'en mai 2021.
- (15) Pour M. Currie, la colonne « Autre rémunération » incluait un montant de 105 960 \$ reçu de Propriétés de Choix dans le cadre de ses fonctions de président du conseil de Propriétés de Choix en 2021.
- (16) Les attributions aux termes du régime incitatif à long terme de M. Mongeau sont les suivantes : pour 2021, un versement aux termes des incitatifs liés au rendement de Weston Foods pour les périodes allant de 2020 à 2022 et de 2021 à 2023 de 516 651 \$; pour 2020, un versement au titre du Régime incitatif relatif au projet de transformation de 2018 de Weston Foods de 1 200 000 \$; et pour 2019, un versement aux termes de l'incitatif lié au rendement de Weston Foods de 2017 à 2019 de 350 000 \$. Toutes les précisions sur le Régime incitatif relatif au projet de transformation de 2018 de Weston Foods figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la Société en date du 11 mai 2021, laquelle peut être consultée sur SEDAR au www.sedar.com.
- (17) Pour M. Mongeau, la colonne « Autre rémunération » pour 2021 incluait le paiement d'une prime relativement à un projet stratégique de 136 525 \$, un versement au titre de l'allocation de retraite de M. Mongeau de 63 677 \$ et, relativement à la vente de Weston Foods, une prime relativement au prix de vente de 1 000 000 \$ ainsi qu'un paiement de fidélisation de 775 000 \$.

ATTRIBUTIONS AUX TERMES D'UN RÉGIME INCITATIF

ATTRIBUTIONS AUX TERMES D'UN RÉGIME INCITATIF – ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS ET DES ACTIONS EN CIRCULATION

Le tableau suivant indique le nombre et la valeur de toutes les attributions fondées sur des options et des actions ou des parts non exercées octroyées aux membres de la haute direction visés de la Société, de Loblaw et de Propriétés de Choix qui sont en cours en date du 31 décembre 2021 :

| Nom | Attributions fondées sur des options | | | | Attributions fondées sur des actions ⁽¹⁾ | | |
|---|--|----------------------------------|-------------------------------|---|---|--|--|
| | Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées | Prix d'exercice des options (\$) | Date d'expiration des options | Valeur des options dans le cours non exercées ⁽²⁾ (\$) | Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits ne sont pas acquis | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions ou des parts dont les droits ne sont pas acquis ⁽³⁾ (\$) | Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions ou des parts dont les droits sont acquis non payés ou distribués (\$) |
| Galen G. Weston | 46 576 | 112,52 | 9 mars 2024 | 1 590 105 | 56 572 | 8 296 835 | 325 529 ⁽⁴⁾ |
| Président du conseil et chef de la direction de la Société et président du conseil et président de Loblaw | 57 463 | 104,81 | 9 mars 2025 | 2 404 827 | | | |
| | 145 867 | 93,17 | 5 mars 2026 | 7 802 426 | | | |
| | 162 016 | 104,15 | 3 mars 2027 | 6 887 300 | | | |
| | 121 786 | 100,86 | 9 mars 2028 | 5 577 799 | | | |
| | 773 | 132,17 | 9 août 2028 | 11 201 | | | |
| | 35 667 ⁽⁵⁾ | 53,41 | 5 mars 2022 | 1 791 553 | 75 984 ⁽⁵⁾ | 7 874 993 | — |
| | 60 730 ⁽⁵⁾ | 58,00 | 3 mars 2023 | 2 771 717 | | | |
| | 93 333 ⁽⁵⁾ | 59,00 | 2 mars 2024 | 4 166 385 | | | |
| | 104 364 ⁽⁵⁾ | 55,69 | 1 ^{er} mars 2025 | 5 004 254 | | | |
| | 82 136 ⁽⁵⁾ | 65,55 | 4 mars 2026 | 3 128 560 | | | |
| | 97 919 ⁽⁵⁾ | 70,06 | 27 février 2027 | 3 288 120 | | | |
| | 89 010 ⁽⁵⁾ | 62,67 | 4 mars 2028 | 3 646 740 | | | |
| | 1 836 ⁽⁵⁾ | 86,30 | 5 août 2028 | 31 836 | | | |
| Richard Dufresne | 123 | 111,66 | 10 août 2022 | 4 305 | 50 968 | 7 474 954 | — |
| Président et chef de la direction financière de la Société et chef de la direction financière de Loblaw | 7 131 | 111,97 | 10 mars 2023 | 247 374 | | | |
| | 7 697 | 112,52 | 9 mars 2024 | 262 776 | | | |
| | 3 425 | 109,78 | 4 août 2024 | 126 314 | | | |
| | 65 741 | 104,81 | 9 mars 2025 | 2 751 261 | | | |
| | 109 400 | 93,17 | 5 mars 2026 | 5 851 806 | | | |
| | 160 329 | 104,15 | 3 mars 2027 | 6 815 586 | | | |
| | 120 518 | 100,86 | 9 mars 2028 | 5 519 724 | | | |
| | 511 ⁽⁵⁾ | 58,75 | 30 juillet 2022 | 22 939 | — ⁽⁵⁾ | — | — |
| | 31 401 ⁽⁵⁾ | 58 | 3 mars 2023 | 1 433 142 | | | |
| | 35 989 ⁽⁵⁾ | 59 | 2 mars 2024 | 1 606 549 | | | |
| | 15 216 ⁽⁵⁾ | 57,66 | 2 août 2024 | 699 632 | | | |
| Robert Sawyers | — | — | — | — | — | — | 1 483 516 ⁽⁶⁾ |
| Chef de l'exploitation de Loblaw | 122 989 ⁽⁵⁾ | 71,32 | 12 mai 2028 | 3 975 004 | 37 850 ⁽⁵⁾ | 3 922 743 | 0 |
| Rael L. Diamond | — | — | — | — | 124 786 ⁽⁷⁾ | 1 895 499 | — |
| Président et chef de la direction de Propriétés de Choix | | | | | | | |
| Gordon A.M. Currie | 25 656 | 112,52 | 9 mars 2024 | 875 896 | 29 904 | 4 385 746 | 1 316 978 ⁽⁸⁾ |
| Vice-président directeur et chef des services juridiques | 32 871 | 104,81 | 9 mars 2025 | 1 375 651 | | | |
| | 56 726 | 93,17 | 5 mars 2026 | 3 034 274 | | | |
| | 63 006 | 104,15 | 3 mars 2027 | 2 678 385 | | | |
| | 47 361 | 100,86 | 9 mars 2028 | 2 169 134 | | | |

(1) Comprend les UAI, les UAR et les UAD de Weston et de Loblaw, s'il y a lieu, et les PI, les PR et les PD de Propriétés de Choix, mais ne comprend pas les PIRP de Propriétés de Choix, dont il est question dans le tableau suivant.

(2) La valeur des attributions fondées sur des options en circulation dont les droits sont et ne sont pas acquis est calculée en fonction du cours de clôture des actions ordinaires à la cote de la TSX le 31 décembre 2021, soit 146,66 \$, ou du cours de clôture des actions ordinaires de Loblaw à la cote de la TSX le 1^{er} janvier 2022, soit 103,64 \$, selon le cas.

(3) La valeur des UAI, des UAR, des UAD, des PI, des PR et des PD détenues par les membres de la haute direction visés, selon le cas, se calcule en fonction du cours de clôture des actions ordinaires à la cote de la TSX le 31 décembre 2021, soit 146,66 \$, ou du cours de clôture des actions ordinaires de Loblaw à la cote de la TSX le 1^{er} janvier 2022, soit 103,64 \$, ou du cours de clôture des parts de fiducie de Propriétés de Choix à la TSX le 31 décembre 2021, soit 15,19 \$,

dans chaque cas multiplié par le nombre d'UAI, d'UAR, d'UAD, de PI, de PRI et de PD détenues, selon le cas. La valeur d'une attribution fondée sur des UAI, des UAR, des PI et des PR suppose l'acquisition des droits à 100 % de la cible.

- (4) M. Weston détenait 2 219 UAD au 31 décembre 2021 reçues en guise de rémunération pour son rôle comme administrateur de Weston avant sa nomination au poste de président et chef de la direction de la Société le 18 janvier 2017.
- (5) Les options d'achat d'actions, les UAI et les UAR attribuées par Loblaw.
- (6) M. Sawyer détenait 10 115 UAD au 31 décembre 2021 qu'il avait reçues à titre de rémunération pour avoir occupé les fonctions d'administrateur de Weston avant sa nomination à titre de chef de l'exploitation de Loblaw le 6 mai 2021.
- (7) PR attribuées par Propriétés de Choix.
- (8) M. Currie a choisi de recevoir la totalité ou une partie de ses attributions au titre du RICT sous forme d'UADHD pour certaines années.

Le tableau suivant présente le nombre et la valeur de toutes les attributions de PIRP fondées sur des parts de fiducie de Propriétés de Choix qui ont été accordées à M. Diamond, à l'exclusion des attributions de PRIP qui ne sont plus assujetties à des restrictions en matière de cession, qui étaient en cours au 31 décembre 2021.

| Nom | Nombre total des PIRP non acquises | Valeur des PIRP non acquises ⁽¹⁾ | Date à laquelle les parts sont acquises ou ne sont plus assujetties aux restrictions en matière de cession | Nombre de parts qui seront acquises | Nombre de PIRP qui ne seront plus assujetties aux restrictions en matière de cession |
|--|------------------------------------|---|--|-------------------------------------|--|
| Rael L. Diamond | 182 863 | 2 777 689 | 25 février 2022 | 29 297 | — |
| Président et chef de la direction de Propriétés de Choix | | | 28 février 2022 | 25 084 | — |
| | | | 5 mars 2022 | 29 373 | — |
| | | | 31 mai 2022 | — | 59 013 |
| | | | 3 août 2022 | 5 144 | — |
| | | | 25 février 2023 | 29 297 | — |
| | | | 28 février 2023 | 25 083 | 55 800 |
| | | | 3 août 2023 | 5 144 | — |
| | | | 25 février 2024 | 29 297 | — |
| | | | 26 février 2024 | — | 60 954 |
| | | | 3 août 2024 | 5 144 | — |
| | | | 28 septembre 2024 | — | 43 477 |
| | | | 5 mars 2025 | — | 88 120 |
| | | | 28 février 2026 | — | 75 251 |
| | | 25 février 2027 | — | 87 891 | |
| | | 3 août 2027 | — | 15 432 | |

(1) La valeur des PIRP non acquises est calculée en fonction du cours de clôture des parts de fiducie à la TSX le 31 décembre 2021, soit 15,19 \$.

ATTRIBUTIONS AUX TERMES D'UN RÉGIME INCITATIF – VALEUR À L'ACQUISITION DES DROITS OU VALEUR GAGNÉE AU COURS DE L'EXERCICE

Le tableau suivant déclare la valeur des attributions fondées sur des options et des actions attribuées aux membres de la haute direction visés dont les droits ont été acquis au cours de l'exercice 2021, de même que la valeur de la rémunération aux termes d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres gagnée par les membres de la haute direction visés durant l'exercice 2021. La valeur monétaire des attributions fondées sur des options et des actions est calculée en utilisant le nombre de parts dont les droits sont acquis ou gagnés multiplié par le cours de clôture des actions ordinaires, des actions ordinaires de Loblaw ou des parts de fiducie de Propriétés de Choix, selon le cas, à la cote de la TSX à la date d'acquisition des droits applicable.

| Nom | Attributions fondées sur des options – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$) | Attributions fondées sur des actions – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$) | Rémunération aux termes d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – valeur gagnée au cours de l'exercice ⁽¹⁾ (\$) |
|---|--|--|---|
| Galen G. Weston Président du conseil et chef de la direction de la Société et président du conseil et président de Loblaw | 527 037 ⁽²⁾ | 3 273 630 ⁽³⁾ | 3 183 827 |
| Richard Dufresne Président et chef de la direction financière de la Société et chef de la direction financière de Loblaw | 296 143 ⁽⁴⁾ | 1 683 289 ⁽⁵⁾ | 2 011 777 |
| Robert Sawyer Chef de l'exploitation de Loblaw | — | — ⁽⁶⁾ | 2 013 699 |
| Rael L. Diamond Président et chef de la direction de Propriétés de Choix | — | 1 168 207 | 819 312 |
| Gordon A.M. Currie Vice-président directeur et chef des services juridiques | 74 196 | 841 493 | 963 025 |

| Nom | Attributions fondées sur des options – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$) | Attributions fondées sur des actions – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$) | Rémunération aux termes d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – valeur gagnée au cours de l'exercice ⁽⁷⁾ (\$) |
|--|--|--|---|
| Luc Mongeau Ancien président de Weston Foods | — | 1 320 880 ⁽⁷⁾ | 1 085 320 |

- (1) Paiements effectués en conformité avec le RICT de la Société et le RICT de Loblaw, selon le cas.
- (2) M. Weston a des attributions fondées sur des options dans la Société, avec une valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice de 190 798 \$ et dans Loblaw, avec une valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice de 336 239 \$.
- (3) M. Weston a des attributions fondées sur des actions dans la Société, avec une valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice de 1 471 376 \$ et dans Loblaw, avec une valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice de 1 802 254 \$.
- (4) M. Dufresne a des attributions fondées sur des options dans la Société, avec une valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice de 159 001 \$ et dans Loblaw, avec une valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice de 137 142 \$.
- (5) M. Dufresne a des attributions fondées sur des actions dans la Société, avec une valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice de 1 683 289 \$ et aucune attribution fondée sur des actions dans Loblaw avec une valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice.
- (6) M. Sawyer a des attributions fondées sur des actions (UAD) dans la Société qu'il a reçues à titre de rémunération relativement à ses fonctions d'administrateur avant sa nomination à titre de chef de l'exploitation de Loblaw le 6 mai 2021.
- (7) M. Diamond a des attributions fondées sur des parts dans Propriétés de Choix.

ENTENTES À L'ÉGARD DES RÉGIMES DE RETRAITE ET DE LA RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS POUR LONGUE DURÉE DE SERVICE

Les programmes de retraite de la Société et de Loblaw sont conçus pour faciliter la retraite des hauts dirigeants qui ont cumulé de nombreuses années de service. Les membres de la haute direction visés, sauf M. Weston, qui ne participe à aucun régime de retraite, participent aux mêmes programmes de retraite que les autres hauts dirigeants et ils ne profitent d'aucun avantage supplémentaire quant au calcul de leurs prestations de retraite. Les membres de la haute direction visés (sauf M. Weston) participent au régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants ainsi qu'au régime de retraite complémentaire à l'intention des hauts dirigeants (SERP) correspondant et au régime de retraite de CREIT Management L.P. Tout haut dirigeant nouvellement embauché ou nommé adhère au volet à cotisations déterminées du régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants.

RÉGIME CONSOLIDÉ À L'INTENTION DES HAUTS DIRIGEANTS– DISPOSITIONS RELATIVES AU RÉGIME À PRESTATIONS DÉTERMINÉES ET RRNC

Le Régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants comporte des dispositions relatives au régime à prestations déterminées qui offrent un niveau de revenu de retraite adéquat aux hauts dirigeants, en guise de récompense pour leurs services. Les droits d'un haut dirigeant qui participe à la composante relative au régime à prestations déterminées du Régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants sont établis en fonction des années de service et du salaire admissible. Les prestations annuelles totales payables au titre de la composante relative au régime à prestations déterminées du Régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants et du RRNC correspondant sont plafonnées à 125 000 \$ par an. Les dispositions relatives au régime à prestations déterminées des deux régimes étaient fermées aux nouveaux participants en 2006. Le tableau suivant présente les données relatives à M. Currie, qui participe à la composante relative au régime à prestations déterminées du Régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants :

| Nom | Nombre d'années décomptées | Prestations annuelles payables (\$) | | Valeur actuelle d'ouverture de l'obligation au titre des prestations déterminées ⁽¹⁾ (\$) | Variation attribuable à des éléments rémunérateurs (\$) | Variation attribuable à des éléments non rémunérateurs (\$) | Valeur actuelle de clôture de l'obligation au titre des prestations déterminées ⁽²⁾ (\$) |
|--------------------|----------------------------|-------------------------------------|----------|--|---|---|---|
| | | À la fin de l'exercice | À 65 ans | | | | |
| Gordon A.M. Currie | 16 | 81 200 | 88 300 | 1 602 000 | 103 000 | -196 000 | 1 509 000 |

(1) Le taux d'actualisation est de 2,50 %.

(2) Le taux d'actualisation est de 3,30 %.

RÉGIME CONSOLIDÉ À L'INTENTION DES HAUTS DIRIGEANTS— DISPOSITIONS RELATIVES AU RÉGIME À COTISATIONS DÉTERMINÉES ET RRNC

Les hauts dirigeants qui ne participent pas à la composante relative au régime à prestations déterminées du Régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants participent à la composante relative au régime à cotisations déterminées du Régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants et du RRNC sur une base non contributive. Les cotisations à ces régimes étaient calculées selon un pourcentage du salaire de base (jusqu'à concurrence de 250 000 \$). En 2021, les cotisations au Régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants ne pouvaient excéder 29 210 \$ par année, comme il est présenté dans le tableau suivant :

| Âge + années de service | Cotisations de l'employeur calculées selon un pourcentage du salaire de base |
|-------------------------|--|
| Moins de 50 ans | 13 % |
| 50 à 60 ans | 15 % |
| 60 et plus | 17 % |

La Société, Loblaw ou Propriétés de Choix, selon le cas, ont conclu des ententes de retraite avec certains hauts dirigeants afin de leur offrir certains avantages liés au RRNC (tant au régime à prestations déterminées qu'au régime à cotisations déterminées), dont des allocations pour accumulation des prestations de retraite excédant les limites annuelles prévues au titre du régime enregistré. Comme il est indiqué plus haut, le RRNC est une obligation non financée par la Société, Loblaw ou Propriétés de Choix, selon le cas, et les hauts dirigeants qui participent au RRNC doivent respecter certaines conditions d'admissibilité afin de recevoir des prestations; plus particulièrement, les hauts dirigeants ne peuvent pas recevoir de prestations aux termes du RRNC s'ils sont à l'emploi d'un concurrent de la Société, de Loblaw ou de Propriétés de Choix, selon le cas.

Le tableau suivant présente les détails concernant la participation de MM. Dufresne, Sawyer, Diamond et Mongeau en 2021 :

| Nom | Régime concerné | Valeur accumulée au début de l'exercice (\$) | Montant rémunérateur (\$) | Valeur accumulée à la fin de l'exercice ⁽¹⁾ (\$) |
|------------------|---|--|---------------------------|---|
| Richard Dufresne | Régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants — Cotisations déterminées et RRNC | 443 200 | 42 500 | 552 500 |
| Robert Sawyer | Régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants — Cotisations déterminées et RRNC | 0 | 42 500 | 43 100 |
| Rael L. Diamond | Régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants — Cotisations déterminées et RRNC | 68 200 | 37 500 | 119 400 |
| | Régime de retraite de CREIT Management L.P. | 221 900 | — | 252 400 |
| Luc Mongeau | Régime à cotisations déterminées à l'intention des hauts dirigeants de Weston Foods et RRNC | 181 900 | 37 500 | 181 300 ⁽²⁾ |

(1) La valeur accumulée comprend l'intérêt gagné (rendement du capital investi) par chaque membre pendant les exercices clos le 31 décembre 2021, dans le cas de Weston et de Propriétés de Choix, et le 1^{er} janvier 2022, dans le cas de Loblaw.

(2) Les renseignements relatifs à M. Mongeau tiennent compte du versement des sommes auxquelles il avait droit au titre du RRNC (volet cotisations déterminées) en 2021 à la cession de Weston Foods.

PRÊTS CONSENTIS AUX ADMINISTRATEURS, AUX HAUTS DIRIGEANTS ET AUX EMPLOYÉS

En date du 14 mars 2022, aucun des hauts dirigeants ou des administrateurs actuels ou anciens de la Société ou de l'une de ses filiales n'avait de dette envers la Société ou l'une de ses filiales (autre que des « prêts de caractère courant », au sens qui est attribué à ce terme dans les lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables).

AUTRE INFORMATION

ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE À L'INTENTION DES ADMINISTRATEURS ET DES MEMBRES DE LA DIRECTION

La Société souscrit une assurance en faveur de ses administrateurs et de ses membres de la direction, et de ceux de ses filiales, couvrant les risques liés à l'exercice de leurs fonctions. Cette assurance est partagée avec Loblaw. En 2021, la prime d'assurance annuelle de la Société, dont Loblaw a payé la moitié, était de 1 141 990 \$. La limite de couverture est de 200 millions de dollars par année, dans l'ensemble ou par événement. Aucune franchise ne s'applique aux administrateurs et aux membres de la direction et une franchise d'au plus 1 million de dollars s'applique à la Société.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

La Société a une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat ») à la TSX, qui lui permet d'acheter et d'annuler au plus 7 596 891 actions ordinaires au cours du marché. Les actionnaires peuvent obtenir sans frais une copie de l'avis d'intention de présenter une offre publique de rachat dans le cours normal des activités que la Société a déposée auprès de la TSX, en communiquant avec la Société. En date du 14 mars 2022, la Société avait souscrit un total de 5 071 144 actions ordinaires à des fins d'annulation, à un cours moyen pondéré de 131,05 \$ par action ordinaire. L'offre publique de rachat actuelle expire le 24 mai 2022. La Société a l'intention de déposer de nouveau l'offre publique de rachat.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

Certaines des mesures financières dont il est question dans la présente circulaire, dont le BAIIA ajusté, la marge BAIL, le BAIL ajusté*, le REN, les FPAE par part et les FAEA par part constituent des mesures financières non conformes aux PCGR. Pour en savoir plus sur l'emploi par la Société de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique 14, « Mesures financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion de 2021 de la Société, qui est intégré par renvoi aux présentes et que l'on peut consulter sur le site de SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Tel qu'il est précisé aux rubriques « RICT de Loblaw » et « Rendement des UAR de 2019 » de la présente circulaire, les chiffres du BAIIA ajusté et du BAIL ajusté* figurant dans la présente circulaire tiennent compte de certains ajustements supplémentaires apportés aux fins d'établir le rendement au titre du RICT de 2021 et le rendement des UAR de 2019, selon le cas, comparativement aux chiffres du BAIIA ajusté et du BAIL ajusté déclarés dans le rapport de gestion de 2021 de Loblaw, qui peut être consulté au www.sedar.com. Pour de plus amples renseignements sur le REN, les FAEA par part, se reporter à la rubrique « RICT de Propriétés de Choix » de la présente circulaire et à la rubrique 15 « Mesures financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion de 2021 de Propriétés de Choix, lesquels peuvent être consultés au www.sedar.com.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé aux termes des PCGR, elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés cotées en bourse ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR.

*Le BAIL ajusté est appelé le « montant ajusté du résultat d'exploitation » dans le rapport de gestion de 2021 de Loblaw.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

La Société est un émetteur assujéti en vertu des lois applicables de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada et elle est tenue de déposer des états financiers consolidés ainsi que des circulaires d'information auprès des différentes commissions des valeurs mobilières. La Société a déposé sa notice annuelle auprès de ces commissions des valeurs mobilières. Cette notice annuelle comprend, entre autres, toutes les déclarations exigées en vertu de l'Annexe 52-110A1 du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.

Il est possible d'obtenir des exemplaires de la dernière notice annuelle de la Société, de son rapport annuel de 2021 ou de la présente circulaire sur demande adressée à la directrice principale, Relations avec les investisseurs de la Société, au 22 St. Clair Avenue East, Suite 700, Toronto (Ontario) M4T 2S5.

L'information financière est fournie dans les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion de la Société pour son dernier exercice terminé.

Il est également possible d'obtenir des renseignements complémentaires concernant la Société à l'adresse www.weston.ca et à l'adresse www.sedar.com, ou en participant aux réunions périodiques par conférence téléphonique. D'autres renseignements concernant Loblaw et Propriétés de Choix peuvent être obtenus à l'adresse www.loblaw.ca, www.choicereit.ca ou www.sedar.com.

PROPOSITIONS DES ACTIONNAIRES

Aucune proposition des actionnaires n'a été reçue à l'égard de l'assemblée.

La *Loi canadienne sur les sociétés par actions* permet aux actionnaires admissibles de la Société de présenter des propositions d'actionnaires pour étude à l'assemblée annuelle des actionnaires. La date limite de dépôt par les actionnaires auprès de la Société de telles propositions pour qu'elles soient incluses dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction pour l'assemblée annuelle des actionnaires de 2023 est le 28 décembre 2022.

COMMUNICATIONS AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les actionnaires, les employés et les autres personnes intéressées peuvent communiquer directement avec le conseil par l'entremise de l'administrateur principal en écrivant à l'adresse suivante :

Administrateur principal
a/s vice-président, chef du contentieux et secrétaire
George Weston limitée
22 St. Clair Avenue East, Suite 700, Toronto (Ontario) M4T 2S5

Les actionnaires peuvent aussi communiquer avec l'administrateur principal pour proposer des candidatures à un poste d'administrateur.

APPROBATION DU CONSEIL

Le conseil a approuvé le contenu et l'envoi de la présente circulaire aux actionnaires habilités à recevoir un avis de convocation à l'assemblée, à chacun des administrateurs, à l'auditeur externe de la Société et aux organismes gouvernementaux compétents.

Le vice-président, chef du contentieux et secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AB', written in a cursive style.

Andrew Bunston

Toronto (Ontario)
Le 25 mars 2022

ANNEXE A

GEORGE WESTON LIMITÉE

Mandat du conseil d'administration

1. RÔLE

En tant que société de portefeuille ouverte, la Société a pour mission d'accumuler une valeur générationnelle au moyen d'une entreprise chef de file sur le marché du détail et de l'immobilier grâce à son savoir-faire dans le domaine de la stratégie, des fusions et acquisitions, de la répartition des capitaux et du développement des talents. Le rôle du conseil est d'assurer que la Société demeure axée sur cette mission en encadrant la mise au point de la stratégie globale de l'entreprise, en confiant à la direction la responsabilité d'atteindre les objectifs visés par cette stratégie, en établissant les limites des pouvoirs qui sont délégués à la direction et en surveillant le rendement par rapport aux objectifs fixés. Dans le cadre de son rôle, le conseil revoit régulièrement les plans stratégiques de la direction afin de s'assurer qu'ils demeurent adaptés à l'environnement commercial en évolution dans lequel la Société et ses filiales en exploitation exercent leurs activités. Le conseil supervise l'approche de la Société en matière de gouvernance, d'enjeux environnementaux et sociaux, de planification de la relève, de répartition des capitaux, de structuration, de finances, de gestion des risques, d'éthique, de conformité, de contrôle interne à l'égard de l'information financière, de contrôles et de procédures de communication de l'information, et de systèmes d'information. Dans le cadre de sa supervision, le conseil s'assure que la Société présente de manière juste et précise l'information financière et toute autre information aux actionnaires, aux autres intervenants et au public. Le conseil est tenu de nommer les membres de la direction. Le conseil s'assure de l'intégrité des membres de la direction générale, que la Société se conforme à l'éthique et à la loi, et que la direction générale maintient une culture d'intégrité dans l'ensemble de la Société.

2. RESPONSABILITÉS

Afin de s'assurer qu'il s'acquitte de son rôle, le conseil, ou tout comité mandaté par le conseil, surveillera ce qui suit :

a) **Objectifs stratégiques, rendement de l'entreprise, objectifs de rendement et politiques organisationnelles**

Le conseil évaluera et, s'il le juge souhaitable, il approuvera les grands objectifs stratégiques et les valeurs par rapport auxquels le rendement de l'entreprise sera évalué. À cette fin, le conseil prendra les mesures suivantes :

- Fixer, à l'occasion, les critères appropriés sur lesquels le rendement sera évalué et fixer les objectifs stratégiques de l'entreprise dans ce contexte.
- Surveiller et évaluer le rendement par rapport aux objectifs stratégiques de l'entreprise.
- Approuver les stratégies à long terme.
- Examiner et approuver les plans stratégiques et opérationnels de la direction afin de s'assurer qu'ils correspondent aux objectifs à long terme.
- Superviser l'élaboration, la mise en œuvre et la réalisation des plans stratégiques et des politiques opérationnelles de la Société qui encadreront les activités de la direction.
- Approuver les acquisitions d'envergure, les ventes d'actifs ou d'actions, et les financements importants.
- Examiner et approuver la politique de la Société en matière de dividendes et approuver leur versement.
- Approuver les cibles et les budgets par rapport auxquels sera évalué le rendement de l'entreprise et des hauts dirigeants.

b) **Questions relatives aux finances et au capital**

- Revoir, avec la direction, la structure de capital visée par la Société et recevoir des rapports périodiques à ce sujet.
- Revoir, avec la direction, le bilan consolidé, notamment les liquidités, les investissements et l'endettement, et recevoir des rapports périodiques à ce sujet.
- Recevoir des rapports périodiques de la part des agences de notation et des comptes rendus de discussions ou de communications importantes avec les agences de notation.

c) **Rémunération des hauts dirigeants et planification de la relève**

- S'assurer de la justesse du mode de rémunération de tous les hauts dirigeants et des autres cadres et veiller à ce qu'une partie de la rémunération des hauts dirigeants soit adéquatement liée au rendement de l'entreprise.
- S'assurer qu'un processus est mis en place pour la nomination, le perfectionnement, l'évaluation et la planification de la relève des membres de la direction générale.

d) **Délégation de l'autorité de gestion au président du conseil et chef de la direction**

- Déléguer au président du conseil et chef de la direction le pouvoir de gérer et de superviser l'entreprise de la Société ainsi que de prendre des décisions dans le cours normal des activités et des affaires internes de la Société qui ne relèvent pas spécifiquement du conseil, conformément aux modalités relatives à la délégation des pouvoirs.
- Établir les limites, s'il y a lieu, que doivent respecter les hauts dirigeants dans l'exercice des pouvoirs qui sont délégués à la direction.

e) **Communication de l'information financière**

- Superviser l'exécution des obligations de la Société en ce qui a trait à la communication et la présentation de l'information financière en conformité avec les lois applicables.
- Approuver les états financiers, le rapport de gestion et les déclarations y afférentes de la Société.
- Assurer le respect par la Société des exigences en matière d'audit, de comptabilité et de déclaration applicables, notamment sur le plan du contrôle interne de la communication de l'information financière et des contrôles et des procédures en matière de communication.

f) **Programme de gestion du risque d'entreprise**

- Encadrer le programme de gestion du risque d'entreprise de la Société, y compris sa conception et sa structure, et en évaluer l'efficacité.
- Approuver la politique de gestion du risque d'entreprise de la Société, l'énoncé sur la tolérance au risque et l'approche de la direction en matière de gestion du risque d'entreprise et ses pratiques d'atténuation, y compris l'identification, l'évaluation et la minimisation des risques principaux. Superviser adéquatement la gestion des risques individuels grâce aux rapports périodiques qu'il recevra de la part des présidents des comités ou de la direction, selon le cas.
- Déléguer, dans la mesure appropriée, la supervision de la conception et de la structure de la gestion du risque d'entreprise ainsi que l'évaluation de son efficacité au comité d'audit et la supervision des principaux risques au comité compétent.

g) **Opérations entre apparentés**

- Approuver toutes les opérations entre apparentés d'envergures proposées ainsi que les opérations entre apparentés dont la gestion n'est pas assurée par un « comité spécial » composé d'administrateurs indépendants, conformément à la législation sur les valeurs mobilières applicable.

h) **Communications externes**

- S'assurer que la communication entre le conseil et les actionnaires de la Société, les autres parties intéressées et le public est efficace.
- Au moins chaque année, en collaboration avec le comité d'audit, passer en revue et approuver tout changement important apporté à la politique en matière de divulgation de la Société.

i) **Gouvernance**

- Élaborer une série de principes et de lignes directrices en matière de gouvernance et en assurer le respect.
- Nommer un administrateur principal indépendant qui guidera le conseil et les administrateurs indépendants; il assurera notamment la présidence des assemblées ou des réunions des administrateurs non membres de la direction et consultera le président du conseil relativement à toute question traitée lors de ces réunions.
- S'assurer que les administrateurs indépendants tiennent des réunions périodiques hors la présence de la direction ou des administrateurs non-indépendants.
- Sur recommandation du comité de gouvernance, des ressources humaines, des mises en candidature et de rémunération, approuver la nomination des administrateurs ou formuler des recommandations quant à l'élection des candidats à un poste d'administrateur lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.
- Passer annuellement en revue le mandat du conseil et y apporter les modifications nécessaires.
- Établir, adopter et évaluer régulièrement les descriptions de poste du président du conseil et chef de la direction, de l'administrateur principal et du président de chacun des comités du conseil.
- Évaluer l'efficacité et le rendement du conseil et de ses comités et de chacun de ses membres.
- Superviser la prise de décisions importantes en matière de rémunération des administrateurs et des cadres supérieurs.

j) **Questions environnementales, sociales et de gouvernance, comportement éthique et conformité**

- Superviser et encadrer l'approche, les politiques et les pratiques de la Société relatives aux questions environnementales, sociales et de gouvernance.
- Superviser les mesures prises par la direction afin de s'assurer que les cadres supérieurs maintiennent une culture d'intégrité dans l'ensemble de la Société.
- Revoir et approuver un code de conduite écrit applicable aux employés, aux membres de la direction et aux administrateurs et en assurer le respect.
- Recevoir des rapports périodiques portant sur les questions de conformité et d'éthique.

3. COMPOSITION

Le conseil se compose majoritairement d'administrateurs indépendants. À cette fin, un administrateur est qualifié d'indépendant s'il l'est au sens qui est attribué à ce terme dans les lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables, dans leur version modifiée de temps à autre.

4. COMITÉS

Le conseil peut établir des comités du conseil s'il est nécessaire ou prudent de le faire. Il peut déléguer à ces comités des enjeux qui relèvent du conseil, y compris l'approbation de la rémunération du conseil et de la direction, la réalisation d'évaluations de rendement et l'encadrement des contrôles internes; toutefois, le conseil conserve une fonction d'encadrement et la responsabilité ultime à l'égard de ces enjeux et de toutes les autres responsabilités qui ont été déléguées. Le conseil a constitué les comités suivants et leur a délégué les pouvoirs et les responsabilités qu'il approuve à l'occasion :

- le comité d'audit (composé uniquement d'administrateurs indépendants);
- le comité de gouvernance, des ressources humaines, des mises en candidature et de rémunération (entièrement composé d'administrateurs indépendants);
- le comité de Weston Foods (dont au plus un membre fait partie de la direction);
- le comité de retraite (dont la majorité des membres ne font pas partie de la direction).

Le conseil forme un forum de discussion et de communication pour traiter toutes les questions sur lesquelles se penchent les comités. Les circonstances peuvent justifier la constitution de nouveaux comités, la dissolution des comités en place ou la redistribution des pouvoirs et des responsabilités entre les comités. Les pouvoirs et les responsabilités de chaque comité sont énoncés dans un mandat écrit approuvé par le conseil. Chaque mandat est revu par son comité respectif au moins chaque année et est soumis à l'approbation du conseil avec les modifications proposées par le comité. Chaque président d'un comité fait rapport au conseil sur les questions importantes sur lesquelles il s'est penché lors de la prochaine réunion du conseil suivant la réunion du comité.

5. ORIENTATION ET FORMATION CONTINUE

Avec la collaboration du comité de gouvernance, des ressources humaines, des mises en candidature et de rémunération, le conseil s'assure que tous les administrateurs ont accès à un programme d'orientation complet et à de la formation continue en lien avec leurs fonctions, leurs responsabilités, les activités de la Société et les habiletés qu'ils doivent avoir pour s'acquitter de leur rôle d'administrateur.

6. ACTIONNARIAT DES ADMINISTRATEURS

Le conseil veille au respect par les administrateurs de la politique d'actionnariat de la Société.

7. RECOURS AUX SERVICES D'EXPERTS

Le conseil peut retenir les services de conseillers professionnels, notamment d'experts juridiques, comptables ou d'autres experts, aux frais de la Société, selon ce qu'il juge nécessaire pour s'acquitter de ses fonctions.

ANNEXE B

GEORGE WESTON LIMITÉE

AVIS DE CHANGEMENT D'AUDITEUR

George Weston limitée (« **GWL** ») donne par la présente un avis, conformément au paragraphe 4.11 du Règlement 51-102, comme suit :

1. L'auditeur actuel de GWL est KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. (« **KPMG** »).
2. GWL a procédé à un appel d'offres afin de choisir un auditeur externe pour l'exercice 2022.
3. Le 24 septembre 2021, à l'issue de l'appel d'offres, le conseil d'administration de GWL a décidé de demander la démission de KPMG en tant qu'auditeur avec effet le jour ouvrable suivant le dépôt des états financiers consolidés de GWL pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et du rapport de l'auditeur y afférent, et de nommer PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (« **PwC** ») comme auditeur de GWL pour l'exercice 2022. KPMG demeurera l'auditeur de GWL pour le reste de l'exercice 2021.
4. Les rapports de KPMG sur les états financiers de GWL concernant la période commençant au début des deux derniers exercices de GWL, à savoir les rapports de KPMG sur les états financiers des exercices clos le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020, ne contenaient pas d'opinion modifiée.
5. Il n'est survenu à ce jour aucun événement à déclarer (y compris aucun désaccord, aucune consultation et aucune question non résolue) relativement aux audits des deux derniers exercices et à toute période ultérieure.

FAIT le 24 septembre 2021

Confirmation de l'avis de changement d'auditeur de la part de l'auditeur remplaçant (PWC)

Le 29 septembre 2021

DESTINATAIRES :

British Columbia Securities Commission
Alberta Securities Commission
Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Autorité des marchés financiers (Québec)
Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick)
Nova Scotia Securities Commission
Office of the Superintendent of Securities, Service, Terre-Neuve-et-Labrador
Office of the Superintendent of Securities, Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard
Office of the Superintendent of Securities, Territoires du Nord-Ouest
Bureau du surintendant des valeurs mobilières du Yukon
Nunavut Securities Office

Nous avons lu les déclarations faites par George Weston limitée dans la copie ci-jointe de l'avis de changement d'auditeur daté du 24 septembre 2021 qui, d'après ce que nous croyons comprendre, sera déposé conformément au paragraphe 4.11 du Règlement 51-102.

Nous sommes d'accord avec les déclarations concernant PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. figurant dans l'avis de changement d'auditeur daté du 24 septembre 2021.

Cordialement,

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables professionnels agréés

Confirmation de l'avis de changement d'auditeur de la part de l'ancien auditeur (KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.)

DESTINATAIRES :

Alberta Securities Commission
British Columbia Securities Commission
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick)
Office of the Superintendent of Securities, Service, Terre-Neuve-et-Labrador
Office of the Superintendent of Securities, Territoires du Nord-Ouest
Nova Scotia Securities Commission
Nunavut Securities Office
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
The Office of the Superintendent of Securities, Consumer, Corporate and Insurance Services Division, Île-du-Prince-Édouard
Autorité des marchés financiers
Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
Bureau du surintendant des valeurs mobilières du Yukon

Le 27 septembre 2021

Madame, Monsieur,

Objet : Avis de changement d'auditeur de George Weston limitée

Nous avons lu l'avis de George Weston limitée daté du 24 septembre 2021 et sommes d'accord avec les déclarations contenues dans celui-ci, à l'exception des déclarations 2 et 3, à l'égard desquels nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer.

Cordialement,

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Toronto (Canada)

WESTON

GEORGE WESTON LIMITÉE